# NOTRE CŒUR

PREMIÈRE PARTIE.

## I.

Un jour Massival, le musicien, le célèbre auteur de *Rébecca*, celui que, depuis quinze ans déjà, on appelait « le jeune et illustre maître, » dit à André Mariolle, son ami :

— Pourquoi ne t'es-tu jamais fait présenter à M[me] Michèle de Burne? Je t'assure que c'est une des femmes les plus intéressantes du nouveau Paris.

— Parce que je ne me sens pas du tout mis au monde pour son milieu.

— Mon cher, tu as tort. C'est là un salon original, bien neuf, très vivant et très artiste. On y fait d'excellente musique, on y cause aussi bien que dans les meilleures potinières du dernier siècle. Tu y serais fort apprécié, d'abord parce que tu joues du violon en perfection, ensuite parce qu'on a dit beaucoup de bien de toi dans la maison, enfin parce que tu passes pour n'être point banal et point prodigue de tes visites.

Flatté, mais résistant encore, supposant d'ailleurs que cette démarche pressante n'était point ignorée de la jeune femme, Mariolle fit un « Peuh! je n'y tiens guère » où le dédain voulu se mêlait au consentement acquis déjà.

Massival reprit :

— Veux-tu que je te présente un de ces jours? Tu la connais,

d'ailleurs, par nous tous, qui sommes de son intimité, car nous parlons d'elle assez souvent. C'est une fort jolie femme de vingt-huit ans, pleine d'intelligence, qui ne veut pas se remarier, car elle a été fort malheureuse une première fois. Elle a fait de son logis un rendez-vous d'hommes agréables. On n'y trouve pas trop de messieurs de cercle ou du monde. Il y en a juste ce qu'il faut pour l'effet. Elle sera enchantée que je t'amène à elle.

Vaincu, Mariolle répondit :

— Soit! un de ces jours.

Dès le début de la semaine suivante, le musicien entrait chez lui et demandait :

— Es-tu libre demain?

— Mais... oui.

— Bien. Je t'emmène dîner chez M^me^ de Burne. Elle m'a chargé de t'inviter. Voici un mot d'elle, d'ailleurs.

Après avoir réfléchi quelques secondes encore, pour la forme, Mariolle répondit :

— C'est entendu!

Agé d'environ trente-sept ans, André Mariolle, célibataire et sans profession, assez riche pour vivre à sa guise, voyager et s'offrir même une jolie collection de tableaux modernes et de bibelots anciens, passait pour un garçon d'esprit, un peu fantasque, un peu sauvage, un peu capricieux, un peu dédaigneux, qui posait au solitaire plutôt par orgueil que par timidité. Très bien doué, très fin, mais indolent, apte à tout comprendre et peut-être à faire bien beaucoup de choses, il s'était contenté de jouir de l'existence en spectateur, ou plutôt en amateur. Pauvre, il fût devenu sans aucun doute un homme remarquable ou célèbre; né bien renté, il s'adressait l'éternel reproche de n'avoir pas su être quelqu'un. Il avait fait, il est vrai, des tentatives diverses, mais trop molles, vers les arts : une vers la littérature en publiant des récits de voyage agréables, mouvementés et de style soigné, une vers la musique en pratiquant le violon, où il avait acquis, même parmi les exécutans de profession, un renom respecté d'amateur, et une enfin vers la sculpture, cet art où l'adresse originale, où le don d'ébaucher des figures hardies et trompeuses remplacent pour les yeux ignorans le savoir et l'étude. Sa statuette en terre, *Masseur tunisien,* avait même obtenu quelque succès au Salon de l'année précédente.

Remarquable cavalier, c'était aussi, disait-on, un excellent escrimeur, bien qu'il ne tirât jamais en public, obéissant en cela, peut-être, à la même inquiétude qui le faisait se dérober aux milieux mondains où des rivalités sérieuses étaient à craindre.

Mais ses amis l'appréciaient et le vantaient avec ensemble, peut-être parce qu'il leur portait peu d'ombrage. On le disait en tout

cas sûr, dévoué, agréable de rapports et très sympathique de sa personne.

De taille plutôt grande, portant la barbe noire courte sur les joues et finement allongée en pointe sur le menton, des cheveux un peu grisonnans, mais joliment crépus, il regardait bien en face, avec des yeux bruns, clairs, vifs, méfians et un peu durs.

Parmi ses intimes, il avait surtout des artistes, le romancier Gaston de Lamarthe, le musicien Massival, les peintres Jobin, Rivollet, de Maudol, qui semblaient priser beaucoup sa raison, son amitié, son esprit et même son jugement, bien qu'au fond, avec la vanité inséparable du succès acquis, ils le tinssent pour un très aimable et très intelligent raté.

Sa réserve hautaine semblait dire : « Je ne suis rien parce que je n'ai rien voulu être. » Il vivait donc dans un cercle étroit, dédaignant la galanterie élégante et les grands salons en vue, où d'autres auraient brillé plus que lui, l'auraient rejeté dans l'armée des figurans mondains. Il ne voulait aller que dans les maisons où on apprécierait sûrement ses qualités sérieuses et voilées; et, s'il avait consenti si vite à se laisser conduire chez M^me^ Michèle de Burne, c'est que ses meilleurs amis, ceux qui proclamaient partout ses mérites cachés, étaient les familiers de cette jeune femme.

Elle habitait un joli entresol, rue du Général-Foy, derrière Saint-Augustin. Deux pièces donnaient sur la rue : la salle à manger et un salon, celui où on recevait tout le monde; deux autres, sur un beau jardin dont jouissait le propriétaire de l'immeuble. C'était d'abord un second salon, très grand, plus long que large, ouvrant trois fenêtres sur les arbres, dont les feuilles frôlaient les auvens, et garni d'objets et de meubles exceptionnellement rares et simples, d'un goût pur et sobre et d'une grande valeur. Les sièges, les tables, les mignonnes armoires ou étagères, les tableaux, les éventails et les figurines de porcelaine sous une vitrine, les vases, les statuettes, le cartel énorme au milieu d'un panneau, tout le décor de cet appartement de jeune femme attirait ou retenait l'œil par sa forme, sa date ou son élégance. Pour se créer cet intérieur, dont elle était presque aussi fière que d'elle-même, elle avait mis à contribution le savoir, l'amitié, la complaisance et l'instinct fureteur de tous les artistes qu'elle connaissait. Ils avaient trouvé pour elle, qui était riche et payait bien, toutes choses animées de ce caractère original que ne distingue point l'amateur vulgaire, et elle s'était fait, par eux, un logis célèbre, difficilement ouvert, où elle s'imaginait qu'on se plaisait mieux et qu'on revenait plus volontiers que dans l'appartement banal de toutes les femmes du monde.

C'était même une de ses théories favorites de prétendre que la

nuance des tentures, des étoffes, l'hospitalité des sièges, l'agrément des formes, la grâce des ensembles, caressent, captivent et acclimatent le regard autant que les jolis sourires. Les appartemens sympathiques ou antipathiques, disait-elle, riches ou pauvres, attirent, retiennent ou repoussent comme les êtres qui les habitent. Ils éveillent ou engourdissent le cœur, échauffent ou glacent l'esprit, font parler ou se taire, rendent triste ou gai, donnent enfin à chaque visiteur une envie irraisonnée de rester ou de partir.

Vers le milieu de cette galerie un peu sombre, un grand piano à queue, entre deux jardinières fleuries, avait une place d'honneur et une allure de maître. Plus loin, une haute porte à deux battans faisait communiquer cette pièce avec la chambre à coucher, qui s'ouvrait encore sur le cabinet de toilette, fort grand et élégant aussi, tendu en toiles de Perse comme un salon d'été, et où M^me^ de Burne, quand elle était seule, avait coutume de se tenir.

Mariée avec un vaurien de bonnes manières, un de ces tyrans domestiques devant qui tout doit céder et plier, elle avait été d'abord fort malheureuse. Pendant cinq ans, elle avait dû subir les exigences, les duretés, les jalousies, même les violences de ce maître intolérable, et, terrifiée, éperdue de surprise, elle était demeurée sans révolte devant cette révélation de la vie conjugale, écrasée sous la volonté despotique et suppliciante du mâle brutal dont elle était la proie.

Il mourut un soir, en revenant chez lui, de la rupture d'un anévrisme, et, quand elle vit entrer le corps de ce mari enveloppé dans une couverture, elle le regarda, ne pouvant croire à la réalité de cette délivrance, avec un sentiment profond de joie comprimée et une peur affreuse de le laisser voir.

D'une nature indépendante, gaie, même exubérante, très souple et séduisante, avec des saillies d'esprit libre, semées on ne sait comment dans les intelligences de certaines petites fillettes de Paris qui semblent avoir respiré dès l'enfance le souffle poivré des boulevards, où se mêlent chaque soir, par les portes ouvertes des théâtres, les courans d'air des pièces applaudies ou sifflées, elle garda cependant de son esclavage de cinq années une timidité singulière mêlée à ses hardiesses anciennes, une peur grande de trop dire, de trop faire, avec une envie ardente d'émancipation et une énergique résolution de ne plus jamais compromettre sa liberté.

Son mari, homme du monde, l'avait dressée à recevoir, comme une esclave muette, élégante, polie et parée. Parmi les amis de ce despote étaient beaucoup d'artistes, qu'elle avait accueillis avec curiosité, écoutés avec plaisir, sans jamais oser leur laisser voir comment elle les comprenait et les appréciait.

Son deuil fini, elle en invita quelques-uns à dîner un soir. Deux s'excusèrent, trois acceptèrent et trouvèrent avec étonnement une jeune femme d'âme ouverte et d'allures charmantes, qui les mit à l'aise et leur dit avec grâce le plaisir qu'ils lui avaient fait en venant chez elle autrefois.

Elle fit ainsi, peu à peu, parmi ses connaissances anciennes qui l'avaient ignorée ou méconnue, un choix suivant ses goûts, et se mit à recevoir, en veuve, en femme affranchie, mais qui veut rester honnête, tous ceux qu'elle put réunir des hommes les plus recherchés de Paris, avec quelques femmes seulement.

Les premiers admis devinrent des intimes, formèrent un fond, en attirèrent d'autres, donnèrent à la maison l'allure d'une petite cour où tout habitué apportait soit une valeur, soit un nom, car quelques titres bien triés étaient confondus avec la roture intelligente.

Son père, M. de Pradon, qui occupait l'appartement au-dessus, lui servait de chaperon et de porte-respect. Vieux galantin, très élégant, spirituel, empressé près d'elle, qu'il traitait plutôt en dame qu'en fille, il présidait les dîners du jeudi, bientôt connus, bientôt cités dans Paris et fort recherchés. Les demandes de présentation et d'invitation affluèrent, furent discutées, et souvent repoussées après une sorte de vote du cercle intime. Des mots d'esprit sortirent de ce cercle, coururent la ville. Des débuts d'acteurs, d'artistes et de jeunes poètes y eurent lieu, devinrent une sorte de baptême de renommée. Des inspirés chevelus, amenés par Gaston de Lamarthe, y remplacèrent près du piano des violonistes hongrois présentés par Massival, et des danseuses exotiques y esquissèrent leurs poses agitées avant de paraître devant le public de l'Éden ou des Folies-Bergère.

Mme de Burne, d'ailleurs jalousement gardée par ses amis et qui conservait de son passage dans le monde sous l'autorité maritale un souvenir répulsif, avait la sagesse de ne point trop augmenter ses connaissances. Satisfaite et effrayée en même temps de ce qu'on pourrait dire et penser d'elle, elle s'abandonnait à ses penchans un peu bohèmes avec une grande prudence bourgeoise. Elle tenait à son renom, redoutait les témérités, demeurait correcte dans ses fantaisies, modérée dans ses audaces, et avait soin qu'on ne pût la soupçonner d'aucune liaison, d'aucune amourette, d'aucune intrigue.

Tous avaient essayé de la séduire ; aucun, disait-on, n'avait réussi. Ils le confessaient, se l'avouaient entre eux avec surprise, car les hommes n'admettent guère, peut-être avec raison, la vertu des femmes indépendantes. Une légende courait sur elle. On disait que son mari avait apporté, dans le début de leurs relations conju-

gales, une brutalité si révoltante et des exigences si inattendues qu'elle avait été guérie pour toujours de l'amour des hommes. Et les intimes discutaient souvent sur ce cas. Ils arrivaient infailliblement à cette conclusion qu'une jeune fille élevée dans le rêve des tendresses futures et dans l'attente d'un mystère inquiétant, deviné indécent et gentiment impur, mais distingué, devait demeurer bouleversée quand la révélation des exigences du mariage lui était faite par un rustre.

Le philosophe mondain George de Maltry ricanait doucement, et ajoutait : « Son heure viendra. Elle vient toujours pour ces femmes-là. Plus elle est tardive, plus elle sonne fort. Avec les goûts artistes de notre amie, elle sera sur le tard amoureuse d'un chanteur ou d'un pianiste. »

Gaston de Lamarthe avait d'autres idées. En sa qualité de romancier, observateur et psychologue, voué à l'étude des gens du monde, dont il faisait d'ailleurs des portraits ironiques et ressemblans, il prétendait connaître et analyser les femmes avec une pénétration infaillible et unique. Il classait M[me] de Burne parmi les détraquées contemporaines dont il avait tracé le type dans son intéressant roman : *Une d'Elles*. Le premier, il avait décrit cette race nouvelle de femmes agitées par des nerfs d'hystériques raisonnables, sollicitées par mille envies contradictoires qui n'arrivent même pas à être des désirs, désillusionnées de tout sans avoir goûté à rien par la faute des événemens, du temps actuel, du roman moderne, et qui, sans ardeur, sans entraînemens, semblent combiner des caprices d'enfans gâtés avec des sécheresses de vieux sceptiques.

Il avait échoué, comme les autres, dans ses tentatives de séduction.

Car tous les fidèles du groupe étaient devenus à tour de rôle amoureux de M[me] de Burne, et, après la crise, demeuraient encore attendris et émus à des degrés différens. Ils avaient formé peu à peu une sorte de petite église. Elle en était la madone, dont ils parlaient sans cesse entre eux, tenus sous le charme même loin d'elle. Ils la célébraient, la vantaient, la critiquaient et la dépréciaient suivant les jours, les rancunes, les irritations ou les préférences qu'elle avait montrées. Ils se jalousaient continuellement, s'espionnaient un peu, et tenaient surtout les rangs serrés autour d'elle pour ne pas laisser approcher quelque concurrent redoutable. Ils étaient sept assidus : Massival, Gaston de Lamarthe, le gros Fresnel, le jeune philosophe homme du monde fort à la mode, M. George de Maltry, célèbre par ses paradoxes, son érudition compliquée, éloquente, toujours de la dernière heure, incompréhensible pour ses admiratrices même les plus passionnées,

et encore par ses toilettes aussi recherchées que ses théories. Elle avait joint à ces hommes de choix quelques simples mondains réputés spirituels, le comte de Marantin, le baron de Gravil et deux ou trois autres.

Les deux privilégiés de ce bataillon d'élite paraissaient être Massival et Lamarthe, qui avaient, semblait-il, le don de toujours distraire la jeune femme amusée par leur sans-gêne artiste, leur blague, leur adresse à se moquer de tout le monde, et même un peu d'elle quand elle le tolérait. Mais le soin naturel ou voulu qu'elle apportait à ne jamais montrer à l'un de ses admirateurs une prédilection prolongée et marquante, l'air espiègle et dégagé de sa coquetterie et l'équité réelle de sa faveur maintenaient entre eux une amitié pimentée d'hostilité et une ardeur d'esprit qui les rendait amusans.

Un d'eux, par momens, pour faire une niche aux autres, présentait un ami. Mais, comme cet ami n'était jamais un homme très éminent ou très intéressant, les autres, ligués contre lui, ne tardaient guère à l'exclure.

C'est ainsi que Massival amena dans la maison son camarade André Mariolle.

Un domestique en habit noir jeta ces noms :

— Monsieur Massival!

— Monsieur Mariolle!

Sous un grand nuage fripé de soie rose, abat-jour démesuré qui rejetait sur une table carrée en marbre antique la lumière éclatante d'une lampe-phare portée par une haute colonne de bronze doré, une tête de femme et trois têtes d'hommes étaient penchées sur un album que venait d'apporter Lamarthe. Debout entre elles, le romancier tournait les feuillets en donnant des explications.

Une des têtes se retourna, et Mariolle, qui s'avançait, aperçut une figure claire, blonde, un peu rousse, dont les cheveux follets sur les tempes semblaient brûler comme des flambées de broussailles. Le nez fin et retroussé faisait sourire ce visage ; la bouche nettement dessinée par les lèvres, les fossettes profondes des joues, le menton un peu saillant et fendu, lui donnaient un air moqueur, tandis que les yeux, par un contraste bizarre, le voilaient de mélancolie. Ils étaient bleus, d'un bleu déteint, comme si on l'eût lavé, frotté, usé, et les pupilles noires luisaient au milieu, rondes et dilatées. Ce regard brillant et singulier paraissait raconter déjà des rêves de morphine, ou peut-être plus simplement l'artifice coquet de la belladone.

Mme de Burne, debout, tendait la main, souhaitait la bienvenue, remerciait.

— J'avais demandé depuis longtemps à nos amis de vous ame-

ner chez moi, disait-elle à Mariolle, mais il faut que je répète toujours plusieurs fois ces choses-là pour qu'on les fasse.

Elle était grande, élégante, un peu lente en ses gestes, sobrement décolletée, montrant à peine le sommet de ses belles épaules de rousse que la lumière rendait incomparables. Ses cheveux cependant n'étaient point rouges, mais de la couleur intraduisible de certaines feuilles mortes brûlées par l'automne.

Puis elle présenta M. Mariolle à son père, qui salua et tendit la main.

Les hommes, en trois groupes, causaient entre eux, familièrement, semblaient chez eux, dans une sorte de cercle habituel où la présence d'une femme mettait des airs galans.

Le gros Fresnel causait avec le comte de Marantin. Les visites constantes de Fresnel en cette maison et la prédilection que lui témoignait M^me^ de Burne choquaient et fâchaient souvent ses amis. Encore jeune, mais gros comme un bonhomme de baudruche, soufflé, soufflant, presque sans barbe, la tête ennuagée d'une vague chevelure de poils clairs et follets, commun, ennuyeux, ridicule, il n'avait assurément pour la jeune femme qu'un mérite, désagréable aux autres, mais essentiel à ses yeux, celui de l'aimer aveuglément, plus et mieux que tout le monde. On l'avait baptisé « le phoque. » Marié, il n'avait jamais parlé de présenter dans la maison sa femme, qui, disait-on, était, de loin, fort jalouse.

Lamarthe et Massival surtout s'indignaient de la sympathie évidente de leur amie pour ce souffleur, et, quand ils ne pouvaient s'abstenir de lui reprocher ce goût condamnable, ce goût égoïste et vulgaire, elle leur répondait en souriant :

— Je l'aime comme un bon toutou fidèle.

George de Maltry s'entretenait avec Gaston de Lamarthe de la découverte la plus récente, incertaine encore, des microbiologistes. M. de Maltry développait cette thèse avec des considérations infinies et subtiles, et le romancier Lamarthe l'acceptait avec enthousiasme, avec cette facilité dont les hommes de lettres accueillent sans contrôle tout ce qui leur paraît original et neuf.

Le philosophe du *high-life*, blond, d'un blond de lin, mince et haut, était encorseté dans un habit très serré sur les hanches. Sa tête fine, au-dessus, sortait du col blanc, pâle sous les cheveux plats et blonds qui paraissaient collés dessus.

Quant à Lamarthe, Gaston de Lamarthe, à qui sa particule avait inoculé quelques prétentions de gentilhomme et de mondain, c'était avant tout un homme de lettres, un impitoyable et terrible homme de lettres. Armé d'un œil qui cueillait les images, les attitudes, les gestes, avec une rapidité et une précision d'appareil photographique, et doué d'une pénétration, d'un sens de romancier naturel

comme un flair de chien de chasse, il emmagasinait du matin au soir des renseignemens professionnels. Avec ces deux sens très simples, une vision nette des formes et une intuition instinctive des dessous, il donnait à ses livres, où n'apparaissait aucune des intentions ordinaires des écrivains psychologues, mais qui avaient l'air de morceaux d'existence humaine arrachés à la réalité, la couleur, le ton, l'aspect, le mouvement de la vie même.

L'apparition de chacun de ses romans soulevait par la société des agitations, des suppositions, des gaîtés et des colères, car on croyait toujours y reconnaître des gens en vue à peine couverts d'un masque déchiré ; et son passage par les salons laissait un sillage d'inquiétudes. Il avait publié d'ailleurs un volume de souvenirs intimes où beaucoup d'hommes et de femmes de sa connaissance avaient été portraiturés, sans intentions nettement malveillantes, mais avec une exactitude et une sévérité telles qu'ils s'étaient sentis ulcérés. Quelqu'un l'avait surnommé : « Gare aux amis. »

Ame énigmatique et cœur fermé, il passait pour avoir aimé violemment, autrefois, une femme qui l'avait fait souffrir, et pour s'être ensuite vengé sur les autres.

Massival et lui s'entendaient fort bien, quoique le musicien fût d'une nature très différente, plus ouverte, plus expansive, moins tourmentée peut-être, mais plus visiblement sensible. Après deux grands succès, une pièce jouée à Bruxelles et venue ensuite à Paris où elle avait été acclamée à l'Opéra-Comique, puis une seconde œuvre reçue et interprétée du premier coup au grand Opéra, et accueillie comme l'annonce d'un superbe talent, il avait subi cette espèce d'arrêt qui semble frapper la plupart des artistes contemporains comme une paralysie précoce. Ils ne vieillissent pas dans la gloire et le succès ainsi que leurs pères, mais paraissent menacés d'impuissance, à la fleur de l'âge. Lamarthe disait : « Aujourd'hui il n'y a plus en France que des grands hommes avortés. »

Massival à ce moment semblait fort épris de M$^{me}$ de Burne, et le cercle en jasait un peu : aussi tous les yeux se tournèrent-ils vers lui quand il lui baisa la main avec un air d'adoration.

Il demanda :

— Sommes-nous en retard ?

Elle répondit :

— Non, j'attends encore le baron de Gravil et la marquise de Bratiane.

— Ah ! quelle chance, la marquise ! Alors nous allons faire de la musique ce soir.

— Je l'espère.

Les deux attardés entraient. La marquise, une femme un peu trop petite peut-être, d'origine italienne, vive, avec des yeux noirs,

des cils noirs, des sourcils noirs et des cheveux noirs aussi, tellement drus et envahissans qu'ils mangeaient le front et menaçaient les yeux, passait pour avoir la plus remarquable voix connue parmi les femmes du monde.

Le baron, homme comme il faut, à poitrine creuse et à grosse tête, n'était vraiment complet qu'avec son violoncelle aux mains. Mélomane passionné, il n'allait que dans les maisons où la musique était en honneur.

Le dîner fut annoncé, et Mme de Burne, prenant le bras d'André Mariolle, laissa passer ses convives. Puis, comme ils étaient demeurés tous deux les derniers au salon, au moment de se mettre en route, elle jeta sur lui obliquement un regard rapide de son œil pâle à lentille noire, où il crut sentir une pensée de femme plus complexe et un intérêt plus chercheur que ne se donnent la peine d'en avoir ordinairement les jolies dames recevant à dîner un monsieur quelconque pour la première fois.

Le dîner fut un peu triste et monotone. Lamarthe, nerveux, semblait hostile à tout le monde, non point hostile ouvertement, car il tenait à paraître bien élevé, mais armé de cette presque imperceptible mauvaise humeur qui glace l'entrain des causeries. Massival, concentré, préoccupé, mangeait peu et regardait en dessous, de temps en temps, la maîtresse de la maison, qui paraissait être en un tout autre endroit que chez elle. Inattentive, souriante pour répondre, puis figée tout de suite, elle devait songer à quelque chose qui ne la préoccupait pas beaucoup, mais qui l'intéressait encore davantage, ce soir-là, que ses amis. Elle fit des frais cependant, les frais nécessaires, et très amplement, pour la marquise et pour Mariolle ; mais elle les faisait par devoir, par habitude, visiblement absente d'elle-même et de sa demeure. Fresnel et M. de Maltry se querellèrent sur la poésie contemporaine. Fresnel possédait sur la poésie les opinions courantes des hommes du monde, et M. de Maltry les perceptions impénétrables pour le vulgaire des plus compliqués faiseurs de vers.

Plusieurs fois pendant ce dîner, Mariolle avait encore rencontré le regard fouilleur de la jeune femme, mais plus vague, moins fixé, moins curieux. Seuls, la marquise de Bratiane, le comte de Marantin et le baron de Gravil causèrent sans discontinuer et se dirent des masses de choses.

Puis, dans la soirée, Massival, de plus en plus mélancolique, s'assit au piano et fit sonner quelques notes. Mme de Burne parut renaître, et elle organisa bien vite un petit concert composé des morceaux qu'elle aimait le plus.

La marquise était en voix, et, surexcitée par la présence de Massival, elle chanta comme une vraie artiste. Le maître l'accompagnait

avec ce visage rêveur qu'il prenait en se mettant à jouer. Ses cheveux longs frôlaient le col de son habit, se mêlaient à sa barbe frisée, entière, luisante et fine. Beaucoup de femmes l'avaient aimé, le poursuivaient encore, disait-on. Mme de Burne, assise au piano, écoutant de toute sa pensée, semblait en même temps le contempler et ne pas le voir, et Mariolle fut un peu jaloux. Il ne fut pas jaloux particulièrement à cause d'elle et de lui ; mais, devant ce regard de femme fixé sur un Illustre, il se sentit humilié dans sa vanité masculine par le sentiment du classement qu'Elles font de nous, selon la renommée que nous avons conquise. Souvent déjà il avait secrètement souffert du contact avec les hommes connus qu'il fréquentait devant celles dont la faveur est pour beaucoup la suprême récompense du succès.

Vers dix heures arrivèrent coup sur coup la comtesse de Frémines et deux Juives de la haute banque. On causa d'un mariage annoncé et d'un divorce prévu.

Mariolle regardait Mme de Burne assise à présent sous une colonne qui portait une énorme lampe.

Son nez fin, au bout retroussé, les fossettes de ses joues et le pli mignon de chair qui fendait son menton lui faisaient une figure espiègle d'enfant, bien qu'elle approchât de la trentième année et bien que son regard de fleur passée éclairât ce visage d'une sorte de lueur inquiétante. Sa peau, sous la clarté qui l'inondait, prenait des nuances de velours blond, tandis que ses cheveux semblaient vraiment colorés par le soleil d'automne qui teinte et brûle les feuilles mortes.

Elle sentit ce regard d'homme qui venait à elle de l'autre bout de son salon, et, se levant bientôt, elle alla vers lui, souriante, comme on répond à un appel.

— Vous devez vous ennuyer un peu, monsieur! dit-elle. Quand on n'est pas acclimaté dans une maison, on s'y ennuie toujours.

Il protesta.

Elle prit une chaise et s'assit près de lui.

Et tout de suite ils causèrent. Ce fut instantané chez l'un et chez l'autre, comme un feu qui prend bien dès qu'une allumette l'a touché. Il semblait qu'ils se fussent communiqué d'avance leurs opinions, leurs sensations, qu'une même nature, qu'une même éducation, les mêmes penchans, les mêmes goûts, les eussent prédisposés à se comprendre et destinés à se rencontrer.

Peut-être y avait-il là quelque adresse de la part de la jeune femme; mais la joie qu'on éprouve à trouver quelqu'un qui vous écoute, qui vous devine, qui vous répond, qui vous fournit des reparties par ses répliques, animait Mariolle d'un bel entrain. Flatté d'ailleurs par la façon dont elle l'avait reçu, conquis par la

grâce provocante qu'elle déployait pour lui et par le charme dont elle savait envelopper les hommes, il s'efforçait de lui montrer cette couleur d'esprit un peu voilée, mais personnelle et délicate, qui lui attirait, quand on le connaissait bien, de rares et vives sympathies.

Tout à coup elle lui déclara :

— C'est vraiment fort agréable de causer avec vous, monsieur. On m'avait prévenue d'ailleurs.

Il se sentit rougir, et hardiment :

— Et moi on m'avait annoncé, madame, que vous étiez...

Elle l'interrompit :

— Dites une coquette. Je le suis beaucoup avec les gens qui me plaisent. Tout le monde le sait, je ne m'en cache pas, mais vous verrez que ma coquetterie est fort impartiale, ce qui me permet de garder ou de reprendre mes amis sans jamais les perdre et de les retenir tous autour de moi.

Elle avait un air sournois, qui signifiait : « Soyez calme et pas trop fat; ne vous y trompez point, car vous n'aurez rien de plus que les autres. »

Il répondit :

— Cela s'appelle prévenir son monde de tous les dangers qu'on court ici. Merci, madame : j'aime beaucoup cette manière d'agir.

Elle lui avait ouvert la voie pour parler d'elle : il en usa. Il lui fit d'abord des complimens et constata qu'elle les aimait; puis il éveilla sa curiosité de femme en lui racontant ce qu'on disait d'elle dans les différens milieux qu'il fréquentait. Un peu inquiète, elle ne put cacher son désir de savoir, bien qu'elle affectât une grande indifférence sur ce qu'on pouvait penser de son existence et de ses goûts.

Il faisait un portrait charmant de femme indépendante, intelligente, supérieure et séduisante qui s'était entourée d'hommes éminens et restait cependant une mondaine accomplie.

Elle protestait avec des sourires, avec des petits « non » d'égoïsme content, s'amusant beaucoup de tous les détails qu'il donnait, et, sur un ton badin, elle en demandait sans cesse davantage, en l'interrogeant finement avec un sensuel appétit de flatteries.

Il pensa, en la regardant : « Au fond, ce n'est qu'une enfant, comme toutes les autres. » Et il acheva une jolie phrase où il vantait son amour réel pour les arts, si rare chez une femme.

Alors elle prit un air tout imprévu de moquerie, de cette gouaillerie française qui semble la moelle de notre race.

Mariolle avait forcé l'éloge. Elle lui montra qu'elle n'était pas sotte.

— Mon Dieu! dit-elle, je vous avouerai que je ne sais pas au juste si j'aime les arts ou les artistes.

Il répliqua :

— Comment pourrait-on aimer les artistes sans aimer les arts?

— Parce qu'ils sont quelquefois plus drôles que les hommes du monde.

— Oui, mais ils ont des défauts plus gênans.

— C'est vrai.

— Alors vous n'aimez pas la musique?

Elle redevint subitement sérieuse.

— Pardon! j'adore la musique. Je crois que je l'aime plus que tout. Massival cependant est convaincu que je n'y entends rien.

— Il vous l'a dit?

— Non, il le pense.

— Comment le savez-vous ?

— Oh! nous autres, nous devinons presque tout ce que nous ne savons pas.

— Alors Massival pense que vous n'entendez rien à la musique?

— J'en suis sûre. Je vois cela rien qu'à la façon dont il me l'explique, dont il souligne les nuances tout en ayant l'air de ruminer : « Ça ne sert à rien : je fais cela parce que vous êtes bien gentille. »

— Il m'a pourtant annoncé qu'on entendait chez vous de meilleure musique que dans n'importe quelle maison de Paris.

— Oui, grâce à lui.

— Et la littérature, vous ne l'aimez pas?

— Je l'aime beaucoup, et j'ai même la prétention de la sentir fort bien, malgré l'avis de Lamarthe.

— Qui juge aussi que vous n'y comprenez rien?

— Naturellement.

— Mais qui ne vous l'a pas dit non plus.

— Pardon! il me l'a dit, celui-là. Il prétend que certaines femmes peuvent avoir une perception délicate et juste des sentimens exprimés, de la vérité des personnages, de la psychologie en général, mais qu'elles sont totalement incapables de discerner ce qu'il y a de supérieur dans sa profession, l'art. Quand il a prononcé ce mot, l'art, il n'y a plus qu'à le mettre à la porte.

Mariolle demanda en souriant :

— Et vous, qu'en pensez-vous, madame?

Elle réfléchit quelques secondes, puis le regarda bien en face pour voir s'il était tout disposé à l'écouter et à la comprendre.

— Je crois que le sentiment, vous entendez bien, — le sentiment, — peut faire tout entrer dans l'esprit d'une femme; seulement ça n'y reste pas souvent. Y êtes-vous?

— Non, pas tout à fait, madame.

— Eh bien! pour nous rendre compréhensives au même degré que vous, il faut toujours faire un appel à notre nature de femme

avant de s'adresser à notre intelligence. Nous ne nous intéressons guère à ce qu'un homme ne nous rend pas d'abord sympathique, car nous regardons tout à travers le sentiment. Je ne dis pas à travers l'amour, — non, — à travers le sentiment, qui a toutes sortes de formes, de manifestations, de nuances. Le sentiment est quelque chose qui nous appartient, que vous ne comprenez pas bien vous autres, car il vous obscurcit, tandis qu'il nous éclaire. Oh! je sens que cela est bien vague pour vous, tant pis! Enfin, si un homme nous aime et nous est agréable, car il est indispensable que nous nous sentions aimées pour devenir capables de cet effort-là, et, si cet homme est un être supérieur, il peut, en s'en donnant la peine, nous faire tout sentir, tout entrevoir, tout pénétrer, mais tout, et nous communiquer par momens, et par morceaux, toute son intelligence. Oh! cela s'efface souvent ensuite, disparaît, s'éteint, car nous oublions, oh! nous oublions, comme l'air oublie les paroles. Nous sommes intuitives et illuminables, mais changeantes, impressionnables, modifiables, par ce qui nous entoure. Si vous saviez combien je traverse d'états d'esprit qui font de moi des femmes si différentes, selon le temps, ma santé, ce que j'ai lu, ce qu'on m'a dit! Il y a vraiment des jours où j'ai l'âme d'une excellente mère de famille, sans enfans, et d'autres où j'ai presque celle d'une cocotte... sans amans.

Il demanda, charmé :

— Croyez-vous que presque toutes les femmes intelligentes soient capables de cette activité de pensée?

— Oui, dit-elle. Seulement elles s'endorment, et puis elles ont une existence déterminée qui les entraîne d'un côté ou d'un autre.

Il demanda encore :

— Alors, au fond, c'est la musique que vous préférez à tout?

— Oui. Mais ce que je vous disais tout à l'heure est si vrai! Certainement, je ne l'aurais pas goûtée comme je la goûte, adorée comme je l'adore, sans cet ange de Massival. Toutes les œuvres des grands, que j'aimais déjà passionnément, eh bien, il a mis leur âme dedans en me les faisant jouer. Quel dommage qu'il soit marié!

Elle dit ces derniers mots avec un air enjoué, mais de si profond regret qu'ils primaient tout, ses théories sur les femmes et son admiration pour les arts.

Massival, en effet, était marié. Il avait contracté, avant le succès, une de ces unions d'artistes qu'on traîne ensuite jusqu'à sa mort, à travers la gloire.

Il ne parlait jamais de sa femme, d'ailleurs, ne la présentait point dans le monde, où il allait beaucoup, et, bien qu'il eût trois enfans, on le savait à peine.

Mariolle se mit à rire. Décidément, elle était gentille, cette femme, imprévue, d'un type rare, et fort jolie. Il regardait, sans pouvoir s'en lasser, avec une insistance dont elle ne semblait point gênée, ce visage grave et gai, un peu mutin, au nez hardi, et d'une carnation si sensuelle, d'un blond chaud et doux, flambé par le plein été d'une maturité si juste, si tendre, si savoureuse, qu'elle semblait arrivée à l'année même, au mois, à la minute de son complet épanouissement. Il se demandait : « Est-elle teinte ? » et il cherchait à distinguer la petite ligne plus pâle ou plus sombre à la racine des cheveux, sans pouvoir la découvrir

Des pas sourds, derrière lui, sur les tapis, le firent tressaillir, et il tourna la tête. Deux domestiques apportaient la table à thé. La petite lampe à flamme bleue faisait doucement murmurer l'eau dans un grand appareil argenté, luisant et compliqué comme un instrument de chimiste.

— Vous prendrez une tasse de thé ? demanda-t-elle.

Quand il eut accepté, elle se leva, et alla, d'une démarche droite, sans balancemens, distinguée par sa raideur même, vers la table où la vapeur bouillante chantait dans le ventre de cette machine, au milieu d'un parterre de gâteaux, de petits fours, de fruits confits et de bonbons.

Alors, son profil se dessinant nettement sur la tenture du salon, Mariolle remarqua la finesse de la taille et la minceur des hanches, sous les épaules larges et la gorge pleine qu'il avait admirées tout à l'heure. Comme la robe claire traînait enroulée derrière elle et semblait allonger sur le tapis un corps sans fin, il pensa crûment : « Tiens ! une sirène. Elle n'a que ce qui promet. »

Elle allait maintenant de l'un à l'autre, offrant ses rafraîchissemens avec une grâce de gestes exquise.

Mariolle la suivait des yeux, mais Lamarthe, qui se promenait sa tasse à la main, l'aborda et lui dit :

— Partons-nous ensemble ?

— Mais oui.

— Tout de suite, n'est-ce pas ? Je suis fatigué.

— Tout de suite. Allons.

Ils sortirent.

Dans la rue, le romancier demanda :

— Vous allez chez vous ou au cercle ?

— Je vais passer une heure au cercle.

— Aux Tambourins ?

— Oui.

— Je vous conduis à la porte. Moi, ces endroits-là m'ennuient. Je n'y entre jamais. J'en suis uniquement pour avoir des voitures.

Ils se prirent le bras et descendirent vers Saint-Augustin.

Ils firent quelques pas; puis Mariolle demanda :

— Quelle bizarre femme? Qu'en pensez-vous?

Lamarthe se mit à rire tout à fait.

— C'est la crise qui commence. dit-il. Vous allez y passer comme nous tous : moi je suis guéri, mais j'ai eu cette maladie-là. Mon cher ami, la crise consiste pour ses amis à ne parler que d'elle quand ils sont ensemble, quand ils se rencontrent, partout où ils se trouvent.

— Dans tous les cas, pour moi, c'est la première fois, et c'est bien naturel, puisque je la connais à peine.

— Soit. Parlons d'elle. Eh bien, vous allez en devenir amoureux. C'est fatal, tout le monde y passe.

— Elle est donc bien séduisante ?

— Oui et non. Ceux qui aiment les femmes d'autrefois, les femmes à âme, les femmes à cœur, les femmes à sensibilité, les femmes des romans passés, la prennent en grippe, et l'exècrent à tel point qu'ils finissent par dire sur elle des infamies. Les autres, nous, qui goûtons le charme moderne, nous sommes forcés d'avouer qu'elle est délicieuse, pourvu qu'on ne s'attache pas à elle. Et c'est justement ce que tout le monde fait. On n'en meurt pas du reste, on n'en souffre même pas trop; mais on rage qu'elle ne soit pas différente. Vous y passerez si elle le veut; d'ailleurs, elle vous gobe déjà.

Mariolle s'écria, écho de sa secrète pensée :

— Oh! moi, je suis pour elle le premier venu, et je crois qu'elle tient aux titres de toute nature.

— Oui, elle y tient, parbleu! mais en même temps elle s'en moque. L'homme le plus célèbre, le plus recherché et même le plus distingué ne retournera pas dix fois chez elle s'il ne lui plaît point; et elle s'est attachée d'une façon stupide à cet idiot de Fresnel et à ce poisseux de Maltry. Elle s'acoquine avec des idiots, sans excuse, on ne sait pourquoi, peut-être parce qu'ils l'amusent plus que nous, peut-être parce qu'au fond ils l'aiment davantage, et que toutes les femmes sont plus sensibles à cela qu'à n'importe quoi.

Et Lamarthe parla d'elle, analysant, discutant, se reprenant pour se contredire, interrogé par Mariolle, répondant avec une ardeur sincère, en homme intéressé, entraîné par son sujet, un peu dérouté aussi, ayant l'esprit plein d'observations vraies et de déductions fausses.

Il disait : « Elle n'est pas seule d'ailleurs : elles sont cinquante aujourd'hui, sinon plus, qui lui ressemblent. Tenez, la petite Frémines qui entrait chez elle tout à l'heure, est toute pareille, mais plus hardie d'allure, et mariée avec un étrange monsieur, ce qui fait de sa maison un des asiles de démens les plus intéressans de Paris. Je vais beaucoup aussi dans cette boîte-là. »

Ils avaient suivi, sans y songer, le boulevard Malesherbes, la rue Royale, l'avenue des Champs-Élysées, et ils arrivaient à l'Arc de Triomphe, quand Lamarthe brusquement tira sa montre.

— Mon cher, dit-il, voilà une heure dix minutes que nous parlons d'elle : ça suffit pour aujourd'hui. Je vous conduirai une autre fois à votre cercle. Allez vous coucher, et j'en fais autant.

## II.

C'était une grande pièce bien éclairée et tendue, murs et plafonds, d'admirables toiles de Perse rapportées par un diplomate ami. Elles étaient à fond jaune, comme si on les eût trempées en de la crème dorée; et les dessins de toutes nuances, où dominait le vert persan, représentaient des constructions bizarres, aux toits retroussés, autour desquelles couraient des lions à perruques, des antilopes à cornes démesurées, et volaient des oiseaux paradisiaques.

Peu de meubles. Trois longues tables couvertes de plaques en marbre vert portaient tout ce qui sert à la toilette d'une femme. Sur l'une, celle du milieu, les grandes cuvettes en cristal épais. La seconde présentait une armée de flacons, de boîtes et de vases de toutes tailles, coiffés d'argent au chiffre couronné. Sur la troisième, s'étalaient tous les outils et instrumens de la coquetterie moderne, innombrables, aux usages compliqués, mystérieux et délicats. Dans ce cabinet, rien que deux chaises longues et quelques sièges bas, capitonnés et moelleux, faits pour le repos des membres las et du corps dévêtu. Puis, tenant un mur tout entier, une glace immense s'ouvrait comme un horizon clair. Elle était formée de trois panneaux dont les deux côtés latéraux, articulés sur des charnières, permettaient à la jeune femme de se voir en même temps de face, de profil et de dos, de s'enfermer dans son image. A droite, dans une niche que voilait ordinairement une draperie, la baignoire, ou plutôt une vasque profonde, également en marbre vert, où l'on descendait par deux marches. Un amour de bronze, élégante figurine du sculpteur Prédolé, assis sur le bord, y versait l'eau chaude et l'eau froide par des coquilles avec lesquelles il jouait. Au fond de ce réduit, une glace de Venise à pans brisés, faite de miroirs inclinés, montait en voûte arrondie, abritait, enfermait et reflétait, en chacun de ses morceaux, la baignoire et la baigneuse.

Un peu plus loin, le bureau épistolaire, simple et beau meuble anglais moderne, couvert de papiers traînans, lettres pliées, petites enveloppes déchirées, où brillaient des initiales dorées. Car c'était là qu'elle écrivait et qu'elle vivait quand elle était seule.

Étendue sur sa chaise longue, dans une robe de chambre en foulard de Chine, les bras nus, de beaux bras souples et fermes sortant hardiment des grands plis de l'étoffe, les cheveux relevés et pesant sur la tête de leur masse blonde et tordue, M[me] de Burne rêvassait, après le bain.

La femme de chambre frappa, puis entra, apportant une lettre.

Elle la prit, regarda l'écriture, déchira le papier, lut les premières lignes, puis dit tranquillement à sa domestique : « Je vous sonnerai dans une heure. »

Restée seule, elle sourit avec une joie victorieuse. Les premiers mots lui avaient suffi pour comprendre que c'était là, enfin, la déclaration d'amour de Mariolle. Il avait résisté bien plus qu'elle n'aurait cru, car depuis trois mois elle le captait avec un grand déploiement de grâce, des attentions et des frais de charme qu'elle n'avait jamais faits pour personne. Il semblait méfiant, prévenu, en garde contre elle, contre l'appât toujours tendu de son insatiable coquetterie. Il avait fallu bien des causeries intimes, où elle avait donné toute la séduction physique de son être, tout l'effort captivant de son esprit, et aussi bien des soirées de musique, où, devant le piano vibrant encore, devant les pages des partitions pleines de l'âme chantante des maîtres, ils avaient tressailli de la même émotion, pour qu'elle aperçût enfin dans son œil cet aveu de l'homme vaincu, la supplication mendiante de la tendresse prête à défaillir. Elle connaissait si bien cela, la rouée ! Elle avait fait naître si souvent, avec une adresse féline et une curiosité inépuisable, ce mal secret et torturant dans les yeux de tous les hommes qu'elle avait pu séduire. Cela l'amusait tant de les sentir envahis peu à peu, conquis, dominés par sa puissance invincible de femme, de devenir pour eux l'Unique, l'Idole capricieuse et souveraine. Cela avait poussé en elle tout doucement, comme un instinct caché qui se développe, l'instinct de la guerre et de la conquête. Pendant ses années de mariage, un besoin de représailles avait peut-être germé dans son cœur, un besoin obscur de rendre aux hommes ce qu'elle avait reçu de l'un d'eux, d'être la plus forte à son tour, de ployer les volontés, de fouailler les résistances et de faire souffrir aussi. Mais surtout elle était née coquette; et, dès qu'elle se sentit libre dans l'existence, elle se mit à poursuivre et à dompter les amoureux, comme le chasseur poursuit le gibier, rien que pour les voir tomber. Son cœur cependant n'était poin avide d'émotions comme celui des femmes tendres et sentimentales; elle ne recherchait point l'amour unique d'un homme ni le bonheur dans la passion. Il lui fallait seulement autour d'elle l'admiration de tous, des hommages, des agenouillemens, un encense-

ment de tendresse. Quiconque devenait l'habitué de sa maison devait être aussi l'esclave de sa beauté, et aucun intérêt d'esprit ne pouvait l'attacher longtemps à ceux qui résistaient à ses coquetteries, dédaigneux des soucis d'amour ou peut-être engagés ailleurs. Il fallait qu'on l'aimât pour rester son ami; mais alors elle avait des prévenances inimaginables, des attentions délicieuses, des gentillesses infinies, pour conserver autour d'elle tous ceux qu'elle avait captivés. Une fois enrégimentés dans son troupeau d'adorateurs, il semblait qu'on lui appartînt de par le droit de conquête. Elle les gouvernait avec une adresse savante, suivant leurs défauts et leurs qualités et la nature de leur jalousie. Ceux qui demandaient trop, elle les expulsait au jour voulu, les reprenait ensuite, assagis, en leur posant des conditions sévères; et elle s'amusait tellement, en gamine perverse, à ce jeu de séduction, qu'elle trouvait aussi charmant d'affoler les vieux messieurs que de tourner la tête aux jeunes.

On eût dit même qu'elle réglait son affection sur le degré d'ardeur qu'elle avait inspiré, et le gros Fresnel, inutile et lourd comparse, demeurait un de ses favoris grâce à la passion frénétique dont elle le savait et le sentait possédé.

Elle n'était pas non plus tout à fait indifférente aux qualités des hommes, et elle avait subi des commencemens d'entraînement connus d'elle seule, arrêtés au moment où ils auraient pu devenir dangereux.

Chaque débutant apportant la note nouvelle de sa chanson galante et l'inconnu de sa nature, les artistes surtout, en qui elle pressentait des raffinemens, des nuances, des délicatesses d'émotion plus aiguës et plus fines, l'avaient plusieurs fois troublée, avaient éveillé en elle le rêve intermittent des grandes amours et des longues liaisons. Mais, en proie aux craintes prudentes, indécise, tourmentée, ombrageuse, elle s'était gardée toujours jusqu'au moment où le dernier amoureux avait cessé de l'émouvoir. Et puis elle possédait des yeux sceptiques de fille moderne qui déshabillaient en quelques semaines les plus grands hommes de leur prestige. Dès qu'ils étaient épris d'elle, et qu'ils abandonnaient, dans le désarroi de leur cœur, leurs poses de représentation et leurs habitudes de parade, elle les voyait tous pareils, pauvres êtres qu'elle dominait de son pouvoir séducteur.

Enfin, pour s'attacher à un homme, une femme comme elle, si parfaite, il aurait fallu qu'il possédât tant de mérites inestimables!

Pourtant elle s'ennuyait beaucoup. Sans amour pour le monde, où elle allait par préjugé, dont elle subissait les longues soirées avec des bâillemens retenus dans la gorge et du sommeil dans les

paupières, amusée seulement par les marivaudages, par ses caprices agressifs, par des curiosités changeantes pour certaines choses ou certains êtres, s'attachant juste assez pour ne se point dégoûter trop vite de ce qu'elle avait apprécié ou admiré, et pas assez pour découvrir un plaisir vrai dans une affection ou dans un goût, tourmentée par ses nerfs et non par ses désirs, privée de toutes les préoccupations absorbantes des âmes simples ou ardentes, elle vivait dans un ennui gai, sans la foi commune au bonheur, en quête seulement de distractions, et déjà courbatue de lassitude, bien qu'elle s'estimât satisfaite.

Elle s'estimait satisfaite parce qu'elle se jugeait la plus séduisante et la mieux partagée des femmes. Fière de son charme, dont elle expérimentait souvent le pouvoir, amoureuse de sa beauté irrégulière, bizarre et captivante, sûre de la finesse de sa pensée, qui lui faisait deviner, pressentir, comprendre mille choses que les autres ne voyaient point, orgueilleuse de son esprit, que tant d'hommes supérieurs appréciaient, et ignorante des barrières qui fermaient son intelligence, elle se croyait un être presque unique, une perle rare éclose en ce monde médiocre, qui lui paraissait un peu vide et monotone parce qu'elle valait trop pour lui.

Jamais elle ne se serait soupçonnée d'être elle-même la cause inconsciente de cet ennui continu dont elle souffrait, mais elle en accusait les autres et les rendait responsables de ses mélancolies. S'ils ne savaient pas la distraire assez, l'amuser et même la passionner, c'est qu'ils manquaient d'agrémens et de véritables qualités. « Tout le monde, disait-elle en riant, est assommant. Il n'y a de tolérable que les gens qui me plaisent, uniquement parce qu'ils me plaisent. »

Et on lui plaisait surtout en la trouvant incomparable. Sachant fort bien qu'on ne réussit pas sans peine, elle mettait tous ses soins à séduire, et elle ne trouvait rien de plus agréable que de savourer l'hommage du regard qui s'attendrit et du cœur, ce muscle violent, qu'on fait battre par un mot.

Elle s'était étonnée beaucoup de la peine qu'elle avait eue à conquérir André Mariolle, car elle avait bien senti, dès le premier jour, qu'elle lui plaisait. Puis, peu à peu, elle avait deviné sa nature ombrageuse, secrètement envieuse, très subtile et concentrée, et elle lui avait montré, pour vaincre son faible, tant d'égards, de préférences et de naturelle sympathie, qu'il avait fini par se rendre.

Depuis un mois surtout, elle le sentait pris, inquiet devant elle, taciturne et enfiévré, mais il résistait à l'aveu. Oh! les aveux! Au fond, elle ne les aimait pas beaucoup, car, lorsqu'ils étaient trop directs, trop expressifs, elle se voyait forcée de sévir. Elle avait

même dû se fâcher deux fois et interdire sa porte. Ce qu'elle adorait, c'étaient les manifestations délicates, les demi-confidences, les allusions discrètes, l'agenouillement moral; et elle déployait vraiment un tact et une adresse exceptionnels pour obtenir de ses admirateurs cette réserve dans l'expression.

Depuis un mois, elle attendait et guettait, sur les lèvres de Mariolle, la phrase claire ou voilée, selon la nature de l'homme, où se soulage le cœur oppressé.

Il n'avait rien dit, mais il écrivait. C'était une longue lettre : quatre pages! Elle la tenait en ses mains, frémissante de contentement. Elle s'étendit sur sa chaise longue pour être plus à l'aise et laissa choir sur le tapis les petites mules de ses pieds, puis elle lut. Elle fut surprise. Il lui disait, en termes sérieux, qu'il ne voulait pas souffrir par elle et qu'il la connaissait déjà trop pour consentir à être sa victime. Avec des phrases très polies, chargées de complimens, où transperçait partout de l'amour retenu, il ne lui laissait pas ignorer qu'il savait sa manière d'agir envers les hommes, qu'il était pris aussi, mais qu'il s'affranchissait de ce défaut de servitude en s'en allant. Il recommençait tout simplement sa vie vagabonde d'autrefois. Il partait.

C'était un adieu, éloquent et résolu.

Certes, elle fut surprise en lisant, en relisant, en recommençant encore ces quatre pages de prose tendrement irritée et passionnée. Elle se leva, reprit ses mules, se mit à marcher, les bras nus hors des manches rejetées en arrière, les mains entrées à moitié aux petites poches de sa robe de chambre et tenant dans l'une la lettre froissée.

Elle pensait, étourdie de cette déclaration inprévue : « C'est qu'il écrit fort bien, ce garçon; c'est sincère, ému, touchant. Il écrit mieux que Lamarthe : ça ne sent pas le roman. »

Elle eut envie de fumer, s'approcha de la table aux parfums, et, dans une boîte en porcelaine de Saxe, prit une cigarette; puis, l'ayant allumée, elle alla vers la glace, où elle voyait venir trois jeunes femmes, dans les trois panneaux diversement orientés. Quand elle fut tout près, elle s'arrêta, se fit un petit salut, un petit sourire, un petit coup de tête ami qui disait : « Très jolie, très jolie. » Elle inspecta ses yeux, se montra ses dents, leva ses bras, posa ses mains sur ses hanches et se tourna de profil pour se bien apercevoir tout entière dans les trois miroirs, en inclinant un peu la tête.

Alors elle resta debout, amoureusement, en face d'elle-même, enveloppée par le triple reflet de son être, qu'elle trouvait charmant, ravie de se voir, saisie d'un plaisir égoïste et physique devant sa beauté et la savourant avec une satisfaction de tendresse presque aussi sensuelle que celle des hommes.

Tous les jours elle se contemplait ainsi; et sa femme de chambre, qui l'avait souvent surprise, disait avec malice :

— Madame se regarde tant qu'elle finira par user toutes les glaces de la maison.

Mais cet amour d'elle-même, c'était le secret de son charme et de son pouvoir sur les hommes. A force de s'admirer, de chérir les finesses de sa figure et les élégances de sa personne, et de chercher, et de trouver tout ce qui pouvait les faire valoir davantage, de découvrir les nuances imperceptibles qui rendaient sa grâce plus active et ses yeux plus étranges, à force de poursuivre tous les artifices qui la paraient pour elle-même, elle avait découvert naturellement tout ce qui pouvait le mieux plaire aux autres.

Plus belle et plus indifférente à sa beauté, elle n'aurait point possédé cette séduction précipitant vers l'amour presque tous ceux qui n'étaient point d'abord rebelles à la nature de sa puissance.

Un peu fatiguée bientôt de rester ainsi debout, elle dit à son image qui lui souriait toujours, et son image dans la triple glace remua les lèvres pour répéter: «Nous allons bien voir, monsieur.»

Puis traversant le cabinet, elle alla s'asseoir à son bureau. Voici ce qu'elle écrivit :

« Cher monsieur Mariolle, venez demain, à quatre heures. Je serai seule, et j'espère que je vous rassurerai sur le danger imaginaire qui vous effraie.

« Je me dis votre amie, et je vous prouverai que je le suis.

« Michèle de Burne. »

Quelle toilette simple elle avait pour recevoir, le lendemain, la visite d'André Mariolle! Une petite robe grise, d'un gris léger un peu lilas, mélancolique comme un crépuscule et tout unie, avec un col qui serrait le cou, des manches qui serraient les bras, un corsage qui serrait la gorge et la taille, une jupe qui serrait les hanches et les jambes.

Quand il entra, avec un visage un peu grave, elle vint à lui, tendant les mains. Il les baisa, puis ils s'assirent, et elle laissa le silence durer quelques instans, pour s'assurer de son embarras.

Il ne savait que dire et attendait qu'elle parlât.

Elle s'y décida.

— Eh bien! arrivons tout de suite à la grosse question. Que se passe-t-il? Vous m'avez écrit, savez-vous, une lettre fort insolente?

Il répondit :

— Je le sais bien, et je vous fais toutes mes excuses. Je suis, j'ai toujours été avec tout le monde d'une franchise excessive, brutale. J'aurais pu m'en aller sans les explications déplacées et bles-

santes que je vous ai adressées. J'ai jugé plus loyal d'agir selon ma nature et de compter sur votre esprit, que je connais.

Elle reprit, avec un ton de pitié contente :

— Voyons! voyons! Qu'est-ce que c'est que cette folie-là?..

Il l'interrompit :

— J'aime mieux n'en pas parler.

Elle répliqua vivement à son tour, sans le laisser continuer :

— Moi, je vous ai fait venir pour en parler, et nous en parlerons jusqu'à ce que vous soyez bien convaincu que vous ne courez aucun danger.

Elle se mit à rire comme une petite fille, et sa robe de pensionnaire donnait à ce rire une jeunesse enfantine.

Il balbutia :

— Je vous ai écrit la vérité, la vérité sincère, la redoutable vérité dont j'ai peur.

Redevenant sérieuse, elle reprit :

— Soit, je le sais : tous mes amis passent par là. Vous m'avez écrit aussi que je suis une affreuse coquette : je l'avoue, mais personne n'en meurt; je crois même que personne n'en souffre. Il y a bien ce que Lamarthe appelle la crise. Vous y êtes; mais ça passe et on tombe dans... comment dire ça?... dans l'amour chronique, qui ne fait plus mal et que j'entretiens à petit feu, chez tous mes amis, afin qu'ils me soient très dévoués, très attachés, très fidèles. Hein? suis-je sincère aussi, moi, et franche, et crâne? En avez-vous vu beaucoup de femmes qui oseraient dire à un homme ce que je viens de vous dire?

Elle avait un air si drôle et si décidé, si simple et si provocant en même temps, qu'il ne put s'empêcher de sourire à son tour.

— Tous vos amis, dit-il, sont des hommes qui ont été souvent brûlés à ce feu-là, même avant de l'être par vous. Flambés et grillés déjà, ils supportent facilement le four où vous les tenez; mais moi, madame, je n'ai jamais passé par là, et je sens, depuis quelque temps, que ce sera terrible, si je me laisse aller au sentiment qui grandit dans mon cœur.

Elle devint familière subitement, et, se penchant un peu vers lui, les mains croisées sur les genoux :

— Écoutez-moi : je suis sérieuse. Cela m'ennuie de perdre un ami pour une crainte que je crois chimérique. Vous m'aimerez, soit; mais les hommes d'à présent n'aiment pas les femmes d'aujourd'hui jusqu'à s'en faire vraiment du mal. Croyez-moi, je connais les uns et les autres.

Elle se tut, puis ajouta avec un sourire singulier de femme qui dit une vérité en croyant mentir :

— Allez, je n'ai pas ce qu'il faut pour qu'on m'adore éperdu-

ment. Je suis trop moderne. Voyons, je serai une amie, une jolie amie pour qui vous aurez vraiment de l'affection, mais rien de plus, car j'y veillerai.

D'un ton plus sérieux elle ajouta :

— En tout cas, je vous préviens que, moi, je suis incapable de m'éprendre vraiment de n'importe qui, que je vous traiterai comme les autres, comme les bien traités, mais jamais mieux : j'ai horreur des despotes et des jaloux. D'un mari j'ai dû tout supporter; mais d'un ami, d'un simple ami, je ne veux accepter aucune de ces tyrannies d'affection qui sont les calamités des relations cordiales. Vous voyez que je suis gentille comme tout, que je vous parle en camarade, que je ne vous cache rien. Acceptez-vous de faire l'essai loyal que je vous propose? Si ça ne va pas, il sera toujours temps de vous en aller, quelle que soit la gravité de votre cas. Amoureux parti, amoureux guéri.

Il la regardait, déjà vaincu par sa voix, par son geste, par toute la griserie de sa personne, et il murmura, tout résigné et tout vibrant de la sentir si près :

— J'accepte, madame; et, si j'ai mal, tant pis! Vous valez bien qu'on souffre un peu pour vous.

Elle l'arrêta.

— Maintenant, n'en parlons plus, dit-elle, n'en parlons plus jamais.

Et elle entraîna la causerie vers des sujets qui ne l'inquiétaient point.

Il sortit au bout d'une heure, torturé, car il l'aimait, et joyeux, car elle lui avait demandé et il lui avait promis de ne point s'en aller.

## III.

Il était torturé, car il l'aimait. Différent des amoureux vulgaires, pour qui la femme élue par leur cœur apparaît dans une auréole de perfections, il s'était attaché à elle en la regardant avec des yeux clairvoyans de mâle soupçonneux et défiant qui n'a jamais été tout à fait capturé. Son esprit inquiet, pénétrant et paresseux, toujours sur la défensive dans la vie, l'avait préservé des passions. Quelques intrigues, deux courtes liaisons mortes dans l'ennui et des amours payées, rompues par dégoût, rien de plus dans l'histoire de son âme. Il considérait les femmes comme un objet d'utilité pour ceux qui veulent une maison bien tenue et des enfans, comme un objet d'agrément relatif pour ceux qui cherchent des passe-temps d'amour.

En entrant chez M$^{me}$ de Burne, il avait été prévenu contre elle par

toutes les confidences de ses amis. Ce qu'il en savait l'intéressait, l'intriguait, lui plaisait, mais lui répugnait un peu. Il n'aimait pas, en principe, ces joueurs qui ne paient jamais. Après les premières entrevues, il l'avait jugée fort amusante et animée d'un charme spécial et contagieux. La beauté naturelle et savante de cette svelte, fine et blonde personne qui semblait en même temps grasse et fluette, armée de beaux bras faits pour attirer, pour enlacer, pour étreindre, et de jambes devinées longues et minces, faites pour fuir, comme celles des gazelles, avec des pieds si petits qu'ils ne devaient pas laisser de traces, lui paraissait être une espèce de symbole des vaines espérances. De plus, il avait goûté dans ses entretiens avec elle un plaisir qu'il croyait introuvable dans une conversation mondaine. Douée d'un esprit plein de verve familière, imprévue et gouailleuse et d'une caressante ironie, elle se laissait aller pourtant à être séduite quelquefois par des influences sentimentales, intellectuelles ou plastiques, comme si au fond de sa gaîté moqueuse traînait encore l'ombre séculaire de la tendresse poétique des aïeules. Et cela la rendait exquise.

Elle le choyait, désireuse de le conquérir comme les autres, et il venait chez elle aussi souvent qu'il y pouvait venir, attiré par le grandissant besoin de la voir de plus en plus. C'était comme une force émanée d'elle qui le prenait, une force de charme, de regard, de sourire, de parole, irrésistible, bien qu'il sortît souvent de chez elle irrité de ce qu'elle avait fait ou de ce qu'elle avait dit.

Plus il se sentait envahi par cet inexprimable fluide dont une femme nous pénètre et nous asservit, plus il la devinait, la comprenait et souffrait de sa nature, qu'il désirait ardemment différente.

Mais ce qu'il réprouvait en elle l'avait assurément séduit et dompté, malgré lui, en dépit de sa raison, plus peut-être que ses vraies qualités.

Sa coquetterie, dont elle jouait ouvertement comme d'un éventail, qu'elle déployait ou repliait à la face de tous, suivant les hommes qui lui plaisaient et lui parlaient; sa façon de ne rien prendre au sérieux, qu'il trouvait drôle dans les premiers temps et menaçante à présent; son désir constant de distraction, de renouveau, qu'elle portait insatiable dans son cœur toujours lassé, tout cela le laissait parfois tellement exaspéré, qu'il prenait, en rentrant chez lui, la résolution de distancer ses visites jusqu'au jour où il les supprimerait.

Le lendemain, il cherchait un prétexte pour se présenter chez elle. Ce qu'il sentait surtout s'accentuer, à mesure qu'il s'éprenait davantage, c'était l'insécurité de cet amour et la certitude de la souffrance.

Oh! il n'était pas aveugle : il s'enfonçait peu à peu dans ce sentiment comme un homme se noie par fatigue, parce que sa barque a sombré et qu'il est trop loin des côtes. Il la connaissait autant qu'on pouvait la connaître, la prescience de la passion ayant surexcité sa clairvoyance, et il ne pouvait plus s'empêcher de penser à elle indéfiniment. Avec une obstination infatigable, il cherchait toujours à l'analyser, à éclairer ce fond obscur d'âme féminine, cet incompréhensible mélange d'intelligence gaie et de désenchantement, de raison et d'enfantillage, d'affectueuse apparence et de mobilité, tous ces contradictoires penchans réunis et coordonnés pour former un être anormal, séducteur et déroutant.

Mais pourquoi le séduisait-elle ainsi? Il se le demandait indéfiniment et le comprenait mal, car, avec sa nature réfléchie, observatrice et fièrement modeste, il eût dû rechercher logiquement dans une femme les antiques et tranquilles qualités de charme tendre et d'attachement constant qui semblent devoir assurer le bonheur d'un homme.

Mais il rencontrait en celle-là quelque chose d'inattendu, une sorte de primeur de la race humaine, excitante par sa nouveauté, une de ces créatures qui sont le commencement d'une génération, qui ne ressemblent pas à ce qu'on a connu, et qui répandent autour d'elles, même par leurs imperfections, l'attrait redoutable d'un éveil.

Après les rêveuses passionnées et romanesques de la restauration étaient venues les joyeuses de l'époque impériale, convaincues de la réalité du plaisir; puis voilà qu'apparaissait une transformation nouvelle de cet éternel féminin, un être raffiné, de sensibilité indécise, d'âme inquiète, agitée, irrésolue, qui semblait avoir passé déjà par tous les narcotiques dont on apaise et dont on affole les nerfs, par le chloroforme qui assomme, par l'éther et par la morphine qui fouaillent le rêve, éteignent les sens et endorment les émotions.

Il goûtait en elle la saveur d'une créature factice, façonnée et entraînée pour charmer. C'était un objet de luxe rare, attrayant, exquis et délicat, sur qui s'arrêtaient les yeux, devant qui battait le cœur et s'agitait le désir, ainsi que vient l'appétit devant les nourritures fines dont une vitre vous sépare, préparées et montrées pour exciter la faim.

Quand il fut bien convaincu qu'il descendait la pente d'un abîme, il se mit à réfléchir avec terreur aux dangers de son entraînement. Qu'adviendrait-il de lui? Que ferait-elle? Elle ferait assurément ce qu'elle avait dû faire avec tout le monde : elle l'amènerait à cet état où on suit les caprices d'une femme comme un chien suit les pas d'un maître, et elle le classerait dans sa collection de favoris

plus ou moins illustres. Avait-elle, en effet, joué ce jeu avec tous les autres? Ne s'en trouvait-il pas un, pas un seul qu'elle eût aimé, vraiment aimé, un mois, un jour, une heure, dans un de ces élans aussitôt comprimés où se jetait son cœur?

Il parla d'elle avec eux interminablement, en sortant des dîners où ils s'étaient chauffés à son contact. Il les sentit tous encore troublés, mécontens, énervés, en hommes qu'aucune réalité n'a satisfaits.

Non, elle n'avait aimé personne parmi ces paradeurs de la curiosité publique; mais lui, qui n'était rien près d'eux, qui ne faisait pas se tourner les têtes et se fixer les yeux quand son nom passait dans une foule ou dans un salon, que serait-il pour elle? Rien, rien, un comparse, un monsieur, celui qui, pour ces femmes recherchées, devient le familier vulgaire, utile et sans bouquet, comme le vin qu'on boit avec l'eau.

S'il avait été un homme connu, il aurait encore accepté ce rôle, que sa célébrité eût rendu moins humiliant. Ignoré, il n'en voulait pas. Et il écrivit pour lui dire adieu.

Quand il reçut la courte réponse, il en fut ému comme d'un bonheur tombé sur lui, et, quand elle lui eut fait promettre qu'il ne partirait point, il fut joyeux comme d'une délivrance.

Quelques jours se passèrent sans amener rien entre eux; mais, lorsque fut calmé l'apaisement qui suit les crises, il sentit regrandir et le brûler son désir d'elle. Il avait pris la résolution de ne plus jamais lui parler de rien, mais il n'avait point promis de ne pas écrire; et, un soir, comme il ne pouvait dormir, comme elle le possédait dans la veille agitée de l'insomnie d'amour, il s'assit, presque malgré lui, devant sa table et se mit à exprimer sur du papier blanc ce qu'il sentait. Ce n'était point une lettre, c'étaient des notes, des phrases, des pensées, des frissons de souffrance qui se changeaient en mots.

Cela l'apaisa : il lui semblait qu'il se soulageait d'un peu de son angoisse, et, s'étant couché, il put dormir enfin.

Dès son réveil, le lendemain, il relut ces quelques pages, les jugea bien frémissantes, les mit sous enveloppe, écrivit l'adresse, les garda jusqu'au soir et les fit porter à la poste fort tard, pour qu'elle les reçût à son lever.

Il pensait bien qu'elle ne s'effaroucherait point de ces feuilles de papier. Les plus timorées des femmes ont pour la lettre qui parle d'amour avec sincérité des indulgences infinies. Et ces lettres, quand elles sont écrites par des mains qui tremblent, avec des yeux qu'emplit et qu'affole un visage, ont à leur tour sur les cœurs une invincible puissance.

Vers la fin du jour, il alla chez elle, afin de voir comment elle le

recevrait et ce qu'elle pourrait lui dire. Il y trouva M. de Pradon qui fumait des cigarettes en causant avec sa fille. Il passait ainsi souvent des heures entières auprès d'elle, car il semblait la traiter plutôt en homme qu'en père. Elle avait mis dans leurs rapports et dans leur affection une nuance de l'hommage d'amour qu'elle se rendait à elle-même et qu'elle exigeait de tous.

Quand elle vit arriver Mariolle, sa figure eut un éclair de plaisir; sa main fut tendue avec vivacité; son sourire disait : « Vous me plaisez beaucoup. »

Mariolle espérait que le père s'en irait bientôt. Mais M. de Pradon ne s'en alla point. Bien qu'il connût sa fille et qu'il eût depuis longtemps perdu tout soupçon sur elle, tant il la croyait insexuelle, il la surveillait toujours avec une attention curieuse, inquiète, un peu maritale. Il voulait apprendre ce que ce nouvel ami pouvait bien avoir de chances de succès durable, ce qu'il était, ce qu'il valait. Serait-il un simple passant comme tant d'autres, ou bien un membre du cercle ordinaire?

Donc il s'installa, et Mariolle comprit aussitôt qu'on ne le pourrait point déloger. Il en prit son parti, et se décida même à le séduire, s'il le pouvait, estimant qu'une bienveillance, ou du moins une neutralité, vaudrait toujours mieux qu'une hostilité. Il fit des frais, fut gai, amusa, sans aucune pose de soupirant.

Elle songeait, contente : « Il n'est pas bête et joue bien la comédie. »

Et M. de Pradon pensait : « Voilà un aimable homme, à qui ma fille ne paraît pas tourner la tête comme à tous les autres imbéciles. »

Quand Mariolle jugea le moment venu de s'en aller, il les laissa tous deux charmés par lui.

Mais il sortait de cette maison avec de la détresse dans l'esprit. Auprès de cette femme, il souffrait déjà de l'emprisonnement où elle le tenait, sentant qu'il frapperait en vain sur ce cœur, comme un homme enfermé frappe du poing une porte de fer.

Possédé, il en était sûr, et ne cherchait plus à se délivrer d'elle; alors, ne pouvant fuir cette fatalité, il se résolut à être rusé, patient, tenace, dissimulé, à la conquérir par l'adresse, par l'hommage dont elle était avide, par l'adoration qui la grisait, par la servitude volontaire à laquelle il se laisserait réduire.

Sa lettre avait plu. Il écrirait. Il écrivit. Presque chaque nuit, en rentrant, à l'heure où l'esprit, animé par toutes les agitations du jour, regarde ce qui l'intéresse ou l'émeut dans une sorte de grossissement d'hallucination, il s'asseyait à sa table, sous sa lampe, et s'exaltait en pensant à elle. Le germe poétique que laissent mourir en eux, par paresse, tant d'hommes indolens, grandit dans

cet entraînement. A force d'écrire les mêmes choses, la même chose, son amour, sous des formes que renouvelait le renouveau quotidien de son désir, il enfiévra son ardeur dans cette besogne de tendresse littéraire. Il cherchait tout le long des jours, et trouvait pour elle ces expressions irrésistibles que l'émotion surexcitée fait jaillir du cerveau comme des étincelles. Il soufflait ainsi sur le feu de son propre cœur et l'allumait en incendie, car les lettres d'amour vraiment passionnées sont souvent plus dangereuses pour celui qui les écrit que pour celle qui les reçoit.

A force de s'entretenir lui-même dans cet état d'effervescence, de chauffer son sang avec des mots et de faire habiter son âme avec une pensée unique, il perdit peu à peu la notion de la réalité sur cette femme. Cessant de la juger telle qu'il l'avait vue d'abord, il ne l'apercevait plus à présent qu'à travers le lyrisme de ses phrases, et tout ce qu'il lui écrivait chaque nuit devenait dans son cœur autant de vérités. Ce travail quotidien d'idéalisation la lui montrait à peu près telle qu'il l'aurait rêvée. Ses anciennes résistances tombaient d'ailleurs devant l'indéniable affection que lui témoignait M^me de Burne. Certes, en ce moment, bien qu'ils ne se fussent rien dit, elle le préférait à tous, et le lui montrait ouvertement. Il pensait donc avec une espèce de folie d'espérance qu'elle finirait peut-être par l'aimer.

Elle subissait, en effet, avec une joie compliquée et naïve la séduction de ces lettres. Jamais personne ne l'avait adulée et chérie de cette manière, avec cette réserve silencieuse. Jamais personne n'avait eu cette idée charmante de faire apporter sur son lit, à chaque réveil, dans le petit plateau d'argent que présentait la femme de chambre, ce déjeuner de sentiment sous une enveloppe de papier. Et ce qu'il y avait de précieux à cela, c'est qu'il n'en parlait jamais, qu'il semblait l'ignorer lui-même, qu'il demeurait, dans son salon, le plus froid de ses amis, qu'il ne faisait pas une allusion à toute cette pluie de tendresse dont il la couvrait en secret.

Certes elle avait reçu déjà des lettres d'amour, mais d'un autre ton, moins réservées, plus pressantes, plus semblables à des sommations. Pendant trois mois, ses trois mois de crise, Lamarthe lui avait consacré une jolie correspondance de romancier fort séduit qui marivaude littérairement. Elle avait en son secrétaire, dans un tiroir spécial, ces très fines et très séduisantes épîtres à une femme d'un écrivain vraiment ému qui l'avait caressée de sa plume jusqu'au jour où il perdit l'espoir du succès.

Les lettres de Mariolle étaient tout autres, d'une concentration de désir si énergique, d'une sincérité d'expression si juste, d'une soumission si complète, d'un dévoûment qui promettait d'être si du-

rable, qu'elle les recevait, les ouvrait et les goûtait avec un plaisir qu'aucune écriture ne lui avait encore donné.

Son amitié pour l'homme s'en ressentait, et elle l'invitait à venir la voir d'autant plus souvent qu'il apportait dans ses relations cette discrétion absolue, et semblait ignorer, en lui parlant, qu'il eût jamais pris une feuille de papier pour lui dire son adoration. Elle jugeait d'ailleurs la situation originale, digne d'un livre, et trouvait dans sa satisfaction profonde à sentir près d'elle cet être qui l'aimait ainsi, une sorte de ferment actif de sympathie qui le lui faisait juger d'une façon particulière.

Jusqu'ici, dans tous les cœurs troublés par elle, elle avait pressenti, malgré la vanité de sa coquetterie, des préoccupations étrangères; elle n'y régnait pas seule; elle y trouvait, elle y voyait des soucis puissans qui ne la touchaient point. Jalouse de la musique avec Massival, de la littérature avec Lamarthe, et toujours de quelque chose, mécontente des demi-succès qu'elle obtenait, impuissante à tout chasser devant elle dans ces âmes d'hommes ambitieux, d'hommes en renom ou d'artistes pour qui la profession est une maîtresse dont rien ni personne ne peut les détacher, elle en rencontrait un pour la première fois à qui elle était tout. Il le lui jurait au moins. Seul, le gros Fresnel l'aimait autant assurément. Mais c'était le gros Fresnel. Elle devinait que jamais personne n'avait été possédé par elle de cette façon; et sa reconnaissance égoïste pour le garçon qui lui donnait ce triomphe prenait des allures de tendresse. Elle avait besoin de lui maintenant, besoin de sa présence, besoin de son regard, besoin de son asservissement, besoin de cette domesticité d'amour. S'il flattait moins que les autres sa vanité, il flattait davantage ces souveraines exigences qui gouvernent l'âme et la chair des coquettes, son orgueil et son instinct de domination, son instinct féroce de calme femelle.

Comme un pays dont on s'empare, elle accapara sa vie peu à peu par une succession de petits envahissemens plus nombreux chaque jour. Elle organisait des fêtes, des parties au théâtre, des dîners au restaurant, pour qu'il en fût; elle le traînait derrière elle avec une satisfaction de conquérante, ne pouvait plus se passer de lui ou plutôt de l'esclavage auquel il était réduit.

Il la suivait, heureux de se sentir ainsi choyé, caressé par ses yeux, par sa voix, par tous ses caprices; et il ne vivait plus que dans un transport de désir et d'amour, affolant et brûlant comme une fièvre chaude.

GUY DE MAUPASSANT.

*(La deuxième partie au prochain n°.)*

# Mme DE LA FAYETTE ET MÉNAGE

D'APRÈS

# DES LETTRES INÉDITES

« Parmi les personnes considérables de l'un et de l'autre sexe mortes depuis peu de temps, nous nommerons dame Marguerite de la Vergne. Elle était veuve de M. le comte de la Fayette, et tellement distinguée par son esprit et son mérite qu'elle s'était acquis l'estime et la considération de tout ce qu'il y avait de plus grand en France. Lorsque sa santé ne lui a plus permis d'aller à la cour, on peut dire que toute la cour a été chez elle, de sorte que, sans sortir de sa chambre, elle avait partout un grand crédit dont elle ne faisait usage que pour rendre service à tout le monde. On tient qu'elle a eu part à quelques ouvrages qui ont été lus du public avec plaisir et avec admiration. »

La personne considérable dont, en juin 1693, l'article des morts du *Mercure galant* parlait en ces termes, est aujourd'hui, dans cette brillante galerie du XVIIe siècle, une des figures sur lesquelles les regards s'arrêtent avec le plus de complaisance. Elle n'a pas seulement reçu chez elle toute la cour, ce qui peut nous sembler aujourd'hui assez indifférent; elle a encore été la meilleure amie de Mme de Sévigné, et La Rochefoucauld l'a aimée. Elle n'a pas seulement « eu part à quelques ouvrages qui ont été lus du public avec plaisir et admiration; » elle a écrit un des chefs-d'œuvre de notre langue et enrichi d'une parcelle d'or le trésor de nos jouissances. N'est-ce pas plus qu'il n'en faut pour expliquer l'attrait qu'in-

spire le nom seul de Mme de la Fayette, et pour servir d'excuse à ceux qui, après tant d'autres, après Sainte-Beuve, après M. Taine, sont tentés de parler encore d'elle et d'écrire sa biographie?

J'ai dit sa biographie; est-ce bien là le terme qui convient, et ce mot n'est-il pas un peu lourd, appliqué à une femme qui aimait à répéter : c'est assez que d'être? Ce que je voudrais plutôt retracer, c'est l'histoire de son talent et aussi l'histoire de son âme, car ces deux histoires sont inséparables à mes yeux, et l'auteur de *Zayde* serait restée une aimable conteuse si, dans un livre immortel qui s'appelle *la Princesse de Clèves*, elle n'avait mis le roman de sa vie. Pour écrire cette double histoire, un peu d'imagination serait peut-être nécessaire; mais n'en faut-il pas toujours plus ou moins pour écrire une biographie, et surtout celle d'une femme? Seule, l'imagination peut ressusciter une âme, rétablir le drame de sa destinée et pénétrer le mystère de ses épreuves, de ses faiblesses ou de ses victoires. Il en est du biographe comme du peintre : s'il ne devine le secret de son modèle, le portrait auquel il s'applique ne sera jamais ressemblant. Mais, remettant à plus tard de chercher quel fut le secret de Mme de la Fayette, je voudrais, pour aujourd'hui, me borner à marquer d'un trait plus précis la nature de ses relations peu connues avec un homme qui, après avoir été d'abord son maître de latin, finit par devenir son ami. Je me servirai pour cela d'une correspondance inédite dont je dois tout d'abord indiquer l'origine.

Segrais, qui parle souvent de Mme de la Fayette, mais qui ne l'avait point connue avant son mariage, indique comme ayant été les maîtres de sa jeunesse le père Rapin et Ménage. Dans ses intéressans mémoires, le père Rapin ne fait cependant aucune mention de la part qu'il aurait prise à l'éducation de Mme de la Fayette, et il se borne à la dénoncer avec assez d'aigreur comme fréquentant plus tard le salon de Mme du Plessis-Guénégaud, « où se débitait le nouvel évangile de Port-Royal. » Quant aux relations de Mme de la Fayette avec Ménage, elles furent, en effet, des plus intimes et se prolongèrent même, comme on va le voir, bien au delà de ses années de jeunesse.

Dans son introduction à la *Jeunesse de Mme de Longueville*, M. Cousin avait signalé l'existence d'une correspondance entre Mme de la Fayette et Ménage, qui faisait partie d'une collection d'autographes appartenant à M. Tarbé. Cette correspondance se composait de cent soixante-seize lettres qui, à la mort de M. Tarbé, ont été acquises en vente publique par M. Feuillet de Conches. Le savant collectionneur en préparait la publication lorsque la mort vint mettre un terme à cette longue vie de travail et d'érudition. J'ai

dû la communication de cette correspondance aux traditions de bonne grâce et de libéralité que M. Feuillet de Conches a laissées autour de lui, et j'y puiserai abondamment. Nul ne se plaindra, je pense, si, le plus souvent que je puis, je laisse Mme de La Fayette parler à ma place.

## I.

C'était un assez singulier personnage que ce Gilles Ménage, et comme, de notre temps, on n'en saurait plus voir. Il était abbé tout juste autant qu'il le fallait pour avoir droit à un bénéfice, mais pédant autant qu'on peut l'être, et avec cela dameret, rempli de prétentions, mais, au demeurant, honnête homme et digne, à tout prendre, des amitiés qu'il inspira. Il passait sa vie à être amoureux. Arrivé cependant à la cinquantaine, il crut qu'il était temps de s'arrêter et fit chez ses belles une tournée de visites pour leur annoncer qu'il renonçait à l'amour; mais elles se moquèrent de lui en lui donnant l'assurance que, pour ce qu'il en faisait, il pouvait, sans inconvéniens, continuer comme auparavant. C'était un peu son défaut de s'en faire accroire et d'affecter des airs d'intimité dans les maisons où il n'était pas toujours le bienvenu. Écoutons sur ce point Tallemant des Réaux : « Ménage, dit-il, entre autres dames, prétendait être admirablement bien avec Mme de Sévigné la jeune et avec Mlle de La Vergne, aujourd'hui Mme de La Fayette. Cependant la dernière, un jour qu'elle avait pris médecine, disait : Cet importun de Ménage viendra tantôt. Mais la vanité fait qu'elles lui font caresse. » Personne, à la vérité, ne prenait les prétentions de Ménage au sérieux, et sur ses relations avec ces deux dames, on fit courir le quatrain suivant :

Laissez là comtesse et marquise,
Ménage, vous n'êtes pas fin ;
Au lieu de gagner leur franchise,
Vous y perdrez votre latin.

Ménage n'y perdit rien cependant, et son latin lui servit, au contraire, puisque ce fut sous couleur de l'enseigner qu'il entra dans la vie et de la marquise et de la comtesse. On sait ses relations avec Mme de Sévigné, alors qu'elle était encore ou jeune fille ou jeune veuve, les tendres sentimens dont il faisait profession pour elle, leurs brouilles et leurs raccommodemens. Mais en dépit de cette jolie fin de lettre que lui adressait la marquise : « Adieu, l'ami, de tous les amis le meilleur, » Ménage disparaît de bonne heure de la correspondance et de la vie de Mme de Sévigné. Il n'en

fut pas de même pour M^me^ de La Fayette; si le sentiment que cette nouvelle élève lui inspira ne débuta pas d'une façon moins passionnée, il fut plus profond et plus durable. M^me^ de Sévigné s'aperçut bien de l'infidélité : « J'ai bien de l'avantage sur vous, écrivait-elle à Ménage, car j'ai toujours continué à vous aimer, quoi que vous en ayez voulu dire, et vous ne me faites cette querelle d'Allemand que pour vous donner tout entier à M^lle^ de La Vergne. » A défaut de ce témoignage clairvoyant, les œuvres de Ménage seraient là pour attester la préférence qu'il accordait à la seconde élève sur la première. Dans le recueil de ses *Poemata*, contre cinq pièces dédiées à M^me^ de Sévigné, il n'y en a pas moins de quarante adressées à *Laverna Maria-Magdalena Piocha*, dit l'index. Ce nom de *Laverna*, sous lequel Ménage célébrait habituellement son écolière, est aussi, en latin, celui de la déesse des voleurs. De là certain distique assez désobligeant pour Ménage, souvent accusé de pillage et de contrefaçon littéraires :

Lesbia nulla tibi est, nulla est tibi dicta Corinna,
Carmine laudatur Cinthia nulla tuo.
Sed quum doctorum compiles scrinia vatum,
Nil mirum si sit culta Laverna tibi.

Ménage ne célébrait cependant pas toujours sa belle sous ce nom rébarbatif. Dans ses poésies françaises ou italiennes, il trouve des appellations plus gracieuses; elle est tantôt Doris, tantôt Œnone, tantôt Amarante, tantôt Artémise, mais sous ces déguisemens toujours la même, toujours cruelle, inexorable et n'opposant que froideur aux transports de Ménalque :

Des belles, il est vrai, Doris est la plus belle,
Son port majestueux n'est pas d'une mortelle;
La clarté de son teint et l'éclat de ses yeux
Surpassent la splendeur du bel astre des cieux.
En ses yeux, en sa voix, en sa taille, en son geste,
Éclate la grandeur, reluit un air céleste;
Et comme elle est en rêve une divinité,
En foule les mortels adorent sa beauté.
Des belles, il est vrai, Doris est la plus belle,
Mais des belles, Daphnis, elle est la plus cruelle.
Ni des brûlans étés les extrêmes ardeurs,
Ni des âpres hivers les extrêmes froideurs,
N'ont rien qui soit égal aux ardeurs de ma flamme,
Ni rien de comparable aux froideurs de son âme;
Et pour me retenir dans ses aimables lieux,
Tu m'étales en vain ses charmes précieux.
Des plus rudes climats les glaces incroyables,
Bien plus que ses froideurs me seront supportables.
Non moins que vos malheurs, non moins que vos discords,
Son orgueil, ses mépris, m'éloignent de ces bords.

Le latin, le français, le grec même, ne suffisent pas à Ménage pour traduire ses sentimens. Il appelle encore à son aide l'italien. Ce fut en effet sur la demande de Marie de La Vergne (une des lettres que j'ai sous les yeux en fait foi) qu'il commença l'étude de cette langue. Le précepteur se refaisait écolier pour mieux plaire à son élève. Mais à peine s'est-il rendu maître de ce nouvel idiome qu'il s'en sert pour chanter en quatorze madrigaux les charmes et les rigueurs de la *Donna troppo crudele,* désignée cette fois sous le nom de Fillis. S'est-elle piqué la main avec une aiguille, il félicite l'aiguille d'avoir, avec sa pointe subtile, blessé cette beauté superbe que les traits de l'amour n'ont pu atteindre. L'italien l'inspire généralement mieux que le français, et, le genre admis, on ne peut nier que la petite pièce suivante ne soit d'un assez joli tour :

In van, Filli, tu chiedi
Se lungo tempore durerà l'ardore
Chè il tuo bel guardo mi destò nel cuore.
Chi lo potrebbe dire?
Incerta, o Filli, è l'ora del morire.

Comment Marie de La Vergne accueillait-elle ces hommages? Il ne faudrait pas, sur la foi de Tallemant, croire que Ménage lui fût importun et qu'elle lui fît caresse seulement par vanité. Elle paraît au contraire avoir eu pour lui un attachement sincère, et la durée de leurs relations suffit pour en témoigner. Mais cet hommage publiquement rendu à ses charmes par un homme qui avait rang parmi les beaux esprits ne pouvait lui déplaire, et il faudrait qu'elle n'eût point été femme pour y demeurer insensible. Aussi n'a-t-elle garde, malgré les rigueurs dont se plaint Ménalque, de le laisser se détacher d'elle. Elle sait l'apaiser quand il s'irrite, le ramener quand il s'éloigne; peut-être déploie-t-elle vis-à-vis de lui un peu de coquetterie, mais en tout cas le bon Ménage aurait eu mauvaise grâce à s'en plaindre. Je ne saurais affirmer que toutes les lettres que je vais citer soient antérieures au mariage de Marie de La Vergne. Aucune n'étant datée, très peu étant signées, j'ai dû grouper, par conjecture, celles qui m'ont paru se rapporter à cette première période de ses relations avec Ménage. On verra plus tard, par la comparaison, combien leur ton diffère de celles que M^me de La Fayette lui adressait dans les dernières années de sa vie :

« Je vous prie de faire mille complimens de ma part à M^lle de Scudéry et de l'assurer que j'ai pour elle toute la tendresse imaginable, moi qui n'en ai guère ordinairement. Vous lui répondrez de cela bien volontiers dans la pensée où vous êtes que je ne suis pas

tendre, parce que je ne saute pas au cou de tout le monde. Je vous prie, demandez à Sapho qui se connaît si bien en tendresse, si c'est une marque de tendresse que de faire des caresses parce que l'on en fait naturellement à tout le monde, et si un mot de douceur d'une *ritrosa beltà* ne doit pas toucher davantage et persuader plus son amitié que mille discours obligeans d'une personne qui en fait à tout le monde. Je vous soutiens que, quand je vous ai dit que j'ai bien de l'amitié pour vous et que je suis plus aise de vous avoir comme ami que qui que ce soit au monde, vous devez être satisfait de moi. »

Ménage, on le voit, se plaignait de ce que son écolière n'était pas assez tendre. Parfois il en concevait du dépit, et il s'en allait fâché. Il fallait alors lui écrire le lendemain matin pour s'assurer que cette colère était tombée et pour lui demander de revenir.

« Je ne compte point sur la colère où vous étiez hier, car je ne doute point qu'après avoir dormi dessus elle ne soit diminuée, et pour vous montrer que je ne suis point du tout fâchée contre vous, c'est que je vous prie de m'envoyer un Virgile de M. Villeloin et de me venir voir vendredi. »

Quand Ménage n'était pas en colère, il tournait des billets galans et demandait des rendez-vous. Tout abbé qu'il était, il lui importait peu qu'on fût à la veille de Pâques, mais Marie de La Vergne le lui faisait finement sentir :

« Il n'y a rien de plus galant que votre billet. Si la pensée de faire votre examen de conscience vous inspire de telles choses, je doute que la contrition soit forte. Je vous assure que je fais tout le cas de votre amitié qu'elle mérite qu'on en fasse et je crois tout dire en disant cela. Adieu jusqu'à tantôt. Je ne vous promets qu'une heure de conversation, car il faut retrancher de ses divertissemens ces jours-ci. »

Et quelques jours après :

« Vos lettres sont bien galantes. Savez-vous bien que vous y parlez de victimes et de... Ces mots-là font peur à nous autres qui sortons si fraîchement de la semaine sainte. »

Parfois au contraire Ménage boudait et se tenait à l'écart. Il fallait alors l'aller chercher et le ramener par de douces paroles.

« Je ne vous puis assez dire la joie que j'ai que vous ayez reçu avec plaisir les assurances que je vous ai données de mon amitié. Je mourais de peur que vous ne les reçussiez avec une certaine froideur que je vous ai vue quelquefois pour des choses que je vous ai dites et il n'y a rien de plus rude que de voir prendre avec cette froideur-là des témoignages d'amitié que l'on donne sincèrement et du meilleur de son cœur. Vous aurez pu voir par ma

seconde lettre que, quoique j'eusse lieu de me plaindre de ce que vous ne me faisiez pas réponse, ne sachant pas que vous étiez à la campagne, je n'ai pas laissé de vous écrire une seconde fois, et j'aurais continué à vous écrire quand même vous auriez eu la dureté de ne pas me faire réponse. Ce que je vous dis là vous doit persuader que je suis bien éloignée d'avoir pour vous l'indifférence dont vous m'accusez. Je vous assure que je n'en aurai jamais pour vous et que vous trouverez toujours en moi l'amitié que vous en pouvez attendre. »

Mais lorsque le maître s'obstinait dans sa bouderie et cherchait à son écolière des querelles injustes, celle-ci le morigénait à son tour et lui reprochait assez vertement son humeur maussade :

« J'aurais raison d'être en colère de ce que vous me mandez que vous ne m'importunerez plus de votre amitié. Je ne crois pas vous avoir donné sujet de croire qu'elle m'importune. Je l'ai cultivée avec assez de soin pour que vous n'ayez pas cette pensée. Vous ne la pouvez avoir non plus de vos visites que j'ai toujours souhaitées et reçues avec plaisir. Mais vous voulez être en colère à quelque prix que ce soit. J'espère que le bon sens vous reviendra et que vous reviendrez à moi qui serai toujours disposée à vous recevoir fort volontiers. »

Rien de plus innocent, on le voit, que cette correspondance entre un pédant galantin et une jeune fille de vingt ans. De l'humeur dont était le maître, il fallut cependant à l'élève un certain mélange de douceur et d'habileté pour contenir cette relation dans de justes limites et pour la transformer en une amitié qui devint plus tard une des consolations d'une vie dépouillée.

Cependant le temps s'écoulait. Marie de La Vergne allait avoir vingt-deux ans, c'est-à-dire qu'elle avait assez sensiblement dépassé l'âge que la coutume assignait à l'établissement des jeunes filles. Malgré son agrément et sans doute à cause de son peu de fortune, elle ne paraît guère avoir été recherchée. Il fallut l'entremise d'amis pour lui ménager une entrevue avec un seigneur de haute naissance qui avait du bien et qui occupait un rang honorable dans les armées du roi. Il avait nom Jean-François Motier, comte de La Fayette et descendait d'une très ancienne famille d'Auvergne. Cette première entrevue pensa mal tourner. S'il faut en croire un chansonnier du temps, le futur, décontenancé, n'aurait pas trouvé un mot à dire et se serait retiré sans avoir proféré une parole. Aussi dit la chanson :

Après cette sortie,
On le tint sur les fonts;
Toute la compagnie
Cria d'un même ton :

La sotte contenance!
Ah! quelle heureuse chance
D'avoir un sot et benêt de mari
Tel que celui-ci!

Cependant, Marie de La Vergne ne se laissa pas rebuter

La belle, consultée
Sur son futur époux,
Dit dans cette assemblée
Qu'il paraissait si doux
Et d'un air fort honnête,
Quoique peut-être bête.
Mais qu'après tout pour elle un tel mari
Était un bon parti.

Le futur époux se trouva donc agréé, sans enthousiasme, à ce qu'il semble, et le mariage fut célébré à Saint-Sulpice le 15 février 1655. La duchesse d'Aiguillon, l'ancienne protectrice du père de Marie de La Vergne, M^me^ de Sévigné, sa meilleure amie, signèrent au contrat, et la *Muse historique* de Loret annonçait la nouvelle à ses lecteurs en des termes dont les gazetiers de nos jours ne se permettraient pas d'imiter la crudité.

La Vergne, cette demoiselle
A qui la qualité de belle
Convient très légitimement,
Se joignant par le sacrement
A son cher amant La Fayette,
A fini l'austère diète
Que, dût-elle cent fois crever,
Toute fille doit observer.

Peu de temps après, M. de La Fayette emmenait sa femme en Auvergne, et ce départ laissait un grand vide dans la petite société où elle avait jusque-là vécu. M^me^ de Sévigné fut une des plus affectées de ce départ et sa douleur devint assez publique pour être mise en vers et en musique dans une romance italienne dont l'auteur la fait parler ainsi :

Or ch' il canto non godo
Dell' angel mio terreno,
Or ch' altro suon non odo
Che dei mesti sospir ch' esala il seno,
Deh ! per che mi si nega, o sorte ria,
Di spirar fra i sospir l'anima mia.

C'est toujours une situation difficile que d'apparaître devant la postérité comme le mari d'un ange terrestre (*angel terreno*), ou d'une femme d'esprit. Que l'ange s'appelle Laure de Noves, ou la femme M^me du Deffand (je pourrais peut-être citer d'autres noms), il est malaisé pour un homme de se tirer de ce rôle avec élégance. M. de La Fayette ne s'en est pas tiré du tout. Pour nous, il n'est même pas arrivé à l'existence. Si *les Caractères* n'avaient paru trente et quelques années plus tard, on pourrait croire que La Bruyère pensait précisément à lui lorsqu'il a écrit ce passage célèbre : « Il y a telle femme qui anéantit ou qui enterre son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune mention : vit-il encore ? ne vit-il plus ? on en doute. Il ne sert dans sa famille qu'à montrer l'exemple d'un silence timide, et d'une parfaite soumission. Il ne lui est dû ni douaire ni convention, mais à cela près et qu'il n'accouche pas, il est la femme, elle le mari. » Nous ne savons, en effet, ni comment M. de La Fayette a vécu, ni quand il est mort. Comme on ne le voit jamais apparaître dans la vie de sa femme, on peut conjecturer qu'il vivait de préférence à la campagne, en Auvergne probablement, car c'est là qu'étaient situés ses biens. Il réalisait ainsi pour son compte, comme M^me de La Fayette pour le sien, cette double prédiction de la chanson que j'ai déjà citée. Le mari :

Ira vivre en sa terre
Comme monsieur son père.

Et la femme :

Fera des romans à Paris
Avec les beaux esprits.

De ce mari honnête et doux (quoique peut-être bête), M^me de La Fayette ne paraît jamais avoir eu à se plaindre. Une lettre à Ménage, qui date des premières années de son mariage et qu'elle lui écrivait d'Auvergne, va nous la montrer dans son intérieur de province et en même temps nous donner d'un mot la note juste de ses sentimens pour son mari :

« Depuis que je ne vous ai écrit, j'ai toujours été hors de chez moi à faire des visites. M. de Bayard en a été une, et quand je vous dirais les autres, vous n'en seriez pas plus savant : ce sont gens que vous avez le bonheur de ne pas connaître, et que j'ai le malheur d'avoir pour voisins. Cependant, je dois avouer à la honte de ma délicatesse que je ne m'ennuie pas avec ces gens-là, quoique je

ne m'y divertisse guère; mais j'ai pris un certain chemin de leur parler des choses qu'ils savent qui m'empêche de m'ennuyer. Il est vrai aussi que nous avons des hommes dans ce voisinage qui ont bien de l'esprit pour des gens de province. Les femmes n'y sont pas, à beaucoup près, si raisonnables, mais aussi elles ne font guère de visites ; par conséquent, on n'en est pas incommodé. Pour moi, j'aime bien mieux ne voir guère de gens que d'en voir de fâcheux, et la solitude que je trouve ici m'est plutôt agréable qu'ennuyeuse. Le soin que je prends de ma maison m'occupe et me divertit fort : et comme d'ailleurs je n'ai point de chagrin, que mon époux m'adore, que je l'aime fort, que je suis maîtresse absolue, je vous assure que la vie que je mène est fort heureuse et que je ne demande à Dieu que la continuation. Quand on croit être heureuse, vous savez que cela suffit pour l'être ; et comme je suis persuadée que je le suis, je vis plus contente que ne sont peut-être toutes les reines de l'Europe. »

C'est beaucoup d'être *adorée* d'un époux, lors même qu'on ne ferait que l'aimer fort ; c'est beaucoup aussi d'être laissée par lui maîtresse absolue, et s'il est vrai, comme l'assure M^me^ de La Fayette, « que, quand on croit être heureuse, cela suffit pour l'être, » on peut dire qu'elle a été heureuse en ménage, bien que ce bonheur un peu volontaire ne lui ait pas toujours suffi. Il n'est donc pas surprenant que le nom de M. de La Fayette se retrouve de temps à autre dans les lettres adressées par sa femme à Ménage, toujours prononcé avec affection et reconnaissance. Ce nom s'y rencontre même plus souvent que celui de La Rochefoucauld, dont il n'est fait mention qu'une fois, sans doute en réponse à quelque propos flatteur que Ménage avait rapporté à M^me^ de La Fayette : « Je suis fort obligé à M. de La Rochefoucauld de son compliment, écrit-elle. C'est un effet de la belle sympathie qui est entre nous. » Cette lettre est datée de 1663, et le mot de *sympathie* dont elle se sert montre qu'à cette date la liaison ne faisait que commencer. Mais ne nous laissons pas entraîner hors de notre sujet. C'est de Ménage aujourd'hui qu'il s'agit.

## II.

Les fonctions de Ménage comme maître de latin et d'italien ne devaient pas cesser avec le mariage de son élève. La correspondance que j'ai sous les yeux montre qu'elle continua de travailler sous sa direction. Mais Ménage rencontra bientôt auprès d'elle un concurrent redoutable. Je veux parler d'Huet, le futur évêque d'Avranches. Il ne faudrait pas mettre les deux hommes sur le même

pied. Huet était un homme d'un vrai mérite, d'une érudition très solide et très étendue pour son temps. La longue liste de ses ouvrages comprend à la fois une traduction des Amours de *Daphnis et Chloé* (écrite à dix-huit ans, ajoute son biographe pour l'excuser), une *Demonstratio evangelica* en deux volumes, une *Histoire du commerce et de la navigation chez les Anciens* et une *Dissertation sur l'emplacement du paradis terrestre*. L'étude avait toujours été sa passion. « A peine avais-je quitté la mamelle, dit-il dans les *Huetiana*, que je portais envie à tous ceux que je voyais lire. » Cette passion ne fit que s'accroître avec les années, et, comme aux paysans de son diocèse d'Avranches qui venaient lui demander audience son secrétaire répondait souvent que monseigneur ne pouvait les recevoir parce qu'il étudiait, ceux-ci disaient dans leur naïveté : « Le roi devrait bien nous envoyer un évêque qui ait fini ses études. » Mais il n'entra que tard dans les ordres, à l'âge de quarante-six ans, et comme il était né à peu près vers la même époque que Mme de La Fayette, une relation assez étroite avait eu le temps de s'établir entre eux avant qu'il ne quittât Paris pour aller prendre possession de l'abbaye d'Aunay, son premier bénéfice. Cette relation fut tout intellectuelle, et il ne semble pas que l'amitié y ait tenu grande place. Dans les lettres que Mme de La Fayette adresse à Huet, elle ne fait guère que l'entretenir de ses lectures et de ses études, en s'excusant le plus souvent *de la paresse où elle se baigne :*

« Si vous saviez comme mon latin va mal, lui écrit-elle un jour, vous ne seriez pas si osé que de me parler d'hébreu. Je n'étudie point et par conséquent je n'apprends rien. Les trois premiers mois que j'appris me firent aussi savante que je le suis présentement. Je prends néanmoins la liberté de lire Virgile, tout indigne que j'en suis; mais si vous, monsieur son traducteur, vous le rendez aussi peureux et aussi dévot qu'il l'est, je crois qu'il faut l'envoyer cacher plutôt que de le mener faire la guerre en Italie, et l'envoyer à vêpres au lieu de le conduire dans la grotte avec Didon. »

Il n'est cependant pas toujours question de latin dans les lettres de Mme de La Fayette. Parfois, elle plaisante l'activité d'Huet et ses fréquens voyages. « Seigneur Dieu, monsieur, lui dit-elle, vous allez et venez comme pois en pot. Qui donc vous fait si bien trotter? Il semblerait quasi que ce serait l'amour, à vous voir aller si vite, et il me semble qu'il n'y a que pour son service qu'on fasse tant de chemin. » Puis elle continue après lui avoir dit quelques paroles obligeantes sur le regret qu'elle éprouve de son absence : « Pour n'être pas une amie si tendre et si flatteuse que de certaines femmes, je suis cependant une bonne amie. Adieu, vous pouvez encore comp-

ter cette lettre-ci au nombre de celles qui sont à la glace; mais j'ai la migraine (1). »

Enfin, je ne puis résister au plaisir de citer dans leur entier les trois lettres suivantes, tant dans ces lettres Mme de La Fayette se peint, il me semble, au naturel, dans sa paresse et sa bonne grâce enjouée :

« Le 14e novembre 1662.

« Toute précieuse que soit Mlle de La Trousse, elle a de l'esprit, et par là je suis assurée qu'elle vous distingue comme elle le doit du reste de MM. de Caën, que je ne crois pas tous aussi distinguables que vous l'êtes. Pour Mme de Coulanges, elle est toute propre à mettre le feu dans des cœurs moins combustibles que ne le sont pour l'ordinaire ceux de province. Je ne sais si je me trompe; mais je trouve que les cœurs de campagne brûlent à bien plus grand feu que ceux de la cour; et il me semble même que ceux de la cour brûlent mieux à la campagne qu'à Paris.

« Ce pauvre Segrais aura tout le loisir de brûler à Saint-Fargeau, et il ne lui manquera que du feu; mais je ne crois pas qu'il en puisse trouver là pour allumer une allumette. Toutes les lettres que je lui ai écrites en Normandie ont été perdues. Depuis qu'il est à Saint-Fargeau, notre commerce est rétabli. Le mien est quasi rompu au pays latin. Mon maître n'est pas ici. M. Ménage est occupé aux louanges de M. le cardinal; ainsi, je n'ai personne qui me tire de ma paresse naturelle. Je fais une vie fort inutile; elle n'en est pas moins agréable. Hors de travailler pour le ciel, je commence à trouver qu'il n'y a rien de meilleur à faire que de ne rien faire. Mandez-moi un peu si madame votre sœur et vous avez renoncé à toutes les pensées de vous établir ici; et si nous ne vous y verrons de longtemps l'un et l'autre. »

« Le 29 août 1663.

« Vous êtes donc bien offensé contre moi? C'est bien fait à vous de vous fâcher sans savoir si c'est à tort ou à droit. Les beaux esprits vont quelquefois aussi vite en besogne que les autres; et le même feu qui les rend beaux esprits les rend aussi esprits de feu, c'est-à-dire étourdis, en paroles couvertes. Je ne prétends pas vous dire que vous le soyiez : à Dieu ne plaise! Je dis seulement que

(1) Ces fragmens sont tirés de lettres déjà publiées par M. Henry dans un petit opuscule intitulé : *un Érudit homme du monde, homme d'église, homme de cour;* les trois suivantes sont inédites.

cela arrive quelquefois. Mais revenons à nos moutons. Vous vous offensez de ce que j'ai trouvé mauvais, dites-vous, que M^lle^ de La Trousse vous ait montré mes raisonnemens contre l'amour; et, là-dessus, vous concluez que c'est une marque de peu de confiance, de peu d'estime... enfin des merveilles. Cela serait admirable, si c'était vrai. Il ne s'en faut que cela que vous n'ayez raison. Je n'ai point trouvé mauvais que M$^{lle}$ de La Trousse vous ait montré ce raisonnement. Je vous aime mieux que je n'aime M$^{lle}$ de La Trousse; et je ne vous cacherai jamais rien de ce que je lui montrerai. Mais j'ai trouvé mauvais, et très mauvais, que Corbinelli, en qui j'ai une confiance si entière que je ne lui recommande même pas le secret, parce qu'il est lui-même le secret en personne, ait montré à M$^{lle}$ de La Trousse une chose que j'écris à lui seul, à la campagne, sur le bout d'une table, pendant qu'il écrit, de l'autre côté, sur le même sujet; et j'ai trouvé mauvais que ce que je n'ai écrit que pour lui, et sans l'avoir jamais relu; ce que je ne lui ai laissé qu'un moment, parce que je le voulais brûler, ne comptant non plus cela pour quelque chose, que je compte les lettres que j'écris tous les jours, à quoi je ne pense pas; que cela même, enfin, il le montre à M$^{lle}$ de La Trousse, et qu'il lui en laisse prendre une copie, et qu'il lui défende même si peu de le montrer, que vous m'écrivez, sans y entendre de finesse, que vous l'avez vu. Ah çà! Êtes-vous encore fâché? Trouvez-vous que j'aie grand tort? Et n'en auriez-vous pas vous-même si vous vous plaigniez encore de moi? Je me plaindrais, à mon tour, si vous n'étiez pas satisfait d'une si longue justification. M. de La Fayette est à Paris et fort votre serviteur. Mes complimens, je vous prie, à madame votre sœur. Adieu. »

« Le 29 août 1663.

« J'ai aujourd'hui la main à la bourse pour payer mes dettes, c'est-à-dire à la plume, pour faire réponse à tous ceux à qui je la dois. Je vous paie des derniers et vous courez risque d'avoir de la méchante monnaie. Voici la dixième lettre que j'écris depuis deux heures; cela veut dire que je ne sais tantôt plus ce que j'écris. Vous perdez beaucoup que je n'aie pas commencé par vous; car je vous assure que mes premières lettres sont très éloquentes. Je m'en suis surprise moi-même, et j'ai songé si je n'avais point lu Balzac depuis peu. De mon ordinaire je ne donne pas dans l'éloquence, si bien que je ne sais à qui ni à quoi me prendre de la mienne.

« Enfin, vous aurez M. Ménage; il partit hier, avec M. de Men-

tausier. S'il vous plaît de me le renvoyer bientôt, quoiqu'il renonce au commerce du monde, et que je le voie bien moins que je n'ai accoutumé, je ne veux pourtant pas le perdre pour longtemps. Si vous me le gardez plus que je ne veux, je ne vous le pardonnerais pas, à moins que vous ne le ramenassiez vous-même. Je suis tantôt au bout de mon latin; c'est du mien dont je suis à bout, et non pas du latin en général. Je n'étudie plus du tout, qu'une demi-heure par jour; encore n'est-ce que trois fois la semaine. Avec cette belle application-là, je fais un tel progrès que j'ai tantôt oublié tout ce que j'avais écrit. A proportion de cela, si je m'engage à apprendre l'hébreu de Votre Grandeur devant que de mourir, il faut que je m'engage à obtenir une manière d'immortalité pour vous et pour moi. Les années de la Sybille y suffiraient à peine. Adieu, on va encore bien loin quand on est las; car voilà une longue lettre pour une femme qui n'en peut plus. »

Huet n'apprit point l'hébreu à M^me^ de La Fayette; mais, pour lui plaire, il composa une *Lettre sur l'origine des romans,* qui était destinée à paraître en tête de *Zayde*. L'érudit et le futur homme d'église avait soin de mettre sa gravité à l'abri en traitant les romans « d'agréable passe-temps des honnêtes paresseux » et en ajoutant que « la fin principale des romans, ou du moins celle qui le doit être, est l'instruction des lecteurs, à qui il doit toujours faire voir la vertu couronnée et le vice châtié. » Mais c'était déjà un grand triomphe pour M^me^ de La Fayette que d'avoir arraché Huet à son *Commentaire sur Origène* pour lui servir d'introducteur auprès du public, lors même qu'elle se cachait encore sous le nom de Segrais. Elle l'en récompensa par un mot plaisant, qui a été souvent cité. « Nous avons, lui disait-elle, marié nos enfans ensemble. » Cette alliance a pu rendre Ménage jaloux; mais, à la longue, ce fut lui qui l'emporta sur Huet, car il resta l'ami des dernières années. En 1676, Huet entra dans les ordres; il quitta Paris, où il ne devait revenir qu'après la mort de M^me^ de La Fayette; et, comme il n'y avait point entre eux d'attachement véritable, ils devinrent, au bout de quelques années, étrangers l'un à l'autre.

Au contraire, la liaison de M^me^ de La Fayette avec Ménage se poursuivit avec ces alternatives de haut et de bas qui sont inséparables du train de la vie. Il y a même une phase où les rôles semblent avoir changé. C'est M^me^ de La Fayette qui se plaint d'être délaissée. Ménage la néglige. Il ne lui écrit plus régulièrement, comme il avait accoutumé de le faire; et, pour s'excuser, il donne de mauvaises raisons que M^me^ de La Fayette n'a point de peine à réfuter. Puis elle ajoute : « Mon pauvre monsieur, vous vous sentez convaincu, vous ne m'aimez plus comme vous avez fait; vous

n'avez point de bonne raison à en dire : je ne suis ni plus laide ni plus sotte que j'étais il y a deux ans ; je suis un peu plus vieille, il est vrai, mais je suis encore si riche de jeunesse que ces deux années-là ne m'appauvrissent guère et ne me sauraient nuire auprès de vous. Je vous aime et vous estime autant que j'ai jamais fait. Tant que j'ai été à Paris, je n'ai point négligé de vous voir ; présentement que je n'y suis plus, je ne néglige point de vous écrire ; enfin, vous ne sauriez vous plaindre avec justice, et ainsi, par honneur, vous dites que vous m'aimez toujours ; mais, malgré que vous en ayez, il vous échappe mille choses qui font voir le contraire. Répondez un peu à tout ce que je viens de vous dire là, mais répondez-y comme il faut et ne me tranchez pas une réponse en trois mots comme vous avez accoutumé. Adieu, si mes yeux vous avaient fait du mal, vous en seriez vengé par celui que je leur fais en l'écrivant. »

M^me de La Fayette connaît son homme. Elle s'imagine bien que, s'il la néglige, c'est qu'il a porté ses hommages ailleurs. Moitié sérieusement, moitié sur le ton de la plaisanterie, elle lui fait part de ses soupçons : « Je suis comme jalouse que vos œuvres avancent si fort en mon absence, et j'ai dans la tête que quelqu'un vous aide au lieu de moi. Mais dites-moi sincèrement ce qui en est, et si je ne suis celle qui vous aide, au moins que je sache qui elle est. Je ne saurais m'imaginer que vous travailliez sans secours ; et, quand je repasse toutes vos œuvres et que je considère qu'il n'y en a pas une où quelque belle n'ait part, j'ai peine à comprendre que vous travailliez présentement en l'air. » M^me de La Fayette ne se trompait pas : elle avait une rivale, et la rumeur publique finit par lui en apprendre le nom. C'était la duchesse de Montbazon, une des héroïnes retraitées de la Fronde, dont Retz disait : « Je n'ai jamais vu personne qui ait conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu. » Elle était demeurée belle, malgré ses quarante ans passés, et prenait de sa personne un soin extraordinaire, « étant, au témoignage de M^me de Motteville, demeurée dans ses dernières années aussi enchantée de la vanité que si elle n'avait eu que vingt-cinq ans. » M^me de La Fayette aurait eu droit de se plaindre d'être sacrifiée à une rivale de cet ordre, mais elle semble en avoir pris son parti avec assez de gaîté. C'est pour elle l'occasion de pousser une nouvelle pointe à Ménage et de soulever un de ces cas de casuistique sentimentale sur lesquels les précieuses, dans leurs réduits, aimaient à disserter.

« L'on m'a écrit que vous étiez amoureux de M^me de Montbazon. Mandez-moi un peu ce qui en est, car je suis bien aise d'être informée de ce qui se passe dans votre cœur, et je crois même que

j'ai intérêt qu'une personne comme celle-ci n'y soit pas bien avant, car bien que je ne sois que votre amie, je suis persuadée qu'une maîtresse me ferait tort. Je crois que toutes les maîtresses en font aux amies et qu'il est impossible d'aimer autant une amie, ayant une maîtresse, que si l'on n'en avait point. Dites-moi un peu votre sentiment là-dessus, car c'est une chose que je disputai fort l'autre jour. »

Nous n'avons point la réponse de Ménage sur cette question assez délicate à traiter entre une jeune femme et un homme qui avait encore des prétentions. L'attachement de Ménage pour M^me^ de Montbazon ne dut pas être de longue durée, car de l'humeur versifiante dont il était, il n'eût pas manqué de célébrer ses charmes en quelque langue que ce fût, et nous ne trouvons pas le nom de la dame dans « la table des personnes dont il est fait mention dans les poésies latines et grecques, italiennes et françaises de M. Ménage. » M^me^ de Montbazon fut au reste prématurément enlevée à l'âge de quarante-cinq ans, « ayant montré jusqu'au bout que beaucoup d'années et de beauté se pouvaient rencontrer ensemble. » Ménage lui-même approchait de la cinquantaine : on peut donc supposer que M^me^ de Montbazon fut sa dernière galanterie et qu'assagi par les années, il cessa de se montrer à la fois infidèle et jaloux.

Du côté de M^me^ de La Fayette le ton des lettres change également, et nous la voyons livrée à des préoccupations bien différentes. On sait qu'elle était un peu processive, ou du moins que, s'étant trouvée après la mort de M. de La Fayette aux prises avec des affaires assez embrouillées, elle eut à défendre les intérêts de ses enfans et qu'elle le fit avec beaucoup d'entente. Elle-même s'étonnait des aptitudes qu'elle s'était tout à coup découvertes : « C'est une chose admirable que ce que fait l'intérêt que l'on porte aux affaires. Si celles-ci n'étaient pas les miennes, je n'y comprendrais que le haut-allemand, et je les sais dans ma tête comme mon *Pater*. Je dispute tous les jours contre les gens d'affaires de choses dont je n'ai nulle connaissance et où mon intérêt seul me donne de la lumière. » Pendant quelques années on voit que cette préoccupation la domine entièrement. Elle ne veut point se loger dans une maison que lui offre son beau-père parce que cette maison est trop éloignée du quartier « où les plaideuses ont à faire. » Et elle a fort à faire, en effet, car il lui faut, comme on disait autrefois, solliciter le juge. Elle s'y emploie avec toute l'ardeur imaginable. A tout prix elle veut sortir de la grand'chambre, et aller à la cinquième. « Nous aurions mieux raison, dit-elle, du président Molé que de ces vieux présidens à mortier, et il nous donnerait un

rapporteur dans sa chambre, dont nous disposerions mieux que de ce M. Benoist, qui est un vrai opiniâtre. »

Ménage s'emploie à toutes ces sollicitations avec beaucoup d'activité, et renonçant pour de bon cette fois à la galanterie, il paraît avoir joué le rôle d'un véritable ami. Mme de La Fayette l'en récompense en témoignant non moins d'intérêt aux affaires de Ménage qu'aux siennes propres. En femme qui a appris à connaître le prix de l'argent, elle le tance vertement pour avoir prêté sans garantie quatre cents pistoles à un gentilhomme suédois. « Il n'y a que vous au monde, s'écrie-t-elle, qui aille chercher des gens du Nord pour leur prêter votre argent. Je pense que c'est pour être plus assuré qu'on ne vous le rendra point, car je ne crois pas que vous prétendiez le retirer de votre vie. Mais est-ce que vous ne comprenez point ce que c'est que quatre cents pistoles pour les jeter ainsi à la tête d'un Ostrogoth que vous ne reverrez jamais? Je dis qu'il vous faudrait mettre en tutelle. » Cependant ses sentimens pour Ménage trouvent aussi pour s'exprimer des accens moins rudes. Par un scrupule assurément excessif, elle se reproche de n'avoir pas toujours apprécié à sa valeur l'attachement qu'il lui avait témoignée dès sa jeunesse et deux années avant sa mort, elle s'en excuse auprès de lui avec une bonne grâce touchante. « Que l'on est sotte quand on est jeune! lui écrit-elle. On n'est obligée de rien et l'on ne connaît pas le prix d'un ami comme vous. Il en coûte cher pour devenir raisonnable. Il en coûte la jeunesse! »

La jeunesse s'était écoulée, en effet, et avec les années on voit encore une fois changer le ton des lettres de Mme de La Fayette. Plus de coquetterie; plus d'enjouement; plus d'affaires. Elles ne sont guère remplies que de détails sur sa santé et de plaintes sur ses maux. C'est un chien de mal que les vapeurs. On ne sait ni d'où il vient, ni à quoi il tend, ni quoi lui faire. Il n'ôte pas seulement la santé; il ôte l'esprit et la raison; si jamais elle est en état d'écrire, elle fera un livre entier contre ce mal. En attendant, elle ne mange plus, elle ne dort plus. Elle est toujours triste, chagrine, inquiète, sachant très bien qu'elle n'a aucun sujet de tristesse, de chagrin ni d'inquiétude. Elle *se désapprouve continuellement*, c'est un état assez rude. Aussi ne croit-elle pas y pouvoir subsister, et dans la pensée de sa mort prochaine, elle demande à Ménage de conserver à ses enfans l'amitié qu'il lui a toujours témoignée. « Un ami tel que vous, lui écrit-elle, sera le meilleur morceau de la succession que je leur laisserai. »

Rendons justice à Ménage. Si autrefois il avait pu être tantôt importun et tantôt infidèle, il ne manqua durant ces pénibles années à aucun des devoirs que l'amitié lui imposait. Les lettres de Mme de

La Fayette sont remplies de remercîmens pour les attentions qu'il lui témoigne, et à aucune époque il ne paraît avoir été plus assidu auprès d'elle. Il fut même sur le point de réveiller sa muse endormie d'un long sommeil et de chanter à nouveau en vers français ou latins la beauté qu'il avait célébrée autrefois sous des noms si divers. Il fallut tout le tact de M^me^ de La Fayette pour l'en détourner et tout son esprit pour y parvenir sans le blesser.

« Vous m'appelez ma divine madame, mon cher monsieur. Je suis une maigre divinité. Vous me faites trembler de parler de faire mon portrait. Votre amour-propre et le mien pâtiraient, ce me semble, beaucoup. Vous ne pourriez me peindre que telle que j'ai été, car, pour telle que je suis, il n'y aurait pas moyen d'y penser et il n'y a plus personne en vie qui m'ait vue jeune. L'on ne pourrait croire ce que vous diriez de moi, et en me voyant on le croirait encore moins. Je vous en prie, laissons là cet ouvrage. Le temps en a trop détruit les matériaux. J'ai encore de la taille, des dents et des cheveux, mais je vous assure que je suis une fort vieille femme. Vous avez assez surfait; quand les marchandises sont à la vieille mode, le temps de surfaire est passé. Je suis, en vérité, bien sensible à l'amitié que vous me témoignez. Cette reprise a l'air d'une nouveauté. »

Enfin, la correspondance se termine par cette dernière lettre, que je citerai tout entière, car elle nous fait revivre M^me^ de La Fayette telle qu'elle était dans ses dernières années, accablée de maux et de tristesses, mais tendre à ses amis, pieuse et résignée.

« Quoique vous me défendiez de vous écrire, je veux néanmoins vous dire combien je suis véritablement touchée de votre amitié. Je la reconnais telle que je l'ai vue autrefois; elle m'est chère par son propre prix, elle m'est chère parce qu'elle m'est unique présentement. Le temps et la vieillesse m'ont ôté tous mes amis; jugez à quel point la vivacité que vous me témoignez me touche sensiblement. Il faut que je vous dise l'état où je suis. Je suis premièrement une divinité mortelle et à un excès qui ne se peut concevoir; j'ai des obstructions dans les entrailles, des vapeurs tristes qui ne se peuvent représenter; je n'ai plus du tout d'esprit, ni de force; je ne puis plus lire ni m'appliquer. La plus petite chose du monde m'afflige, une mouche me paraît un éléphant. Voilà mon état ordinaire. Depuis quinze jours, j'ai eu plusieurs fois de la fièvre et mon pouls ne s'est point remis à son naturel; j'ai un grand rhume dans la tête, et mes vapeurs, qui n'étaient que périodiques, sont devenues continuelles. Pour m'achever de peindre, j'ai une faiblesse dans les jambes et dans les cuisses, qui m'est venue tout d'un coup, en sorte que je ne saurais

presque me lever qu'avec des secours, et je suis d'une maigreur étonnante : voilà, monsieur, l'état de cette personne que vous avez tant célébrée, voilà ce que le temps sait faire. Je ne crois pas pouvoir vivre longtemps en cet état ; ma vie est trop désagréable pour en craindre la fin ; je me soumets sans peine à la volonté de Dieu ; c'est le Tout-Puissant, et de tous côtés il faut enfin venir à lui. L'on m'assure que vous songez fort sérieusement à votre salut et j'en ai bien de la joie. »

« C'est le Tout-Puissant, et de tous côtés il faut enfin venir à lui. » Duguet, son directeur, eût été content de cette fin de lettre. Elle me rappelle ce vers d'une épitaphe, que je sais gravée quelque part en caractères gothiques sur la tombe d'un vieux baron lorrain :

Dieu seul est Dieu qui aux siens ne fault point.

Mme de La Fayette est morte dans cette espérance, précédée de quelques mois dans la tombe par l'ami fidèle qu'elle croyait devoir lui survivre, car Ménage mourut en juillet 1692. « Tout le monde, lui écrivait-elle un jour avec mélancolie, perd la moitié de soi-même avant que d'avoir été rappelé. » Cette moitié, la plus précieuse de nous-même, n'est-ce pas surtout ceux qui nous ont aimés ? Quand on l'a perdue, la vie perd du même coup la moitié de son prix, et l'on comprend que Mme de La Fayette souhaita d'être rappelée.

HAUSSONVILLE.

LE

# PETIT MARGEMONT

DERNIÈRE PARTIE (1).

## V

De quelle façon le contrat avait-il fini par se régler? M[me] de Nointel n'en voulait rien savoir. Ses emportemens, en tout cas, y avaient moins fait que la ténacité du duc. De sa vie elle n'avait rencontré un aussi désagréable personnage. On n'avait pas ensuite terminé d'un côté avec lui qu'il fallait recommencer sur un autre!

Il voulait que le mariage se fît à l'archevêché ou à la nonciature, réclamant pour le bel usage et les convenances qu'il y voyait. M[me] de Nointel y contredisait avec d'autant plus d'ardeur qu'aux défaites du contrat elle cherchait une revanche.

Elle tenait pour Sainte-Clotilde.

— On se doit à son curé,.. à sa paroisse, disait-elle... Là-dessus, du moins, on ne me fera pas céder.

Elle ne concevait pas que les autorités ecclésiastiques prêtassent les mains à un tel abus. Cette faveur ne valait rien, donnait un fâcheux exemple, n'était faite que pour agiter une vanité ridicule. Il n'était pas non plus de chien coiffé qui ne l'obtînt. Pour y prétendre, il n'y avait pas besoin de se monter la tête, comme faisait le duc, et se croire pour cela la troisième personne

(1) Voyez la *Revue* du 1[er] mai.

du royaume. Il en était de même de la bénédiction du pape, pour laquelle le duc avait écrit à Rome. Ces honneurs spirituels la touchaient fort peu.

Comme sa religion, sa résistance fut solide. Elle alla trouver son curé, s'entendit avec lui pour la messe et les publications, qu'elle ne racheta même point, afin de ne pas faire autrement que le commun des fidèles.

Si on eût demandé à Louise son avis ou qu'elle eût osé le donner, elle eût préféré sans doute se marier, comme Claire, à l'archevêché. La cérémonie eût été plus intime, plus discrète. Jacques avait la même préférence. Comme elle, il n'aurait pas été fâché d'éviter les suisses bleus à cannes retentissantes, les portes ouvertes, le fracas des orgues, la rue envahissant l'église; mais elle ni lui n'y pouvaient rien.

Ils ne réclamèrent pas. C'était déjà beaucoup que la date du mariage fût fixée.

En l'annonçant, les journaux énumérèrent les titres et les parentés des deux familles. Quelques erreurs s'y glissèrent que le duc prit soin de faire rectifier. M^me^ de Nointel s'irrita de l'annonce et des rectifications où elle releva d'autres erreurs.

Quelques parens prétendirent n'avoir appris le mariage que par les feuilles. Ils se plaignirent d'être avertis les derniers. Comment avait-on agi sans les consulter? Savait-on s'ils seraient libres en cette saison? Auraient-ils le temps de s'occuper des cadeaux?

Quand on leur présenta les fiancés, les uns se gourmèrent, les autres s'attendrirent; mais, de quelque façon qu'ils se montrassent, ils firent sentir qu'on leur avait manqué d'egards. Sur le nombre, il y en avait qui n'eussent pas demandé mieux que d'être témoins. Tout en se félicitant intérieurement qu'on leur eût épargné cet ennui, ils critiquaient ceux qu'on leur avait préférés. Sans se mettre eux-mêmes en avant, ils entraient dans les généalogies pour insinuer de meilleurs choix.

Ces visites excédaient M^me^ de Nointel, par la contrainte même à laquelle elle se forçait. Jacques et Louise en revenaient exténués.

— Qu'ont dit les têtes couronnées? demandait chaque soir Heudicourt d'un air sombre.

Il n'y avait pas, hélas! seulement les plus proches et les plus âgés qui s'occupassent de ce mariage; par oisiveté et amour propre, tout le monde y voulait entrer. Au cours même des présentations, amis et petits parens, venus aux nouvelles, tiraillaient pour se faire valoir, approuvant ceci, blâmant cela, questionnant, donnant leur avis. Les plus indifférens n'étaient pas les moins empressés, ni les plus aimables les moins fatigans.

Il surgissait aussi cinq ou six cousins ou cousines par salon. Le

nombre en devenait effrayant. Les plus lointaines alliances servaient de prétexte à cette manie de parentés. Le duc y eût mis bon ordre, mais Jacques et Louise s'y perdaient. Ayant peu fréquenté le monde, ils oubliaient les noms, confondaient les visages, ne s'en tiraient que par adresse, en écoutant, surtout en laissant dire. On les trouvait charmans. Louise les eût mordus.

Jacques était plus patient.

Ces visites ennuyeuses étaient pour lui pleines de dédommagemens infinis. Être en voiture avec elle, tout près d'elle; respirer, en cet étroit espace, le même air qu'elle respirait : et pour l'aider à monter ou à descendre, sentir sa main s'appuyer sur la sienne, et avec sa main le poids léger de toute sa personne, quelles émotions... quelles délices!

Un jour, ils étaient allés voir une vieille tante mise en vieille fée et très coquette. La bonne femme offrit à Louise un tour de perles qu'elle lui demanda de mettre devant elle.

— Faites-moi ce plaisir... que je vous voie! lui dit-elle.

Les fermoirs en étaient compliqués. Si Louise put mettre le collier, il n'y eut que Jacques qui vînt à bout de le lui ôter. Un instant ses doigts touchèrent le cou charmant et les cheveux de la nuque. Son cœur cessa de battre...

Il eût donné sa vie pour de moindres choses!

Au premier dîner qui eut lieu chez M$^{me}$ de Nointel, il fut question de ce collier. Le duc en rappela l'origine. Les perles venaient des ducs de Lorraine. Il dit comment; mais il en revint bientôt à l'unique sujet qui le préoccupait.

Oui ou non, devait-il faire part du mariage au Comte de Paris?

Il plaidait le pour et le contre, mais paraissait pencher pour la négative. Il avait pensé qu'il serait un des deux ducs témoins au mariage de la princesse Amélie. Il avait fait savoir qu'il y comptait. On n'y avait point pris garde. Il en avait été extrêmement blessé. Par son silence, il eût été bien aise de montrer qu'il était mécontent. D'autre part, se rappeler au prince ne lui eût pas déplu.

A tout le monde il faisait part de son embarras.

— D'ailleurs, ajoutait le légitimiste,.. on a toujours été embarrassé avec les d'Orléans!

Le dîner, cependant, était admirable; relevés, rôts, entremets, desserts, tout était en perfection. Il n'y avait guère qu'Heudicourt qui s'en aperçût et pût bien entrer dans toutes les péripéties et les finesses. Il regrettait seulement que la princesse ne fût point là. Il ne pensait qu'à elle et qu'elle l'eût approuvé. Dans l'ordonnance même et la composition des services, il avait cédé sur quelques points où il n'était pas toujours d'accord avec elle.

Au salon encore, le duc domina. Il dit qu'il avait dansé dans ces

appartemens, cita les dates, les gens qui s'y trouvaient, appela Heudicourt en témoignage ; mais il en revenait toujours au Comte de Paris.

Lui écrirait-il? ne lui écrirait-il pas?

— Écrivez donc... vous en grillez, vous dis-je... reprit enfin M^me^ de Nointel. Vous avez bien écrit à Rome; je ne vois pas pourquoi vous n'écririez pas à Sheen-House.

A onze heures, on se sépara, délivrés les uns des autres.

Quand tout le monde fut parti :

— Voyez donc comme les roses que Jacques m'envoie sont belles! dit Louise à son oncle.

Mais le plus aimable et le meilleur des oncles ne répondit pas. Lui qui s'intéressait aux fleurs et les connaissait pour les peindre, n'eut qu'un regard maussade pour celles-ci.

Personne n'aimait ces fleurs!

Louise les fit, le soir même, porter dans sa chambre. Elle les disposa elle-même dans un long vase de cristal dont elle avait eu envie la veille et que son père lui avait donné. Elle excellait aux bouquets; ses doigts et ses ciseaux y étaient habiles. Elle défit celui-ci, le refit à sa façon. Bientôt il lui parut être le plus gracieux qu'elle eût fait en sa vie.

La vieille Lucie, qui assistait à son coucher, ne voulut pas qu'elle gardât ces fleurs la nuit avec elle.

— Il y aurait danger, mademoiselle!

Louise tint à ce que les fleurs restassent sur sa table. Elle s'y entêta comme si elle eût voulu risquer quelque chose pour Jacques, se prouver à elle-même combien elle l'aimait!

Tout à coup et sans raison, la nourrice éclata en sanglots. Elle ne pouvait, disait-elle, se faire à l'idée que sa jeune maîtresse allait ainsi la quitter. Si elle ne montrait rien de sa peine, ce n'était que pour ne pas l'en ennuyer; mais ce lui était un rude coup. La maison lui semblerait vide, elle ne saurait plus que faire, n'aurait plus goût à rien. Tout allait si vite qu'elle tremblait rien que d'y penser!

Elle rappela des choses anciennes, ses caresses, ses premiers soins. Elle lui parla de sa mère, que Louise avait à peine connue, de « cette pauvre chère dame » qui avait tant souffert « dans son corps et dans son cœur, » qui lui avait recommandé son enfant et de ne jamais l'abandonner. Malgré sa moustache et ses rubans roses, la vieille femme fut pathétique et touchante à sa manière.

Elle se plaignit que tout ne fût que misère et malheur en ce monde, que douleurs et séparation, qu'on ne pût compter sur rien, rien prévoir, rien savoir, que Dieu n'était pas bon, s'amusait des hommes!

— Tu crois donc que je ne serai pas heureuse? interrompit Louise en songeant.

— Au contraire, mademoiselle,.. reprit la vieille femme, chez qui le sourire était tout près des larmes... M. Jacques est un amour,.. et si mignon,.. si propre!.. Une reine en ferait son plaisir.

Louise avait quelquefois besoin d'entendre parler de Jacques de cette façon, tellement ses parens semblaient s'être pour lui refroidis.

Dans leurs bouderies, son père et son oncle avaient même bien du mal à garder la mesure. Sa tante elle-même, dont l'intervention, dès le début, avait été si pressante, ne dissimulait pas sa mauvaise volonté, se buttant à tout propos, s'accrochant aux moindres incidens.

Les exigences de la mairie avaient encore été pour M^me^ de Nointel un nouveau sujet à s'aigrir. Par surcroît, l'irréligion notoire du maire la jeta hors des gonds. Elle en fit un portrait épouvantable, bien qu'elle avouât ne l'avoir jamais vu. Jacques ayant répondu sans y prendre garde que c'était un savant chimiste, fort estimé pour ses travaux, elle lui demanda sèchement ce qu'il entendait dire en disant cela, et si, sous prétexte de science, son admiration, comme celle de tant d'autres, n'allait pas aux impies.

— Ceci n'annonce rien de bon, continua-t-elle quand Jacques se fut retiré... Il a ainsi réponse à tout, en laisse toujours deviner plus qu'il n'en dit...

— Un sot vous plairait-il mieux, ma tante? demanda Louise.

— Peut-être.

M^me^ de Nointel insista cependant moins sur le mauvais esprit que sur le mauvais caractère de son futur neveu.

— Tel qu'on me l'avait peint et que j'avais pu en juger moi-même, je me l'étais figuré plus maniable. Lui aussi semble n'en vouloir faire qu'à sa tête... nous compter pour rien. Sans aller plus loin, ne s'entête-t-il pas, malgré toutes les bonnes raisons qu'on lui donne, à se vouloir loger dans les nouveaux quartiers,.. rue de Courcelles,.. au parc Monceau, que sais-je?..

— Croyez-vous, ma tante, qu'en demeurant rue de Varennes, il aurait meilleur caractère?

M^me^ de Nointel ne sentit pas la pointe.

Elle reprit :

— Vous avez arrangé cela entre vous, n'est-il pas vrai, en vous parlant dans les coins, comme me l'a fait très justement remarquer ton oncle... Jacques te mènera, te dis-je... Sois sûre qu'il te mènera.

— Je serais désolée que mon mari n'en fût pas capable.

Chaque jour, les sentimens de Louise étaient fortifiés par l'espèce

d'hostilité dont Jacques était devenu l'objet dans la maison. Jacques, de son côté, sentait bien tout ce qu'il y gagnait, et que des abords plus unis l'eussent moins sûrement mené jusqu'à elle.

— Au lieu de me plaindre, comme vous faites, de ces maussaderies, lui dit-il un jour, ne voyez-vous pas, Louise, tout l'avantage qu'elles me procurent? Les encouragemens de vos parens vaudraient-ils pour moi ceux que vous voulez bien me donner vous-même? Leur bienveillance nous eût-elle autant rapprochés que l'humeur qu'ils me montrent? En nous mettant à part, pour ainsi dire, n'ont-ils pas lié entre nous une intimité plus étroite,.. hâté le point où nous en devions venir?

Et il se réjouissait de l'isolement moral où on les laissait et que, dès leur début, ils n'eussent déjà à ne compter que sur eux-mêmes.

S'ouvrant mieux à elle qu'il n'avait fait jusqu'ici, il lui dit ses longues hésitations, ses scrupules, la crainte mortelle qu'elle ne se roidît contre un mariage où les convenances semblaient d'abord avoir plus de part que le choix.

— Que n'appréhendais-je pas... et comment me voyiez-vous?

— Mais point mal du tout, lui répondit-elle.

Et, comme pour le rassurer et se rassurer elle-même sur la première sincérité de ses sentimens, elle appuya sur la grande amitié qu'elle avait toujours eue pour lui.

— Vous étiez assez bonne pour en avoir et me la montrer, reprit-il;.. mais faut-il vous le dire? c'était cette amitié même que je craignais le plus. N'allait-elle pas vous engager à accepter par complaisance ce qu'il vous eût été, autrement, indifférent de refuser?.. L'affection que vous aviez pour ma sœur me confirmait aussi dans cette crainte. Depuis longtemps je savais comment Claire s'employait pour moi auprès de vous : ses lettres, son insistance, le zèle sincère dont elle nous enveloppait tous deux. Je lui en avais presque autant de rancune que de reconnaissance. Qu'avait-elle besoin de vous presser comme elle le faisait? Que ne vous laissait-elle en repos!.. Chaque fois, pourtant, que son zèle se relâchait, j'étais le premier à m'en plaindre. Je la poussais à ces démarches intimes que j'avais moi-même essayé d'arrêter... Ah! en me peignant à vous comme un être désintéressé et bon, combien ma sœur vous trompait! combien elle se trompait elle-même! Je n'étais plus qu'impatience et désir et le plus malheureux des hommes. Louise m'aime-t-elle?.. me demandais-je sans cesse. M'aimiez-vous, Louise?.. Tout ce que Claire me pouvait dire ne me contentait pas. Ses meilleures assurances étaient impuissantes à me calmer. Sa confiance m'était insupportable. Toutes les chances que j'avais de vous obtenir ne faisaient qu'augmenter mes secrètes exigences et

ma susceptibilité. Rien de vrai ni de sûr ne pouvait me venir que de vous. Un mot, un seul mot de votre bouche eût tout éclairci! Mais qu'eût-il été? Que m'auriez-vous répondu? Je n'osais vous interroger, et, pour m'expliquer, le courage tout à coup me manquait. La peur de tout perdre en une fois me liait la langue, engourdissait toutes mes facultés... Dans les rares occasions que j'avais de vous voir, je ne vous parlais que des choses les plus indifférentes. Tout l'intérêt, toute la passion que j'avais à vous deviner disparaissaient bientôt dans le charme unique que je trouvais de votre seule présence... Dans le moment même où j'étais auprès de vous, Louise, je ne pensais plus à rien... qu'à vous voir, à vous entendre...

— A quoi bon parler du passé? interrompit-elle en rougissant de plaisir.

C'est ce qu'elle fit cependant en l'interrogeant sur la vie étroite qu'il menait chez son père, sur les privations et les dégoûts qu'il y avait supportés.

— Claire me racontait tout, ajouta-t-elle, et comment vous saviez la soutenir, l'encourager... Pauvre Claire, toujours en petite robe noire et ne sortant jamais...

— Mon père était très exact aux deuils. Il en inventait même d'incroyables pour nous ôter toute occasion de dépenses ou de distractions. Il était ainsi... Mais laissons, laissons là le passé, reprit-il à son tour. Je ne veux plus me souvenir de mon ennui. Je ne m'en souviens plus. Ne cherchez point des sujets de me plaindre. Qui sait si, plus choyé, plus heureux, je vous eusse aimée comme je vous aime? Qui sait si ma tristesse et ma solitude ne m'ont pas rendu meilleur et plus digne de votre amour?.. Vous m'aimez, Louise... Il n'y a plus désormais qu'en vous et par vous que je puisse être atteint et souffrir!

M^me^ de Nointel les avait laissés seuls pour aller conférer avec sa couturière. Le salon où ils étaient resplendit soudain d'un de ces coups de soleil de printemps qui semblent sourire avec bienveillance.

Ils se virent mieux, se regardèrent avec confiance.

Elle ne lui avait pas caché comment tous les jours, maintenant, elle faisait porter les bouquets dans sa chambre et tout le soin qu'elle en prenait.

Il l'en remercia de nouveau et lui demanda quelles autres espèces de fleurs elle eût peut-être préférées.

— Des roses, seulement des roses, répondit-elle.

— Je viens de me commander trois robes, interrompit M^me^ de Nointel en rentrant... Je pense, continua-t-elle en s'adressant à Louise, que ton père n'aura pas pour mes toilettes les mêmes exigences que pour les tiennes.

Jacques, en les quittant, courut chez le fleuriste, lui fit mille recommandations, et surtout que les roses eussent de longues queues. Louise les voulait ainsi.

Elle lui dit le lendemain que les roses étaient bien comme elle les désirait.

— J'en ai encore les mains tout embaumées, ajouta-t-elle en les lui tendant.

Jacques prit ses mains dans les siennes; et, pour la première fois, osa les baiser!

En revenant par les rues, ce jour-là, il marcha au hasard sous un ciel superbe, et en se hâtant comme s'il eût eu à porter quelque part une bonne nouvelle.

Aux gens qui passaient il avait envie de parler. Leurs visages lui semblaient familiers et tels que s'il les eût connus de tout temps. Il eût voulu les interroger, consoler leurs misères. Il ne les distinguait plus de lui-même en quelque sorte. Pour se glisser dans la foule, il avait aussi une adresse singulière, n'embarrassant ni ne heurtant personne en chemin, tant, jusque dans ses mouvemens mêmes, il se sentait devenu agile et clairvoyant. Toute chose, à son cœur rempli d'amour, paraissait intelligible, et qu'il n'eût eu qu'un mot à dire pour débrouiller le monde.

Et, jusqu'au point d'en pleurer, il s'étonnait qu'étant capables d'amour, les hommes fussent restés si méchans et acharnés entre eux depuis des siècles!

— Les coquins! les coquins! s'écriait le duc, que Jacques, en revenant, trouva dans la cour occupé avec M. Prosper et tous deux dans un état violent... Que leur faut-il donc?.. Et si je ne leur en donnais pas, que diraient-ils, je vous prie?

Les domestiques se plaignaient du vin, et qu'en le leur donnant faible et piqué, M. Prosper, qui s'était chargé de la fourniture, en mît en poche une bonne partie. Il s'en défendait sur le ton de l'honnête homme outragé, et, sans plus ménager la canaille, il faisait remarquer à M. le duc qu'il n'eût pas de lui-même devancé les plaintes s'il ne se fût senti au-dessus de toute accusation.

— Votre fourniture me convient, interrompit le duc,.. dites-leur de ma part qu'ils abusent, que je n'accorderai rien;.. de quel droit seraient-ils plus difficiles que je ne le suis moi-même?.. Ils se moquent vraiment... et les exigences partout deviennent insoutenables!

D'autre part, il commanda à M. Prosper d'avoir la main à tout pour le dîner qu'il devait rendre. Il le rappela pour lui donner les clés de l'argenterie, qu'il avait toujours dans sa poche, lui dit de toute la sortir. Il la savait magnifique et capable d'éblouir Heudicourt au point de le faire passer sur le reste.

Il demanda ensuite à Jacques si M^me^ de Nointel avait pensé à lui notifier ses invitations. Mais avant de prendre connaissance du pli que son fils lui remit, il se retourna contre lui de la façon la plus aigre :

— Sans vos empressemens et vos assiduités ridicules, lui dit-il, je suis sûr que j'eusse encore obtenu de meilleures conditions au contrat... Et mon Dieu! dans les commencemens, reprit-il, je ne vous avais pas défendu de marquer quelque attention pour M^lle^ d'Heudicourt. Je vous en avais même prié, afin d'assurer mon projet. Mais en tout il y a une mesure qu'un homme prudent ne passe pas. D'après ce que m'en ont laissé entendre votre mère et votre sœur, vous étiez amoureux, paraît-il,.. et qui plus est, vous ne vous en cachiez pas. Outre que cela en soi a quelque chose de bas et de commun, je ne doute plus, maintenant, que l'ardeur de vos premières déclarations n'ait donné barre sur moi en toute cette affaire... M^me^ de Nointel n'eût pas conservé autant d'avantages si vous vous étiez, de votre côté, montré plus froid et plus réservé.

Il n'y a point grand'chose à faire contre de tels caractères.

Jacques, pourtant, répondit à son père qu'il ne pensait pas qu'il eût en rien dépassé les bornes; que, l'eût-il fait, il ne le regrettait pas; que la chose, enfin, le touchait de trop près pour qu'il supportât que personne y pût entrer.

Les répliques de ce genre produisaient d'autant plus d'effet que, chez Jacques, elles étaient plus rares.

Sans se l'avouer, le duc, au fond, avait presque aussi peur de son fils que de ses domestiques. Il n'insista pas; mais il ne perdit rien de son humeur et pour ne s'en pas démentir, il se paya sur les invités de M^me^ de Nointel.

Il en lut la liste à haute voix, vérifiant les parentés, ce qui n'allait jamais chez lui sans contestations de toute sorte. Il y vit, entre autres, un grand-oncle Nointel qu'il n'admettait pas.

— Qu'on eût invité l'abbé, je l'eusse compris, dit-il. Un abbé se met partout,.. ne tire pas autrement à conséquence. Mais à quoi bon m'embarrasser de ce soi-disant parent?

Qu'étaient les Nointel aux Heudicourt? Qu'avaient-ils entre eux de commun? Une alliance; mais qui ne valait que pour le mari d'Isabelle, et n'autorisait point les autres en une telle circonstance. Il ne pardonnait point qu'on entreprît sur lui de cette façon, qu'on le coiffât, malgré lui, d'un homme qui ne lui était de rien.

D'ailleurs, par eux-mêmes, qu'étaient ces Nointel? Rien, moins que rien,.. des manans!

— Et le maréchal de Nointel dont ils se réclament, reprit-il en s'échauffant, qu'était-il? Un officier de fortune. Il avait du mérite, la belle affaire! Le nôtre n'en avait pas; tous les mémoires du

temps le disent. Ce qui ne l'a point empêché d'être promu, parce qu'il était Margemont, et que notre famille a toujours été de celles qui comptent.

C'est ce qu'à peu de chose près, le jour du dîner, il ne manqua pas de faire entendre, dès l'entrée, au vieil oncle Nointel lui-même.

Il est vrai que cette fois il eut affaire à forte partie. Il tomba précisément sur un homme de son espèce, moins hargneux, mais aussi féru, s'y connaissant d'ailleurs et n'aimant pas non plus qu'on le dépassât.

Le bonhomme eut de la riposte. Aux premiers mots du duc, hérissant les trois poils qui lui restaient sur la tête, il accorda que la naissance et la gloire ne vont pas toujours de compagnie; mais qu'on pouvait préférer la seconde à la première. Tout doucement, ensuite, il l'attira dans l'examen des titres de certaines familles.

Ensemble ils s'indignèrent des friponneries, qui ne manquent pas aux meilleures. Quand le duc y eut bien les dents, le vieux Nointel entama sournoisement le chapitre des substitutions féminines et lui montra qu'il n'ignorait pas grâce à quelle tricherie héréditaire le duc pouvait, en prenant leur nom et leurs titres, mettre l'écu des Margemont sur le tout du sien.

L'alerte fut vive. Le duc ne s'en remit que lorsque le vieux renard lui eut jeté en pâture d'analogues et illustres exemples.

Il le trouva bientôt extrêmement comme il faut, se plut à le dire, eut pour lui mille attentions. A table, il le plaça auprès de la tante aux perles de Lorraine, le recommanda à sa parente comme étant très au fait et capable de soutenir une conversation.

Le reste de la soirée, lui-même ne quitta plus son nouvel ami. Il en oublia son argenterie et les surtouts massifs, sur le bel effet desquels il avait compté pour éblouir Heudicourt.

Quelques personnes vinrent le soir. Parmi elles Philippe parut. D'où diable sortait-il?

En le voyant, Heudicourt s'étonna, le croyant toujours à la campagne :

— Que je suis donc heureux de vous voir! lui dit-il en l'attirant dans un coin.

Il s'enquit aussitôt de la princesse, ne put s'empêcher de dire à quel point il souffrait de la brouille. Il lui en raconta les motifs à sa façon; et, après mille protestations :

— Ah! mon cher ami, si vous aviez vous-même l'imagination assez inventive pour retourner l'événement,.. rompre un mariage qui ne me plaît guère!

Philippe avait accepté de quêter au mariage de Jacques. Il était revenu exprès à Paris. C'est ce que Jacques dit à M$^{me}$ de Nointel en le lui présentant.

Celle-ci ne broncha pas :

— On n'est pas plus nigaud, dit-elle à son mari, dès que Jacques eut le dos tourné. Quelqu'un eût bien dû l'avertir... Je ne croyais pas que Jacques fût autant empêtré avec ce garnement... Ceci non plus ne me le fait pas juger à son avantage, ajouta-t-elle.

Amené à Louise, Philippe fut avec elle le plus aimable, le plus entreprenant qu'il put être.

Quand Jacques les eut quittés pour aller raccorder Mme de Nointel et son père sur le remplacement d'un témoin tombé malade subitement, Philippe s'assit auprès de Louise, et, rapprochant sa chaise de la sienne, s'autorisa de leur ancienne familiarité. Non-seulement il en prit le ton, mais le força un peu plus qu'il n'eût convenu.

Louise, dès le début mise en défense, recula sa chaise, ramena vers elle le bas de sa robe, creusa entre eux le fossé. Philippe aurait mieux fait en n'essayant pas de le franchir.

Il lui fallut renoncer à renouer le passé. Les appels qu'il fit aux souvenirs anciens n'eurent pas de réponse. D'autre part, la tranquillité avec laquelle Louise reçut l'attaque fut d'autant plus blessante qu'elle ne semblait avoir en soi rien de feint ni d'affecté. Si intérieurement cette tardive agression l'indignait, elle n'en laissait rien paraître au dehors. Elle était trop fière pour ne se point contenir. Un éclat, d'ailleurs, l'eût moins bien défendue. Elle ne voulait pas non plus en donner la gloire à Philippe et qu'il pût s'imaginer que, chez elle, le dépit l'emportât.

Cette froide aisance et le maintien où elle persista tant que dura l'attaque, exaspérèrent Philippe. Il fut sur le point de se lâcher, de la mettre au courant des démarches qu'il avait faites... Il ne doutait point qu'elle les ignorât. Mais qu'obtiendrait-il de ses aveux?

Venu à cette soirée sans bien savoir ce qu'il voulait, il quitta les salons en se demandant si les preuves qu'il aurait pu donner eussent bien produit autant d'effet qu'il le pensait. Cette recherche eût flatté Louise sans doute. Peut-être même en eût-elle été touchée. Mais, à part la surprise et la commisération qu'elle eût pu lui en montrer, qu'en eût-il retiré d'effectif pour le présent? Ne valait-il pas mieux ménager ses confidences et s'en réserver quelques chances pour l'avenir?

Sans trop s'y arrêter, il avait eu cette mauvaise pensée, qu'une fois Louise mariée, il pourrait du moins troubler son repos, l'entourer, la surprendre, et, qui sait? la ressaisir d'une autre façon, après se l'être laissé enlever si sottement. Malgré sa fatuité et l'avantage qu'il tirait de sa personne, il n'était pas sans voir, cependant, que Jacques n'eût en lui des grâces fort capables d'attacher et de séduire. Il ne croyait pas non plus que ce fût un niais et que l'on pût avec lui aisément se moquer. Le jeu n'en serait que

plus intéressant. Ceci n'allait pas mal avec l'espèce d'idéal de rouerie mondaine que se font les oisifs à prétentions et que Philippe avait prise en leur compagnie.

L'homme qui raisonnait ainsi était pourtant le même que les sentimens de la plus délicate amitié avaient d'abord déterminé en cette circonstance.

S'il avait quitté brusquement Paris, c'était bien moins encore par dépit d'amour, honte ou colère, que dans un premier coup de générosité. Mal sûr de lui-même et de ce que sa présence amènerait, il avait craint d'embarrasser Jacques ou de lui nuire par quelque retour offensif de sa part.

— Pourquoi Jacques m'a-t-il écrit? dit-il à sa mère en revenant de cette humiliante soirée. Que ne m'a-t-il laissé là où j'étais? N'étais-je pas bien tranquille? me voici à présent le plus misérable des hommes, le plus incertain, le plus incapable de se gouverner! Que faire? Qu'arrivera-t-il? L'absence et la fuite étaient les seuls moyens que j'eusse en mon pouvoir. Le temps eût tout calmé. Tout nous passe. Ceci aussi m'eût passé... Et vous, ma mère, continua-t-il en entrecoupant son discours des mots les plus forts, qu'aviez-vous besoin de me rappeler, de tant presser mon retour? Quand Jacques est venu vous trouver, qu'il vous demandait si vous pensiez que j'accepterais de quêter à ce mariage, pourquoi lui avez-vous engagé ma parole sans me consulter? Il ne savait au juste où j'étais ni ce que j'étais devenu. Pourquoi lui avez-vous dit ma retraite?.. A quoi bon me pousser à l'impossible et vouloir, comme vous faites, me remettre en face d'eux?

Et, sans lui laisser le temps de l'interrompre :

— Ne me dites rien, reprit-il,.. ne me tentez pas... N'espérez pas contre toute espérance... Ah! si j'eusse aimé Louise autant que vous pensez, eussé-je attendu que celui-ci l'aimât pour m'en apercevoir? N'aurais-je pas pris les devans, été droit à elle de moi-même, sans conseil ni tiers d'aucune sorte? N'aurais-je pas crié à tout le monde que je l'aimais, et de telle façon qu'il eût bien fallu que l'on m'entendît? Serais-je parti? Aurais-je pris garde aux autres? N'aurais-je pas tendu toutes mes forces vers elle, tout brisé, et elle-même,.. plutôt que de me la laisser prendre!

A quelque heure qu'il rentrât, sa mère avait dit qu'on le fît monter dans sa chambre.

L'état d'exaltation où elle le vit était précisément celui où elle le voulait voir.

— Tu l'aimes! lui dit-elle,.. rien n'est perdu.

Elle l'attira doucement dans ses bras, le força de se rasseoir, lui demanda qu'il lui racontât sa soirée, comment Louise s'y était comportée, ce qu'il lui avait dit, ce qu'elle avait répondu.

Et, comme elle n'en obtenait rien, elle lui prit les mains, les garda longtemps dans les siennes. Et le tenant comme engourdi sous la vague intensité de son regard, elle lui répéta qu'elle avait encore consulté,.. que les réponses ne changeaient pas.

Philippe ne la croyait pas folle à ce point.

Il le lui dit en souriant amèrement, et que les cartes n'y feraient rien !

## VI.

Les jours suivans, Noyarey évita toute parole avec sa mère. Par découragement et par humeur, par humeur surtout, il évita de même tout entretien avec Jacques, lui manqua plusieurs rendez-vous.

Il n'était pourtant ni si sauvage, ni si détaché, qu'il ne recherchât Heudicourt presque autant que celui-ci le recherchait. Ils ne purent bientôt plus faire un pas sans se rencontrer. Où qu'ils allassent, ils se retrouvaient comme à point nommé. Sans se concerter précisément, ils s'en étaient toujours dit assez pour ne se tromper ni sur l'heure ni sur l'endroit. Outre que le silence leur eût été pénible et qu'ils n'eussent su vraiment à qui se confier, chacun cherchait et trouvait dans l'autre un auditeur, sinon toujours très pénétré de ses doléances, du moins assez bien renseigné sur son cas. Et ils pouvaient se rendre des services.

Heudicourt en attendait d'immédiats et de positifs.

Il ne se passait pas une minute entre eux qu'il ne suppliât Philippe de s'intéresser en sa faveur. Il lui répétait combien il était attaché à la princesse, l'ardeur qu'il avait toujours montrée pour elle, mais en ne la lui peignant que sous les couleurs de la plus irréprochable amitié. D'ailleurs il n'insistait guère sur son dévoûment que pour en montrer l'utilité et les avantages. Il entrait tout de suite dans les détails de maison; et, les bras levés au ciel, se représentait le désarroi où tout devait être en son absence.

Pour se gagner le fils, il s'informait de ses chevaux avec la minutie la plus flatteuse; et, si « le Rouge » avait toussé, il indiquait des remèdes. Il voulait qu'à Philippe lui-même son coup d'œil et ses soins parussent nécessaires.

Pour un rapprochement, cependant, la fête champêtre que la princesse préparait en ce moment était bien l'événement du monde sur lequel il comptait le plus. Là surtout il ne se ferait rien de bon sans lui. Les travaux, disait-il, étaient mal commencés. Ce qu'il en avait appris et vu chez les tapissiers n'avait nulle mine et ne serait que d'un médiocre effet. Il était temps qu'elle le rappelât, si elle voulait que cette fête ne jurât pas sur les précédentes.

— Toutes les idées, d'ailleurs, en sont charmantes, se hâtait-il d'ajouter, et ne pèchent que par l'exécution. Dites-lui que j'y mettrai la main, qu'il n'y manque, après tout, qu'une certaine impulsion qu'une femme ne peut jamais aussi bien donner... Dites-lui cela, mon cher Philippe, ne se lassait-il pas de lui répéter, montrez-lui combien je suis à elle. Dites-lui même que, si elle le voulait, elle pourrait ne pas me voir,.. que je me contenterais de surveiller les jardins...

— Sans doute, sans doute, répondait Philippe.

Et aussitôt ressassant, récriminant sur chaque point, il redemandait à Heudicourt par qui, comment, à quel moment le mariage s'était emmanché. Il rapprochait les dates et les circonstances, calculait de combien il l'avait manqué.

Assez embarrassé du rôle qu'il avait joué dans les commencemens, Heudicourt répondait à sa manière et le plus adroitement qu'il pouvait. Il se déchargeait sur sa sœur, sur l'abbé, s'en prenait à la fatalité; il ne se découvrait bien dans ses explications qu'à partir du moment où l'entêtement de la princesse lui avait fait regretter ses premiers scrupules. Alors il devenait parfait. Son dépit partait à l'unisson de celui du jeune homme... leurs regrets se mêlaient.

Afin de se faire valoir, il avoua un jour la tentative désespérée qu'il avait faite auprès de Louise et comment il avait essayé d'appeler son attention sur Philippe.

— Car il faut bien le dire, ajouta-t-il, je n'ai pas vu tout d'abord Louise si bien disposée pour Jacques qu'on aurait pu croire.

— Et maintenant, comment sont-ils? demanda Philippe.

— Ils ne paraissent pas mal ensemble, ne put s'empêcher de répondre Heudicourt.

Philippe avait été invité à la seconde et dernière soirée que devait donner M^me^ de Nointel avant celle du contrat. Il dit brusquement à Heudicourt qu'il comptait n'y point paraître; que, d'autre part, il écrirait à Jacques qu'il cherchât quelqu'un d'autre pour la quête et la cérémonie.

— Je ne suis plus un gamin,.. et puis me voyez-vous à l'église, précédé d'une hallebarde et promenant ma mine d'imbécile aux quatre coins de la nef?

Il ajouta que sa patience et son désintéressement n'iraient point jusqu'à emporter un pareil ridicule. Quelque précaution qu'on prît, un jour ou l'autre son échec se saurait : il ne voulait point prêter à rire de lui à qui que ce fût, aux mariés moins qu'à personne.

Heudicourt eut grand'peine à le ramener. Il fit si bien cependant

que non-seulement il obtint de Philippe qu'il viendrait à la soirée, mais qu'encore il assisterait au dîner qui devait la précéder.

En annonçant à sa sœur ce nouveau convive, Heudicourt vanta la retenue et le courage de Philippe en cette circonstance. Mme de Nointel trouva cette conduite plutôt effrontée que touchante. Néanmoins, le jour du dîner, Philippe, qui savait être aimable quand il le voulait, le fut avec elle, et eut de si adroites prévenances qu'elle se relâcha un peu de sa rigueur envers lui.

Il eut de l'esprit en lui parlant du duc et toucha aux bons endroits. En revanche, il ne marchanda pas sur les qualités de Jacques. Il lui en donna plus même qu'elle ne lui en accordait. S'il fut un rival galant et discret sur sa défaite, il ne se montra non plus ni léger, ni indifférent. Il n'exprima ensuite que des idées saines. Il eut même un mot sur la religion, qu'il plaça à dessein pour répondre à l'éclat qu'elle avait eu sur son compte avec l'abbé de Nointel. Il la rassura sur ses sentimens.

Et sans plus s'expliquer que l'abbé lui-même, mais en effleurant et déjà avec perfidie :

— Sur ce point, en tout cas, je crois valoir mieux que plus d'un que je connais, ajouta-t-il.

— Il n'est pas après tout si noir que le diable, pensa Mme de Nointel.

Et quand il vint juste à point pour ramasser le lourd éventail d'ecaille à dentelle qui lui était échappé des mains, elle alla jusqu'à lui sourire.

Philippe lui plut encore par l'attention qu'il prêta à M. de Nointel, fort négligé d'ordinaire. Le fait est qu'ils semblaient s'être pris soudain l'un pour l'autre d'un goût véritable. Ils feuilletèrent ensemble un livre d'heures que l'oncle avait peint pour sa nièce. Il était inachevé.

— Je ne pensais pas qu'elle se marierait si vite, lui dit-il avec un soupir,.. le temps m'a manqué...

Avec Louise, au contraire, Philippe garda une extrême réserve. Il se tint même au-delà des limites qu'elle lui avait marquées, sans trop d'affectation pourtant, et en homme moins piqué que triste. Il ne lui parla pour ainsi dire pas tant que dura la soirée, mais il tournait souvent les yeux vers elle. En prenant congé, il accompagna les souhaits qu'il formait pour son bonheur d'un regard à la fois si pénétrant et si mélancolique que Louise en fut sur le moment mal à l'aise et d'autant plus irritée.

Philippe et Jacques sortirent ensemble.

Une fois dans la rue, Philippe s'excusa de nouveau de n'avoir pu le rencontrer depuis son retour. Mille affaires lui étaient tombées sur les bras, une maîtresse enragée, des chevaux malades. Il le

remercia d'avoir pensé à lui pour la cérémonie, le félicita, se réjouit de le voir si heureux, s'attendrit.

Par un brusque retour sur lui-même, il lui dit combien la vie qu'il menait le dégoûtait; qu'il ne s'y était que trop attardé; qu'il n'était pas un persifleur de mariage, ni si endurci qu'on le pouvait penser. Se comparant à Jacques, il lui donna ensuite tout l'avantage, envia ses mérites, les exalta au point de l'en embarrasser.

Le pis était qu'en tout ce qu'il disait Philippe était à demi sincère. Où commençait et finissait la feinte? Il ne le savait pas lui-même.

Jacques le connaissait trop bien cependant pour ne point sentir la mauvaise humeur sous ce débordement. Les empressemens de son ami n'étaient le plus souvent que pour obtenir ou se faire pardonner quelque chose. Au collège, déjà, il n'était jamais plus affectueux que lorsqu'il allait lui chiper quelque timbre rare de sa collection ou que, par malice, il lui avait caché ou déchiré ses effets. Aussi fut-ce avec une sorte de satisfaction que Jacques le vit peu à peu rentrer dans la vérité de sa nature et lui reprocher bientôt, sur le ton le plus violent et le plus amer, le mystère de sa conduite en toute cette affaire.

— Devais-tu me traiter ainsi? répétait Philippe en s'animant de plus en plus... Pourquoi cette méfiance de ta part?.. Que craignais-tu de moi?

Et démentant ce qu'il avait dit auparavant, il lui dit que sa répugnance à le rencontrer n'était venue que du chagrin et du dépit où l'avait jeté un tel procédé.

— Du reste, reprit-il, ne m'avais-tu pas dit toi-même que tu ne te marierais jamais?

— Jamais je n'eusse épousé une autre qu'elle! répondit Jacques.

Et peu à peu, quoiqu'il ne fût pas sans méfiance, mais entraîné qu'il était par un égoïste besoin de confidence, il lui dit tout ce qu'il pouvait dire de son amour; qu'il aimait, qu'il était aimé; qu'elle lui avait donné les marques les plus délicates, les plus encourageantes; qu'elle était bien comme il s'était plu à se la figurer, brave et contenue, sensible, sincère, capable de suite et n'ayant que de nobles sentimens... et dans toute sa personne un charme qui n'était qu'à elle.

— ... Et quelque chose encore de plus! reprit-il avec exaltation.

Il ajouta que pour lui une vie nouvelle commençait, sans ombre, pleine d'espoir et de confiance; qu'il ne se sentait plus inutile en ce monde; que ses efforts savaient où se répandre; qu'il les tour-

nait tous uniquement vers elle; que vers elle allaient tous ses élans, tout ce qu'il était et pouvait être.

— Je me sentais si peu de chose auparavant, si faible, si dénué, si vide! ajouta-t-il, tandis que sous les claires étoiles ils continuaient à se promener sur les quais déserts.

Entre eux et les bruits de la ville, le fleuve déroulait comme une large étendue de silence. Un vent léger troublait le feuillage.

— Que je suis donc heureux de vivre! murmura-t-il en s'arrêtant tout à coup, les yeux fixés aux vastes espaces et emplissant de sa joie l'infinie solitude.

— Comme il l'aime! pensait Philippe. A-t-il donc été si bien partagé jusqu'ici que je lui doive envier son bonheur?

Pendant un instant toute mauvaise pensée le quitta.

Les efforts de son amitié arrêtèrent dans son cœur les soubresauts de la jalousie. Il fut même sur le point de lui tendre les mains et de lui tout dire afin de se couper à lui-même toute tentation.

Qui sait? Peut-être allait-il le faire, quitte à se repentir ensuite, si Jacques, qui l'avait oublié, n'eût repris la parole. Il s'excusa de ne pouvoir parler que de lui, et de ne plus penser qu'à elle.

Pour se rattacher Philippe, néanmoins, en le flattant par un endroit qui serait sensible à son amour-propre, il fit appel à sa compétence, lui demanda des conseils sur le genre de chevaux, sur les voitures et les harnais qu'il devrait choisir, lui parla de l'écurie et aussi de l'appartement qu'il avait en vue. Il lui en fit la description. Les chambres donnaient sur de grands jardins...

— Pas de bruit et des arbres pour me rappeler Heudicourt, m'a-t-elle dit l'autre jour... Il est vrai que si elle eût préféré le bruit et la rue, reprit-il en souriant, j'y eusse consenti de même... Quelque part que je sois, pourvu que je sois avec elle,.. que m'importe, et qui pourra bientôt nous séparer!

Cette espèce de prise de possession et les soudaines images qui lui en vinrent mirent Philippe hors de lui. Il n'en put supporter davantage.

En quittant Jacques il lui dit qu'il n'avait point la tête à s'occuper de ses affaires, que d'ailleurs il avait Heudicourt sous la main qui s'y entendait mille fois mieux que lui. Ils se séparèrent, mais en se donnant rendez-vous pour aller ensemble au Bois le lendemain.

Ils se retrouvèrent le jour suivant, mais plus tôt et autre part qu'ils ne l'auraient cru : rue de Varennes, dans la galerie même où cadeaux et trousseau devaient être exposés le soir du contrat.

Heudicourt était très fier de cette pièce de parade. En déjeunant au cercle avec Philippe, il lui avait parlé des préparatifs qu'il y faisait. Philippe s'était montré curieux de les voir.

— Je n'osais vous le proposer, lui dit Heudicourt.

Et tandis qu'un fiacre hélé au passage les conduisait à l'hôtel :

— Vous verrez d'ailleurs, continua-t-il, que j'ai eu peu de chose à faire pour mettre ma galerie en état... je n'ai qu'à ouvrir les portes pour recevoir. Pas un clou... rien à accrocher... seulement quelques guirlandes naturelles qu'on apportera le matin même. L'espace et les proportions suffisent. Les boiseries nues sont bien la seule décoration qui convienne... Je pense que là-dessus du moins nous serions d'accord avec la princesse, ajouta-t-il en soupirant.

Il reprit :

— Je n'ai guère eu à m'occuper que de l'exposition des cadeaux : une estrade tendue le plus simplement du monde et derrière un haut treillage pour masquer deux fenêtres... Encore faudrait-il que M. Blaise fût exact et ne se soulât pas trop.

Et en riant d'avance de ce qu'il allait dire :

— Car M. Blaise se soûle, tandis que Rouleau se grisait, lui!

Comme Philippe connaissait Rouleau, Heudicourt lui raconta comment Mme de Nointel avait exigé le renvoi du gros homme. Il lui dit en même temps la plaisante idée qu'il avait eu d'employer M. Blaise, que sa sœur protégeait. Il ne doutait pas que son ivrognerie notoire n'amenât quelque scandale qui pût, en vengeant Rouleau, le venger lui-même.

— D'ailleurs, j'ai donné des ordres pour que l'occasion ne manquât pas à M. Blaise... et on le soigne, reprit-il... Hier déjà je l'ai trouvé seul à la fin de la journée, étendu à plat ventre sur le parquet, hurlant sur les refrains les plus lamentables que son gendre se mourait... que son gendre était mort.

Quand ils entrèrent dans la galerie, ils trouvèrent Jacques, Louise et Mme de Nointel réunis autour du dessin que M. de Nointel prenait de la salle.

Le premier mot d'Heudicourt fut pour s'informer de M. Blaise et pourquoi il n'était pas là.

— Son gendre est mort, dit gravement Mme de Nointel,.. le pauvre homme vient d'être appelé à l'instant.

A cela, il n'y avait rien à dire.

A son tour Heudicourt alla donc examiner le dessin de son beau-frère.

M. de Nointel prenait un croquis de la galerie, il y ajouterait ensuite les personnages. Il dit encore en souriant qu'en ce genre il n'était ni un Moreau ni même un Lepautre, mais qu'il ferait de son mieux.

Philippe s'était approché de même. Il loua l'exactitude de la perspective et la délicatesse du crayon.

Dès l'abord, sa présence avait déplu à Louise. C'était tout juste

si elle ne lui avait point tourné le dos. Ne se sentait-elle pas poursuivie! Les premières attaques de Philippe aussi bien que ses langueurs de l'autre soir, lui paraissaient moins significatives que l'espèce de froideur cérémonieuse qu'il avait affectée en entrant. Elle ne doutait pas que la guerre entre eux ne fût déclarée. Elle se demandait seulement ce qu'il espérait et jusqu'où, dans la suite, il oserait pousser cette malhonnête comédie.

Trop sûre d'elle-même pour s'alarmer, elle n'eût fait qu'en rire si dans le moment même et, par contraste, Philippe n'eût accablé Jacques de caresses et comme essayé de le rendre ridicule à ses yeux. L'audace du manège ne lui échappa point. Elle le vit tout à coup sinon dangereux, du moins résolu à l'être et ne s'en cachant plus.

Très surexcitée par un mois d'extrême agitation et de fatigues, l'annonce soudaine de la mort du fiancé de Marie Blaise, en l'énervant encore, venait de lui faire craindre aussi pour Jacques quelque affreux malheur. Malgré elle, sans savoir pourquoi ni comment, elle l'arrêta au moment où il allait partir avec Philippe.

Et d'une voix émue et tremblante :

— N'y allez pas, lui dit-elle.

Puis se tournant vers sa tante interloquée :

— Je garde Jacques avec moi, si vous le voulez bien, reprit-elle. Il nous mènera visiter l'appartement dont il nous a parlé.

M^me^ de Nointel, dérangée dans les plans de sa journée, fit une réponse si catégorique que la visite à l'appartement fut remise. Elle eut lieu pourtant le lendemain sur les vives instances de Louise.

Outre la nouveauté du quartier et l'éloignement, M^me^ de Nointel y vit encore mille autres inconvéniens. Les chambres étaient claires et bien situées, mais trop petites; l'escalier étroit, les salons trop bas de plafond. Le concierge aussi lui déplut.

Au contraire, à Louise, tout parut à souhait. Elle ne voulait plus rien voir autre part. A plusieurs reprises et de la façon la plus gracieuse, la plus tendre, elle remercia Jacques d'avoir si bien senti ce qu'elle désirait. Les fenêtres ouvertes, elle admira les arbres et la vue. Des merles couraient sur les pelouses ombragées. Que ces oiseaux étaient gais,.. charmans!

La tête un peu penchée en dehors, elle respirait comme si elle était déjà chez elle et installée. Elle s'attarda, eut peine à quitter ces lieux.

— Ah! mon ami, que je voudrais vous rendre heureux! lui dit-elle en lui pressant la main.

Toute la joie que Jacques avait éprouvée pendant cette scène éclatait encore sur son visage quand il parut devant l'abbé de Nointel.

En quittant Louise, il ne s'était souvenu de ce rendez-vous que

juste à temps pour ne le point manquer. La précipitation qu'il avait mise à monter les étages du presbytère avait encore animé tous ses traits. Il arrivait essoufflé, l'œil brillant, les joues rouges. Il s'excusa du retard où il était. Sans avouer l'oubli, il en dit la cause et qu'il ne s'appartenait plus.

Son bonheur était si visible et la vue en était si riante que l'abbé lui-même en subit le charme. Après avoir mis sur le compte de ses occupations journalières l'éloignement où il s'était tenu pendant tous les préliminaires, l'abbé de Nointel s'informa, entra avec intérêt dans quelques détails, mais avec discrétion et plutôt en parent qu'en curieux.

— Vous êtes heureux? lui demanda-t-il enfin.

— Plus que je ne puis dire, répondit Jacques... Plus heureux surtout que je ne puis le mériter à vos yeux, ajouta-t-il doucement, mais de façon qu'il n'y eût pas entre eux de méprise.

Quoique prévenu par cette réponse, l'abbé ne se découragea pas. Mais avant de rien dire, ne voulant point paraître plus exigeant qu'il ne fallait, il s'empressa de lui donner le billet de confession pour le quel il était venu.

Ceci fait:

— Ne vous laisserez-vous donc pas toucher? lui dit-il, après un moment de silence... Voyez, malgré votre ingratitude, la preuve éclatante que Dieu vous donne et les joies qu'il vous accorde. Vous êtes heureux, dites-vous,.. très heureux. Le seriez-vous s'il ne l'avait pas voulu, s'il ne l'avait pas permis dans son infinie miséricorde? Sa bonté! Mais ne la sentez-vous pas répandue tout autour de vous, sur vous,.. en vous-même, mon cher ami! reprit-il... car si vous avez toujours su vous préserver du mal et rester tel que je vous ai connu, honnête, droit, vertueux... ne le devez-vous pas à cette bonté souveraine dont les créatures tirent les images qu'elles nous donnent et de laquelle vous participez vous-même, sans vous en douter? Ah! croyez que ce n'est pas votre propre force qui vous a soutenu jusqu'ici, mais celle de Dieu qui agit en vous, malgré vous, et que votre entêtement à faire le bien sans lui n'a été que l'illusion d'une âme orgueilleuse.

Comme autrefois à Stanislas, Jacques eût pu lui répondre qu'il faisait comme il pouvait et qu'il n'y fallait pas chercher tant de raisons fâcheuses; que, si sa bonne volonté n'avait d'autre motif qu'elle-même et ses efforts d'autre fin que de ne pas nuire, c'était une erreur de croire qu'il tirât ses moyens d'une satisfaction déréglée de soi-même et de sa propre excellence; qu'il ne prétendait à s'élever ni dans son esprit, ni dans celui des autres.

Il fut sur le point de lui dire qu'en tout cas il trouvait fort mauvais qu'on pût ainsi s'armer de ses vertus pour l'en accabler. Mais

outre qu'il ne pensait qu'à Louise et que cette pensée le remplissait de douceur, la bonne foi et les bonnes intentions de l'abbé étaient si évidentes, son ardeur si sincère et si désintéressée, son entreprise enfin, jusque dans ses indiscrétions mêmes, rentrait si bien dans ce que ses devoirs et sa foi lui commandaient, que Jacques ne rétorqua pas.

Quant aux bontés de Dieu et quoiqu'il sût que l'abbé eût conclu de même de ses rigueurs, il eût eu vraiment mauvaise grâce à y rien objecter en ce moment.

Encouragé par son silence, l'abbé en vint à l'essentiel, mais il retrouva Jacques en tout point semblable à ce qu'il l'avait laissé. En lui, l'âge et la réflexion n'avaient rien changé. Il semblait même qu'ils n'eussent fait que mûrir son obstination.

— Pour vous persuader, ces livres, reprit l'abbé en montrant sa bibliothèque, vous en diraient plus et mieux que tout ce que je pourrais vous dire... Mais c'était moins à votre intelligence qu'à votre cœur que je voulais faire appel aujourd'hui. Il m'est pénible de voir que l'heureuse circonstance où vous vous trouvez ne puisse rien sur vous. J'attendais quelque bon mouvement de votre part, ajouta-t-il amèrement... Je ne vous aurais pas cru si insensible...

L'abbé lui demanda s'il n'avait pas cru du moins devoir avertir Louise de ses vrais sentimens.

Jacques rougit sans rien répondre.

Ce fut à peine si l'abbé, emporté par une renaissante antipathie, évita le mot de déloyauté. Sûr de tenir une revanche, il partit sur l'union des âmes et, poussé par le sujet, enfla les voiles de toutes parts, jusqu'à ce qu'enfin Jacques l'arrêta en lui disant que lui-même avait beaucoup réfléchi sur ce point délicat, et qu'après examen, il avait pensé mieux faire en se taisant.

Il avouait, d'ailleurs, qu'il y avait de bonnes raisons contre lui et auxquelles il était moins indifférent que personne. Son silence, en cette occasion, pouvait en effet paraître d'autant plus trompeur que son éducation même et le milieu où il vivait prévenaient la confiance et que les convenances extérieures qu'il gardait, non point par feinte, mais par respect des autres, entretenaient une fausse sécurité.

— Si cependant dans la vie ordinaire, continua-t-il, et sous prétexte de loyauté, vous m'aviez vu fronder autour de moi l'usage et la croyance, si vous aviez appris qu'au risque de blesser ceux qui m'étaient les plus chers, je me montrais ouvertement, vous-même, monsieur l'abbé, qu'auriez-vous dit? qu'auriez-vous pensé de cette maussade et méchante attitude?.. Et dans le cas particulier où vous me poursuivez, si j'étais venu vous consulter d'avance, que m'auriez-vous donc conseillé? Si j'avais interrogé votre prudence, que

m'aurait-elle répondu? Au lieu de me pousser aux aveux, n'auriez-vous pas plutôt essayé de les retenir? En tout cas, auriez-vous osé prendre sur vous la responsabilité des effets qu'ils pouvaient avoir?

Il reprit :

— Maintenant, maintenant surtout, quoi que votre mécontentement vous inspire, ne m'arrêteriez-vous pas si vous pouviez croire que vos reproches m'eussent persuadé de parler? Ne craindriez-vous pas que cette brusque confidence ne troublât celle qui n'est déjà que trop troublée par la nouveauté de l'événement et les tracas sans nombre qu'il a suscités?

Et s'animant à mesure :

— Ah! si j'ai en moi quelque chose de mauvais ou de différent qui puisse un jour l'inquiéter ou la surprendre, laissez-moi du moins lui en retarder l'étonnement ou le souci!.. Laissez-moi d'abord lui montrer ce que j'ai de meilleur en moi sans en vouloir rien altérer ni distraire. Ne me tourmentez pas de faux scrupules. Ne tâchez point de mêler au pur sentiment que je me sens pour elle autre chose que lui-même. Je n'y veux rien apporter d'étranger, ni de triste, rien qui l'obscurcisse ou le fasse hésiter!.. Le moment est unique. J'en veux tout retenir, tout garder... Et si seulement elle m'aime un peu comme je l'aime,.. le ciel et la terre n'y feront rien!

## VII.

Philippe cependant avait rencontré M. de Nointel.

Comment le hasard avait-il amené leur conversation sur la faiblesse des sentimens religieux de Jacques? C'est ce que l'instinct expliquait mieux que l'intention. Car au point où en étaient les choses, ni l'un ni l'autre, quelques sentimens qu'ils eussent, n'étaient plus capables d'aucun projet contre Margemont.

— Le joli masque! s'écria M$^{me}$ de Nointel quand son mari lui eut rapporté ce qu'il avait appris sur Jacques.

Elle accusa le pauvre homme d'imprévoyance et de légèreté.

— Du reste, cela ne m'étonne pas de sa part,.. ajouta-t-elle. Je m'en étais toujours douté!

Elle s'en doutait si peu cependant que le jour où elle entreprit Jacques à ce sujet et qu'il lui eut à peu près répété ce qu'il avait dit à l'abbé, elle ne le crut pas.

— Par le temps qui court, lui dit-elle, on ne redoute plus rien pour se donner de l'importance,.. on touche à tout, même aux choses les plus saintes. Que me racontez-vous là? Où votre amour-propre va-t-il se nicher?.. Me ferez-vous jamais croire qu'élevé et instruit comme vous l'avez été, les principes les plus clairs vous échappent,

que vous vous refusiez à admettre les preuves les plus évidentes et les mieux suivies!

Et comme Jacques ne se démentait pas, elle ajouta :

— Je pense du moins que vous n'allez pas entretenir Louise de ces absurdités,.. que vous garderez pour vous vos sottises.

Le jour qu'elle vit la duchesse, elle la tint pendant une heure immobile et muette sous ses reproches.

Mais il n'y avait plus rien à faire. Ce n'était pas la veille même du contrat que tout pouvait être remis en question.

M. de Nointel lui-même en convint, bien que le cas dans sa tête eût déjà pris des proportions considérables et qu'il en tirât les plus terribles conséquences.

— Vous avez raison de m'accuser, dit-il à sa femme, qui eut grand'peine à le calmer... Vous me ménagez trop. N'aurais-je pas dû me mieux renseigner, et pour préserver Louise, mieux voir, mieux deviner, mieux comprendre? En voyant ce jeune homme si peu ouvert aux matières les plus importantes, si peu attentif, si froid, y avait-il besoin d'une si grande pénétration pour se convaincre? Le silence sur certains sujets en dit plus que les pires attaques... N'étais-je point le gardien de Louise? Qui devait la protéger? En un danger si pressant, qui eût pu s'attendre à tant de négligence de ma part? Non-seulement je ne l'ai point détournée d'un choix si malheureux, mais c'est encore moi qui l'ai poussée, moi qui l'ai précipitée à cette funeste union... Ah! l'aimais-je si peu, que rien ne m'ait averti?.. Ne puis-je donc plus rien pour elle?.. Que ne sera-t-elle pas un jour en droit de me reprocher?

Quoique contenue dans ses effets par tout ce que la raison et le devoir lui avaient inspiré de meilleur, M. de Nointel sentait bien que son étrange jalousie était à fleur et toujours prête à déborder. Pour en arrêter les poussées mauvaises, il n'avait déjà rien épargné, ni pratiques, ni prières. Matin et soir, il suppliait Dieu, comme à Heudicourt, de l'empêcher de se préférer aux créatures, de ne le laisser nuire à personne!

Il s'était imposé de visiter chaque jour trois églises. Dans chacune, il s'agenouillait sur la dalle même, mortifiant son corps, comme il est recommandé, afin de calmer les agitations de son âme. Devant les images de la *Passion* où il stationnait longtemps, il cherchait un sublime exemple de douleur et de résignation. Et comme à cette âme douce et sincère par nature, tout était symbole, si des vitraux par bonheur un rayon descendait sur lui, il lui semblait que c'était un signe favorable et que Dieu dissipait le nuage qui pesait sur lui. Mais ces momens de relâche étaient courts, sa sécurité trompeuse. Rentré chez lui, bientôt les tourmens et les combats recommençaient. Il retombait dans de pires accès.

Dès qu'il revoyait Louise et les préparatifs qu'on faisait, l'idée qu'elle allait le quitter lui devenait intolérable. Et quand il pensait qu'elle allait bien réellement se séparer de lui et que ce n'était pas dans un an, dans un mois, dans une semaine, mais dans quelques jours, dans quelques heures qu'il pouvait compter, et que ces heures diminuaient à mesure, et que de minute en minute, de seconde en seconde, le temps se resserrait insensiblement, au point qu'il n'en resterait bientôt plus rien, son cœur aussi se resserrait jusqu'à l'étouffer!

Ce qu'il avait lu de plus cruel sur la mort dans les livres pieux lui revenait alors en mémoire. Mais il se représentait les derniers instans qu'il aurait à vivre avec moins d'angoisse que ceux qu'il vivait en ce moment.

— Arrête! arrête! lui criait une voix secrète. Ne touche pas à ces enfans. N'entreprends rien contre eux; ne dis rien, ne les trouble pas: leur bonheur ne t'appartient pas,.. n'empêche pas ce que Dieu a permis.

Il avait à plusieurs reprises promis à sa femme de se taire et il s'était tu jusqu'ici, tenu en suspens par tout ce qu'il avait trouvé en elle et en lui-même d'indulgence raisonnable et de décence, mais au dernier moment, la présence de Louise et l'occasion qu'il eut emportèrent ses résolutions.

Une dernière fois, il lui avait demandé de vouloir bien poser dans la galerie pour le fameux dessin qu'il avait commencé. Louise y avait consenti. Elle était descendue avant le dîner, tout de rose habillée pour le soir et charmante ainsi.

Les guirlandes accrochées et tout disposé pour la réception, il l'avait placée lui-même debout, contre l'estrade où s'étageaient les cadeaux.

— Ne bougeons plus, lui dit-il en essayant de sourire.

Mais il n'eut plus le courage de retourner à son dessin.

Allait-il parler?

Il hésitait encore.

Cependant, sa pureté même apaisa les derniers cris de sa raison. Gardé sur ce point, il s'échappa là où d'autres moins honnêtes que lui eussent su peut-être s'arrêter. Confondant les intérêts du ciel avec les siens, il osa répéter à Louise ce qu'il avait dit à Mme de Nointel.

A voix basse d'abord, comme pour ne point l'effaroucher, il lui dit le danger qu'elle courait, que sans Dieu rien ne saurait combler nos désirs, que rien ne se soutenait sans lui; que sans ce fondement rien n'était durable, ni juste, ni bon, ni même sincère; et que, séparés sur ce point, elle et Jacques ne se rencontreraient plus sur les autres. Il lui dit tout ce qu'une foi vive peut inspirer sur un pareil

sujet. Perdant Jacques de vue pour ainsi dire, il fit bientôt une peinture d'autant plus effroyable des tourmens et des maux qu'elle se préparait, qu'il ne s'en prit plus qu'à l'Impiété même.

En ne s'attaquant plus qu'à un monstre imaginaire qu'il composait à mesure, rien ne gêna plus son bon sens ni sa délicatesse.

— Pourquoi vouloir m'effrayer? Pourquoi chercher à me faire de la peine? répond Louise fortement émue... Mais qui vous autorise à parler de la sorte? reprit-elle avec fermeté. Qui vous a si bien instruit de ses sentimens? L'avez-vous interrogé? Vous a-t-il répondu?.. Ce qu'il m'a si soigneusement caché, vous l'aurait-il confié de lui-même?

M. de Nointel nomma Philippe, et dit que c'était par lui que tout s'était découvert.

— Philippe! s'écria-t-elle, quelque indigne qu'il fût à mes yeux, je ne l'aurais pas cru capable d'une si lâche action!

Et, le mépris s'ajoutant à la colère, elle ne s'arrêta que lorsque son oncle, entraîné malgré lui par le mouvement de ses réponses, lui eut dit que Philippe avait demandé sa main...

— Ma main? murmura-t-elle, comme hébétée sous la force de ce coup inattendu.

Et quand elle put parler :

— A qui en avez-vous? reprit-elle... A quoi bon vous jouer de moi, vous plaire à me tourmenter!.. Mais dites-moi donc que ce n'est pas vrai! ajouta-t-elle en mesurant avec terreur l'événement qui se dressait tout à coup devant elle.

— Je ne vous ai dit que la vérité, Louise, répondit M. de Nointel, qui dans le premier moment fut moins effrayé qu'encouragé par le singulier succès de son indiscrétion.

Elle lui fit encore répéter ce qu'il avait dit. De plus en plus pressante, elle le pria de ne lui rien cacher. Elle voulait, elle avait le droit de tout savoir!

Mais craignant qu'il ne se dérobât si elle continuait sur ce ton hautain et dur, elle se fit plus douce, plus humble. Elle s'assit auprès de lui, se rapetissa pour ainsi dire, prit avec lui des airs d'enfant soumise.

Et d'une voix insinuante et câline :

— Parlez sans crainte, lui dit-elle... Je ne vous en veux plus.

Par un violent effort, elle sut se contenir, tandis qu'il répondait docilement à toutes ses questions. Elle l'interrogea en insistant et sans lui faire grâce des détails.

Elle sut comment l'abbé s'était entremis, la lettre qu'il avait écrite, la visite qu'il avait faite, ce qu'il avait dit, ce que M^me^ de Nointel lui avait répliqué, de quels termes exacts chacun s'était servi. La bonne opinion que l'abbé avait de Philippe et que sa démarche prouvait

encore mieux que ses paroles, la remplit d'une joie profonde. Elle admira ensuite les motifs généreux qui avaient guidé Philippe en toute cette affaire, songeant combien elle avait été injuste envers lui, et même coupable. Que n'avait-elle pas appréhendé de sa part! de quoi ne l'avait-elle pas soupçonné! Comment, tout à l'heure encore, ne jugeait-elle pas celui qui s'était d'abord sacrifié à son bonheur, qui avait su si longtemps se taire? Et, s'il n'avait pu dissimuler jusqu'au bout, s'il s'était montré à elle et aux autres de la façon qu'il avait fait, qu'était-ce? sinon une preuve de la force des sentimens qu'il éprouvait pour elle!

Tout ce qu'elle lui avait reproché devenait à présent des marques certaines, où elle pouvait se prendre et se fixer. Ah! que n'avait-elle plutôt écouté le cri de son cœur! cédé à l'instinct qui la faisait hésiter! Si elle avait su! comme elle aurait laissé échapper vers lui tout ce qu'une misérable fierté avait retenu en elle!

Mais comment aurait-elle pu savoir? Qui l'avait avertie? Tout s'était tramé sans elle et contre elle. On l'avait trompée, liée, trahie! Et de quel droit? Pourquoi ne l'avait-on pas consultée? Avait-on bien pu ainsi disposer d'elle, et, en en disposant, faire dévier ses affections de leur objet véritable?

Sur qui allait retomber la responsabilité de cette horrible méprise?

— Sur vous, sur vous tous!.. le reste vous regarde, fut-elle sur le point de crier à son oncle, qui, revenu à lui et peu satisfait de lui-même, commençait déjà à regretter son imprudence.

Mais la résolution qu'elle avait prise dès le début de l'entretien lui fit retenir toute parole inutile.

Elle l'écouta jusqu'au bout, sans réflexion ni signes d'aucune sorte. Et ce fut enfin du ton le plus simple et presque en souriant qu'elle lui dit qu'elle aimait Philippe et qu'elle ne se marierait pas plutôt que d'en épouser un autre.

Rien n'avait pu sauver Jacques. Tout, au dernier moment, se tournait contre lui, tout jusqu'à la sympathie et à la confiance que le malheureux ne cessait pas d'inspirer à sa fiancée. Elle doutait si peu de lui, que, par un retour incroyable, elle regrettait presque qu'il ne fût point là pour la consoler elle-même du mal qu'elle allait lui faire!

Et privé de son amour, qu'est-ce que Jacques eût pu reprocher à sa tendresse? Jusqu'au dernier moment, ne l'avait-elle pas défendu et gardé? N'avait-elle point repoussé toutes les attaques dirigées contre lui, dissipé les orages qui le menaçaient? Ne l'entourerait-elle pas ensuite des soins les plus affectueux? Ne trouverait-elle pas des paroles capables d'adoucir son chagrin et sa tristesse?

Que ne ferait-elle pas pour lui?..

Mais que n'allait-elle pas faire pour Philippe!..

Vers lui toutes ses facultés étaient si bien tendues, que dans le moment elle ne s'étonna même point de le voir paraître... ni qu'il fût si tremblant, si pâle, ni que ses vêtemens et sa barbe fussent en désordre et souillés de sang et de poussière.

Elle s'avança vers lui comme en un songe.

Et avant que Philippe eût pu parler, avant qu'il eût pu lui dire l'accident qui venait d'arriver et que Jacques, désolé de sa chute et de sa maladresse, l'envoyait vers elle pour calmer son inquiétude et s'excuser du désarroi qu'allait causer pour le soir un aussi fâcheux contretemps :

— Philippe... lui dit-elle, à bout de forces et défaillante. Vous avez demandé ma main... la voici !

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

## VIII.

Le lendemain de cet étrange accident, la princesse, dans la matinée, manda Heudicourt par un billet fort aimable.

Elle lui pardonnait; il se précipita.

Dès le perron il se heurta au prince, arrivé depuis la veille.

— Ah! cher! dirent-ils ensemble en se serrant les mains.

A chaque fête que donnait la princesse, Neubourg ne manquait jamais d'arriver de Vienne, n'eût-ce été que pour la singulière réputation d'élégance qu'il y rapportait.

Songez donc! ne plus habiter Paris depuis vingt ans et y conserver femme, hôtel, y représenter, y offrir galas! Pour soutenir son rang, ce genre de luxe lui valait presque autant qu'aux Lichtenstein leur musée, ou qu'aux Esterhazy leur chapelle.

Il était d'ailleurs resté aussi Parisien qu'on peut être et y tâchait dans ses habits, son langage et ses manières. Sa médiatisation lui avait été légère. Après les affaires du Hanovre et les siennes, Paris sous l'empire l'avait recueilli, choyé, grisé, marié. Quoique tout y fût changé, les Tuileries brûlées et la Schneider disparue, son engouement ne s'était pas diminué. Il n'aurait pu se passer des gants et des cravates qu'Heudicourt lui envoyait chaque semaine à Vienne. A Paris, il n'eût pu se passer d'Heudicourt lui-même, dont en toutes choses la compétence était infinie. C'était au point que, sans lui, il n'eût osé adopter une eau nouvelle ou une danseuse.

Avec qui ensuite eût-il pu mieux rappeler Saint-Cloud, Compiègne, les anciennes anecdotes, les folies passées! La tendresse aussi s'en mêlait. Tous deux, épaissis par l'âge, cherchaient ensemble des recettes pour se faire maigrir.

Mais aux sentimens venait encore se joindre l'amour-propre. Neubourg avait toujours admis publiquement Heudicourt auprès de la princesse. Leur rupture l'eût blessé.

Il le lui fit entendre.

Et en le menant lui-même au jardin où la princesse les attendait :

— Je ne sais au juste ce qui vous sépare, lui dit-il, mais telle que vous la connaissez, la princesse veut trop bien ce qu'elle veut pour que vous ne lui cédiez pas, mon cher,.. même absurde, promettez-moi de faire ce qu'elle désire.

— Allons, venez, dit la mère de Philippe en tendant la main à Heudicourt... Vous voyez, reprit-elle quand le prince se fut retiré par discrétion... les choses se font toutes seules!

Parole ambiguë, cruelle, mais qui s'appliquait en même temps aux travaux commencés sans Heudicourt.

Elle se fit un malin plaisir de les lui faire visiter.

Dans sa joie, celui-ci n'était plus capable de rien critiquer. Il loua la disposition des pavillons et des kiosques autour de la tente centrale, l'ermitage, la laiterie, la tombola, le tir. Les lots dont la princesse avait l'idée, et les laitières en Perrettes lui plurent tout de suite. Il approuva le projet d'une échelle enrubannée appliquée au mât de cocagne. Point de matinée champêtre non plus sans chevaux de bois. Il fut touché d'apprendre qu'on les avait commandés à Suresnes, repeints et décorés comme il l'avait conseillé dès le début.

Les ouvriers le saluaient au passage d'un air de connaissance. L'architecte et l'entrepreneur n'avaient pas été changés. Heudicourt s'avança vers eux la main tendue, les félicita. Il les eût embrassés!

Les arbres, les parterres lui étaient aimables et familiers.

Il examina le ciel :

— Pourvu que le temps se maintienne encore quelques jours, dit-il, qu'il ne pleuve pas...

— Il ne pleuvra pas, répondit tranquillement la mère de Philippe.

Sans doute que les cartes aussi lui avaient prédit le beau temps!

Mais pas un mot du petit Margemont. Elle ne demanda même point de ses nouvelles. Comme elles étaient fort rassurantes, Heudicourt crut mieux faire en ne lui en donnant pas.

En le quittant, elle lui dit cependant qu'elle eût préféré que la soirée de contrat n'eût pas eu lieu.

— Elle eût pu être remise sans inconvénient, reprit-elle.

— J'y avais bien pensé,.. mais, d'autre part, comment prévenir les gens,.. ou, une fois venus, leur refuser la porte? Les voitures obligées de rebrousser chemin eussent amené dans la rue un affreux désordre... Ma sœur et Nointel lui-même n'entendaient pas non plus de cette oreille...

— Ce que j'ai lu ce matin dans les journaux, est-il vrai? interrompit-elle... Louise n'a-t-elle point paru à cette soirée?.. Pauvre petite! reprit-elle, quand Heudicourt lui eut avoué que, frappée par ce coup inattendu, la pauvre enfant s'était déshabillée et mise au lit avec la fièvre.

— Toute la nuit elle a eu le délire, ajouta-t-il. Ce matin, nous n'étions pas encore hors de peine.

La journée fut meilleure.

Vers midi la fièvre tomba, suivie d'une grande prostration. Louise s'était endormie. Elle dormait encore quand, pour la troisième fois depuis le matin, Philippe revint de la part de Jacques, qu'il ne quittait plus.

M^me^ de Nointel lui dit que le docteur n'était pas mécontent, que ce lourd sommeil était ce qu'on pouvait désirer de mieux après une pareille secousse.

— Mais Jacques? demanda-t-elle, qu'a-t-il aux jambes? Quand pourra-t-il se lever?

Philippe lui répondit que le médecin de la famille, revenu dans la matinée, n'avait décidément trouvé ni lésion, ni fracture.

— Le docteur Chanal assure que Jacques sera sur pied dans huit jours...

— A la bonne heure... Mais quelle idée... continua M^me^ de Nointel, quel besoin avait-il de s'aller promener au Bois un jour de contrat... et de vouloir mener encore! N'avait-il pas autre chose à faire? C'est ce dont tout le monde, avec moi, s'étonnait hier, pendant cette mortelle soirée. Je ne savais que répondre, ni à qui répondre... On ne vous reproche rien... Vous-même étiez en danger... Mais enfin, pourquoi lui avoir proposé cette promenade? N'auriez-vous pas dû songer... Que sais-je?... et pourquoi lui avoir donné les guides...

— Lui-même s'y est entêté, *comme la première fois*, répliqua vivement Philippe, sans s'apercevoir que ces derniers mots ne pouvaient avoir de sens que pour lui.

— On pouvait s'attendre à tout, poursuivit M^me^ de Nointel... Mais qu'à vous-même, reprit-elle en le congédiant, votre oreille déchirée vous serve de leçon.

M^me^ de Nointel le rappela pour lui dire qu'elle enverrait tout de même son médecin voir Jacques.

— Ce sera plus sûr, ajouta-t-elle... Leur vieux Chanal soigne nos pauvres, mais ce n'est pas une raison.

Jacques était au lit, très ébranlé, mais souffrant peu. Il n'avait réellement souffert qu'au moment où on l'avait ramassé dans l'allée et pendant le trajet jusqu'à la rue Saint-Guillaume. Avec mille précautions, Philippe l'avait pris dans ses bras et monté dans sa cham-

bre. Les jambes depuis étaient restées molles, presque inertes, et aux reins meurtris, il sentait toujours un point douloureux. Quoi qu'il fût sans fièvre et eût bien mangé, la duchesse, à son chevet, s'alarmait visiblement. Lui-même, au fond, n'était pas sans inquiétude. Ayant à plusieurs reprises essayé de se lever en cachette, il n'avait pas pu.

Les bonnes nouvelles que Philippe rapporta rassurèrent Jacques, qui lui demanda si les parens de Louise ne lui en voulaient pas trop de cette soirée manquée, et l'air qu'ils avaient?

Ici, son père furieux continuait à ne pas lui pardonner sa mésaventure. Pour le punir sans doute, il n'avait pas encore consenti à le voir. Mais il avait fait pis, et s'était joint à M. de Turdis pour défendre à Claire éplorée de bouger de chez elle.

Quand il fut seul avec son ami, Jacques se plaignit amèrement que son père eût empêché sa sœur de venir. Il ne put cependant faire autrement que de sourire lorsque Philippe lui raconta que le duc et M. Prosper étaient plus acharnés que jamais contre Julien et son chat. La nuit, ce chat pillait les cuisines, le jour il devenait introuvable...

— Mon père s'en prend à qui il peut, interrompit Jacques... Mais si mon état se prolongeait, reprit-il, penses-tu qu'on défende aussi à Louise de venir?

— Je ne pense pas, répondit Philippe, la conscience bourrelée et sombre, mais gai en apparence et prenant garde de ne rien dire qui pût l'agiter.

Et il le bordait, arrangeant les oreillers sous sa tête, presque aussi habile que la mère et avec des soins dont Jacques ne l'aurait pas cru capable...

— Reste tranquille, ne parle pas, lui répétait Philippe.

Lui-même parlait le moins possible, de peur de se trahir.

C'est qu'aussi sa victoire était inavouable et terrible.

Hier, dans le premier élan et en soutenant Louise dans ses bras, il lui avait engagé sa parole. Il s'en repentait presque aujourd'hui. Il espérait qu'effrayée des conséquences, Louise elle-même reculerait devant l'événement, hésiterait à passer outre.

La chose était encore possible. Il n'y avait eu entre eux d'autre témoin que M. de Nointel, qui, en les rappelant à la raison, leur avait promis son silence.

Philippe put le voir seul le lendemain.

Il lui demanda s'il ne pourrait point parler à Louise.

Louise allait mieux, mais était trop faible encore pour quitter la chambre.

— Votre vue surtout lui serait très préjudiciable, ajouta M. de Nointel.

— Et que dit-elle?..

— Elle se renferme dans un silence obstiné.

Et il la lui peignit désespérée, les yeux brûlés de larmes, refusant toute nourriture.

Après une longue hésitation :

— Si elle a besoin d'être rassurée, reprit Philippe,.. si elle regrette ce qu'elle a fait pour moi, dites-lui que je ne suis pas homme à abuser d'un coup de surprise,.. que ce qui s'est passé entre nous n'aura d'autres suites que celles qu'elle voudra bien.

M. de Nointel ne s'attendait pas à trouver ce jeune homme si raisonnable. Pourvu que celui-ci non plus n'épousât pas sa nièce, il lui eût presque pardonné de l'aimer!

Il le prit au mot, entra vivement dans ses vues généreuses, l'en loua, lui promit de l'y aider.

Philippe ne lui en demandait pas tant.

Il le lui dit assez brutalement, et que tout dépendait non pas d'eux, mais de Louise et de ses véritables intentions.

L'autre, aveuglé, ne s'y tint pas, persista dans ses offres de bons offices, se fit fort de déterminer Louise. Il finit par dire qu'elle serait elle-même la première à regretter sa précipitation.

On ne pouvait être plus maladroit.

Philippe eut un violent retour :

— En êtes-vous si sûr que cela? lui dit-il.

De quoi donc ce sot venait-il encore se mêler? pensa-t-il quand il l'eut quitté. La preuve que Louise avait donnée n'était-elle pas assez forte? Pouvait-elle se reprendre? Lui-même y renoncerait-il? Serait-il inférieur aux circonstances? N'aurait-il tant fait que pour faillir au dernier moment? Non pas. Il irait jusqu'au bout!

Ce qu'il y avait de pire en lui reparut. Il s'accusa de faiblesse, se monta la tête. Il revint vers Jacques, l'âme noire et méchante, et au risque de l'achever, pour ainsi dire, résolu à brusquer l'aveu.

Mais, devant ce lit de blessé, la pitié et la peur aussi le retinrent. Il fut même avec lui plus prévenant, plus attentif. Il le supplia de ne se point tourmenter.

Et plus ému maintenant de compassion que d'orgueil :

— Elle viendra, lui dit-il,.. on ne la retiendra pas... Je te le promets!

En prévision de cette visite, Jacques le pria d'apporter des roses pour orner sa chambre.

— Ici ils ne sauraient pas, ajouta-t-il tristement.

— Comment le trouvez-vous? demanda la duchesse à Philippe quand il sortit.

Elle l'attendait assise sur la banquette du palier. Sans lui laisser le temps de répondre, elle lui fit part de ses craintes. Les jambes

surtout l'inquiétaient! Ce qu'elle ne dit pas, c'est que non-seulement le duc avait refusé de recevoir le médecin de Mme de Nointel, mais s'obstinait encore contre toute idée de consultation.

Philippe essaya de la rassurer.

Elle lui répéta combien elle était touchée de l'amitié qu'il témoignait à son fils.

— Vous réussissez mieux que moi-même auprès de lui, ajouta-t-elle. Ne l'abandonnez pas.

Philippe était si bien disposé pour Jacques qu'il put sans rougir accepter ces remercîmens et y répondre.

Ses bonnes intentions durèrent.

Toute la journée du lendemain il courut chez les fleuristes, pour rapporter les plus belles roses qu'il pourrait. Ce fut à la bouquetière du club qu'il revint.

Elle lui demanda pour qui étaient ces fleurs, et s'il ne se mariait pas.

— Non pas, répondit-il, vivement... et avec une sorte d'effroi.

Il rapporta les fleurs.

Après les avoir disposées lui-même dans la chambre de Jacques, il retourna rue de Varennes.

Il répéta à Louise ce qu'il avait d'abord dit la veille à M. de Nointel. Il y appuya plus cependant qu'il ne l'aurait fait peut-être si dès les premiers regards il ne l'eût sentie bien décidée pour lui.

— Moi aussi, Philippe, lui répondit-elle avec accablement,.. je me suis demandé si j'avais le droit de vous suivre, si ce que nous allions faire était permis. Comme vous j'ai craint, j'ai tremblé, comme vous, plus que vous, je me suis vue déloyale et traître. J'ai eu honte, honte d'avoir trompé, menti... En me rendant ma parole, en me laissant libre d'oublier ce qui s'est passé entre nous, Philippe, vous ne me surprenez donc pas. Si vous ne m'aviez pas dit ce que vous venez de me dire, je vous en eusse aimé moins peut-être,.. vous ne m'auriez pas paru tel que je vous imaginais... Mais comment avez-vous pu croire, comment ai-je cru moi-même qu'il suffirait de renoncer l'un à l'autre pour réparer le malheur dont nous sommes malgré nous la cause? Espérions-nous nous rendre libres, effacer, changer nos sentimens?

Et en baissant la voix :

— Non! non! reprit-elle. Ni vous ni moi n'y pourrions rien changer à présent. Nous sommes liés. Quoi qu'il arrive, notre sort est commun désormais. Depuis le moment où vous m'avez reçue dans vos bras, Philippe, j'ai été perdue pour Jacques, perdue sans retour. Votre dévoûment et ma tristesse sont impuissans... Vous me rendriez à lui, j'y reviendrais moi-même, qu'il ne pourrait plus vouloir de moi, qu'il me repousserait, détournerait la tête. Et si nous lui

cachions la vérité, ce mensonge serait encore pire que le premier, indigne de lui, indigne de nous... Ce n'est pas en nous jouant de lui que nous le sauverons ni que nous nous sauverons nous-mêmes!

Elle était descendue au salon malgré son oncle qui l'avait suivie éperdu et l'écoutait avec épouvante. Mais après ce qu'il avait vu et entendu l'autre soir, que ne pouvait-il pas voir et entendre!

Et c'était lui qui les avait jetés dans les bras l'un de l'autre, lui qui avait parlé juste à temps pour faire éclater leur amour. Ces aveux, ces mains pressées étaient sa punition, son supplice...

— Laissez-moi! laissez-nous! lui dit-elle quand il s'approcha d'eux pour les séparer.

Et sans même s'inquiéter de sa présence, elle rappela à Philippe leurs jeux d'enfance, l'été passé à Heudicourt, le parc, les fleurs des champs... et qu'il fallait bien qu'ils se fussent aimés puisque un jour, hélas! ils s'étaient dit qu'ils ne s'aimaient plus!

Elle lui remit sous les yeux des riens, de tendres choses, qu'il avait oubliées, qu'il n'avait pas vues, qu'il n'avait pas sues. Elle le fit entrer dans tous les secrets de son cœur, lui confia son chagrin, son dépit, ses hésitations, son trouble et jusqu'à ses derniers ressentimens. Elle ne lui parlait ainsi que pour le rassurer lui-même en lui montrant qu'il avait des droits sur elle, qu'après s'être perdus ils s'étaient retrouvés; qu'à lui seul elle avait été infidèle, que lui du moins n'avait rien à se reprocher!

Dans son trouble cependant, Philippe avait oublié de remettre à Louise la lettre dont Jacques l'avait chargé pour elle. Y eût-il pensé, l'aurait-il remise en un pareil moment?

Une fois dans la rue, il fut pris de scrupule :

— Qu'au moins il se défende! pensa-t-il.

Il revint sur ses pas, déposa la lettre et s'enfuit.

Lettre touchante, mais non point timide, où dans les termes les plus passionnés Jacques réclamait Louise auprès de lui, exigeait sa présence! Il savait M^me^ de Nointel si entière, qu'il craignait qu'elle n'ouvrît la lettre, ne la lût et s'en choquant peut-être, ne la laissât pas passer.

Il le dit à Philippe, revenu à son chevet.

Celui-ci n'avait pas d'abord pensé qu'il pût jamais retourner auprès de son ami. Il n'y avait pas marché cependant, il y avait couru, poussé, étreint, lié par une force invincible.

Pressé de questions, reculant de mensonge en mensonge, n'avouant pas qu'il avait vu Louise, il crut qu'il ne pouvait que gagner à charger M^me^ de Nointel. Il répondit qu'elle était fort capable de ne point remettre la lettre; il ajouta même que par convenance elle pourrait bien retenir Louise jusqu'à ce que Jacques fût en état de se lever.

— Elle s'est toujours mise entre nous, s'écria Jacques en rougissant de colère,.. poussée par M. de Nointel, jalouse, envenimée extraordinaire... Ils m'ont nui autant qu'ils ont pu... Jusqu'à l'indifférent Heudicourt qui se croit obligé de venir prendre soir et matin de mes nouvelles et dont je ne puis tirer deux mots raisonnables,.. tous s'étaient tournés contre moi! Si Louise ne leur eût échappé, je ne sais ce qu'ils eussent fait de nous... Si elle ne leur échappe encore, que vais-je devenir?.. Mais ma patience est à bout, je n'en puis plus. Qu'ils ouvrent cette lettre, qu'ils la lisent, qu'ils sachent enfin comme je l'aime et qu'elle ne leur appartient plus!

M^me^ de Nointel ouvrit la lettre, en effet, mais, plus rigoureuse que prude, elle n'y vit rien de fâcheux.

Son mari n'étant point de son avis, elle lui répliqua que Jacques avait raison, qu'il parlait comme il devait parler, que tout autre à sa place et dans son état eût écrit de même.

Par contre-coup, la mauvaise humeur du duc avait calmé celle de M^me^ de Nointel. Le premier moment passé, elle avait pris son parti des choses, prévu et accepté les lenteurs de la guérison. En décommandant l'église et la mairie, elle n'avait point voulu fixer de date. En cela encore contraire au duc qui, sur la parole du vieux Chanal, pensait remettre à huitaine.

Comme M. de Nointel insistait :

— Le pauvre garçon est assez puni! reprit-elle, pour que nous ne lui refusions pas la faveur qu'il demande... Dès que Louise le pourra, elle l'ira voir. Nous agirions mal en essayant de la retenir.

Et s'étonnant de plus en plus de la résistance de son mari :

— Comment ne sentez-vous pas cela? lui dit-elle.

M. de Nointel s'expliqua enfin, puisque aussi bien d'un moment à l'autre il faudrait le faire. Parler aussi le soulageait. M^me^ de Nointel d'abord ne voulut pas l'en croire.

Pour qu'elle commençât à se faire une idée de l'extrémité où l'on se trouvait, il fallut qu'il s'y reprît, revînt sur chaque circonstance, avouât son indiscrétion, racontât comment Louise avait éclaté, sa résolution, son entêtement, la scène inouïe à laquelle il venait encore d'assister.

Il ne s'épargna pas dans son récit, mais il paraissait encore moins outré de sa sottise que du fond réel qu'elle avait rencontré.

— Car n'eussé-je rien dit, s'écria-t-il, elle l'aimait déjà,.. elle l'a toujours aimé!.. Et maintenant, reprit-il amèrement, resterez-vous de votre avis? Penserez-vous toujours qu'elle puisse l'aller voir en ce moment?.. Au point où elle en est et telle que je l'ai vue, croyez bien que, si elle voyait Jacques, ce ne serait que pour se découvrir, se montrer tout entière, rompre enfin, malgré nous, malgré

lui,... que dis-je, malgré Philippe lui-même, qui hésite et qui n'agit que poussé par elle.

La situation était trop pressante pour que M^me^ de Nointel perdît son temps à rien reprocher à son mari.

Elle fit dire à Louise de descendre.

— Nous allons bien voir, s'écria-t-elle indignée.

Elle ne concevait pas surtout qu'on pût aimer de cette façon, ni même qu'elle pût exister entre honnêtes gens.

Louise, interrogée, ne démentant rien de ce que son oncle avait dit, sa tante lui demanda si elle n'avait point honte et comment une fille élevée comme elle avait pu ainsi se jeter à la tête de ce jeune homme.

— C'était le seul moyen que j'eusse de réparer le tort que vous lui aviez fait, ma tante, répondit-elle.

— Et si nous te cédions jamais, malheureuse enfant! répliqua M^me^ de Nointel. Comment réparerais-tu le tort que tu ferais à Jacques. Il t'a plu; qu'a-t-il fait pour te déplaire?.. Il avait même fini par te plaire mieux qu'à nous!

Quelque raison qu'elle eût, Louise se sentait elle-même trop coupable pour vouloir accuser personne. Elle baissa la tête sans rien répondre. Et quand elle eut lu la lettre que lui présenta sa tante, elle pleura.

Dans le salon autour d'elle, les bouquets de Jacques se fanaient un à un. Elle les vit. Ses sanglots redoublèrent.

M^me^ de Nointel en eut pitié.

— Nous n'irons que demain, dit-elle... Je lui écrirai moi-même.

Elle écrivit sur l'heure.

— Demain! s'écria Jacques en lisant la réponse de M^me^ de Nointel... Et pourquoi pas aujourd'hui?

— Louise est peut-être plus souffrante? hasarda Philippe, resté auprès de lui.

— Pas assez pour ne pas écrire! répliqua Jacques exaspéré.

Après ce qu'elle avait été pour lui, il ne pouvait néanmoins douter d'elle. Mais il doutait des autres, craignait qu'on n'agît sur elle de quelque façon.

La réponse envoyée cependant, M^me^ de Nointel s'était tout à coup ravisée. L'entrevue immédiate lui parut préférable. Louise ayant dit qu'elle aurait la force de la suivre, M. de Nointel les avait précédés, annonçant leur visite...

Elle eut lieu...

Et quand Louise sortit de la chambre de Jacques :

— Vous aviez raison, Philippe! lui dit-elle, vaincue par l'émotion. Oubliez-moi... oubliez mes imprudentes paroles... Sa vue m'a plus troublée encore que je ne puis vous dire.

Soutenue et surveillée par M. de Nointel, Louise s'était assise dans la petite bibliothèque qui servait d'antichambre, tandis que, sur le palier, M$^{me}$ de Nointel accablait le duc, approuvant fort que la duchesse, enfin révoltée, se fût entendue seule avec le vieux Chanal pour qu'il consultât.

— En trois jours, Jacques a beaucoup maigri! reprit-elle.., la figure souffre. Je l'ai trouvé bien plus mal que je ne croyais,.. et que vous ne nous l'aviez dit, reprit-elle sèchement en revenant vers Philippe pour remmener Louise.

A M$^{me}$ de Nointel non plus ne trouvant rien à répondre, Philippe n'eut d'autre moyen de s'échapper que de rentrer dans la chambre de Jacques.

Et qu'eût-il pu opposer à Louise après ce qu'il lui avait dit? N'avait-il pas lui-même proposé ce dénoûment? N'y avait-il pas souscrit d'avance?

— Venant d'elle, pourtant, pensait-il, le coup pour Jacques eût été moins humiliant,.. plus cruel peut-être, mais moins rude.

— Ah! pourquoi ne l'ai-je pas retenue? pourquoi ne l'ai-je pas rappelée? dit Jacques à Philippe, quand celui-ci fut rentré.

Il fut sur le point de lui dire de courir après elle. Mais l'idée qu'elle n'était ni revenue sur ses pas, ni ne s'était même retournée tout à l'heure en le quittant, l'arrêta de nouveau.

Philippe, incertain, se tenait à l'écart, maniant par contenance un éperon cassé qu'il avait retrouvé dans sa poche.

Jacques lui dit qu'il eût aussi bien pu ne pas s'en aller pendant la visite, que pour ce qui s'y était dit il n'y eût pas eu d'indiscrétion à ce qu'il fût resté.

La bénédiction du pape, traduite à la nonciature, son père la leur avait lue, relue, et commentée. Il y avait joint quelques pièces du même ordre tirées de ses archives de famille. Jacques s'était étonné du singulier intérêt que Louise avait paru prendre à ces choses. Vingt fois il se fût jeté au travers si elle-même n'y avait été tellement attentive. Sans deviner le désordre qu'elle cachait sous cette feinte attention et le secours qu'elle y avait trouvé pour soutenir la rencontre, il espérait trop de cette entrevue pour ne s'être aperçu de rien. Dans l'abord, le regard, les réponses, il avait senti des différences, de la faiblesse, un manque d'élan et de confiance, un inexplicable malaise.

D'instinct vers elle il avait tendu les bras quand elle était entrée. Ne l'avait-elle pas vu, ou avait-elle feint de ne pas voir? Il pensait néanmoins que le piteux état où elle l'avait retrouvé suffisait à expliquer son trouble. Avant de venir elle avait certainement pleuré. Ses yeux étaient battus, ses traits altérés. Il s'en voulut de la peine et

de l'effroi qu'il causait, s'attendrit sur elle. Plus faible, elle n'était que plus touchante.

Il craignit que sa mine aussi n'eût fait peur. Il demanda à Philippe s'il était très changé de visage.

La souffrance et l'inquiétude au contraire avaient affiné ses traits délicats, agrandi ses yeux clairs.

— Non! lui répondit durement Philippe.

Allait-il lui exposer la situation dans toute sa force?

Jacques valide, il n'eût pas hésité à le faire, Jacques en danger, à quoi bon? Il n'avait qu'à attendre.

Pensée horrible qu'il repoussait de tout son pouvoir. Et d'autant plus que dès la première minute il n'avait pu s'empêcher de croire qu'emporté par le même cheval,.. dans la même allée,.. au même poteau,.. Jacques n'eût été poussé par lui comme la première fois, mais non pas retenu de la même façon!

Jacques insistant sur la gravité de son état, Philippe lui répliqua qu'il se l'exagérait. Lui-même s'était cassé deux fois le bras au même endroit...

— Et il n'y paraît plus.

— Si j'ai les reins cassés, ton bras remis ne prouve rien, lui dit Jacques irrité.

Leurs propos s'aigrirent.

Entre eux jusqu'ici pas un mot des circonstances mêmes de l'accident. Par une mutuelle entente, ils avaient évité ce sujet. Jacques osa enfin dire à Philippe que sans lui sa chute eût été moins malheureuse; que s'il eût été seul au Bois, pareille chose ne lui serait sans doute pas arrivée.

Le mot lâché, et Philippe devenu plus pâle que la mort, Jacques s'en repentit. Il ne savait comment, mais il se sentait par lui plus près de Louise que par les autres, en communication plus intime, plus directe en quelque sorte. Il connaissait leur ancienne familiarité; la jalousie qu'il en prenait l'attachait aussi à lui davantage. Malade, ayant besoin et se méfiant de tout le monde, il n'eût point voulu l'effaroucher, heureux de l'avoir sous la main, de le retenir auprès de lui pour s'en servir en même temps que pour l'observer. Il le pria d'oublier ses cruelles paroles, le caressa, le rassura, mentit.

— Qui sait,.. qui saura jamais?.. reprit-il. Moi-même, en me cramponnant à toi, n'ai-je pas failli te tirer bas... et essayé de t'entraîner dans ma chute?

Et avec une amère ironie et un tremblement singulier dans la voix, il lui dit de regarder dans la glace son oreille et sa joue déchirées.

Et tandis que Philippe obéissait machinalement :

— Ce sont mes marques, ajouta-t-il,.. heureusement pour toi que je n'ai pas été le plus fort.

Philippe s'était échappé de la chambre comme il avait pu.

En rentrant chez lui, il poussa droit aux écuries. Ce matin même il avait dit de vendre « le Rouge. » Il n'y avait pas jusqu'à ce nom sinistre qui ne lui eût donné à songer.

Il demanda à Jules, à « ce farceur de Jules, » si « le Rouge » était vendu? combien? qui l'avait acheté?

— Il va en province, monsieur le comte... dans l'ouest... au diable. Rouleau connaît l'endroit... Il valait tout de même mieux le vendre que l'abattre, reprit l'ancien trompette en tirant péniblement l'argent de son gousset.

Philippe lui dit de garder pour lui. Cet argent lui faisait horreur.

Black et Nora renfoncés dans leurs niches s'étaient mis à hurler.

— Satanées bêtes! maugréa Philippe... Vos chiens sont insupportables, dit-il à sa mère qu'il trouva dans sa chambre entourée de poupées costumées, et discutant avec Heudicourt pour savoir si toutes les Perrettes auraient le même bonnet.

Heudicourt se retira.

A peine si Philippe lui serra la main. Il lui en voulait de l'insouciance qu'il montrait pour Jacques. Il le dit à sa mère et qu'à elle aussi il lui en voulait,.. que sa tranquillité l'épouvantait!

Il n'avait pu lui cacher son triomphe, ses craintes, ses remords. Il recommença à s'accuser devant elle. Jacques n'avait fait que lui répéter ce que Jules interrogé vingt fois lui avait dit... Qu'il l'avait jeté hors du siège, précipité...

La part qu'il avait eue était claire.

Il se demandait seulement si, en ramenant Jacques au même endroit, il avait prévu ou désiré la répétition des mêmes circonstances et le retour d'une fatalité dont il n'avait pas su profiter la première fois.

Au moment même avait-il cédé à la méchante envie? L'abominable pensée lui était elle revenue?

Depuis trois jours sa mère l'écoutait, sans étonnement, comme s'il ne lui disait rien qu'elle n'eût su d'avance. Elle lui prenait seulement les mains, l'apaisait par ses caresses, lui appuyait sur le front ses lèvres silencieuses.

Cette fois, il la repoussa, l'accusa elle même, lui reprocha son entêtement contagieux, ses consultations, leur mystérieuse influence et depuis l'événement l'affreux espoir qu'elle concevait.

Ne voyait-elle pas, au contraire, que Jacques en cette extrémité n'était que plus touchant, que Louise et lui-même ne lui étaient que

plus attachés et plus fidèles; que sa mort même ne ferait que les séparer davantage!

— Ah! si du moins, s'écria-t-il, Louise pouvait savoir le terrible scrupule qui m'arrête! Faut-il donc qu'elle croie que je tienne si peu à elle, qu'elle puisse ainsi se donner et se reprendre sans que mon cœur en souffre et s'en révolte! L'aimai-je?.. Ah! mille fois mieux encore qu'auparavant... Moins coupable, je l'eusse moins aimée peut-être!

Louise passa seule avec Jacques la plus grande partie de la journée du lendemain. Elle vit sa détresse.

Regagnée, reconquise, elle eût donné sa vie pour sauver la sienne.

— Ah! combien ne valiez-vous pas mieux que moi! dit-elle à Philippe qui l'attendait dans la bibliothèque.

— Je mérite, hélas! plus de pitié que d'éloges, lui répondit-il... Si vous saviez la haine et le dégoût que je m'inspire à moi-même!

Et sans même s'apercevoir que M. de Nointel l'écoutait, il avoua bientôt son crime. De plus en plus affirmatif à mesure que Louise s'effrayait davantage, il s'accabla lui-même pour se rendre plus touchant,.. accumula les preuves :

— Instinctive ou volontaire, ma brutalité ne m'a que trop bien servi pour n'être pas criminelle!

Et en tombant à ses pieds :

— Ah! combien votre amour ne m'est-il pas nécessaire!

— Malheureux!

Saisie d'horreur et hors d'elle, Louise s'était élancée dans la chambre de Jacques entraînant Philippe avec elle.

M. de Nointel les y avait suivis. Il avait déjà rêvé que, séparée de l'un comme de l'autre, Louise se retirerait du monde, prendrait le voile,.. que lui-même ne la verrait plus!

L'aveu qu'il venait d'entendre et l'indignation qu'il en eut soutinrent ses espérances et les justifièrent à ses propres yeux. Ayant pris la parole, il somma Jacques de défendre à Louise d'épouser Philippe, trouva des mots pour tout lui dire,.. les regards perdus, la conscience noyée...

Agenouillés au pied du lit, Louise et Philippe se condamnaient eux-mêmes par leur silence et par leurs larmes.

A mesure que M. de Nointel parlait, leurs sanglots redoublèrent. Jacques, qui comprit enfin... eût voulu ne pas être. L'atrocité de ce qu'il éprouvait en ce moment passait ses facultés de souffrance.

Il ferma les yeux pour ne plus *les* voir.

Louise lui prit les mains, qu'elle baisa. Il rouvrit les yeux.

Et tête contre tête, et les lèvres appuyées sur ses cheveux, il répéta à plusieurs reprises :

— Vivre, je veux vivre et que vous m'aimiez, Louise! Vivre...

Il était perdu.

La consultation avait eu lieu le matin. La moelle était touchée, la paralysie et la mort certaines. Mais le malade souffrirait peu.

Aux anxieuses questions que le docteur Chanal avait faites au jeune chirurgien qui l'assistait, celui-ci avait répondu qu'il n'y eût eu rien autre chose à faire que ce qu'il avait fait; que, dès le début, le cas était désespéré.

Si le bonhomme n'y avait rien vu, du moins n'avait-il point commis de faute.

Il en éprouva un tel soulagement que ce fut presque en souriant qu'il fit pressentir à la famille la gravité de l'état où Jacques se trouvait...

## IX.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La paralysie avait gagné les membres supérieurs; la respiration s'embarrassait. La tête, pourtant, restait saine.

Sentant sa fin prochaine, le matin du douzième jour, Jacques demanda qu'on fît venir l'abbé de Nointel.

Matin et soir, Philippe allait voir l'abbé, le tenait au courant. Il s'était déchargé l'âme, ne lui avait rien caché...

Par surcroît, en revenant chercher des effets oubliés rue de Varennes, Rouleau, instruit par Jules et toujours ivre, avait parlé à l'office. Il avait tenu des propos horribles devant la vieille Lucie, qui s'était laissé interroger par Louise. Celle-ci avait averti Philippe. Le grossier bon sens des subalternes continuait à les entretenir dans les pensées les plus sombres.

Tous les jours, cependant, ils se retrouvaient au chevet du malade, lui prodiguant leurs soins muets avec une soumission avide et passionnée, heureux qu'il ne les eût point chassés, qu'il les souffrît encore auprès de lui. Sans espoir, sans projet, ils en étaient venus à redouter son pardon, tant leur amour complice avait soif de douleur et d'expiation.

L'abbé répondait à Philippe comme il pouvait, mais avec plus de tristesse que d'indignation; car lui aussi il avait aimé et tué sans y prendre garde...

Il était cependant fort troublé par la pensée de revoir Jacques. Comment l'aborderait-il? Quel langage tiendrait-il à ce malheureux? Comment pourrait-il lui parler de Dieu, de sa miséricorde,.. de l'infinie bonté?

Ah! si, du moins, il lui avait montré quelque tendresse aupara-

vant; si, au lieu de s'irriter contre lui, il avait su trouver dans son cœur, avec les accens qui touchent, un peu de cette sympathie qui attire et retient! Ses remords étaient aussi ardens que son zèle. Il se reprocha de n'avoir point aimé Jacques.

— Mon Dieu! mon Dieu! se dit-il le jour où Philippe vint le chercher, comment vous aimerons-nous, vous qui êtes invisible, si nous ne parvenons à aimer ceux que nous voyons!

Il espéra, néanmoins, quand il sut que c'était Jacques qui, de lui-même, l'avait fait appeler.

La duchesse reçut l'abbé. Elle était livide.

Lorsqu'elle eût introduit l'abbé auprès de son fils, elle s'agenouilla devant la porte qui la séparait de lui :

— Ah! Seigneur, frappez-moi en sa place, gémit-elle. Frappez-moi, Seigneur! Plutôt que de vous retirer de lui, retirez-vous de moi, privez-moi de vous, cachez-vous à mes regards... Je vous le demande comme une faveur, comme une marque de votre amour. Otez-moi vos consolations, mais rendez-les-lui. Épargnez-le, ne l'abandonnez pas, faites-lui goûter les joies de votre présence. Il en est digne, sa vie est restée sans tache et il n'a pas craint la souffrance. Montrez-vous à lui, déchirez vos voiles, qu'au moment suprême il vous voie, qu'il s'approche enfin de vous, qu'il touche vos plaies divines, vos pieds, vos mains, votre couronne d'épines!.. Lui laisserez-vous donc embrasser votre croix toute nue?

Contenue et grave, elle redescendit au salon, où tout le monde était réuni. M[me] de Nointel alla au-devant d'elle, lui prit les mains, et, en baissant la voix, lui demanda comment Jacques avait reçu l'abbé.

— Bien! dit-elle.

Heudicourt s'approcha de sa sœur pour savoir ce qu'on disait. Celle-ci l'écarta d'un geste. Il retourna à sa place fort embarrassé de son attitude, se retenant pour ne pas bâiller. Si la princesse ne l'eût envoyé aux nouvelles, il eût quitté la place.

M. de Nointel cependant ouvrait des yeux démesurés dans le vide et priait en remuant les lèvres. Philippe et Louise s'étaient instinctivement rapprochés pour se soutenir dans leur commune détresse.

Le silence et l'immobilité que chacun gardait impressionnèrent Heudicourt. Il eut peur. Peur aussi de cette robe de prêtre qu'il avait vue tout à l'heure monter l'escalier. En examinant le salon où il se trouvait, il songea à deux ou trois personnes qu'il avait rencontrées le jour du mariage de Claire et qu'il avait enterrées depuis. Lui-même pensa à la mort, à *sa* mort, mais avec moins de terreur que d'ennui.

Quant au duc, il n'avait jamais envisagé la sienne qu'au point de vue des honneurs qui devraient accompagner sa dépouille. Il avait fait promettre à la duchesse de « draper » à son enterrement. Il s'en vanta à Heudicourt, regrettant que l'usage s'en perdît.

Claire aussi était là. Elle pleurait silencieusement.

Chaque jour montée sur les sangles, elle venait passer quelques heures auprès de son frère. M. de Turdis n'avait pas osé lui refuser cette consolation.

A elle non plus, Jacques n'avait rien dit. Il eût craint encore en se plaignant d'atteindre la vie qu'elle portait en elle.

La veille seulement, il l'avait prise à part et priée de redemander à Louise l'anneau qui les liait. Sa main s'était avidement refermée sur le rubis que Claire lui avait rapporté.

— ... Et ne t'étonne de rien, lui dit-il.

Il restait agité des sentimens les plus violens et les plus contraires, déchiré de haine et d'amour, et, sous la plus tranquille apparence, en proie à d'affreux combats. Flottante au-dessus de lui, comme un lumineux nuage, l'idée de leur pardonner cependant était peu à peu descendue en lui comme une rosée rafraîchissante. Il lui semblait que mourir en pardonnant serait une douce chose...

Et puis à la pensée qu'*elle* aussi mourrait un jour, qu'*elle* aussi fermerait ses yeux pour jamais, que d'*elle* aussi il ne resterait qu'un peu de poussière, il se sentait ému d'une grande pitié...

— Un peu plus tôt, un peu plus tard, songeait-il,.. et *ils* auront cessé d'être; *eux* aussi sont condamnés...

A sa pitié pourtant se mêlait malgré lui une joie amère,.. celle de l'universelle et égale destruction. Tant d'hommes étaient morts avant lui depuis des siècles et si différens et si malheureux, et qui étaient maintenant plongés dans la nuit éternelle et l'éternel repos...

A l'abbé penché vers lui et qui le soutenait en versant des larmes, il dit qu'il *leur* avait pardonné.

— Mais le courage me manque pour le leur dire moi-même.

Il lui remit l'anneau en prononçant le nom de Philippe...

Il lui recommanda ensuite de ne rien dire à sa mère et aux autres qui pût les désespérer...

Il mourut ainsi vers le milieu de la nuit, sans trop souffrir.

Ses derniers regards, ses dernières paroles furent encore pour Louise,.. pour Philippe...

— Aime-la... plus que toi-même,.. murmura-t-il en fermant les yeux.

Et en laissant doucement retomber sa tête :

— C'est fini... Ne pleurez plus!

ROBERT DE BONNIÈRES.

LA

# RÉFORME ADMINISTRATIVE

## III[1].

### LES CULTES.

#### I.

Par le concordat de 1801, l'Église et l'État sont mariés; par la force des choses, ils font mauvais ménage. Par le concordat, l'État prenait l'engagement d'aimer l'Église, l'Église prenait l'engagement d'aimer l'État. Aujourd'hui, l'État n'aime plus l'Église, l'Église n'aime plus l'État. Leur union est désormais trop orageuse pour n'être pas stérile. Le temps n'est-il pas venu de leur préparer, pour l'avenir, un divorce amiable?

Mon but n'est pas, dans cette série d'études, de pénétrer successivement l'intimité de chacun des détails de notre organisme gouvernemental. Je prétends examiner seulement quelques types de rouages où les modifications que l'on peut concevoir en vue d'en simplifier le mécanisme serviraient de modèles à d'autres du même genre. Après l'intérieur et la justice, le ministère des cultes est, à mes yeux, une troisième branche de l'administration publique, susceptible d'une réforme aussi utile que les deux premières, tout

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1888 et du 1er juin 1889.

aussi urgente et non moins facile, à la condition d'y apporter un esprit dégagé de rancunes et de préjugés, le seul qui convienne à des pensées de cet ordre. Les passions contemporaines sont, en effet, si ardentes et par conséquent si aveugles, que le sujet ne vaut la peine d'être traité qu'à la condition de s'éloigner de la France de 1890 de deux cents ans ou de cinq cents lieues.

Ministère, ou plutôt fragment de ministère, le plus petit et, pourtant, le plus discuté de tous, cette demi-douzaine de bureaux qui composent la direction des cultes sont l'expression des rapports de l'Église et de l'État. Et les rapports de l'Église et de l'État, c'est un des plus graves problèmes actuellement soumis, en notre pays, à la méditation des penseurs; seulement, ce qui fait méditer les penseurs fait aussi songer les insensés. C'est pour cela que les sages hésitent; d'autant plus qu'en séparant les conjoints, la justice exige que l'on rende à l'épouse son apport dotal, le « budget des cultes. » La question d'argent n'est pas seule à compliquer cette liquidation imminente d'une communauté qui a duré de longs siècles, qui eut ses périodes difficiles, ses querelles, communauté où chacun des deux contractans chercha constamment à asservir l'autre et où ils y parvinrent chacun à leur tour, — l'Église d'abord, durant tout le moyen âge; l'État ensuite, depuis la fin du XVI[e] siècle, — mais où l'amour réciproque qu'ils avaient l'un pour l'autre pansait aisément les blessures, faisait pardonner les violences et oublier les gros mots. Lorsque, après dix ans de guerres et de sang répandu, de proscriptions et d'anathèmes, Bonaparte et Pie VII signèrent, l'un pour l'État, l'autre pour l'Église, le nouveau contrat qui devait renouer, en les modifiant, les bons rapports d'autrefois, l'amour était mort; ce n'était plus qu'un mariage de raison, une union intéressée, une affaire, d'où le cœur était absent. De fait, cette affaire était bonne et avantageuse aux deux parties; c'est même pour cela qu'elle fut conclue, quoique à travers mille tiraillemens. Ce concordat, paraphé à l'aurore des temps nouveaux, fut comme les traités de commerce de 1860, auxquels on veut aujourd'hui malemort et qui, en leur temps, ont largement contribué à notre prospérité matérielle. Le traité religieux de 1801 passa aux « profits et pertes, » pour le plus grand bien moral de la société d'alors, beaucoup de créances irrécouvrables et beaucoup de griefs encore saignans. Mais il ne fit pas revivre le passé. On n'avait inséré dans le texte que le règlement succinct des litiges de la veille, et des engagemens vagues pour la vie commune qui allait reprendre le lendemain. Toutefois, la plupart des négociateurs entendaient appliquer à ce *remariage* des deux pouvoirs, spirituel et temporel, les obligations légales des unions privées : l'Église et l'État se devant mutuellement fidélité, secours, assistance; l'État,

disaient les clercs, devant protection à l'Église; l'Église, disaient les laïques, devant obéissance à l'Etat. C'est dans cet esprit que furent rédigés les articles organiques, sur lesquels on a tant glosé, qui se bornaient à reproduire, en somme, la charte de servitude que le trône avait fait peser sur l'autel durant la monarchie absolue, sans la compensation de l'intolérance officielle de l'État en matière religieuse, que l'Église payait cher, mais qui rachetait à ses yeux bien des choses.

Nous autres, hommes de la fin du XIX^e^ siècle, qui n'avons connu ni l'ancien régime, ni la révolution, nous avons quelque peine à nous figurer le concept bizarre que des personnages qui avaient vécu sous Louis XV et qui venaient de traverser la terreur pouvaient se faire des rapports qu'une convention nouvelle allait inaugurer, entre le spirituel et le temporel, l'état d'âme créé par le mélange d'anciennes habitudes juridiques, de souvenirs à demi effacés et de préventions récentes, chez ces jacobins et ces prêtres réfractaires qui discutaient le pacte et se préparaient à le pratiquer. Il est très certain que ni les uns ni les autres ne mesurèrent, tout d'abord, l'immensité du fossé que les principes de 1789 avaient creusé, à cet égard comme à tous les autres, entre la France dont on clouait le cercueil et celle dont on fabriquait le berceau. C'est un phénomène assez fréquent dans l'histoire de la marche des idées, des idées politiques surtout, que celui d'hommes qui formulent un axiome sous l'influence de la raison et qui s'en écartent sous l'influence de la tradition. Témoins des abus et du désordre que l'inextricable enchevêtrement du civil et du clérical causait dans la gestion des affaires publiques, soucieux de prévenir à tout jamais le retour de luttes religieuses dont la mémoire était demeurée fraîche, les débutans de la révolution avaient commencé par proclamer la liberté de conscience la plus large, la séparation la plus complète des deux domaines ecclésiastique et laïque, et, violant presque aussitôt la règle qu'ils venaient de tracer, ils avaient légiféré à outrance sur la matière. Pour comble d'inconséquence, leur législation ne fut qu'une persécution vis-à-vis du catholicisme, persécution semblable à celle que le catholicisme avait infligée, un siècle avant, dans le même pays, au protestantisme, mais plus cruelle encore : en 1685, on exilait, on dépouillait, on envoyait au bagne les pasteurs réfractaires; en 1793, on y ajoutait la guillotine pour les prêtres récalcitrans. Pourtant le bas clergé, en se joignant au tiers dans la salle du Jeu de Paume, avait contribué au succès de la cause révolutionnaire. En province, il s'était montré très favorable aux idées nouvelles. Un brave curé de campagne du Berry peint, avec un laconisme naïf, cet enthousiasme et la déception qui le suivit dans les notes d'un journal privé, échoué plus tard aux

Archives publiques du Cher. On y lit, en 1790 : « J'ai promis 72 livres pour le *don patriotique*, payable en trois ans. » En 1791 : J'ai payé 24 livres pour le deuxième tiers de mon don patriotique. » En 1792 : « J'ai été remplacé, n'ayant pas prêté le serment que demandait la constitution civile du clergé, ni ne l'ayant voulu faire ; on m'a donné pour ma pension 500 livres par an. » A la date du 1er octobre de la même année, le journal continuait ainsi : « Je suis à Bourges, à la maison Saint-François, où tous les prêtres qui n'avaient point prêté le serment qu'on demandait ont été renfermés, par ordre de l'assemblée de la nation, que l'on nomme MM. les citoyens de la Convention de Paris. Nous sommes environ cinquante... »

Quand la paix se fit, on ne parut plus se souvenir de ce dogme de l'ère nouvelle : l'indépendance réciproque de l'État et de l'Église. On ne se borna pas à rendre au clergé les bâtimens qu'on lui avait pris, à lui assurer une pension alimentaire en dédommagement des biens qu'on lui avait confisqués; les rapports anciens furent renoués sous la forme diplomatique ancienne, si invétérée qu'on n'en imaginait pas d'autre, qu'on ne se figurait pas de moyen terme entre la haine brutale ou la convention scellée de cire rouge. Le premier consul stipulait des prières obligatoires, des sermens, — lui qui devait savoir déjà ce que vaut un serment civique, — il chaussait les pantoufles de Louis XVI, déclarait « faire une profession particulière du culte catholique, » et, en récompense de sa dévotion, se réservait la nomination des évêques et à peu près celle des curés, sans parler de la désignation des six cardinaux français, — vieille « promotion des couronnes », — dont il devait jouir en vertu « des droits et prérogatives de l'ancien gouvernement, » qui lui étaient expressément reconnus.

La trace de la révolution était-elle donc effacée? Non pas, car ce document de chancellerie portait lui-même sa rude empreinte : deux points, deux articles de ce concordat auraient fait bondir Pithou et Dupuy, ces athlétiques champions de l'église gallicane, deux articles si importans qu'ils rendaient à eux seuls l'ensemble de la transaction nécessaire, — au point de vue de l'État, — mais si hétéroclites, — au point de vue de l'Église, — qu'ils bouleversaient toutes les idées admises et tous les précédens ecclésiastiques : le premier, c'est la reconnaissance par le pape de la confiscation des biens du clergé, la quasi-investiture donnée par lui aux nouveaux acquéreurs; le second, c'est la déposition, en termes aussi mitigés et aussi obligeans que possible, mais enfin la déposition pure et simple de tous les anciens évêques. Cette mesure avait coûté beaucoup au souverain pontife; elle lui avait paru si audacieuse, si contraire à toute la discipline, à toutes les lois de

l'Église qu'il s'était opiniâtrément défendu de la prendre. On en voit la preuve dans la correspondance de ses agens avec les nôtres, aux archives des affaires étrangères et dans la rédaction même, pleine d'embarras, de cet article extraordinaire. Les ultramontains les plus exagérés de la cour romaine sentaient que le successeur de Pierre, en déplaçant d'un seul coup une centaine de ses « vénérables frères » dans un intérêt religieux, comme un ministre dans un intérêt électoral déplacerait des préfets compromis, faisait une chose qui ne s'était jamais faite depuis l'origine du christianisme. Par une de ces contradictions logiques qui sont un jeu de la destinée, le premier pouvoir solide issu de la révolution reconnaissait d'un seul coup au saint-siège des droits sur l'ensemble des biens et des personnes cléricales que jamais aucun des Valois ni des Bourbons n'aurait admis, même s'il ne se fût agi que d'un arpent de marais ou d'un vicaire de plein champ. L'élan était donné par l'autorité séculière, sans le savoir et surtout sans le vouloir, à ce mouvement qui ira grandissant et qui emportera chaque jour davantage, au plus grand profit du catholicisme, l'Église française dans l'orbite de la chaire romaine.

Ce mouvement invincible, prélude de la séparation de l'Église et de l'État, contenue en germe dans les doctrines du monde nouveau, mais non entrée alors dans nos mœurs, ni les plénipotentiaires du consulat, ni les administrateurs impériaux qui présidèrent à l'organisation moderne, n'en sentirent tout d'abord la force et n'en apprécièrent les causes profondes. Ils se rappelaient que, dans leur jeunesse ou leur âge mûr, l'État jouissait, à tort ou à raison, de droits précieux sur l'Église, que les attributions très confuses des ministres de la terre et de ceux du ciel donnaient à un gouvernement despotique qui savait tirer parti de son rôle de *curé du dehors*, — de *bras séculier*, comme on disait, — d'assez beaux avantages, que les parlemens, en jouant merveilleusement de « l'appel comme d'abus, » avaient fini par tenir des conciles et par s'ingérer judiciairement dans la chaire et dans le confessionnal. Depuis le XVII^e^ siècle, les évêques se plaignaient fort des représentans du pouvoir civil, qui, du conseil privé au plus humble des tribunaux de bourgade, entraient cavalièrement en partage d'attributions avec eux. Le parlement de Paris prétendait interdire à son gré les assemblées du clergé « pour faire reconnaître à MM. les ecclésiastiques la sujétion qu'ils doivent à la justice royale. » Méprise-t-on ses arrêts en semblables circonstances? Cette cour décrète « ajournement personnel *contre les nommés* » tels et tels, archevêques et évêques; elle prononce de plus la saisie de leur temporel, comme un simple ministre des cultes contemporain, et la chose alors ne soulève aucune objection de principe. Louis XIV, Louis XV

et leurs magistrats ne se privent pas de prendre ainsi par la famine des prélats et des abbés qui leur résistent, ce qui est d'autant plus dur que les revenus de l'Église lui appartiennent en propre et ne sortent pas des caisses de l'État. Les compagnies judiciaires d'il y a cent ans qui enregistrent les brefs et bulles des papes, et, au besoin, les corrigent et les mutilent, qui ne permettent pas à un évêque d'exécuter un jubilé si elles ne l'approuvent dans leur ressort, qui protestent « au nom des libertés de l'église gallicane » lorsqu'on envoie faire juger un livre à Rome, en disant que « cela est sans exemple, » prennent connaissance de l'administration des sacremens comme du revenu des fabriques, jugent et annulent les vœux de religion, s'occupent de la forme, de l'heure et de l'ordre du service divin, des honoraires des prêtres pour la célébration des messes et de la transgression des fêtes chômées : — « L'Église, déclarent au roi les prélats, restera bientôt sans autorité ni juridiction si Votre Majesté n'y apporte remède. » C'est un arrêt du parlement qui autorise l'archevêque de Paris à destituer le prieur de Saint-Victor, qui confirme les règlemens des abbés pour la visite de leurs monastères, homologue les statuts des chapitres et règle au besoin la pitance de « ceux qui prennent part aux fruits. » La cour de Grenoble valide l'élection du général de l'ordre de Saint-Antoine, la cour de Toulouse autorise le général des franciscains « à remédier aux divisions » qui règnent dans tel couvent. La même cour ordonne à un archevêque de donner l'absolution à un gentilhomme, excommunié par le concile provincial pour refus de renvoyer une concubine. Le parlement de Paris prescrit au grand-vicaire de Lyon d'absoudre un prêtre du diocèse d'Angers, suspendu par son évêque, et le grand-vicaire, sur le vu de cet arrêt, l'absout. Il va sans dire qu'on se dispute une cure devant les tribunaux comme aujourd'hui un bien laïque quelconque. Tout est ou doit être de la compétence de MM. les conseillers; tout, jusqu'au logement des religieux en voyage, qui sont tenus de descendre en tels endroits et non ailleurs, jusqu'à la forme des sermons, à leur style, à leur publicité. On ne s'étonne pas de voir le parlement interdire la chaire pour six mois à un père capucin qui a méconnu son autorité. Le prédicateur est, d'ailleurs, sous la coupe perpétuelle du pouvoir policier : non-seulement toute allusion malveillante lui est défendue, mais l'éloge du gouvernement est souvent pour lui obligatoire.

Tel évêque consultait le ministre en faveur avant d'engager un jésuite pour le carême de sa cathédrale et « tenait à savoir si ce choix ne lui déplairait pas, car s'il savait que ce religieux n'aurait pas son agrément, il ne le demanderait pas aux supérieurs. » Une

ville refuse-t-elle de recevoir le prédicateur envoyé par l'évêque, on plaide devant le parlement le plus proche, et le parlement se prononce entre le prélat et ses ouailles. L'official de Rouen interdit aux curés de porter l'étole lorsque le grand-archidiacre fera sa visite, les curés en appellent au parlement de Rouen, qui casse la sentence de l'official et rend aux curés le droit de se revêtir de cet ornement, l'archidiacre à son tour en appelle du parlement au conseil d'État... et ainsi de suite. De pareils débats n'étaient pas rares. Les tribunaux inférieurs intervenaient de même et souvent sur la demande de l'autorité ecclésiastique; une sentence, rendue à la requête de la fabrique, condamne un particulier « à rendre le pain bénit; » le juge du bailliage de Maintenon (Eure-et-Loir) condamne un bourgeois « à aller à la messe à l'église Saint-Pierre, sa paroisse, et non à l'église Saint-Nicolas. » Et comme un service en vaut un autre, les magistrats ont recours aux ministres de l'autel pour obtenir des révélations sur les crimes et délits dont ils recherchent les auteurs au moyen des *monitoires* qu'on publie au prône. Ces monitoires sont si commodes qu'on en abuse et que le clergé réclame; d'autant que ce ne sont pas les seuls documens profanes qu'il lui faille intercaler dans la grand'messe : les officiers de finances font donner lecture par le curé du rôle des tailles ; les syndics, notaires et procureurs lui apportent mille annonces laïques : ventes, marchés, enchères et contrats. Si le temporel s'ingérait de cette façon dans le spirituel, ce dernier, en revanche, ne se faisait pas faute de le lui rendre, et comme les deux pouvoirs étaient très pointilleux sur la limite de leurs droits et que ces droits étaient très obscurs, on pense si les « appels comme d'abus » allaient leur train de part et d'autre. Autorisés, disait le clergé, pour réprimer les empiétemens réciproques de l'Église et de l'État, les appels comme d'abus ne cessaient d'augmenter en nombre. On les admit en cas de contraventions aux ordonnances royales, puis en cas de contraventions aux arrêts même des parlemens. Le gouvernement avait trop d'intérêt à laisser la question indécise pour la résoudre jamais de son plein gré. Ces appels étaient une de ces procédures à toutes fins que les souverains employaient ou désavouaient selon les besoins de leur politique jusqu'au jour de la révolution.

Mais ce jour-là tomba en poussière toute cette jurisprudence que les légistes, « pour opposer un frein à la cour de Rome, » avaient inaugurée, sur les instances du haut clergé, « pressuré, dit Mgr Affre, par les papes douteux d'Avignon, et désireux d'échapper aux subsides intolérables que lui imposait Benoît XIII. » En même temps que cette jurisprudence, tout s'effondrait de cette dualité mystique de l'autel et du trône, d'un roi « très chrétien, » consacré par une ampoule sainte régnant sur une France « fille aînée de l'Église. »

Le temps était fini où la loi civile commandait de ne professer qu'une seule religion, ne permettait que ce qu'elle permettait, défendait tout ce qu'elle défendait elle-même; désormais le « crime » ne se confondra plus avec le « péché, » ni le sacrement du baptême avec l'acte de naissance; la société laïque fera bande à part, elle voudra une « commune » distincte de la « paroisse, » un conseil municipal distinct de la fabrique; elle tiendra des registres séparés et tracera sur une page blanche une législation uniforme... ou à peu près pour tous les citoyens. Par suite, elle fera rentrer le clergé, jusqu'ici « premier ordre de l'État, » dans la masse de la nation et réduira le catholicisme, hier institution officielle soumise à mille obligations, gratifiée de cent privilèges, au rôle d'une opinion digne de tous les respects, mais incapable de les obtenir autrement que par la persuasion.

Telle était la théorie; on sait pendant combien peu de mois elle fut appliquée entre 1790 et 1791, et comment, de l'indifférence, la puissance sociale passa vite à l'hostilité, puis à la proscription. Étant donné qu'on se lasse de tout, même de tuer et d'être tué, il survint un état comateux pendant lequel le gendarme et le prêtre, ne sachant trop de quel œil ils devaient se regarder, semblèrent éviter de se voir. Le concordat, et ce commentaire organique que le gouvernement français en écrivit pour son usage personnel, reflètent bien la disposition d'esprit incohérente dont j'ai parlé tout à l'heure, causée, dans le cerveau des hommes de 1801, par cet amalgame des triples formes de l'État honnêtement laïque, rêvé par l'assemblée constituante, de l'État protecteur et régulateur d'avant 1789, et de l'État persécuteur de 1793. Ainsi le même décret ordonnait au clergé de se servir, dans tous ses actes, du calendrier républicain de 1792 et d'enseigner dans les séminaires la déclaration de 1682; il *prescrivait* aux archevêques « *de veiller au maintien de la foi* et de la discipline, dans les diocèses qui dépendaient de leur métropole, » mais il leur défendait la tenue de synodes métropolitains; il obligeait tous les prêtres sans exception à « s'habiller à la française et en noir, » mais autorisait pourtant les évêques à joindre à ce costume une croix pastorale et des bas violets. Libre à ces derniers « d'ajouter à leur nom celui de *citoyen* ou de *monsieur;* toute autre qualification demeurant interdite. » Or c'est précisément depuis la révolution que l'on a remplacé, pour les évêques et archevêques, soit en leur parlant, soit en parlant d'eux, l'appellation de « monsieur, » seule en usage jusqu'alors dans la société et dans le protocole administratif, par celle de « monseigneur. » Ce titre dont tant de gens jouissaient il y a un siècle : les ministres, les maréchaux, les gouverneurs, les intendans, etc., est demeuré aujourd'hui, par la volonté des fidèles, l'apanage des seuls prélats, qui

précédemment ne le possédaient pas. Et il est si bien entré dans la coutume que le comte de Chambord écrivant, il y a quelque douze ans, à une des personnalités les plus illustres de l'épiscopat et le traitant de « monsieur l'évêque, » ainsi que ses ancêtres avaient toujours fait, provoqua une sorte de scandale dans son propre parti; que, plus tard, en 1882, quand le gouvernement actuel remplaça, dans la correspondance officielle, par le même « monsieur l'évêque, » le mot « monseigneur » employé depuis soixante ans, il parut aux yeux de tous les catholiques commettre une grosse inconvenance, et que le ministre même, — M. Paul Bert, je crois, — avait certainement quelque intention blessante en reprenant une formule qui cependant avait été celle des secrétaires d'état de Napoléon Ier. Ce gain de détail dans l'étiquette mondaine, qui date justement de l'époque où le pouvoir civil prenait soin de le prohiber par son premier règlement religieux, symbolise à la fois, et le peu d'autorité de l'État, quand il s'est immiscé de nos jours dans ce domaine privé des mœurs et des consciences, et le grandissement moderne de ce principat diocésain, si fort aujourd'hui et si indépendant, si peu semblable à ce qu'il était à la veille de l'ouverture des états-généraux.

En effet, ce ne sont pas seulement les rapports de l'église de France, en corps, avec le gouvernement, qui ont changé depuis cette époque, c'est aussi l'économie intérieure des clergés régulier et séculier, ce sont les relations de ces clergés avec le pape et celles des catholiques français avec leurs pasteurs et avec le souverain pontife; tout cela s'est modifié, sous l'influence de l'opinion publique, à un point dont M. Portalis ne se serait jamais douté.

## II.

Si l'on faisait l'histoire politique des cultes en notre pays depuis quatre-vingt-dix ans, si l'on recherchait ce qu'il reste de catholicisme dans les lois, les idées, le langage, les mœurs publiques de la France actuelle et ce qui en a disparu en ce siècle, on serait frappé, à travers les péripéties des révolutions et des réactions en sens divers qui les accompagnent, de la persistance d'un fait dominant : les progrès de la séparation du temporel et du spirituel, autrement dit de l'État et de l'Église. Le premier symptôme de ce fait, n'est-ce pas la renaissance spontanée du culte aux derniers jours du XVIIIe siècle? Qui aurait pu croire qu'à la fin de cette période de discussion, où le catholicisme avait été si gravement battu en brèche, où la tête de la nation, l'aristocratie presque tout entière, partageait le scepticisme de Voltaire ou le déisme de Rousseau, où les prêtres étaient bannis et les églises fermées depuis sept ou

huit ans, cette religion, après un anéantissement que l'on pouvait croire définitif, rejaillirait d'elle-même du sol? Au XVI^e siècle, le pouvoir laïque dominait assez l'idée religieuse pour que partout, en Europe, les peuples devinssent protestans, assez volontairement ou du moins sans grande résistance, là où les princes le devenaient eux-mêmes. Ils poussèrent la complaisance jusqu'à adopter la nuance de protestantisme de leur souverain; des centaines de milliers ou des millions d'hommes acceptèrent, du jour au lendemain, les idées de leur dynastie sur l'autorité du pape, le culte de la Vierge et le dogme de l'Eucharistie, comme une armée accepte le mot d'ordre de son général. Ils abjurent de la même manière que les hordes barbares, au déclin du monde romain, et les peuplades sauvages, aujourd'hui, se convertissent en bloc, à l'imitation de leur chef. Cependant on sortait, en 1520, d'un temps de foi que l'on nous représente comme l'âge d'or de la piété, pendant lequel toute tentative de dissidence avait été sévèrement réprimée, tandis que l'on sortait, en 1789, d'un temps d'incrédulité. Et cependant, ni l'exemple des classes dirigeantes sous Louis XVI, ni la volonté du pouvoir durant la révolution n'eurent de résultat. Il semble que la liberté de pensée et la poussée démocratique aient été favorables à l'idée religieuse; il semble aussi que l'Église et l'État ne puissent plus rien l'un pour l'autre ni l'un contre l'autre. Car on a vu, depuis 1801, le peuple suivre sa pente sans s'inquiéter de la tendance des gouvernemens, que ces gouvernemens fussent ceux d'un monarque ou d'une assemblée, et sans leur emboîter le pas dans aucune de leurs fluctuations, dans aucun de leurs efforts favorables ou hostiles au christianisme; au contraire, cette opinion moyenne, dont les déplacemens font et défont les majorités, paraît avoir à tâche de prévenir les excès des courans qu'elle-même a créés, soit qu'il s'agisse de mettre le culte dans la loi, comme sous Louis XVIII, ou hors la loi, comme à d'autres époques, de lui vouloir du bien ou du mal.

D'année en année, l'intervention de l'État a cessé de plus en plus de paraître légitime à l'Église, qui jadis l'acceptait, à la nation, qui la demandait, à l'État même, qui se mêle de moins en moins des affaires ecclésiastiques. Ceux des règlemens qui organisaient les invasions réciproques, les protections pour l'Église, les surveillances pour l'État, sont tombés d'eux-mêmes en désuétude. On a renoncé à réclamer les unes et à se servir des autres. Qui se souvient encore des joutes oratoires provoquées, sous la monarchie de juillet, par les appels comme d'abus, ces vrais pistolets de paille, et par les « libertés de l'église gallicane? » Que ces « libertés » soient au nombre de quatre-vingts ou seulement de treize, selon les dénombremens discordans des casuistes, toutes sont de-

venues inutiles. On a peine à se figurer aujourd'hui un tribunal, gardien des « canons, » accordant par sentence civile les prières funèbres du prêtre à un défunt. Les canons, tout ce que la puissance laïque peut faire pour eux, c'est d'empêcher que les catholiques qui veulent les pratiquer ne soient troublés dans la libre obéissance qu'ils leur donnent, ce qui revient à garantir tout bonnement l'exercice de la liberté de conscience. Ç'a été avec une curiosité tout archaïque que l'on a vu surgir la prétention, passablement saugrenue, d'un rapporteur du budget des cultes, il y a une dizaine d'années, consistant à exiger la remise à neuf de la déclaration de 1682, chère à Bossuet. On s'est demandé, en souriant, comment un état républicain, qui ne peut imposer à personne la foi catholique tout entière, pourrait imposer des opinions qui n'en font pas partie essentielle, et que même les représentans, hiérarchiquement autorisés de cette foi, déclarent repousser de toutes leurs forces. Quant à la loi du 18 germinal an x, non abrogée en droit, que penserait-on, si quelqu'un en demandait l'exhumation, de cet article 8 qui sommeille dans ses flancs, et qui offre un recours, « comme d'abus, » devant le conseil d'état, « contre tout procédé ou entreprise qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, *troubler arbitrairement leur conscience*, dégénérer contre eux en oppression ou en injure? » Qui donc se contenterait, s'il était injurié en chaire par son curé, de faire déclarer par les magistrats du Palais-Royal « qu'il y a abus, » et hésiterait à porter un délit de droit commun devant les tribunaux de droit commun? Si, au contraire, un plaignant arguait que « sa conscience a été arbitrairement troublée » par le mandement de son évêque ou les remontrances de son confesseur, comment M. Fallières s'en tirerait-il? Comment saurait-il si le trouble apporté est *arbitraire;* et voyez-vous le conseil d'état jugeant de ces matières, lui qui, légalement, n'a pas le droit d'avoir une conscience religieuse? Ces réflexions, les justiciables ont dû se les faire, car je ne sache pas que la juridiction administrative ait été saisie de pareils procès. Il en a été de même des espérances manifestées par les canonistes laïques, dans la première partie de notre siècle, d'atteindre judiciairement « les supérieurs ecclésiastiques, en raison du pouvoir dont ils jouissent par leurs fonctions, là même où le droit commun ne les atteignait pas. » Quelles qu'elles fussent, quelque forme qu'elles revêtissent, les prétentions de l'État sécularisé à légiférer sur le domaine clérical sont demeurées impuissantes.

Un autre symptôme de séparation tacite des deux pouvoirs, c'est la libre résurrection du clergé régulier. Sous Louis XVI, deux familles religieuses existent, également nombreuses, également

riches et puissantes : le clerc et le moine. La tourmente révolutionnaire les disperse toutes deux au même titre ; le consulat n'en fait revivre qu'une seule : la séculière. A celle-là il réserve pensions et traitemens, cathédrales et presbytères. L'empire y joint des honneurs et un rang distingué : des lots gradués de coups de canons fêteront la prise de possession par les prélats de leur ville épiscopale ; l'archevêque précédera le préfet, et l'évêque le général de brigade. De l'autre branche ecclésiastique, les religieux des deux sexes, le concordat n'a pas fait mention, le budget est muet à leur égard. Leur ruine est définitive : prieurés, abbayes, futaies centenaires, grasses métairies en plein rapport, de cette immense fortune monacale, antérieure à la féodalité, presque contemporaine de la conquête barbare, la doyenne de toutes les propriétés existant en 1789 sur le sol national, il ne reviendra pas un are ni une pierre aux ordres à jamais abolis. Il n'est pas de place pour eux dans la société nouvelle. Le pape, écrit Portalis, « avait autrefois, dans les ordres religieux, une milice qui lui prêtait obéissance et était toujours disposée à propager les doctrines ultramontaines. Nos lois ont licencié cette milice ; *désormais nous n'aurons plus qu'un clergé séculier,* c'est-à-dire des évêques et des prêtres. » En effet, au milieu de l'allégresse catholique, tandis qu'à Paris les cloches de Notre-Dame annoncent à la France le couronnement de l'empereur par le chef de la chrétienté, et que le chant de la messe paroissiale se fait entendre, comme autrefois, dans les temples de la campagne, le « congréganiste » se cache et se déguise. Il ne peut interpréter en sa faveur le silence des pouvoirs publics. C'est avec intention que l'on n'a pas stipulé pour lui ; son froc demeure séditieux et punissable. Qu'il essaie de reparaître au grand soleil ou de s'enfermer dans un nouveau cloître, il ne tient qu'à un moment de mauvaise humeur du prince ou de ses ministres qu'on ne lui prouve, par des mesures rigoureuses, que ses vœux sont, non pas indifférens et ignorés de la loi, comme on serait en droit de le supposer dans un état vraiment laïque, mais contraires à la loi. Il en fit à diverses reprises, sous Napoléon I^er^, la désagréable expérience.

Et voici que, malgré tout, ces ilotes prospèrent, qu'ils se recrutent, qu'ils s'enrichissent et se fortifient, qu'ils bâtissent et acquièrent, que chaque habit a ses favoris, que chaque règle a ses adeptes, les plus dures aussi bien que les moins pénibles, qu'il se trouve chaque année des Français et des Françaises pour se faire chartreux et carmélites, capucins et ursulines, frères prêcheurs et sœurs de charité, qu'il s'en trouve même pour se faire jésuites, quoique les jésuites, deux fois proscrits sous l'ancien régime, l'aient encore été deux fois en ce siècle, la première par Charles X

et la seconde par M. Jules Ferry. La passion que ces gens éprouvent de se séparer du commun des hommes est si violente, qu'aujourd'hui où les couvens ne se recrutent plus, comme ils faisaient il y a cent ans, de garçons et de filles que leurs parens y mettaient dès le bas âge, avec l'intention bien arrêtée de les dédier à Dieu au moment de leur majorité, faute de pouvoir en tirer un parti sortable dans le monde, aujourd'hui où, les ordres monastiques ayant débuté à nouveau sans le sou, comme aux temps apostoliques, on a davantage à donner qu'à recevoir en y entrant, les congrégations atteindraient, si j'en juge par certaines statistiques que j'ai sous les yeux, un effectif quatre fois plus élevé que celui des séculiers qui émargent à la direction des cultes. On affirme aussi que leurs richesses seraient en voie de se reconstituer et friseraient, en capital, le milliard. J'admets qu'il y ait dans ces chiffres, un peu gonflés par un esprit de secte qui n'est point favorable aux congréganistes, quelque bonne part d'exagération. Mais que nous importe? Fussent-ils, ces disciples de saint Benoît, de saint François, de saint Ignace, deux fois plus riches et deux fois plus nombreux, cette éclosion spontanée et si rapide, sans aucun encouragement matériel ou moral de la puissance sociale, mais au contraire malgré le mauvais vouloir et les entraves de cette puissance, démontre surabondamment que l'opinion, en ces sortes de choses, est plus forte que la législation, et que la vitalité d'une association religieuse ne tient pas à un instrument diplomatique. Elle confond à la fois, dans les deux camps opposés, les partisans de la protection et ceux de la persécution de l'État.

D'autres marques encore de l'esprit séparatiste : quoique en vertu de lois et de règlemens du premier empire et de la restauration le gouvernement soit en droit de se mêler de mille façons de la conduite des affaires religieuses, quoiqu'il puisse s'interposer entre les évêques et le pape, entre les curés et les évêques, de fait il s'en abstient. Il sent qu'il serait ridicule s'il le faisait. L'Église est ainsi devenue plus libre et sa hiérarchie plus serrée. Il existait, sous l'ancienne monarchie, un abîme entre les évêques cossus et distingués, gens du monde, gens nobles et bien apparentés pour la plupart, et les vicaires à portion congrue, un peu cuistres et fort près de terre. Seulement les exemptions, — cette « mousse des exemptions, comme disait saint François de Sales, qui a fait tant de mal à l'arbre de l'église, » — avaient soustrait bien des clercs, et souvent ces pauvres vicaires eux-mêmes, à la juridiction de leur pasteur. Des couvens, d'orgueilleux et intraitables chapitres, des seigneurs, patrons primitifs, ou des bourgeois qui en tenaient lieu et qui avaient acheté, avec la terre et le château, le droit de nomination aux cures, confondu parmi les autres droits féodaux que les chevaliers

du XII$^e$ siècle s'étaient réservés, tenaient le prélat en échec sur bien des points, bornaient de tous les côtés son autorité, énervée par des conflits toujours possibles. Rien de semblable depuis la révolution : l'évêque n'appartient pas en général à une tranche sociale plus élevée que ses prêtres, il est, de naissance, plus voisin d'eux, mais il est aussi plus maître d'eux. Nul n'a pouvoir sur son clergé que lui-même, et son pouvoir est aussi absolu qu'on peut l'imaginer. Les desservans de l'ancien régime étaient inamovibles, ceux d'aujourd'hui ne le sont plus. Ils sont dans les mains de « monseigneur » comme les instituteurs dans celles de M. le préfet. Et l'évêque n'a pas, comme le préfet, de compte à rendre au ministre sous la coupe duquel il est placé ; des orateurs peuvent bien, à la tribune de la chambre, appeler, si cela leur plaît, les circulaires du ministre des cultes à l'épiscopat « des ordres donnés aux évêques *par leur chef*, dans l'exercice officiel de *leur métier*, » ils peuvent exiger que « le desservant d'une paroisse soit toujours à la disposition de *ses administrés*, » ce sont là des phrases vides de sens. Le prêtre, auquel des décisions et des rapports de la convention et de l'assemblée nationale de 1848 ont plusieurs fois et solennellement refusé la qualité de fonctionnaire public, ne reçoit plus d'ordres que de son évêque, et l'évêque n'en reçoit plus que du pape. Quant aux rapports des ministres du culte avec les populations, l'État ne peut ni forcer les catholiques à leur obéir, ni les empêcher de se conformer à leurs injonctions ; dans les deux cas il attenterait à la liberté de conscience. Sans que nul y veuille ou y puisse contredire, chaque diocèse a rétabli son « officialité, » tribunal ecclésiastique, juridiction volontaire, non reconnue par aucune loi, qui rend des sentences et édicte des peines privées, comme les chambres de discipline de certaines grandes industries.

## III.

Un de nos grands ministres d'autrefois, dignitaire de l'Église du reste, résumait ainsi la politique à suivre vis-à-vis du souverain pontife : « Il faut, disait-il, lui baiser les pieds et lui lier les mains. » Effectivement nos rois faisaient alternativement, et quelquefois en même temps, l'un et l'autre, et les autres princes de la chrétienté en usaient de même ; les gouvernemens modernes ne se soucient plus de faire ni l'un ni l'autre. Par suite, les papes ont recouvré, dans le domaine spirituel, une somme d'autorité dont ils n'avaient pas joui depuis de longs siècles. Les intrigues des couronnes pour l'élection des souverains pontifes, cet objet si important de la mission de nos ambassadeurs, ont presque totalement cessé ; avec elles ont disparu ces factions qui divisaient le sacré-collège en cardinaux à la

solde, secrète ou avouée, des diverses puissances. La scission du spirituel et du temporel s'opérant à l'intérieur des états catholiques, — en Espagne, en Italie, en Autriche même comme en France, — s'est faite par contre-coup à Rome et dans les rapports de Rome avec Paris. Plus un gouvernement tient à rester, chez lui, étranger aux choses religieuses et moins il entend laisser la religion prendre place dans la politique, plus aussi il demeure indifférent au choix de celui qui occupera la chaire de saint Pierre. Celui-là, à son tour, n'ayant été ni combattu ni appuyé dans le conclave par aucune nationalité, ne se sent, à l'égard d'aucun cabinet, ces sentimens de gratitude ou de rancune que beaucoup de prédécesseurs de Léon XIII ont eu peine à oublier, en ceignant la tiare, dans les quatre siècles qui précèdent le nôtre.

La perte de ses états ne paraît pas avoir affaibli l'autorité du saint-siège, au contraire; elle n'a même pas nui à son influence européenne, comme on en a vu de récens exemples. Les catholiques du monde entier peuvent s'affliger de la spoliation qui supprime la principauté ecclésiastique la plus ancienne, puisqu'elle datait de onze cents ans, et la plus illustre, puisqu'elle avait pour titulaire le chef même de l'Église; les catholiques français ont dû voir, aux temps monarchiques, disparaître avec un égal regret des duchés et des comtés où la crosse avait été longtemps souveraine, dont quelques-uns, celui de Grenoble par exemple, n'avaient pas pour origine la donation d'un tiers, mais bien la conquête qui en avait été faite par un évêque guerrier; de même les catholiques allemands ont-ils souffert sans doute quand le doigt de Napoléon effaçait de la carte germanique les trois électorats religieux de Mayence, Cologne et Trèves; mais pas plus pour le pontife suprême que pour ces prélats de diverses tailles, pas plus sur le Tibre que sur le Rhin, l'absence de la souveraineté laïque n'a préjudicié à la puissance spirituelle. Nul doute que, si le duc de Savoie, dont les convoitises sur les états romains ne datent pas d'hier, puisqu'il paraît avoir tenté, dès le XVII[e] siècle, de les écorner quelque peu, « persuadé, disent les mémoires du temps, que l'augmentation d'un prince zélé au bien de la religion et de l'Église, comme lui, serait d'un assez grand avantage au saint-siège pour qu'il souffrît volontairement quelque mal pour un si grand bien, » nul doute que, si ce prince, ou tout autre, eût attenté à quelque portion du « patrimoine de saint Pierre, » les rois catholiques d'autrefois l'en eussent empêché par les armes. Cependant ces mêmes rois, les nôtres en particulier, avaient avec la cour romaine des contentions si vives sur les matières de discipline ou de dogme, que l'on vit durant plusieurs années, sous Louis XIV, des évêques intronisés civilement dans leurs diocèses

et les gouvernant sans avoir reçu l'institution canonique. Parfois c'étaient des questions diplomatiques qui allumaient les querelles; le Vatican et le Louvre commençaient la guerre sur le terrain temporel et la continuaient sur le terrain spirituel : les papes, à défaut de soldats, mettant au service de leurs alliés des excommunications contre leurs adversaires; Henri II se brouillant avec Jules II au sujet de Parme et des Farnèse, et défendant aux évêques français de prendre part au concile œcuménique.

Notre haut clergé était, aux mêmes époques, imbu d'un esprit de raideur et de résistance qui rendait souvent très difficile la tâche de la papauté. D'illustres docteurs, recherchant jusque dans les traditions primitives les droits que pouvait avoir l'épiscopat de tenir tête au pontificat, rappelaient du haut de la chaire que saint Paul avait dit en face à saint Pierre des vérités hardies sur la façon dont il conduisait l'Église, qu'il les lui avait dites, c'est Bossuet qui parle, « dans une épître qu'on devait lire éternellement, et que Pierre, qui les entendait, ne s'en fâchait pas. » Ce droit de remontrance, appliqué par d'étroits cerveaux, nous valut au XVIII[e] siècle toutes les difficultés jansénistes et les obstinés appelans de la bulle *Unigenitus*. Ce n'était pas seulement les limites de l'autorité personnelle du pape que l'on discutait, puisque les décrets du concile de Trente, en matière de discipline, ne furent jamais reçus en France, et qu'il en résulta pendant deux cents ans de singulières disputes sur l'âge auquel on pouvait validement contracter des vœux monastiques, âge qui n'était pas le même selon l'Église et selon l'État.

Aujourd'hui je ne pense pas qu'un seul parti politique sérieux songerait à consacrer l'or ou le sang français à la résurrection des états du pape ; en revanche, le saint-père a pu proclamer depuis trente ans deux dogmes nouveaux, tous les deux de haute importance, et le second capital pour la doctrine catholique, sans qu'aucune opposition se soit manifestée de la part de nos gouvernemens, sans qu'aucune objection ait été élevée à ce sujet. Ces deux observations résument à elles seules la nouvelle attitude des deux pouvoirs telle qu'elle résulte de la marche des idées modernes. La non-intervention, pratiquée dans ces graves circonstances, a prévalu *a fortiori* vis-à-vis des actes courans de la puissance papale, des rescrits, bulles et brefs de toute nature, que les bureaux des cultes sont censés « examiner avant leur publication en France, » selon la formule de jadis, mais qui ne portent plus ombrage à personne. Il ne serait pas difficile de multiplier, en les saisissant sur le vif, les indices de cette séparation croissante des domaines ecclésiastique et laïque; elle s'est poursuivie silencieusement et sans relâche dans l'opinion, à travers les révolutions et sous les divers et éphémères détenteurs du portefeuille des cultes,

lesquels ont changé soixante-neuf fois de ministres depuis 1800 et huit fois de directeurs depuis 1870.

En même temps la tolérance religieuse faisait des progrès sensibles ; j'étonne peut-être, en énonçant cette vérité, bien des gens qui se figurent endurer le martyre, mais en semblable matière il ne suffit pas de regarder les maux dont on souffre, il faut les comparer à ceux que d'autres ont soufferts. L'effort de la raison qui fait vivre en paix, dans une même âme, une ardente conviction personnelle et un profond respect des convictions d'autrui, n'est guère à la portée de la foule. Les masses sont souvent à cet égard aussi intolérantes que les despotes ; elles ne se plaisent pas dans cet état moyen, aussi éloigné de la persécution que de l'indifférence, qui est l'apanage de quelques esprits élevés. Elles passent sans transition d'un extrême à l'autre et n'arrivent souvent à la liberté de conscience que par le scepticisme, parce qu'elles ne supportent la contradiction que sur les sujets qui ne les intéressent pas. Dévot, le peuple tuait les incrédules ; incrédule, il tuait les prêtres. Il ne faut pas aller bien loin dans le passé, pour constater qu'il y a peu de temps encore, le droit commun du monde entier, c'était en effet l'intolérance. Sans remonter au déluge, ni aux premiers siècles de notre ère, pendant lesquels une société très policée traita avec une férocité parfaite ces vertueux « socialistes chrétiens, » espèce héroïque, qui prétendaient seulement mettre en commun ce qu'ils avaient et non ce qu'avaient les autres, sans suivre le long des âges cette Église que les âmes zélées firent passer du rôle de victime à celui de bourreau, d'abord contre les païens écroulés, puis contre les hérétiques sans cesse renaissans, contre les impies, contre les juifs qui persistaient à ne pas mourir, toutes persécutions que ces ennemis multiples lui rendaient avec usure partout où ils étaient les plus forts, je ne vois pas que la liberté de conscience ait fait de grands pas, même depuis l'apparition de la réforme, au XVI^e siècle. Le protestantisme, que l'on représente parfois comme l'évangile du droit de discussion, fut, à l'origine, aussi absolu que le catholicisme l'avait jamais été. Ses apôtres préconisaient une certaine foi en opposition à une certaine autre, et les luthériens, là où ils étaient les maîtres, opprimaient les calvinistes aussi bien que les catholiques. A nos portes, le Palatinat était, deux fois en soixante ans, contraint d'embrasser les doctrines de Luther, et deux fois de les abandonner pour celles de Calvin. Nos propres guerres de religion sont présentes à toutes les mémoires ; pendant la période qui les suivit, depuis la promulgation de l'édit de Nantes jusqu'à sa révocation, le populaire catholique ne cessa de se montrer hostile à ces concessions que les hommes d'état, et les hommes d'église aussi, plus avisés, étaient d'avis de maintenir. Ce populaire vit avec plaisir re-

commencer la persécution contre les huguenots; les injustices et les violences envers des citoyens inoffensifs lui parurent toutes naturelles. Au XVIIIe siècle, ce ne sont plus seulement des chrétiens qui se proscrivent entre eux, ce sont des catholiques, — molinistes contre jansénistes, — que des divergences d'appréciation sur « la grâce efficace par elle-même, » et « la prédestination gratuite, » poussent à demander les uns contre les autres, aux pouvoirs publics, des lettres de cachet et des ordres d'exil. La domination passe ensuite aux mains des partisans de la liberté religieuse, et l'un des premiers usages qu'ils en font est d'envoyer les ministres catholiques à l'échafaud.

Comparons ces époques à la nôtre, nous verrons combien elle leur est supérieure : sous la Restauration, qui fut une réaction religieuse, le *summum* des efforts de la majorité consista à faire voter une loi sur le sacrilège, qu'on n'osa jamais appliquer, et dont il ne reste que le magnifique discours prononcé contre elle par Royer-Collard. En ce temps-là, pour obtenir des postes, de l'avancement, des honneurs, tout ce que peut donner un état de 24 millions d'âmes et d'un milliard de budget, il fallait être plus ou moins poussé par la « congrégation » et le « parti prêtre, » comme sous la monarchie de juillet, qui fut une réaction antireligieuse, il fallut pour réussir être suffisamment « voltairien, » ennemi de l'ultramontanisme, des jésuites et de tous les moines. Veut-on un échantillon des exigences de l'opinion? le ministère voyait une bravade dans le projet de Mgr Affre de confier la chaire de Notre-Dame au père Lacordaire, un dominicain, « ce qui était notoirement contraire aux lois. » L'archevêque de Paris, mandé aux Tuileries, était prévenu que, s'il y avait une émeute, on ne pourrait pas le défendre, que la garde nationale ne donnerait probablement pas, et on lui rappelait le sac de l'archevêché en 1830. A l'hostilité officielle des catholiques pour les libres-penseurs avait succédé l'hostilité officielle des libres-penseurs pour les catholiques et elle se traduisait de la même manière. A quarante et soixante ans de distance, tout cela nous paraît assez bénin. Sur le moment libres-penseurs et catholiques se représentèrent tour à tour, — il suffit pour s'en convaincre de lire les journaux et les discours du temps, — comme victimes de la plus odieuse tyrannie. Les uns et les autres s'illusionnaient; telles ces collines qui paraissent de hautes montagnes à ceux qui les gravissent, et qui de loin, à l'œil du géographe, semblent à peine des plis de terrain. La république de 1848 et l'empire furent de bonnes époques d'apaisement religieux. La première fut, en haine du roi Louis-Philippe, saluée avec joie par le clergé qui s'empressa de bénir les arbres de la liberté. Le nouveau régime avait adopté, vis-à-vis de l'Eglise, une neutralité bienveillante (de

1848 à 1851, le budget des cultes fut augmenté de 5 millions); l'empire persista dans la même voie, et l'une des preuves qu'on peut donner de ses intentions impartiales, c'est qu'il fut accusé à la fois par les cléricaux de tendresse pour les francs-maçons, et par les francs-maçons de penchant déclaré pour les cléricaux. Ces derniers paraissaient dire vrai plus que les autres, car le clergé, en très grande majorité, et l'organe qui le représentait plus spécialement en 1870, l'*Univers*, étaient devenus bonapartistes.

Dès lors l'Église devenait antipathique aux républicains de 1871, tandis qu'elle avait été sympathique aux républicains de 1848, parce qu'alors elle était en butte aux tracasseries du régime qu'ils venaient de renverser.

## IV.

C'est ici le lieu de remarquer combien la forme actuelle des rapports de l'État avec l'Église rend difficile la tactique de cette dernière dans un pays qui a changé six fois, depuis quatre-vingts ans, de chef et de régime. Plus l'Église est bien avec celui du jour, plus elle a de chances d'être mal avec celui du lendemain. Elle remplace avec philosophie sa formule concordataire d'invocation, à la grand'messe, aussitôt que le télégraphe lui apprend qu'il y a lieu de le faire, et ses curés entonnent successivement des *Domine salvum fac regem.., imperatorem,.. rempublicam*, sur le même air, mais non avec la même chaleur. Le clergé séculier est, de par des traités, uni, dit-on, à l'État, mais à quel État? Il ne devrait, le bon sens l'indique, s'inféoder à aucun système, n'en haïr, n'en aimer aucun; mais ce qui est facile à dire en théorie ne l'est pas à obtenir en pratique. Il n'est pas de métier plus ingrat que celui de courtisan quand vous êtes moralement forcé, pour courber l'échine devant le roi régnant, de tourner le dos au roi de la veille qui a eu des bontés pour vous, qui n'est pas mort, et que vous craignez toujours de voir remonter sur le trône. — Mais, dira-t-on, abstenez-vous d'aller à la cour. — Impossible, puisque je suis contraint d'y paraître. De sa nature l'Église est gouvernementale; inflexible dans ses dogmes, elle est souple dans sa politique, dans son personnel qui se transforme avec les temps. Il y a eu, depuis quinze siècles, dix clergés différens en France, comme il y a aujourd'hui trente clergés catholiques sur le globe, tous adaptés aux conditions de race, de milieux et de gouvernement dans lesquelles ils se trouvent placés. Chez nous, le clergé du XIX[e] siècle ne ressemble en rien à celui du XVIII[e]. Loin d'être hostile *a priori* au monde laïque dans lequel elle vit, on pourrait regretter au con-

traire que la milice ecclésiastique n'ait pas su se protéger assez soigneusement, se défendre assez contre l'air des temps qu'elle a traversés, et dont les idées l'ont pénétrée au point de retarder parfois sa marche. Ainsi, ennemie par principe de l'esclavage, messagère de l'égalité humaine et de la charité surhumaine, elle a fait plus que tolérer le servage, elle l'a maintenu dans ses propres domaines tout aussi longtemps qu'elle l'a pu ; et l'on voyait aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, deux ou trois cents ans après les premiers affranchissemens, des moines d'un ascétisme supérieur, des chartreux adonnés aux plus rudes austérités, qui passaient leur vie dans la méditation et la prière, et ne songeaient nullement à donner la liberté à leurs serfs.

Le désaccord actuel entre le clergé et le régime républicain n'a donc pas de quoi inquiéter, pour l'avenir, ceux qui croient à la fois à la durée de la république et à l'éternité de l'Église. Deux pouvoirs qui ne peuvent se vaincre finissent tôt ou tard par traiter; c'est une question de temps, mais mieux voudrait pour tous les deux que ce fût le plus tôt possible. Quelle sera la base de cette paix qui rendra l'Église à elle-même et en débarrassera l'État, qui mettra fin à la fois à la politique religieuse de droite que l'on appelle « cléricalisme, » et à la politique religieuse de gauche que l'on appelle « persécution? » Quelle peut-elle être, sinon la consécration légale de la dissociation, déjà faite dans les mœurs, entre le spirituel et le temporel? Voyons d'abord les causes de l'antagonisme qui a tenu tant de place, depuis douze ans, dans notre existence nationale; elles sont diverses et très subtiles.

L'évangile et la déclaration des droits de l'homme ont plus qu'un air de famille; ils se ressemblent politiquement comme frère et sœur. Mieux vaudrait dire comme père et fille, puisque l'un a sur l'autre une avance de dix-huit cents ans; mais comme certains démagogues pourraient se trouver blessés de ce que les tables de la loi révolutionnaire aient été faites de pierre chrétienne, je ne le dirai pas. Aussi bien la priorité ne sert ici de rien ; ce n'est pas une filiation naturelle, d'ailleurs reconnue, entre la démocratie de la morale évangélique et celle des dogmes républicains, c'est tout simplement leur extrême concordance qui devait, sinon les unir étroitement, du moins les faire vivre en paix. L'une et l'autre ont un très vif sentiment de la dignité humaine, prêchent la même charité fraternelle, imposent la même égalité, avec une défiance marquée, une défiance qui touche à l'aversion, pour les classes dirigeantes, — pharisiens ou aristocrates, — pour les riches surtout, dont Jésus-Christ ne parle qu'avec menaces, presque avec malédictions, leur mesurant l'espace dans le royaume des cieux, comme la Convention les écartait, sur la terre, des emplois électifs,

et réservant au contraire son indulgence, ses faveurs, pour la plèbe des ignorans, des faibles et des gueux, qui grouillent au fond de toute société plus ou moins civilisée. Certes, si une religion et un organisme politique paraissaient faits pour s'entendre, c'étaient bien celui-ci et celle-là. D'où vient qu'aujourd'hui ils se haïssent? Le second paraissait introduire dans la vie publique, réduire en code, adapter à la machine gouvernementale qu'il construisait, les maximes et les préceptes que la première recommandait depuis tant de siècles. Ce qui les a divisés, ce qui les divise encore, c'est que ni les représentans de l'Église, ni les représentans de l'État, n'acceptent la liberté de conscience, loyalement, sans arrière-pensée, avec toutes ses conséquences.

Il y a bien eu des motifs accidentels, des faits d'une nature contingente, qui ont paru, durant ces vingt dernières années, enrégimenter l'Église dans les rangs d'un parti, qui lui en font partager la bonne et la mauvaise fortune : le clergé, par vocation, aime, et ce n'est pas un crime, ceux qui aiment le catholicisme, qui en observent du moins ostensiblement les rites. Napoléon III qui trouvait que la couronne de France valait bien une messe, et même plusieurs, augmentait le budget des cultes de 11 millions, entre 1852 et 1870, envoyait nos troupes à Rome, et maintenait ainsi, les jours de vote, sa clientèle catholique, en dépit des chefs du parti légitimiste reprochant vainement aux curés ce qu'ils nommaient une défection. Du moment où le catholicisme était rallié à la dynastie, les ennemis de l'empire devenaient aussi les ennemis du catholicisme, et comme ces ennemis de l'empire étaient principalement des républicains, il apparut que république et antireligion étaient inséparables, comme jésuitisme et droit divin paraissaient aller de pair sous Louis-Philippe. De religion, le personnel législatif et administratif d'il y a trente ans n'était pas, au fond, bien entiché ; le zèle de la maison de Dieu ne le dévorait pas outre mesure ; mais les politiques du moment obtinrent ce qu'ils ambitionnaient : les amis de la religion devinrent les ennemis de la république.

Et ils le demeurèrent après l'avènement effectif de cette forme de gouvernement... Dès lors, ce fut, vis-à-vis de l'Église, un assaut de politesses de la part des conservateurs et de mauvais procédés de la part des républicains. La majorité de 1871 à 1875 vouait nationalement la France au Sacré-Cœur, punissait, dans sa loi sur l'Internationale, la « provocation à l'abolition de la religion » de deux ans de prison et de 100 francs d'amende, décrétait des prières officielles au commencement de chaque session, et admettait la collation des grades par les universités catholiques au nom de la liberté ; au nom de la laïcité, la majorité de 1876 à 1889 proscrivait l'enseignement religieux de l'école publique, supprimait dans la loi

militaire l'exemption complète des séminaristes et ne leur concédait qu'une exemption partielle (un an de service au lieu de trois), réduisait à 46 millions le budget des cultes qu'elle avait trouvé à 53. Comme, à chacune de ces mesures et de beaucoup d'autres moins considérables, mais dirigées dans le même esprit, le mécontentement du clergé allait augmentant, et se témoignait, aux élections, par une hostilité non déguisée pour les institutions actuelles et pour les candidats qui les défendaient, que le premier soin de ces candidats, une fois assis au Palais-Bourbon, était naturellement de rendre coup pour coup à ces robes noires qui les avaient combattus, la guerre a continué ainsi par ce seul motif qu'elle avait duré longtemps et que chacun avait toujours à venger quelque injure. — « Comment pourrions-nous jamais accepter la république, dit le clergé, elle ne nous a fait que du mal ! » — « Quelle entente sera jamais possible avec le clergé, disent les républicains, il est irréconciliable! S'il s'était tenu tranquille, on ne l'aurait pas envoyé à la caserne; il ne sera content que lorsqu'on lui aura supprimé son traitement. » — Ce langage assez franc, même un peu cynique, est celui de beaucoup d'hommes de gauche à l'heure des confidences. Cependant, ni la république n'a fait grand tort à l'Église, ni l'Église n'a porté grand préjudice à la république; l'une et l'autre restent sur leurs positions. Que nous réserve le lendemain? En ce moment, les questions irritantes sommeillent; qu'on ne s'y fie pas, elles se réveilleront, et il n'est qu'un moyen de les prévenir.

Ce qui crée aux griefs mutuels du clergé et du gouvernement républicain une base solide, ce qui rend ces griefs plausibles, c'est précisément l'existence de ce concordat qui est censé les unir, les obliger à une affection, à des devoirs réciproques. Deux époux, deux associés, ne peuvent, en bonne justice, se considérer comme mariés ou liés seulement dans ce qu'ils croient leur être avantageux, et comme étrangers ou hostiles dans ce qui peut ne pas leur plaire. C'est de cette inconséquence que vient tout le mal. Le prêtre qui est tenu de prier Dieu pour le salut de la république, le prêtre dont le chef suprême entretient, à Paris et à Rome, des rapports diplomatiques, que tout me porte à croire cordiaux, avec cette république, a mauvaise grâce à déclarer, comme le faisait, au mois de septembre dernier, la Semaine religieuse d'un diocèse de ma connaissance, que « ce serait commettre un péché mortel » et « vendre à nouveau son Dieu comme Judas, » que de donner sa voix aux députés amis du pouvoir actuel. De son côté, une république qui reconnaît, par un traité compris au nombre des lois de l'État, que « la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande ma-

jorité des citoyens français, » une république dont le président, par le même traité, s'engage à « faire une profession particulière du culte catholique, » met la barrette sur la tête des cardinaux, nomme les évêques, se charge ainsi en quelque façon de la conduite de nos âmes, et remplit une mission pour ainsi dire spirituelle en désignant, parmi les clercs, les successeurs des apôtres qui doivent nous guider dans les voies du salut, une pareille république est très mal venue à dire à cette religion, à son clergé, à ses fidèles : « Je ne sais qui vous êtes; j'ignore s'il y a en France un ou plusieurs cultes et combien ils comptent d'adhérens. Par conséquent, il est de mon devoir d'observer là-dessus une scrupuleuse neutralité. »

Je ne suis pas de ceux qui s'exagèrent la portée des mesures prises par les derniers parlemens à l'égard du catholicisme; leurs résultats tromperont peut-être tout le monde. Quelques-unes blessaient directement la liberté la plus élémentaire; prises dans un moment d'emportement, elles ont été désavouées par l'opinion et regrettées, dit-on, par leurs auteurs; leur durée a été éphémère et les choses ont repris leur cours comme précédemment. Telle fut la dispersion, faite à grand bruit, des congrégations religieuses. D'autres prescriptions, comme le service militaire d'un an auquel les aspirans au sacerdoce se trouvent désormais soumis, resteront sans doute en vigueur aussi longtemps que le service obligatoire. Le courant égalitaire n'est pas près de s'arrêter, et il serait plus difficile à une chambre conservatrice de rétablir la dispense totale, qu'il ne l'était à une chambre républicaine de la maintenir.

Que cette loi ait été votée dans le dessein de faire pièce à l'Église et d'entraver son recrutement, cela est possible; mais y parviendra-t-elle? Il y aura des vocations que le port du képi trempera, il y en aura qu'il brisera, vocations moyennes, « mixtes, » comme dit un théologien, celles d'enfans pauvres auxquels une dévotion précoce a valu une bourse ou demi-bourse dans un séminaire, qui « poussent pour être prêtres, » selon l'expression paysanne, et qui font un bon vicaire comme ils auraient fait un bon médecin de canton, ou un bon employé de chemin de fer. Supposons que ceux-là ne reprennent pas la soutane, l'armée cléricale gagnera en qualité ce qu'elle perdra en quantité. Qui empêchera d'ailleurs les évêques, si leurs cadres se dégarnissent, de demander aux ordres religieux des sujets pour remplir les cures, de faire appel à ces jeunes « congréganistes » qui peut-être ont des vocations plus solides, de leur imposer, ou faire imposer comme un devoir par leurs supérieurs, des postes séculiers. Il est clair que l'Église ne veut ni ne peut violenter personne dans son sein, mais on ne doit pas s'attendre à ce qu'elle demeure bénévolement avec des couvens pleins et des

presbytères vides. Je n'émets là qu'une simple hypothèse, mais on devine aisément quelles en seraient les conséquences : la masse du clergé séculier se recrute aujourd'hui parmi le peuple des campagnes, bonne santé, mais esprit parfois un peu lourd ; la majorité des religieux sont des sujets appartenant aux classes moyennes, ayant derrière eux pas mal de générations cultivées. Libres de choisir par leur naissance et leur éducation entre l'exercice des professions libérales les plus diverses, d'impérieux sentimens de foi les ont portés à fuir le monde. Le zèle ou, selon le point de vue auquel on se place, le « fanatisme » de ceux-là serait donc beaucoup plus redoutable à leurs adversaires ; et le gouvernement n'aurait pas gagné au change si les circonstances futures faisaient à l'Église une nécessité de les employer directement au ministère pastoral.

Quel sera, d'un autre côté, le résultat du séjour à la caserne de ces jeunes lévites qui se disposaient à « être le partage du Seigneur ? » On paraît croire dans les deux camps, — et d'avance l'on en gémit à droite pendant que l'on en plaisante à gauche, — que leur vertu sera fortement entamée et leurs convictions refroidies. Il se peut que le contraire arrive, que ces jeunes « minorés » soient dans la chambrée autant d'apôtres, qu'ils y fassent des prosélytes et y opèrent des conversions, et qu'après avoir supprimé en temps de paix des aumôniers forcément un peu honoraires, et qui n'avaient que peu de contact avec la troupe, on n'ait, par la loi nouvelle, introduit sans y prendre garde, dans les rangs de l'armée, un noyau de missionnaires en pantalon rouge. Le cardinal Lavigerie a semblé prévoir cette éventualité dans les conseils qu'il adressait il y a quelques mois aux séminaristes de son diocèse : « Remerciez Dieu, leur dit-il, de ce que vous allez pouvoir évangéliser ces soldats à qui on a voulu enlever toute pensée, toute pratique de foi. Ils n'ont plus de prêtres parmi eux ; mais vous allez pouvoir, comme saint François, leur prêcher de près par vos exemples. Vous êtes, comme lui, les ministres de Dieu. Prêchez, comme lui, par l'accomplissement de tous vos devoirs et, en particulier, par celui des devoirs nouveaux que la loi vous impose... »

Qu'il me soit permis ici de signaler, dans la profonde répugnance avec laquelle l'opinion catholique a accueilli la suppression de la dispense militaire des élèves ecclésiastiques, un nouveau symptôme de cette séparation moderne du spirituel et du temporel dont j'ai déjà longuement parlé. Autrefois, le caractère sacerdotal semblait fort compatible avec une foule de fonctions que l'esprit contemporain juge avec raison devoir lui demeurer tout à fait étrangères. Le clergé du moyen âge allait à la guerre non pas seulement par force, mais quelquefois par goût. Charlemagne, qui passerait au-

jourd'hui pour clérical, obligeait les clercs à faire en personne le service des fiefs, et nul ne s'en est choqué. Toutes les villes de France avaient, aux derniers siècles, une sorte de garde nationale dans laquelle les habitans, sans distinction de caste, étaient enrôlés; les ecclésiastiques, comme les autres, étaient astreints à monter à leur tour la garde sur les remparts. Angers comptait parmi ses capitaines civiques l'abbé d'une des plus notables abbayes; à Paris, le chanoine grand-chantre de Notre-Dame était colonel de la compagnie de la Cité. Les moines-canonniers de la Ligue n'étaient ni les premiers ni les derniers de leur race. Un capucin dirigeait au siège de Dôle, sous Louis XIII, l'artillerie des Francs-Comtois et, au même siège, les cordeliers « faisaient merveille, en assommant avec des marteaux pointus tous les ennemis qu'ils rencontraient sous leurs mains. » Nos soldats ont pu apprécier sous le premier empire, au siège de Saragosse, de fiers échantillons des « congréganistes » espagnols. Évêques ou cardinaux ne dédaignaient pas non plus le port du casque et de l'épée, et quand le pape prétendait interdire aux prélats le commandement des armées, le gouvernement français lui répondait « que les cardinaux devaient contribuer au bien public selon les talens que Dieu leur avait donnés, et *qu'il était impossible qu'ils ne fussent pas engagés dans les charges militaires*, aussi bien que dans les autres. » Autrefois, le prêtre était partout, faisait de tout; aujourd'hui, il semble qu'il ne doive plus être que prêtre, et les catholiques eux-mêmes, trouvant bon, en général, que la vie laïque, sous toutes ses formes, soit interdite à leurs pasteurs, ne peuvent agréer que ceux auxquels ils refusent l'exercice des droits soient assujettis aux devoirs communs des citoyens.

La suppression de l'enseignement religieux dans l'école publique ne sera pas non plus sans donner matière à quelques mécomptes. Le parlement qui a voté la loi sur l'instruction primaire s'est laissé séduire par l'idée d'une impartialité surnaturelle, non-seulement entre les différentes religions, mais encore entre ceux qui ont une religion et ceux qui n'en ont pas. Il a bien obéi aussi, il n'en disconvient pas, au désir de porter un coup détourné au culte catholique. Or ce coup ne portera sans doute pas et cette impartialité ne pourra se soutenir; on commence à s'en apercevoir. Ce n'est pas qu'il n'y ait sujet de discuter longtemps sur le rôle qui, avec le régime de l'instruction obligatoire, appartient au maître officiel payé par le budget et sur celui qui revient aux ministres des cultes. Il est des pays où les évêques repoussent ce que nos évêques demandent. A nos portes, le clergé belge proteste avec énergie, en ce moment, contre l'obligation imposée par l'État aux instituteurs publics de donner à leurs élèves l'instruction religieuse; il juge ces

fonctionnaires incompétens; tandis que le clergé français, au contraire, estime que les mêmes instituteurs devraient être chargés de cette besogne.

Il est possible que, chez nous, beaucoup de curés se soient reposés volontiers, jadis, sur le maître ou la maîtresse d'école du soin de faire apprendre aux enfans le catéchisme, qu'ils se soient bornés à exercer à cet égard une surveillance parfois un peu indolente. La loi nouvelle les a réveillés et stimulés; l'Église a senti le danger qui la menaçait et, du haut en bas de sa hiérarchie, elle s'est appliquée à y faire face. Le résultat aura donc été de substituer, pour la pédagogie spirituelle, un ministre du culte, dont la responsabilité est fortement en jeu, dont l'amour-propre est piqué au vif, à un éducateur civil qui, très certainement, n'y apportait pas la même ardeur. Est-ce bien là le but que s'étaient proposé les législateurs de ces dernières années?

Quant à la neutralité rêvée, la pratique en apparaît hérissée de difficultés insolubles. Un enseignement primaire, ne pouvant être que l'exposé de conclusions très simples, consiste à faire connaître aux jeunes Français de sept à treize ans ces élémens qui, dans chaque science humaine, sont d'un accord commun. Il s'arrête au point où la controverse commence; mais en morale, où la controverse commence dès le début, comment le magister qui ne peut s'empêcher de parler morale, puisque cette science figure en tête du programme scolaire, s'y prendra-t-il pour en parler avec la laïcité légale? Cette situation a frappé de hauts esprits contemporains, placés pourtant à grandes distances les uns des autres dans l'horizon politique. En pratique, l'instituteur enseigne la morale populaire courante du XIX[e] siècle; il n'en pourrait enseigner d'autre, ni même élever des doutes philosophiques sur celle-là, sans soulever des réclamations unanimes et sans risquer de perdre sa place. Et cette morale n'est autre que la pure morale chrétienne, moins le Christ; la majorité, qui a voulu l'école neutre, ne permettrait donc pas qu'elle le demeurât ici. Ce sacrifice aux usages n'a pas été le seul. Dans les départemens, dans les localités où les électeurs sont à la fois républicains et religieux, l'opinion a été plus forte que la législation; on a dû fermer les yeux, encourager même l'enseignement du catéchisme fait en classe par le maître officiel.

Il est donc arrivé qu'on a beaucoup mécontenté les catholiques et qu'on n'a pas atteint, qu'on n'atteindra pas le catholicisme par cette loi. On n'a pas mieux réussi avec les retranchemens progressifs que l'on a fait subir au budget des cultes. Les chambres ont pu, à la vérité, faire ces modifications budgétaires, comme ces changemens militaires, scolaires ou autres, sans violer en quoi que ce soit ni la lettre du concordat, ni l'interprétation que l'on en peut

donner. La cour de Rome le sait, et comme elle pratique, par tradition autant que par nécessité, cette maxime turque « qu'il ne faut jamais finir le jour ce qu'on peut remettre au lendemain, » elle garde le silence et ne brusque rien. Les évêques l'imitent en cela. Que pourraient-ils répondre à des reproches comme celui-ci : Un petit *tract* de librairie anticléricale fait connaître que l'évêché d'Angers a huit cuisines, que celui de Rodez en a douze, celui de Cambrai quatorze, celui de Vannes dix-huit et celui d'Arras *vingt-quatre...* Il conclut de cette intéressante révélation : « Vingt-quatre cuisines dans un évêché! voilà qui donne une haute idée de l'austérité épiscopale! » Si bien que l'homme primitif, et affamé peut-être, auquel ces sortes de publications sont destinées, se figure aisément une sorte d'image d'Épinal où des ogres et des gargantuas fantastiques, en soutanes multicolores, avalent des gigots entiers sans les mâcher et répandent pêle-mêle, dans leurs gosiers mitrés, le contenu de tonneaux et de marmites innombrables!

Les rapporteurs parlementaires sont plus réservés, mais il faut reconnaître que leurs chicanes enfantines, leur affectation d'un goût douteux à discuter l'achat d'ornemens épiscopaux, la réparation de la crosse de tel prélat et du fourneau de tel séminaire, ne sont pas en contradiction avec le document diplomatique de 1801, puisque l'on pourrait réduire l'allocation cultuelle, non à 46 millions, ainsi qu'on l'a fait, mais aux 4 ou 5 millions seulement qu'elle atteignait dans les années qui suivirent le concordat, sans donner prise à une rupture avec la papauté. On pourrait même aller plus loin et descendre plus bas, puisque les expressions concordataires : « traitement *convenable* assuré aux évêques et aux curés, » sont d'une élasticité à toute épreuve. C'est dire que, pris isolément, le traité lui-même, malgré l'importance qu'on lui attribue, signifie peu de chose, ne garantit et n'oblige à presque rien. « Il faudrait bien se persuader, écrivait dans un journal officieux un député influent, que le budget des cultes n'a qu'une seule et unique défense : l'intérêt que la république trouve à le conserver... Quel est le plus favorable à l'état républicain, de continuer à payer ou d'abandonner l'église à la charité des fidèles? »

Plaçons-nous donc sur ce terrain ; envisageons ce point de vue simplement pratique, et recherchons l'intérêt de l'état républicain. Nous verrons que son intérêt est de distinguer la « politique laïque » de la « politique antireligieuse, » puisque la confusion de l'une avec l'autre a jeté tant d'âmes catholiques dans une sorte d'insurrection latente. Pour faire cette distinction, il lui suffirait, d'une part, de remplacer le budget des cultes par l'inscription au grand-livre de la dette publique d'une rente perpétuelle, au nom de l'église de France, égale à ce budget et représentant

les biens qui ont été confisqués en 1790; d'autre part, de soumettre le clergé à la loi commune, lui conférant les droits et le soumettant aux charges de tous les citoyens sans qu'il puisse être l'objet ni d'un privilège, ni d'une vexation.

## V.

A cette évolution profitable, deux partis extrêmes s'opposent. « L'ennemi le plus redoutable de nos institutions, dit M. Madier de Montjau dans un discours public, le seul qui existe encore, c'est le cléricalisme, qu'il faut appeler par son vrai nom : le *catholicisme*, sans lequel la république marcherait triomphante... » L'orateur conclut à l'anéantissement de cet ennemi. Voilà la doctrine de l'un des deux partis, et voici la doctrine de l'autre, formulée par M. Chesnelong, dans un discours également public : « Cette union, je pourrais dire cette solidarité providentielle de la France avec l'église du Christ qui fut, à travers les siècles, la marque de sa vocation et l'honneur de sa destinée, les sectaires de nos jours voudraient la briser, et ils conduiraient ainsi notre cher et noble pays à l'abdication de sa vraie grandeur, au reniement de son histoire. » Ces périodes, inévitables à tout homme d'état parlant dans un cirque, un théâtre, et tout autre grand local où se rassemblent des gens, animés d'un même esprit, pour entendre affirmer leurs idées avec éloquence, sont les cris belliqueux qui retentissent sur les champs de bataille, ce n'est pas l'idiome des terrains pacifiques où aiment à se rencontrer les négociateurs.

Il ne faut pas attendre que l'Église accepte *en théorie* la liberté des cultes, à plus forte raison la séparation des cultes d'avec l'État. Le *Syllabus* anathématise, comme erreur coupable, cette proposition « qu'à notre époque il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de toutes les autres ; » il condamne également ceux qui avancent que « la loi a eu raison, dans quelques pays catholiques, de donner aux étrangers qui s'y rendent la jouissance publique de leurs cultes particuliers. » Il est heureusement avec le *Syllabus* des accommodemens, car le pape Pie IX, à qui nous devons ce *compendium* célèbre, n'a jamais songé pour son compte à interdire le libre exercice du protestantisme, ni même du judaïsme, dans les états romains. Mais la théologie nous apprend que, tout en affirmant la *thèse*, on doit savoir se contenter de *l'hypothèse*, et accepter des merles là où les grives font défaut. Ces principes sur la protection due à l'Eglise par l'État, que le *Syllabus* a rafraîchis, qui ont si fort irrité les libres-penseurs, et si prodi-

gieusement déconcerté la plupart des catholiques, ne sont pas d'ailleurs une nouveauté dogmatique. Bossuet, dont feu M. Guichard, député de l'union républicaine, aimait à s'inspirer dans la confection des rapports canoniques qu'il présentait au parlement, nous déclare que « l'Église doit avoir, comme la Synagogue, ses David, ses Salomon, dont la main royale lui serve d'appui, » qu'elle a « appris d'en haut à se servir des rois et des empereurs pour faire mieux servir Dieu, donner une force plus présente et un soutien plus sensible à sa discipline... » Il est nécessaire, selon lui, que l'État mette au service de la religion sa puissance répressive, poursuive et punisse les hérétiques comme les voleurs, les impies comme les meurtriers : « Que ceux qui n'ont pas la foi assez vive pour craindre les coups invisibles de notre glaive spirituel tremblent à la vue du glaive royal... » C'est ainsi que l'Église entendait « la concorde du sacerdoce et de l'empire, » aux derniers siècles ; c'est encore ainsi qu'elle l'entend de nos jours. Jamais elle n'admettra en principe « le culte libre dans l'État libre, » qu'elle appelle « l'athéisme légal, » et qu'elle juge « contraire au respect pour la vérité et à la croyance sincère d'une religion quelle qu'elle soit. » C'est le langage d'un prélat qui passe pour fort libéral, et un clerc ne peut en tenir d'autre, il y a là un article de foi.

De sa nature aussi, par fonction, par vocation, l'Église est empiétante. Elle voit surtout dans le monde un passage ; sa conception de la vie est très différente de celle de la société laïque ; trouvant légitime d'imposer ce qu'elle nomme « le bien, » de faire régner « la vérité » qu'elle pense posséder sans partage, elle en conclut, comme M. de Bonald, que, chargée de si grandes choses, « la religion est tout dans un état. » A ses yeux, la législation civile *devrait* se calquer sur la loi religieuse, et non-seulement elle ne devrait jamais *forcer* à faire ce que la loi religieuse défend, mais même elle ne devrait pas *permettre* de le faire. On l'a bien vu lors du vote de la loi qui rétablissait le divorce. Les adversaires de cette loi semblaient oublier que, sous l'ancien régime, alors que l'Église réglait seule le contentieux matrimonial, bien des gens savaient tirer parti des nombreux cas de nullité ecclésiastique, qu'ils parvenaient ainsi très souvent à trouver des points vicieux, des irrégularités machiavéliques, à des unions que l'on eût crues bâties à chaux et à ciment, que le défaut de consentement, ou l'impuissance d'un des conjoints, pour ne parler que de ceux-là, fournissaient à eux seuls de véritables divorces par consentement mutuel, dont on a d'illustres exemples dans le meilleur monde, et que l'annulation d'un mariage par le souverain pontife revenait en somme à sa cassation. Depuis que l'État se fut tracé à ce sujet des règles spéciales, différentes sur plus d'un point de celles de l'Église, depuis 1815 sur-

tout, où le divorce, admis par le code Napoléon, avait été interdit, il se trouva des catholiques qui furent, selon l'expression ancienne, « démariés » à Rome, et qui ne purent l'être à Paris; des catholiques qui, désunis par la loi spirituelle, se trouvaient obligés de vivre en état de concubinage, par suite du refus de la loi temporelle de briser leurs liens.

Pour rares que fussent ces cas, rendus possibles par la divergence des deux codes, ils suffisaient à rendre utile aux catholiques la nouvelle disposition législative. D'ailleurs, n'y avait-il pas quelque inconséquence, de la part du clergé, à déclarer que le mariage civil en lui-même ne signifie rien et à faire campagne avec tant d'impétuosité, en 1882, pour empêcher que l'on en changeât les conditions? Cette conduite n'a d'autre raison d'être que la fidélité à la doctrine dont je parlais tout à l'heure, en vertu de laquelle l'État ne peut, sans encourir les foudres de l'Église, autoriser ce qu'elle n'autorise pas. Le cas du divorce, les polémiques qu'il a suscitées, sont une preuve que l'on s'est parfois laissé aller, à droite, à dénoncer comme anticléricaux des actes qui n'étaient, à les considérer de sang-froid, que la mise en pratique de la liberté de conscience. C'est une voie dangereuse; on est toujours le clérical ou l'anticlérical de quelqu'un : un brave vicaire de mon département en veut encore à M. Buffet de ce que sous son ministère, en 1875, les pièces du pape ont cessé d'être reçues en France; cette mesure lui paraît l'indice d'une hostilité injurieuse contre le saint-siège. Il m'a été impossible de convaincre cet ecclésiastique que la monnaie qu'il regrettait n'était pas d'un aloi très sûr et que, d'ailleurs, la circulation de l'argent avait dû être limitée par suite de la baisse de ce métal. Pour mon vicaire, M. Buffet aura beau prononcer au sénat des discours en faveur des congrégations, il restera toujours entaché d'un anticléricalisme relatif.

Heureusement le Vatican voit les choses de plus haut; il a su plus d'une fois, tout en réservant ses principes, faire dans leur application les sacrifices commandés par les circonstances. Le jour où une séparation honnête et loyale lui serait imposée comme une nécessité de notre politique, il ne refuserait pas de souscrire, en France, à un régime dont il recueille ailleurs d'heureux fruits.

Restent les exagérés de ce groupe militant d'extrême gauche qui élève des autels à l'intolérance. Là, on déclare que « le problème de la séparation de l'Église et de l'État consiste à affranchir la liberté de conscience, et, par conséquent, la liberté de la religion, *mais aussi à se défendre contre l'Église*, qui n'est pas moins ennemie de la liberté de conscience qu'ennemie de l'État. » C'est comme si l'on disait : « Il faut assurer la liberté de penser, mais en exceptant, bien entendu, de cette liberté ceux qui ne pensent pas

comme nous. » Un homme politique de cette école, qui depuis a pas mal jeté aux orties le froc jacobin dans lequel il s'est longtemps enveloppé, s'exprimait ainsi : « Il faut bien se garder de confondre deux choses *absolument distinctes* : la liberté religieuse et l'Église. La religion est un sentiment individuel, une vue de l'esprit, l'usage du plus sacré de ses droits ; que chacun parle, pense, écrive donc, avec une indépendance sans limite, sur l'origine et la fin des choses, se forge des dieux à son gré, voilà la liberté de la religion. L'Église, au contraire, est un état, un corps politique ayant ses lois propres... en contradiction irréductible avec les principes de la société moderne. Contre ce pouvoir, la France doit être sur le pied de guerre... » La liberté religieuse ne serait ainsi que la liberté de n'avoir pas de religion ou plutôt la défense de pratiquer aucune religion.

Entre ces deux peuplades guerrières qui campent aux extrémités de l'opinion et demandent au pouvoir : l'une d'extirper les jésuites; l'autre d'exterminer les francs-maçons, les gouvernemens sont ballottés, tiraillés sans cesse, portés à favoriser ou à combattre ce qu'ils devraient se contenter d'ignorer. Aucun d'eux n'a l'audace d'appliquer ce régime de la pleine indépendance qui fonctionne avec un succès si éclatant aux États-Unis d'Amérique. Bien des administrateurs français, de l'espèce bénigne et modérée, sont imbus de cette idée toute monarchique que l'État ne pourrait sans danger laisser vivre dans son sein, à l'état de nature, une grande puissance comme l'Église. Il existe dans notre société démocratique une puissance aussi grande que l'Église, c'est la presse; l'État l'a réglée, il ne la règle plus. Les choses n'en vont pas plus mal et il s'est enlevé bien des ennuis. Beaucoup de membres du parlement n'envisagent la séparation de l'État d'avec l'Église que comme une suppression pure et simple du budget des cultes, sans compensation d'aucune sorte pour le clergé. A cet égard, cette séparation paraît aussi désirable aux uns qu'elle paraît redoutable aux autres, selon qu'ils souhaitent ou qu'ils craignent la ruine de l'Église. Ce serait déjà une question de savoir si l'on ne se trompe pas des deux côtés en croyant qu'une confession religieuse en ce pays et en cette fin de siècle pourrait être prise par la famine. Mais est-il personne de bonne foi pour nier la validité de la créance que le clergé catholique possède sur l'État par suite de la confiscation de ses biens en 1790? Tout ce que les subtilités historiques et juridiques, mises au service de l'esprit de parti, ont pu inventer depuis cent ans et pourraient inventer encore pour affaiblir le droit moral de l'Église à recevoir une indemnité et le devoir de l'État de la lui fournir, ne tient pas contre le bon sens vulgaire.

Le clergé, séculier et régulier, possédait en 1789 une fortune

sur le chiffre de laquelle on n'est pas d'accord. L'Église, pour se soustraire au fisc royal, n'était jamais sincère dans les déclarations officielles de ses revenus, que chaque abbaye, chaque évêché, présentaient comme inférieurs à ce qu'ils étaient réellement. L'État, aussitôt qu'il fut devenu propriétaire de cette gigantesque manse ecclésiastique, la laissa fondre entre ses mains; elle fut dispersée, mangée ou à peu près en dix ans, sans qu'on puisse savoir quelle en eût été la véritable valeur vénale, si elle avait été réalisée par un possesseur ordinaire. J'ai estimé ailleurs, après examen minutieux des documens, les biens de l'Église, au jour de sa spoliation, à 7 milliards en capital, et à 240 millions environ en intérêts. Ces biens, immeubles pour la plupart, avaient profité de l'énorme augmentation de valeur et de revenu des terres durant les vingt dernières années de l'ancien régime, puisque le clergé était le plus grand propriétaire foncier du royaume. Il se peut que ces chiffres paraissent exagérés; ils sont en tout cas beaucoup plus près de la vérité que les indications, volontairement affaiblies, de l'époque révolutionnaire.

Rechercher l'origine de ces biens et chicaner le clergé sur ses titres, comme on a fait parfois, ce serait remettre en question toute la propriété française; celle-là n'était ni plus ni moins solide que les autres! Presque exclusivement féodale, — le clergé avait plutôt aliéné qu'acquis dans les temps modernes, — elle avait dû se ressentir de la barbarie de l'époque où elle était venue au monde. Sans doute, parmi les innombrables donations qui l'avaient constituée, il y en avait eu dont la régularité était problématique; des seigneurs, du x^e^ au xiii^e^ siècle, avaient pu donner aux églises ce qu'ils n'avaient pas ou ce qu'ils n'avaient plus. Un laïque gratifiait un monastère de ce qu'il possédait « à droit ou à tort, justement ou injustement. » Les anciens détenteurs, parfois tout récemment dépouillés, n'admettaient pas que le transfert de leur bien à de pieux personnages pût en légitimer le vol. Au lieu du ravisseur, c'était aussi la victime qui, violemment évincée de sa terre, et ayant perdu l'espérance de la recouvrer, se décidait, sans s'imposer par là un grand sacrifice, à transporter ses droits méconnus à un couvent ou à un chapitre qui réussissait toujours à tirer profit de la cession. En 1790, la mort avait depuis longtemps terminé toutes ces querelles, une vingtaine de générations s'étaient succédé, une prescription six ou huit fois centenaire garantissait à chaque établissement religieux la propriété du lot qui lui était échu.

La propriété, mais non la jouissance. Les rois, depuis le concordat de 1515, avaient su dépouiller l'Église sans la faire crier; le droit de nomination aux évêchés, concédé par Léon X à François I^er^, et l'usage des « commendes, » appliqué aux « bénéfices »

les plus lucratifs, permettait au souverain de disposer des trois quarts du revenu de l'Église. De là des évêques non résidens ou des pensions assignées à des civils sur les évêchés, de là ces abbés mondains peu édifians, sur lesquels s'égayait la verve de nos pères, ces collectionneurs de canonicats et de prieurés, ces « gros décimateurs » qui ne songent nullement à recevoir les ordres; de sorte que l'Église, être de raison, paraît riche, mais que le clergé pratiquant — curés portionnés et moines cloîtrés, — est pauvre, que dans cette ruche sainte ce sont les frelons qui mangent presque tout, et que, par suite du détournement qui en est fait, les biens ecclésiastiques, au lieu d'être une force pour la religion, sont pour la conscience chrétienne une occasion de scandale.

Telle était la situation en 1789; cette situation explique, et comment une assemblée telle que la constituante, dont la majorité était à coup sûr religieuse, eut l'idée de mettre la main sur ces biens dont le plus grand nombre était employé d'une façon si contraire aux intentions des donateurs primitifs, et comment l'Église accepta cette confiscation de son capital avec une certaine longanimité. Les desservans, dont les neuf dixièmes « tiraient le diable par la queue, » selon le mot populaire, avec les 500 francs de ce traitement minimum que l'on persistait à appeler « congru », c'est-à-dire convenable, bien qu'en réalité il ne le fût guère, virent avec plaisir que la nation leur garantissait pour le moins 1,200 francs par an, dans les plus humbles paroisses (ce qui entre parenthèses en représente aujourd'hui le double), et ce, non compris le logement et le jardin dépendant du presbytère. L'amélioration matérielle qui leur advenait personnellement dut les inviter à fermer les yeux sur la régularité de cette opération d'État qui consistait à prendre à un corps son capital, avec promesse de lui en servir la rente. Cette violation du droit de propriété n'avait d'ailleurs, dans la pensée de ses auteurs, rien d'antireligieux; c'était un emprunt forcé, et l'État en usait de même envers les hospices et les écoles dont il versait les trésors dans sa caisse. A ces deux grands services publics, comme à l'Église, il promettait des moyens d'existence. Depuis le premier empire il n'a cessé de les leur donner, dans une mesure diversement large, comme il les a donnés à l'Église, — à l'église séculière, du moins, — sans qu'on puisse dire que celle-ci lui coûte bien cher, puisque le budget du culte catholique, s'élevant aujourd'hui à 43 millions, ne représente que l'intérêt à *un demi pour cent* des domaines qui lui ont été enlevés d'après la valeur de ces domaines avant la révolution, et d'*un quart pour cent*, si l'on tient compte de la plus-value qu'ils auraient aujourd'hui, par le simple mouvement ascensionnel de la richesse publique.

Soutenir que l'Église ne reçoit ces 43 millions que par la bonne volonté de l'État, qui pourrait cesser demain, s'il lui plaisait, d'allouer un centime, soit parce que la propriété du clergé était une propriété *sui generis*, — comme si toute propriété n'était pas *sui generis*, — que la révolution a détruite en abolissant l'existence du clergé comme ordre, soit parce qu'à tout prendre le clergé ne serait pas plus fondé à se plaindre que les autres victimes des injustices politiques du passé, depuis les Templiers que l'on rançonna au moyen âge, jusqu'aux princes d'Orléans que Napoléon III avait légalement dévalisés, faire de pareils raisonnemens reviendrait à dire : « On vous a volés, mais consolez-vous, vous n'êtes pas les seuls; avant le vôtre, beaucoup de droits ont été méconnus dans le monde, et il a été commis bien d'autres abus de la force. Avant la faillite de la révolution, il en avait été fait deux autres par la monarchie, dont aucune n'a été suivie d'un « concordat; » et de même que l'État maintient la propriété, en règle l'usage et la transmission par ses lois, en prélève sa part par l'impôt, s'en empare contre indemnité s'il le juge convenable, de même il peut se l'approprier sans dédommagement, en vertu de ses « raisons, » que la raison n'a pas à connaître et dont il est seul juge. » Tenir un pareil langage ne serait pas le fait d'un régime qui a, au contraire, le souci de réparer toutes les injustices, qui les répare même avec largesse, témoin les pensions accordées il y a quelques années aux victimes du 2 décembre.

## VI.

Ce ne serait pas non plus le propre d'un gouvernement qui a souci de la paix morale des citoyens; et c'est parce que « séparation de l'Église et de l'État » est devenue synonyme de « suppression du budget des cultes » que la majorité du parlement n'ose aborder la « séparation, » qui serait une réforme nécessaire, de peur qu'elle ne soit le signal de la « suppression » qui serait une déplorable persécution. Supposons toutefois que l'on entre dans vos vues, diront certains législateurs, que l'on dote le clergé catholique, représenté par l'épiscopat, d'une rente de 43 millions, en lui laissant le soin de la répartir entre ses membres et d'en faire tel emploi qu'il lui conviendra; que, par le même acte, on brise tous les liens qui unissent l'Église à l'État, qu'on économise notre ambassade auprès du saint-siège et notre direction des cultes dont la mission serait désormais inutile, que l'on efface de nos lois tous les articles qui ont pour objet de garantir ou d'imposer quoi que

ce soit de spécial à la religion et à ses ministres, que les curés nomment leur évêque avec la même liberté que les francs-maçons nomment leur « vénérable, » que les fidèles s'assemblent dans le temple pour prier dans les mêmes conditions que les citoyens se réunissent en un *meeting* pour délibérer, que d'ailleurs les cérémonies extérieures du culte soient soumises aux simples ordonnances de police qui règlent, en pays libre, toutes les manifestations collectives, pensez-vous que cela suffira? Que faites-vous du budget fourni par l'État aux protestans et aux israélites? Et quant au clergé catholique, prétendez-vous lui maintenir l'usage des édifices publics que le concordat lui a concédés; prétendez-vous lui rendre le droit de posséder et laisser revivre ces biens de mainmorte, si odieux à nos ancêtres?

En ce qui concerne les 3 millions des cultes non catholiques sur lesquels la synagogue touche environ 200,000 francs, — il est même assez singulier de voir l'État payer des ministres pour enseigner que Jésus-Christ est le sauveur du monde, et en payer d'autres pour le nier, — il semble équitable de procéder à leur égard, comme envers les catholiques, de transformer leur budget en titre de rente, et de leur restituer, avec la libre nomination des pasteurs et des rabbins, l'indépendance qu'ils ont perdue. Quoique la révolution ait traité les protestans mieux que les catholiques, que des décrets de la Constituante et de la Convention aient excepté de la vente des biens nationaux, en plusieurs départemens de Franche-Comté et de Lorraine, les domaines des réformés que protégeaient des traités solennels, des spoliations monarchiques les avaient plus d'une fois atteints par ailleurs. Le budget alloué de notre temps à deux confessions protestantes, exclusivement françaises, est, lui aussi, une formule d'oubli du passé. On en peut dire autant des juifs, ancienne proie des fureurs populaires et de l'avidité royale; il est bon que leur culte figure au grand-livre pour une indemnité de principe, ne fût-ce qu'en témoignage du respect de notre XIX[e] siècle pour la liberté de conscience, et comme une protestation nécessaire contre les agissemens « antisémitiques » des insensés qui réclament à la fois la justice pour eux et la proscription pour d'autres.

Quant aux bâtimens ecclésiastiques, en 1790, les uns, églises, appartenaient aux paroisses, c'est-à-dire au peuple catholique, qui les avait bâties de ses deniers, les autres, presbytères, appartenaient au clergé. L'État, après s'être emparé des uns et des autres, les restitua aux communes avec obligation de les maintenir affectés aux besoins actuels. Ce que les communes possèdent aujourd'hui, c'est donc simplement une charge, parfois assez lourde; placées

dans la situation d'un nu-propriétaire éternel vis-à-vis d'un éternel usufruitier, elles ne jouiront jamais et répareront toujours, du moins pour les gros travaux. Ne serait-il pas plus juste d'abandonner, moyennant un amortissement de longue durée, aux fabriques, représentans-nés des fidèles, la pleine possession des églises, qu'elles restaureraient à leurs frais, risques et périls, et d'en user de même avec le clergé pour les presbytères? Il va de soi que celles de nos cathédrales qui font partie du patrimoine artistique de la France seraient soumises à la même surveillance que les châteaux et autres édifices *appartenant à des particuliers* qui sont aujourd'hui classés parmi les « monumens historiques. »

De ce que les communes et les départemens qui consacrent annuellement une vingtaine de millions aux édifices religieux feront l'économie de cette dépense, — et en même temps l'économie des discussions auxquelles elle donne souvent matière, — le jour où ces édifices ne leur appartiendront plus, il ne s'ensuit pas qu'il serait interdit, à un conseil municipal du Morbihan, de subventionner une chapelle, si cela lui plaît, pas plus qu'il n'est défendu au conseil municipal de Paris d'envoyer un secours à des grévistes auxquels il s'intéresse. Nul n'approuverait, j'en suis sûr, le rigorisme du directoire de la Corrèze qui refusait, en 1791, à une paroisse de son district le droit d'engager un prédicateur spécial pour le carême, par ce motif que, la nation ayant pourvu elle-même aux frais du culte, « toute commune qui se procurerait des sermons extraordinaires, à prix d'argent, *conserverait des privilèges dans un temps où ils sont abolis.* » Du moment où le clergé rentre dans le droit commun, il n'est pas possible de refuser aux évêchés et aux cures la personnalité civile, et par suite la faculté d'acquérir des immeubles dont jouissent déjà les hospices, les bureaux de bienfaisance et les sociétés commerciales de diverse nature. « J'ose penser, contrairement à une opinion bien générale et fort solidement établie, écrivait Tocqueville, que les peuples qui ôtent au clergé catholique toute participation quelconque à la propriété foncière, et transforment tous ses revenus en salaires, ne servent que les intérêts du saint-siège et se privent eux-mêmes d'un très grand élément de liberté. Un homme qui, pour la meilleure partie de lui-même, est soumis à une autorité étrangère, et qui, dans le pays où il habite, ne peut avoir de famille, n'est pour ainsi dire retenu au sol que par un seul lien solide, la propriété foncière. Tranchez ce lien, il n'appartient plus en particulier à aucun lieu. Dans celui où le hasard l'a fait naître, il vit en étranger, au milieu d'une société civile dont presque aucun des intérêts ne peut le toucher directement. »

Beaucoup de nos contemporains s'imaginent que le lendemain du jour où l'Église serait autorisée à avoir pignon sur rue, comme une simple compagnie d'assurances, il se trouverait une foule de bonnes âmes pour léguer à « monseigneur » ou à « monsieur le curé » des fortunes entières; beaucoup voient dans les sacristies des gouffres béans où l'épargne nationale irait d'elle-même s'engloutir. Qu'ils se rassurent; les séminaires et les fabriques sont à même, depuis 1801, de recevoir des donations régulières; cependant, les revenus immobiliers des fabriques ne s'élèvent pas à 3 millions (à peu près 70 francs pour chacune) et ceux des séminaires vont seulement à 1 million. Au contraire, les congrégations, la plupart du moins, ne peuvent être l'objet que de libéralités irrégulières, illégales en quelque sorte, elles possèdent néanmoins 35 millions de rente. Les fidèles agissent à leur guise, les facilités comme les prohibitions de la loi ne paraissent pas les influencer beaucoup. Craint-on que la richesse, lors même que l'Église y parviendrait, la puisse armer contre l'État d'une force redoutable? Ne voit-on pas le faible rôle que joue, dans notre démocratie, la possession du sol, le mince appoint qu'elle apporte à l'autorité particulière d'un homme ou d'une caste? On citerait, dans tous les partis, des seigneurs de 10 millions fonciers qui ne parviennent pas à représenter leur canton au conseil général. Je ne crois donc pas que l'opulence de ses membres donnerait une prépondérance dangereuse à l'Église, ni que l'Église atteindrait, d'ailleurs, quoique libre d'acquérir, à cette opulence immobilière que l'on redoute.

Et je le regrette. Nous ne sommes plus en 1849 où M. Jules Grévy pouvait dire avec une vertueuse indignation : « Les biens de mainmorte portent le plus grave préjudice à la richesse nationale, parce qu'ils ne produisent pas le tiers de ce que produisent les biens possédés par les particuliers. » Il y a des biens de mainmorte très divers, et ceux que M. Grévy trouvait improductifs sont des biens laïques, les communaux. Pour les biens des communes, le rapport de la valeur à la contenance est comme 60 à 100, il est comme 2,000 à 100 pour les biens des congrégations. Ce qui est nuisible à l'agriculture, ce n'est pas la *propriété* collective, c'est la *jouissance* banale du sol par un grand nombre d'individus. Les biens sont-ils donnés à bail à un particulier, chacun devine que les associations, fussent-elles religieuses, ne loueront jamais leurs fermes au-dessous du prix qu'elles en pourront trouver. Il importe donc fort peu à l'agriculture que la portion du sol français, absorbée par la propriété collective, — *vulgò* la mainmorte, — soit, comme aujourd'hui, de 4,900,000 hectares (sur lesquels 4,550,000 appartiennent aux communes), ou qu'elle s'élève d'un

tiers ou de moitié. Il n'importe pas davantage au gouvernement, puisqu'il frappe ces biens d'un impôt supplémentaire, équivalent aux taxes de mutations dont il est frustré; ce qui, avant 1789, irritait le public contre cette mainmorte, c'est qu'elle était parvenue à se soustraire à peu près aux droits. Mais il importerait beaucoup aux détenteurs de biens ruraux, grands et petits, que le nombre des terres sur le marché allât en diminuant par le développement d'une catégorie de gens qui chercheraient toujours à acheter de la terre et répugneraient à en vendre; et il importerait surtout à la nation, dans la période de crise agricole où nous sommes entrés, que le nombre des propriétaires, autrement dit des producteurs, qui dépasse 3 millions, fût moins grand, que, par suite, leurs plaintes excitassent moins d'intérêt, eussent moins d'autorité, afin que le législateur ne fût pas obligé de leur sacrifier, comme il va le faire, par l'élévation des droits de douanes, l'intérêt des consommateurs. L'extension de la mainmorte, bien loin d'être menaçante, mériterait ainsi de passer pour un bienfait, puisqu'elle contribuerait indirectement au bon marché de la vie.

Mais c'est dans son ensemble que l'émancipation de l'Église serait avantageuse à l'État. Ces deux associés, à qui chaque jour révèle davantage leur incompatibilité secrète, entre lesquels la vie commune suscite sans cesse de nouvelles causes d'inimitié, cesseraient d'être ennemis en devenant étrangers. La république, n'ayant plus mission de protéger la religion comme le concordat semble lui en faire un devoir, n'aurait plus l'air de la persécuter, quand elle affecte de ne pas la connaître; et l'Église, une fois son parti pris de l'indépendance, abandonnerait vis-à-vis de la république l'hostilité qu'on lui reproche. La force du sacerdoce ne peut plus être qu'une force d'influence; dans une société politique reposant sur l'opinion nationale, toute influence a le droit d'exercer sa force, toute force d'influence, chaire, tribune ou journal, est légitime. Que l'Église française développe la sienne, c'est son droit, elle n'en peut avoir de plus précieux. Qu'elle regarde derrière elle, dans l'histoire, ce que le pouvoir absolu avait fait de la religion au sein des monarchies catholiques; qu'elle compare la décadence jadis lamentable du catholicisme en Espagne avec les brillans modèles qu'il offre aux États-Unis d'Amérique, à l'ombre de la liberté; elle verra que, si les religions d'État ont fait leur temps, le champ ne demeure pas moins vaste aux apôtres de l'avenir.

V[te] G. D'AVENEL.

# SOUVENIRS

DU

# BARON DE BARANTE[1]

1801 — 1805.

J'avais quitté l'École polytechnique depuis quelque temps déjà. J'allais avoir vingt ans, et, malgré le besoin que mon père avait de moi, il ne voulait pas retarder mon entrée dans une carrière. Nous ne pensâmes plus aux affaires étrangères; c'eût été une séparation trop longue. M. Chaptal, ministre de l'intérieur, avait eu de bons rapports avec lui et j'étais le camarade de son fils. Je fus placé comme surnuméraire dans la division administrative.

J'étudiais le droit tout en m'occupant de la besogne routinière du bureau; je cherchais à me faire des idées générales de législation et d'économie politique. Je voyais souvent les anciens amis de mon père.

M. de Narbonne, qui avait été fort lié avec lui, m'accueillait avec la bonté et la grâce qui le rendaient si aimable. Il demeurait dans une petite maison, rue Roquépine, avec la vicomtesse de Laval.

(1) M. de Barante a laissé des *Souvenirs* dont le premier volume ne tardera point à paraître. Nous en publions quelques pages.

Après l'avoir quittée un instant, il était revenu à elle pour ne plus l'abandonner. Sa femme vivait à Trieste, avec la duchesse de Narbonne, sa mère. Le vicomte de Laval, père de M. Mathieu de Montmorency, existait encore. Au lendemain de la révolution, qui avait dispersé la société française et même les familles, ce ménage ne paraissait singulier à personne. M. de Narbonne me présenta à Mme de Laval; elle était spirituelle, sans nulle bienveillance. Fort jolie autrefois, elle avait au moins cinquante ans. Sans être assidu dans son tout petit salon, j'y allais de temps en temps, et je me plaisais à ces entretiens, en général commérages élégans remplis de souvenirs de la cour racontés d'une manière piquante. M. Mathieu de Montmorency se trouvait habituellement chez sa mère; nous nous sommes porté plus tard une vive affection.

Parmi les très nombreuses aversions de Mme de Laval, Mme de Staël tenait le premier rang. Le roman de *Delphine* venait de paraître, de sorte que la critique du livre et les épigrammes contre l'auteur étaient un thème de conversation. Je ne connaissais pas encore Mme de Staël. Un an après, lorsque je revins de Genève, où elle m'avait reçu avec bonté, où j'avais vécu dans sa société, où je m'étais lié avec ses amis, je pensai que je ne devais pas l'entendre ainsi déchirer. Il ne pouvait m'appartenir, à mon âge, de la défendre et d'élever une contradiction; mais il me semblait que M. de Narbonne manquait un peu à la perfection de son bon goût en admettant cet épanchement de haine. Petit à petit, je cessai d'aller chez Mme de Laval, sans que j'aie jamais dit à personne le motif qui me faisait renoncer à son salon. Je n'interrompis pas néanmoins mes visites du matin à M. de Narbonne.

C'est chez Mme de Laval que j'ai vu d'abord M. de Talleyrand, fort grand ami de la maison. A la fin de 1795, peu de temps avant que la Convention fît place au gouvernement directorial, il était rentré en France grâce à Mme de Staël. Elle avait pour lui beaucoup de goût et d'amitié; elle obtint de quelques conventionnels, et spécialement de Chénier, de le présenter, ainsi que plusieurs autres membres de l'Assemblée constituante, comme des amis de la liberté qui s'étaient dérobés aux échafauds de la terreur. Toutefois, sa situation lui parut bientôt insupportable. N'avoir ni importance ni surtout point d'argent, c'était pour lui le comble du malheur.

Un jour, il dit à Mme de Staël :

— Ma chère enfant, je n'ai plus que vingt-cinq louis, il n'y a pas de quoi aller un mois; vous savez que je ne marche pas et qu'il me faut une voiture. Si vous ne me trouvez pas un moyen de me créer une position convenable, je me brûlerai la cervelle. Arrangez-vous là-dessus. Si vous m'aimez, voyez ce que vous avez à faire.

Mme de Staël se hâta de courir chez Barras. A force d'insistance

et d'esprit, elle le disposa à appeler M. de Talleyrand au ministère des relations extérieures. Cependant, il n'était pas complètement décidé et voulut s'entretenir avec lui. Ce que je vais raconter m'a été rapporté non plus par Mme de Staël, mais par M. de Talleyrand lui-même. Barras l'avait engagé à dîner en tête-à-tête dans une petite maison de campagne qu'il possédait à Suresnes. Barras était un des hommes les plus corrompus d'une époque très immorale. Pendant qu'il conversait avec M. de Talleyrand, on lui annonça que son favori venait de se noyer en se baignant dans la rivière. Barras se livra au désespoir sans aucune retenue. M. de Talleyrand n'essaya pas de dire une parole, et cependant il laissa voir qu'il était sensible à sa douleur. Barras lui sut un tel gré de cette convenance réservée que, de ce jour, il résolut de le faire ministre.

C'était un choix aristocratique pour les opinions et les habitudes du Directoire, mais il s'agissait du département des affaires étrangères; on négociait pour la paix soit à Léoben avec l'Autriche, soit à Amiens avec l'Angleterre. Le ministre Charles Lacroix ne réussissait guère, d'ailleurs, et les relations avec la diplomatie étrangère s'accommodaient mal des façons et des mœurs révolutionnaires. Barras, avec un peu de volonté, parvint à convaincre ses collègues.

M. de Talleyrand se proposa de ne plus retomber dans une situation pauvre et secondaire; il chercha à se rendre agréable et nécessaire aux directeurs. Il s'éloigna de la société de Mme de Staël; elle n'avait réellement aucun crédit. Quelque libérales et républicaines que fussent en ce moment ses opinions, elle ne pouvait convenir à un tel gouvernement. Ses habitudes et ses inclinations aristocratiques, son empressement à se mêler des affaires et à les traiter indiscrètement par la conversation; sa manière théorique et idéale de juger de toutes choses, l'affection qu'elle conservait pour des amis fort contraires au régime actuel, la rendaient plus fâcheuse qu'agréable au Directoire, si bien qu'elle finit même par être à peu près exilée. M. de Talleyrand lui fit un secret du 18 fructidor, décidé et préparé pendant qu'elle était à la campagne. Elle se trouva cependant très compromise dans l'opinion des honnêtes gens. Elle était très vive contre la majorité opposée au Directoire et avait fait nommer M. de Talleyrand ministre. Elle ne se brouillait pas avec les auteurs du coup d'État et passait ainsi pour en être complice. Mais, sincèrement attachée à plusieurs des proscrits, elle s'employa aussitôt, avec toute la chaleur de son amitié, à les tirer de peine ou à adoucir les rigueurs prononcées contre eux. Coppet devint l'asile de quelques-uns, de sorte qu'on disait : « Mme de Staël repêche ses amis, après les avoir jetés dans la rivière. »

Plus tard, toutes relations cessèrent entre Mme de Staël et M. de

Talleyrand. Elle blâmait de plus en plus sa conduite politique; elle n'avait en rien sa confidence; il était pour elle un ministre du Directoire tout comme un autre. Alors arriva la singulière révélation que le gouvernement des États-Unis fit imprimer. L'Europe apprit comment M. de Sainte-Foy, un des familiers de M. de Talleyrand, avait conseillé aux négociateurs américains, chargés d'une réclamation d'indemnités, de donner de l'argent au ministère. Ce fut un désespoir pour Mme de Staël: elle n'y croyait pas. Dans sa naïve indignation, elle imagina d'en parler à M. de Talleyrand, espérant une explication ou une excuse. C'était une étrange idée, et il n'y avait qu'elle au monde pour entreprendre une pareille aventure. M. de Talleyrand, après l'avoir écoutée, la laissa seule dans son cabinet. Il ne fut nullement troublé et plaisanta avec ses habitués en racontant à sa manière la scène que lui avait faite Mme de Staël.

Dès lors, à une amitié de dix ans, à une confiance intime succéda un ressentiment qui ne finit jamais. M. de Talleyrand, qui ne pouvait haïr personne que selon l'occasion et par circonstance, a conservé toujours une aversion profonde pour Mme de Staël, qui, malgré son goût pour l'esprit et sa bienveillance facile, n'a jamais conçu depuis la possibilité d'un rapprochement.

M. de Montlosier me montrait encore plus d'amitié que M. de Narbonne, et ses causeries donnaient du mouvement à mes idées.

M. de Montlosier n'éprouvait aucun désir d'entrer dans les emplois publics, soit qu'il eût reconnu que son caractère et la nature de son esprit ne l'appelaient point à cette destination, soit plutôt qu'il ne voulût pas accepter une situation inférieure à celle où étaient placés des hommes jadis fort au-dessous de lui. Avant le 18 brumaire, il publiait depuis plusieurs années, en Angleterre, un journal écrit en français sous le titre de *Courrier de Londres*, rédigé avec une modération fort opposée aux exagérations des émigrés. Lorsque le général Bonaparte devint premier consul, M. de Montlosier jugea que, devant la tâche à laquelle il se consacrait, on ne pouvait qu'appuyer son gouvernement. La direction que prenait sa feuille fut remarquée en France, où M. de Talleyrand proposa de le rappeler. Sur cette assurance, il quitta l'Angleterre. Mais Fouché, ni consulté ni même prévenu, le fit arrêter à Calais, conduire à Paris et déposer au Temple. Il n'y passa que quelques heures et retourna à Londres, puis revint, mais cette fois de la façon de Fouché. M. de Montlosier n'avait plus de fortune. Pendant l'exil, il vivait de son journal. On l'autorisa à le continuer en France, sous le titre de *Courrier de Londres et de Paris*, entreprise impossible avec la censure; aussi le vit-il supprimé après quelques numéros. Par compensation, on l'attacha au ministère des affaires étrangères,

où des articles lui furent souvent demandés pour le *Bulletin de Paris*, articles par trop injurieux contre les Anglais, et qui n'avaient même pas le mérite d'être de bon goût dans la plaisanterie; du reste, il ne les signait pas. Peu après la proclamation de l'empire, il se fit prier par M. de Talleyrand et l'empereur de composer une *Histoire de la Monarchie française*. Les origines de la France et l'examen raisonné de son gouvernement dans les époques successives avaient été, dès sa jeunesse, l'objet d'une étude passionnée. L'empereur crut, sans doute, lui commander un gros pamphlet bien monarchique. M. de Montlosier ne pensa pas un instant à envisager le sujet sous un tel aspect. Ses opinions sur la conquête, sur la diversité des races, sur l'établissement féodal, sur les progrès du pouvoir royal, qui lui semblaient autant d'usurpations, ses nobles colères contre la destruction des libertés féodales, ses dédains pour le tiers-état, cette race conquise, en un mot, les imaginations de sa vie entière vinrent prendre place dans son livre. Il n'aurait pu y mettre autre chose, malgré son désir sincère de ne point déplaire au maître. Il ne réussit pas à lui faire lire le manuscrit, ni même une analyse que j'ai encore. M. de Talleyrand n'avait pas non plus le loisir d'apprécier un si gros ouvrage. M. d'Hauterive en était le seul lecteur, et assurément ni lui ni aucun autre n'auraient pris la responsabilité d'en autoriser l'impression. *La Monarchie française* n'a paru que pendant la restauration; le gouvernement royal pouvait en être encore plus mécontent que ne l'eût été le gouvernement impérial; mais les événemens empêchaient l'attention de se porter sur cette œuvre.

M. de Montlosier fut plus tard un des correspondans par qui l'empereur voulait être informé de l'opinion publique, et plus spécialement de ce que pensaient sur ses actes, sur la situation et les circonstances, les hommes de valeur qu'il tenait dans le silence. M. Fiévée, M^me^ de Genlis, d'autres encore étaient chargés de cet office. M. de Montlosier attachait une extrême importance à ce que l'on ignorât sa mission, car le public interprétait avec malveillance ce genre de relation, et y supposait à tort plus de police que de politique. Un jour, l'empereur, lisant en calèche une lettre de M. de Montlosier, en laissa tomber un feuillet que ramassa un de ses pages, neveu de M. de Fontanes. Il le montra à son oncle, qui en connaissait l'écriture. Le secret divulgué, M. de Montlosier cessa d'écrire. Cette correspondance passait par M. de la Valette. J'en ai lu une grande partie; elle ne pouvait nuire à personne, et ses conseils sans doute ne servaient guère à l'empereur. M. de Montlosier était essentiellement critique et non pas pratique.

Je rencontrais assez souvent Cazalès, son collègue de l'assemblée nationale, chez le tribun Fabre (de l'Aude), depuis sénateur et

membre de la chambre des pairs. Je m'étonnais de voir M. de Cazalès, le plus grand orateur de la Constituante après Mirabeau, homme d'opinions raisonnables, et supérieur à l'esprit de parti, faire si peu de figure. Ses manières et sa conversation me paraissaient presque vulgaires. Il ne se mettait pas au courant des questions et des projets du moment. Avec sa réputation et l'importance de son rôle passé, il aurait pu prétendre à tout et tenir une grande place dans la politique. Au lieu de cela, il semblait le protégé et presque le commensal de M. Fabre, personnage de troisième ligne, qui avait pour tout mérite un peu d'intrigue.

Mais de tous ceux qui s'intéressaient à moi, celui qui m'a témoigné le plus d'affection et de paternité, c'est M. Benoist. Lorsque je fus placé au ministère dans la division qu'il dirigeait, je ne le connaissais nullement (1). Peu à peu, il s'attacha à moi, prit un grand intérêt à mes succès, me fit valoir dans le monde ministériel; il a été le véritable point de départ de ma carrière. Je lui sais encore plus de gré d'avoir eu pour moi du goût et une amitié tendre et réelle. J'étais de la famille chez lui. Parmi les habitués de sa société, des plus variées, on remarquait des gens de lettres, anciens camarades des années de la révolution, quand il travaillait lui aussi à des entreprises littéraires ou à des traductions, des personnages qui, sans être devenus ministres ou conseillers d'état, exerçaient des fonctions importantes dans l'administration, quelquefois également des hommes distingués du monde de l'ancien régime, souvent des artistes, ceux-là presque de la maison, car M^me^ Benoist avait été élève de David. Encore peintre de profession, elle exposait au Salon et faisait des tableaux commandés par le gouvernement.

Dans de semblables milieux, j'étais en mesure d'étudier de près et les choses et les hommes, et de commencer à les juger avec indépendance.

Napoléon donnait, à ce moment même, par la conclusion du concordat, la plus grande preuve peut-être de sa haute raison et de son étonnante sagacité. Assurément, la paix religieuse, le libre exercice du culte catholique, le respect du gouvernement pour la croyance de la majorité des consciences étaient des conditions essentielles du bon ordre, un pas indispensable à faire pour sortir de l'état révolutionnaire. Mais reconnaître cette nécessité n'était pas alors une pensée répandue ni facile à concevoir. La convertir en

(1) M. Benoist a conservé ce même poste jusqu'à la fin de l'empire. Sous la restauration, successivement commissaire à l'intérieur, conseiller d'état, directeur de l'administration communale, puis des contributions indirectes, il fut nommé, à la chute de M. de Villèle, ministre d'état. Son fils, M. Benoist d'Azy, a joué un rôle considérable dans la haute industrie métallurgique et des chemins de fer. Il a été un des membres les plus importans de plusieurs de nos assemblées parlementaires.

acte, lui donner force de loi, exigeaient un sens ferme et beaucoup de courage d'exécution. Rien dans les circonstances où avait vécu le premier consul, personne parmi ceux qui l'entouraient maintenant ne pouvait le mettre sur cette voie. Le conseil d'État, le sénat, l'Institut, se composaient en presque totalité d'hommes au moins étrangers à la religion. La philosophie des sensations régnait en souveraine et sans nulle contradiction. Les sciences et les lettres étaient pénétrées de l'esprit irréligieux. Dix années de persécutions ou d'oppressions avaient interrompu les habitudes de piété; pour pratiquer, il fallait du zèle et souvent du courage. Les plus vulgaires esprits forts s'enorgueillissaient du triomphe de leur cause, et le succès venait s'ajouter à leurs argumens; les indifférens vivaient sans que rien ne les rappelât à aucun devoir.

Malgré de telles apparences, le premier consul savait voir qu'au fond et dans la réalité, la religion chrétienne n'avait pas cessé d'être le lien des familles, la consécration réelle et nécessaire de la morale, la seule règle de la vie.

« Qui a jamais imaginé, disait-il à Volney, de ne pas faire baptiser son enfant! »

Pour les gens de la campagne, les bonnes mères de famille, les honnêtes femmes, pour une grande partie de l'honorable bourgeoisie, la suppression des cérémonies, la fermeture des églises, la proscription des prêtres n'avaient toujours été qu'un désordre qui ne devait pas durer. Rien de régulier, rien de stable ne pouvait se produire pour satisfaire aux besoins moraux, plus ineffaçables dans les âmes simples et calmes que dans les intelligences développées.

Non-seulement le premier consul ne comptait peut-être point autour de lui trois hommes en disposition de comprendre de si sages pensées, une si utile résolution; mais il avait la certitude de rencontrer une vive opposition. Les opinions irréligieuses se sentaient dépossédées d'une suprématie qu'elles avaient regardée comme définitive. Cette victoire sur la religion, remportée après la terrible guerre que lui avait faite le XVIII$^{e}$ siècle, était remise en question. De là une irritation vive, une amertume dédaigneuse et hostile. Les indifférens eux-mêmes se voyaient troublés dans la jouissance de leur insouciante liberté. L'incrédulité venait assurément de faire dans les années précédentes ses preuves d'intolérance; elle avait été aussi cruelle et tyrannique qu'aucun fanatisme. Sans même parler de ces déplorables souvenirs, on ne sait pas combien les hommes sans foi religieuse sont importunés et offensés de voir près d'eux une croyance qui repousse et blâme leurs doutes, adore la divinité niée ou méconnue par eux, et s'impose des devoirs dont ils s'affranchissent. Voilà ce qui me frappa profondé-

ment lorsque, très jeune encore, spectateur impartial et libre d'esprit, je n'étais soumis à la religion que par le respect.

Le déchaînement de toutes les opinions révolutionnaires, philosophiques et littéraires, fut général. C'était un feu roulant des malédictions de Diderot et des plaisanteries de Voltaire. Les hommes sensés qui approuvaient le concordat, par habitude du XVIII$^{e}$ siècle ou par vanité d'esprit fort, conservaient un langage de moquerie. L'armée des fonctionnaires si mélangée et où l'on comptait d'assez nombreux prêtres mariés, manifestait son opposition, quoique disposée à obéir. La colère était plus vive encore parmi les militaires, soit qu'une vie de libre dissipation, soit que l'influence des principaux généraux, adversaires du concordat, leur inspirât cette révolte.

La négociation d'où sortit le concordat fut difficile. Bien des intérêts qui avaient pris racine en France depuis dix ans demandaient à être ménagés. La vente des biens du clergé, l'abolition des ordres religieux et la confiscation de leurs propriétés ne pouvaient être ni attaquées ni menacées. La constitution civile du clergé n'était pas présentable au pape, mais il importait de ne pas regarder comme exclus les évêques et les prêtres qui avaient prêté serment à cet acte, nonobstant la défense du saint-siège. On exigea une rétractation que Rome aurait pu trouver insuffisante et le clergé révolutionnaire offensante. L'assemblée constituante avait changé la distribution des évêchés, et supprimé un grand nombre d'entre eux; il ne fallait pas revenir aux anciennes circonscriptions.

Dans tout autre temps, le saint-siège aurait énergiquement repoussé de telles propositions. Mais il s'agissait de rattacher la France à l'Église catholique; le premier consul était pour la seconde fois maître de l'Italie, elles devaient être acceptées.

Au moment où les pourparlers touchaient à leur terme, le cardinal Consalvi, alors à Paris pour traiter du concordat, et qui s'était montré conciliant, vint un soir chez la marquise de Brignole. En ancienne amitié avec elle, il passait peu de temps sans la voir. Il avait ce jour-là une physionomie joyeuse et triomphante. La marquise lui demanda d'où lui venait tant de gaîté. Ils étaient seuls, et le cardinal lui répondit en toute confiance qu'il regardait le concordat comme conclu.

Puis il continua :

— Nous en sommes quittes à meilleur marché que nous ne nous y attendions. J'ai pouvoir pour des concessions autrement considérables.

M$^{me}$ de Brignole, beaucoup plus en relations avec le premier consul que ne le pensait le cardinal, raconta dès le lendemain cet entretien à M. de Sémonville, pour que Bonaparte en fût informé.

Le premier consul écouta attentivement ce récit, puis il dit :

— Je savais cela, mais je n'ai aucun avantage à en tirer. Puisque je rétablis la religion en France, c'est pour qu'elle soit honorée et respectée. Si j'exigeais de telles concessions du saint-siège, je déshonorerais le pape et l'Église. L'opinion religieuse en France n'entend pas ainsi le catholicisme et prendrait le concordat en grand mépris.

C'est M. de Sémonville qui m'a raconté cette preuve de bon sens de Napoléon.

Il n'a pas toujours eu ce respect pour le pape, lorsqu'il s'est cru le maître du monde. Et cependant, quand il réunissait Rome à la France, et tenait le souverain pontife enfermé à Savone, quand il exigeait du pape une obéissance servile, après l'avoir dépouillé de ses états et de sa souveraineté, il lui revenait, selon l'occasion, des retours de justice et de raison. Il jugeait cette situation ni régulière, ni susceptible de durée et cherchait un dénoûment, s'irritant de la fermeté patiente de Pie VII.

Un jour où il était soucieux et de mauvaise humeur, M. Rœderer lui dit qu'il n'avait pas longtemps à attendre, que le souverain pontife vieux, malade, abattu par le malheur, avait sans doute peu de mois à vivre, qu'alors l'empereur ferait élire son successeur, le cardinal Fesch ou un autre, et que tout s'arrangerait.

— Que dites-vous là, monsieur Rœderer? Je vous croyais plus fort que cela. Comment, un pape que je ferais nommer, — qui serait mon serviteur, — dont je ferais ce que je voudrais! ce ne serait pas un pape; l'Église ne le reconnaîtrait pas; la catholicité ne l'accepterait pas, ce serait un embarras pour moi.

Ce propos m'a été rapporté par M. Rœderer lui-même.

Une fois le traité signé, le langage de quelques généraux fut tellement comminatoire que le premier consul les fit mettre en prison, sans poursuites judiciaires et sans donner aucune publicité à cette mesure. C'est ce qu'on appela la conspiration des généraux. Pour laisser à l'émotion le temps de se calmer, on n'annonça pas officiellement la signature du concordat. Le gouvernement attendit la ratification du pape, puis présenta au corps législatif les articles qui comportaient une sanction légale, en y ajoutant quelques dispositions que le saint-siège n'a jamais reconnues.

Le concordat ne fut donc promulgué qu'au bout de deux mois. Le jour de Pâques de l'année 1802, le premier consul se rendit en grande pompe au *Te Deum* chanté dans l'église de Notre-Dame. Je n'y pénétrai pas, tant la foule était entassée, mais je vis passer le cortège. Il présentait déjà un tout autre aspect que l'entrée aux Tuileries deux ans auparavant. Il avait un caractère militaire et monarchique qui aurait été impossible le lendemain du Directoire. On y remarquait aussi plus de luxe de voitures et d'équipages.

M[gr] de Boisgelin, ancien archevêque de Tours, émigré rentré qui s'était soumis au concordat en remettant sa démission, prononça un sermon peu écouté. Le peuple avait perdu le respect des églises et des cérémonies. Le lendemain et les jours suivans, il circula beaucoup de récits plus ou moins plaisans et de lazzis vulgaires. Au total, l'impression fut grande et salutaire.

On ne procéda que très lentement à l'installation des évêques dans leurs diocèses, la prudence le commandait. Quelques villes les accueillirent assez mal, les autorités ne leur témoignèrent point partout de la déférence. Les commandans de plusieurs départemens manquèrent de convenance et d'égards. Les offices eurent parfois un caractère dérisoire, la musique du régiment y jouait des airs bouffons. Les mauvais sujets faisaient entendre des clameurs injurieuses, il y eut même des commencemens d'émeute. Le gouvernement ne déploya aucune rigueur et se comporta comme si c'était un mauvais moment à traverser qui ne menaçait en rien l'avenir. Il ferma les yeux sur ces désordres, il ne voulut pas surexciter une opinion dont les démonstrations lui semblaient puériles. On prit le parti d'imputer presque partout ces tristes scènes à la conduite maladroite des préfets. Quelques-uns furent blâmés, d'autres révoqués.

A Carcassonne, les perturbateurs envahirent l'église et lancèrent des pierres qui atteignirent le prêtre. Mon père fit arrêter les coupables et commencer des poursuites judiciaires. Le parti révolutionnaire prit aussitôt les prévenus sous sa protection, on écrivit, on envoya à Paris pour solliciter l'intervention des tribuns et des législateurs du département. Je ne sais ce qui serait arrivé à mon père, évidemment fort ébranlé. M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, lui était favorable; des amis, avertis par moi, s'occupèrent à parer le coup; le troisième consul, M. Lebrun, parla de mon père à Bonaparte. On le nomma préfet de Genève, poste beaucoup plus important. — Il faut le mettre à Genève, dit le premier consul en plaisantant, puisqu'il ne se tire pas d'affaire avec les catholiques, il s'entendra avec les protestans.

J'avais assisté avec contentement et reconnaissance à l'œuvre accomplie par le premier consul, j'admirais ses victoires et ses glorieux traités; mais je voyais avec inquiétude le pouvoir absolu s'établir de jour en jour, sans contrôle, sans libre délibération. Le bienfait de la paix avait à peine duré un an, et il était évident que la guerre avec l'Angleterre amènerait un conflit avec l'Europe entière. Le pays se préoccupait peu de semblables considérations. La lutte contre l'Angleterre ranimait de vieilles haines, et le patriotisme français se montrait, comme toujours, prêt à s'enflammer pour les aventures belliqueuses.

D'autres dangers étaient attachés à cette rupture. M. le comte d'Artois et son fils, le duc de Berri, n'avaient pas quitté l'Angleterre. Autour d'eux se groupaient quelques émigrés qui ne cessaient d'entretenir des correspondances avec leurs amis de France. Les chefs de chouans, encore rebelles, se tenaient toujours disposés à entrer dans de nouveaux complots. Un journal, écrit en français par un homme de lettres du parti, entretenait, à force de calomnies et d'injures, les ardeurs et les illusions royalistes; le premier consul s'indignait de ne pas obtenir du gouvernement anglais la répression de ces offenses, il ne comprenait pas comment ceux qui l'insultaient et conspiraient contre lui pouvaient trouver un abri sous les lois de l'Angleterre.

Maintenant, on était en pleine guerre. L'activité des réfugiés et leurs espérances redoublaient de jour en jour. Une alliance unissait aux royalistes quelques hommes de la Révolution, que rapprochait une exécration commune contre le premier consul. Deux illustres généraux, depuis longtemps exilés, et plusieurs officiers dévoués à leurs anciens chefs, s'associaient aux menées qu'encourageaient les princes. Ainsi que cela se passe toujours, des espions avaient gagné la confiance des conjurés. Le plus célèbre dans ce métier, Méhée de La Touche, fut envoyé en Angleterre. Le général Donnadieu, déjà employé dans des occasions pareilles, reçut une semblable mission de la police militaire. Il ne faut pas croire que la police se proposât de suggérer des attentats contre le premier consul, avec l'assurance qu'ils seraient déjoués et que son élévation à l'empire, don on s'occupait beaucoup, en serait le résultat. Il n'y a pas de police assez stupide pour risquer un tel jeu. Mais les espions, comme toujours infâmes scélérats, afin de mieux apprendre les secrets, de donner plus d'intérêt à leurs informations et par cette émulation active que chacun apporte dans l'exercice de son métier, devinrent agens provocateurs. Méhée et ses collègues jouaient peut-être aussi double jeu pour recevoir double salaire et fournissaient des avis aux deux partis sans savoir quel serait le dénoûment. Ce qui est certain, c'est que, le fil un instant perdu, la police française ignora pendant plusieurs mois la présence dans Paris de Cadoudal.

C'était à ce moment que Bonaparte songeait à devenir souverain et à fonder une dynastie. Il ne fut pas d'abord aidé par le sentiment public, qui, sans s'être retiré de lui, n'avait plus l'enthousiasme et l'adoration du 18 brumaire et de Marengo. On s'apercevait de toute son ambition. La manière dont il s'était décerné le consulat à vie lui avait nui, non pas que l'immense majorité ne fût très heureuse de le lui offrir, mais il se l'était donné lui-même pour le faire ensuite sanctionner par le suffrage universel, qui ne

peut jamais se dispenser de reconnaître le fait accompli. Il était un grand homme de guerre et un gouvernant habile; il était fort et redoutable; on était disposé à le laisser agir, mais non à l'élever sur le trône. Sans aimer la république, l'ensemble de la nation en avait contracté les mœurs qui convenaient aux penchans démocratiques des classes les plus nombreuses. Enfin le commerce, malgré l'enthousiasme que suscitait la guerre contre l'Angleterre, murmurait et regrettait la paix, qui aurait été maintenue sans l'ambition du premier consul, sans sa présidence de la république italienne et la réunion du Piémont. Cependant, quand les complots tramés en Angleterre commencèrent à être connus et qu'on sut que des assassins avaient été envoyés, un sentiment patriotique se manifesta de toutes parts : — « Si la France, disait-on, perdait le chef qu'elle s'est choisi, elle cesserait d'être puissante et serait rejetée dans le désordre des révolutions. » — Ainsi se répandait la pensée d'assurer l'avenir en faisant du premier consul non pas un magistrat à vie, mais le chef d'une dynastie. Sa mort ne serait plus le signal d'une révolution, les ennemis de la France n'y auraient plus le même intérêt.

La première découverte du complot précipita ce mouvement. On prépara l'opinion à la solution désirée. Des adresses furent présentées au premier consul par des députations, des évêques, des magistrats, des préfets. Des corps militaires protestèrent de leur dévoûment; on le félicita d'avoir échappé aux dangers qui avaient menacé sa vie et le bonheur de la France; on le suppliait d'en prévenir le retour en donnant plus de puissance à son gouvernement et de stabilité aux institutions. Il accueillait avec bienveillance ces preuves d'attachement et ces sages conseils.

Il répondit à M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, lui parlant au nom de l'Académie française :

— Il y a des orages qui servent à affermir les racines d'un gouvernement.

Cette conjuration dont s'alarmaient les esprits n'existait, à la vérité, qu'en projet. Cadoudal, qui voulait non-seulement la mort du premier consul, mais une révolution royaliste, en comprenait toute la difficulté. Il avait à peine réuni une trentaine de chouans; ils ne pouvaient lui être utiles que pour l'assassinat. Mais comment installer le lendemain la royauté des Bourbons, s'il ne s'associait pas avec des hommes d'une autre nuance que la sienne, importans par leur rôle pendant la guerre et la Révolution, célèbres parmi le peuple et l'armée? Il avait connu Pichegru en Angleterre, il n'ignorait pas que les princes lui accordaient confiance. Il apprit en même temps que le général Moreau était en communication avec lui. Ce fut même dans l'espoir de s'assurer le concours de ce dernier que Pichegru s'embarqua avec MM. de Polignac et de Rivière, sur le

bâtiment anglais qui, cinq mois auparavant, déposait Cadoudal au pied de la falaise de Biville. Là, dans l'obscurité, après avoir gravi des rochers escarpés, les complices de Cadoudal trouvaient une retraite. Puis, voyageant de nuit, cachés pendant le jour chez des hôtes royalistes dévoués, ils arrivaient à Paris sans que la police en eût aucun soupçon.

A la suite de quelques arrestations, on sut que Pichegru était à Paris, qu'il avait eu plusieurs conversations avec le général Moreau, qu'il en avait été mécontent et n'avait reconnu chez lui d'autre opinion que beaucoup d'envie et de haine contre le premier consul, et un certain désir qu'il lui survînt malheur; que Cadoudal n'en avait guère été plus satisfait et témoignait également peu de goût pour Pichegru; qu'il persistait dans le projet d'attaquer le premier consul sur la route de la Malmaison, se croyant avec assurance en force suffisante pour ne pas craindre l'escorte peu nombreuse de la voiture. C'était même dans cette persuasion qu'il demandait la présence du duc de Berry, selon lui plus essentielle que l'intervention de généraux indécis. La police ne réussissait pas à s'emparer de Cadoudal, de Pichegru, de MM. de Polignac et de Rivière. Quant au général Moreau, il ne se cachait pas, puisque, sans ignorer la conspiration, il n'y prenait aucune part. Son attitude en ce moment constituait néanmoins la circonstance la plus grave. Le premier consul n'hésita pas à le faire arrêter, et Savary fut envoyé pour se saisir, au débarquement, du duc de Berry, dont Bonaparte désirait la capture, bien résolu à ne point épargner, malgré son rang et sa naissance, ce prince dont l'arrivée devait être le signal d'un assassinat. Mais on découvrit à Londres que le secret du lieu où aborderait le bâtiment anglais, et des divers refuges où les débarqués auraient asile, avait été acheté; aussi Savary dut-il revenir après vingt-huit jours d'attente inutile.

Le premier consul préférait pardonner à Moreau et ne pas le comprendre dans des poursuites judiciaires; son nom ne se trouverait pas ainsi mêlé à ceux des chouans et des assassins. Mais le vainqueur de Hohenlinden ne voulut pas s'humilier en acceptant une grâce accordée par un homme qu'il regardait comme son égal et non son souverain. Ce refus compliquait très sérieusement le procès qui commençait.

Un sénatus-consulte du 28 février supprima le jury, et la procédure fut portée devant le tribunal criminel de Paris. Le soir même, Pichegru, découvert, était incarcéré.

L'arrestation de Moreau étonnait d'autant plus que l'on n'ignorait pas son attitude vis-à-vis des propositions royalistes. Resté un général de la république, il n'avait pas pris place dans l'état-major du premier consul; les libéraux lui savaient gré de son indépen-

dance. Il n'en était pas ainsi pour Pichegru, vendu aux émigrés et qui avait eu la pensée de joindre son armée à celle du prince de Condé. Toutefois, ses victoires, la conquête de la Hollande, la répression des émeutes qui menacèrent la Convention, son rôle avant le 18 fructidor et sa déportation faisaient de lui un personnage considérable. Le premier consul, prévoyant que, s'il figurait au procès, l'intérêt public se porterait sur lui, fit offrir à Pichegru le gouvernement de la Guyane; il déclina cette proposition.

Cadoudal se dérobait toujours aux recherches. Une loi prononça la peine de mort contre quiconque donnerait asile au « nommé George et aux soixante brigands cachés à Paris, soudoyés par l'Angleterre pour attenter à la vie du premier consul et à la sûreté de la république. » Le prévenu devait être jugé et puni comme coupable du crime principal. Munie de cette arme, la police déploya une activité formidable, Paris se crut ramené au temps de la Terreur. Cet effroi était exagéré. Ce qui est vrai, c'est que les investigations de la police furent, pendant un mois, une cause de vexations pour tous. Il y avait sans cesse et partout des visites domiciliaires exécutées sans discernement avec une rigueur inutile et stupide. J'en puis citer un exemple. J'habitais une maison tranquille, dont les locataires ne donnaient lieu à aucun soupçon. Des agens l'envahirent à six heures du matin; l'un d'eux entra dans ma chambre, me réveilla et me demanda mon passeport. Je lui dis que je n'étais pas en voyage, il me répliqua que tout individu devait en avoir un, sinon une carte de sûreté; puis il me signifia que j'allais être conduit au dépôt de la préfecture de police. Je m'habillai et je montai en fiacre avec deux autres habitans de la maison, coupables du même délit que moi, un jeune peintre élève de David et un domestique. Nous fûmes jetés au grand dépôt, pêle-mêle avec les filous, puis interrogés assez rudement. On me permit pourtant d'envoyer un mot. Le jeune artiste, sur une démarche de David, ne tarda pas à être relâché. M. Benoist, en recevant mon billet, écrivit pour moi. Le chef de division de la police ne trouva pas que le ton de la lettre eût assez de courtoisie et me dit aigrement, lorsque je lui appris que j'étais surnuméraire au ministère de l'intérieur :

— Oui, on vous réclame de puissance à puissance.

Et il me réintégra au dépôt.

M. Benoist, averti par le jeune peintre, vint alors en personne. Il s'adressa à un employé supérieur qui me rendit la liberté après nous avoir raconté les prouesses de ses agens, qui avaient mis la main sur de redoutables chouans. Au bout de vingt heures, je sortis de prison et j'y laissai beaucoup de pauvres gens, qui, sans protections, étaient là depuis huit jours.

Ce zèle de la police eut un plein succès. Tous les chouans et les

émigrés furent arrêtés, ainsi que MM. de Polignac et de Rivière et enfin George Cadoudal. Mais la pensée que sa vie avait tenu à la présence d'un prince de la maison de Bourbon s'était emparée de l'esprit du premier consul, qui regrettait vivement que le duc de Berry n'eût pas été saisi :

— Les Bourbons, disait-il, veulent me tuer ; mon sang vaut bien le leur, je ferai impitoyablement fusiller le premier d'entre eux qui tombera sous ma main.

Et il ajoutait :

— Je finirai par en prendre un et le ferai fusiller.

Il s'enquérait de tous les princes et du lieu de leur séjour.

On lui parla du duc d'Enghien qui résidait à Ettenheim, dans le duché de Bade. Voisin de Strasbourg, n'avait-il pas des relations avec la France et les émissaires anglais, qui, sur cette frontière, aidaient de leurs conseils et de leur argent la turbulence d'un petit groupe de réfugiés? On dépêcha quelqu'un à Ettenheim pour se procurer des renseignemens sur le prince, ses habitudes et son entourage. D'après son rapport, il menait une vie tranquille ; fort attaché à une princesse de Rohan, il n'était pas en commerce ordinaire avec les autres princes ; on croyait qu'il se risquait parfois à Strasbourg pour passer la soirée au théâtre. Mais, circonstance importante parmi ces détails insignifians, le prince, disait-il, avait auprès de lui le général Dumouriez. C'était une méprise. Le nom de Thumeri, émigré français de la suite du duc d'Enghien, prononcé par des Allemands, sembla à l'homme de police : « DUMOURIEZ. »

Dès lors, le premier consul crut ou feignit de croire ce document. Il supposa un complot qui n'avait rien de commun avec celui tramé en Angleterre. Puisque le duc d'Enghien s'absentait parfois d'Ettenheim, qu'il venait à Strasbourg, ne pouvait-on pas craindre que, poussant jusqu'à Paris, il ne donnât le signal attendu par Cadoudal?.. Bonaparte convoqua un conseil, composé des deux consuls, des ministres et de Fouché. Il demanda leur avis sur un projet ou plutôt une résolution déjà arrêtée dans son esprit. Cambacérès, seul, se montra opposé à ce dessein de se saisir, sur un territoire neutre, d'un prince de sang royal, de le juger et de le fusiller, lorsqu'il paraissait certainement étranger à la conspiration dont on connaissait les auteurs. Le premier consul n'entra point en discussion et ne sut pas mauvais gré à M. Cambacérès de ces observations.

— Je ne veux pas me laisser tuer sans me défendre, déclara-t-il, je vais faire trembler ces gens-là et leur enseigner à se tenir tranquilles.

Une note diplomatique fut rédigée d'avance pour le grand-duc

de Bade. Elle consistait à dire, qu'en permettant à des rassemblemens d'émigrés de se former sur la frontière, on mettait la France dans la nécessité d'agir promptement, et cela même avant d'en prévenir le gouvernement badois. Puis, sans tarder davantage, le premier consul prescrivit au colonel Ordener de passer le Rhin avec un détachement de trois cents dragons, d'arriver à Ettenheim, d'y enlever le prince et tous ses compagnons, de les conduire à Strasbourg. Le colonel Caulaincourt reçut l'ordre de se transporter à Offenbourg avec un second détachement, de s'y assurer de la personne de quelques autres royalistes et d'attendre que le colonel Ordener se fût acquitté de sa mission. Alors il devait se rendre auprès du grand-duc et lui remettre la note dont il était chargé. Les instructions du premier consul exécutées, on reconnut la méprise commise au sujet de Dumouriez; les papiers dont on s'empara ne présentaient aucun intérêt. Si le premier consul avait été réellement décidé à cette mainmise sur le prince par la conviction qu'il conspirait contre lui, les rapports envoyés de Strasbourg l'auraient détourné de sa résolution.

Le duc d'Enghien, transporté de la citadelle de Strasbourg à Vincennes, y arriva le 20 mars au soir. Tout était préparé pour que, sans le moindre retard, avant que le public eût appris quoi que ce soit, une commission militaire spéciale, dont le premier consul désigna les membres, se réunît à Vincennes. Au milieu de la nuit, le duc d'Enghien comparut devant elle. Avant même que le jugement fût écrit et signé, le colonel Savary avait fait fusiller le prince.

Voici ce que me raconta, deux ans après, M. Étienne, sur cette exécution. En 1804, il allait à Bruges rejoindre Davout, dont il était secrétaire-général et qui commandait un des corps d'armée campés sur la côte, en vue de la descente en Angleterre. Dans la diligence se trouvait, à côté de lui, un homme revêtu d'une longue redingote bleue, qui ne disait pas une parole, et dont la physionomie témoignait une profonde tristesse. Tout le voyage se passa ainsi, jusqu'à Lille, où M. Étienne devait monter dans une autre voiture, après y avoir couché. Cet homme silencieux et mélancolique excita sa curiosité et son intérêt; il s'arrangea pour être placé à l'auberge dans la même chambre que lui. Avant de se mettre au lit, il lui demande s'il est malade, puis s'il n'a pas éprouvé quelque grand malheur.

— Ah! oui, monsieur! répondit le voyageur.

Et, prenant confiance, il continua :

— J'étais dans la gendarmerie d'élite, je fus commandé pour Vincennes, dans la nuit du 20 au 21 mars; nous y trouvâmes

notre colonel, aujourd'hui le général Savary. Par son ordre, le peloton auquel j'appartenais descendit dans le fossé. Le colonel nous prévint que l'on allait amener un brigand et que nous devions le fusiller. Une fosse était déjà creusée. Un moment après parut un jeune homme, d'une tournure noble et d'une physionomie douce. Il fut conduit dans la fosse et placé devant nous. Il voulut parler; mais le colonel l'interrompit, en le traitant de brigand, et refusa même de se charger d'une commission que ce jeune homme demandait à lui confier.

— Eh bien! s'écria-t-il, voici une lettre et un paquet que je vais jeter; il y aura bien un bon Français qui les ramassera et les fera remettre à leur adresse.

Alors un officier s'avança et prit la lettre; puis nous fîmes feu, le condamné tomba. Aussitôt le colonel nous dit :

— Savez-vous qui vous venez de fusiller?.. C'est le duc d'Enghien!..

Nous restâmes confondus. C'est une horreur, monsieur! Depuis ce moment je ne puis me consoler d'avoir ainsi servi de bourreau; j'ai pris ma retraite et je m'en vais dans ma famille me cacher, comme si j'avais commis un crime.

« C'est pis qu'un crime, c'est une faute! » Ce mot, fort répété, fut attribué à M. Boulay (de la Meurthe). Qu'il soit de lui ou de Fouché, comme d'autres le prétendaient, il signifierait que les hommes de la révolution ne souhaitaient pas qu'on leur offrît ce gage. Aux yeux des conventionnels régicides, la mort du duc d'Enghien pouvait, il est vrai, établir une sorte de solidarité entre eux et Napoléon. En cette occasion, les arrêts du tribunal révolutionnaire ne lui servaient-ils pas de précédens? D'honorables et fidèles serviteurs de Napoléon se sont imaginé que, pendant un moment, il eut l'intention de ne pas frapper sa victime. La rencontre de Savary et de Réal ne prouve nullement que Napoléon ait songé à rétracter ses ordres. Le colonel Savary avait certainement mandat de presser l'exécution, et lorsque, dans son compte rendu, il mentionna sa rencontre avec Réal, le premier consul ne sembla ni étonné ni mécontent. Peu d'instans après, quand Réal vint l'entretenir de ce qui s'était passé, Napoléon répondit d'un ton impassible : — C'est bien!

Il est singulier de vouloir lui imposer une justification. Il n'a jamais témoigné de remords de l'assassinat du duc d'Enghien. Malgré son habitude de considérer toute action et toute pensée sous des aspects divers, il n'a pas cru avoir, politiquement parlant, commis une faute. Il se décida avec une irritation passionnée, mais sa préoccupation était surtout qu'il se mettait en sûreté contre des conspirations que la présence d'un prince rendrait plus dan-

gereuses. Quelques jours après cette mort, exaspéré par la sévérité de l'opinion publique, il s'en expliqua au conseil d'état, avec une colère qui excluait tout regret. On connut par les conseillers d'état les paroles qu'il prononça. M. de Chabrol, alors auditeur, me les rapporta le soir même ; elles sont reproduites dans les *Mémoires* de Miot.

M. de La Valette, au courant mieux que personne du caractère et des pensées intimes de Napoléon, et dont le jugement est sans malveillance, attribue cette détermination du premier consul au sentiment corse de *vendetta*. Il se croyait dans son droit : « Ils voulaient me tuer, j'ai tué. » Telle était, au XVI[e] siècle, la morale des Borgia et des *condottieri*. Les révolutions, les haines politiques, les guerres civiles, l'ambition du pouvoir et la crainte de le perdre ressuscitent ces époques de crime et de sang.

Cette guerre d'assassinat entre la légitimité et l'usurpation se prolongea en 1814. Pendant que Napoléon était à l'île d'Elbe, M. de Brûlard, un des hommes les plus ardemment mêlés dans les conspirations de la chouannerie, fut nommé commandant de la Corse, mission de confiance à cause du voisinage des deux îles. Je vis M. de Brûlard presque au moment de son départ. Il venait de prendre congé de la famille royale, et M. le duc de Berry lui avait dit :

— Ne trouverez-vous pas le moyen de lui faire donner le coup de pouce ?

Voilà ce qu'il raconta d'un ton de demi-plaisanterie à M. de Sesmaisons et à moi.

Quelle est la part de M. de Talleyrand dans cette triste aventure ? Il existe un rapport de lui, que ne reproduit aucune des publications relatives à la mort du duc d'Enghien. Ce manuscrit était entre les mains de M. Perret, longtemps son secrétaire. Après avoir eu, pendant trente ans, une entière confiance dans son dévoûment, M. de Talleyrand cessa, je n'ai jamais su pourquoi, de l'avoir à son service quinze ans environ avant de mourir. A dater de ce moment, M. Perret devint pour lui un sujet de soucis ; il le menaçait à chaque instant de livrer à la publicité des pièces importantes, et entre autres ce rapport. Parfois il allait faire des visites à des personnes considérables qu'il rencontrait jadis chez M. de Talleyrand, et leur montrait des documens, sans en laisser prendre copie. M. Molé m'en parla, M. Pasquier me dit qu'après avoir lu deux fois cette pièce, il l'avait retenue assez exactement pour l'écrire. Il l'a insérée dans ses *Mémoires manuscrits*, où j'en ai pris connaissance. Il n'y était question que de l'arrestation du prince sur un territoire étranger, exposée comme nécessaire et même justifiée comme conforme au droit des gens, puisque le grand-duc

de Bade donnait asile et protection à des conspirateurs qui complotaient l'assassinat du premier consul. Cet écrit aurait été présenté au conseil extraordinaire réuni par Bonaparte. M. de Talleyrand, sans aucun doute sur la volonté du premier consul, et qui le connaissait trop bien pour essayer de le dissuader, n'avait pas eu le courage de lui refuser cette déplorable complaisance. C'est ce qu'on ne pouvait s'empêcher de penser en lisant le rapport colporté par M. Perret; l'exécution du duc d'Enghien y était même considérée comme une avance opportune aux hommes de la révolution.

Au moment de sa mort, M. Perret, pressé par un sentiment de remords, a avoué que ce document, ainsi que plusieurs autres, avait été falsifié. Il savait contrefaire parfaitement l'écriture de M. de Talleyrand, et comme il possédait les originaux, il put faire constater la vérité de sa rétractation aux personnes à qui il avait communiqué ces pièces. En relisant les *Mémoires* de M. Pasquier, j'ai trouvé note de ce désaveu.

Quant au duc de Rovigo, avant de devenir ministre et homme d'état, il se vantait hautement de la diligence et du zèle pour le service de l'empereur dont il fit preuve dans cette circonstance. Je le sus de plusieurs personnes de la cour, elles avaient entendu les récits de M. de Rovigo.

A la mort du duc d'Enghien, un mouvement universel d'indignation éclata de toutes parts. On se figure difficilement, dans notre époque de lassitude et d'indifférence, l'effet que produisit l'événement de Vincennes. Personne ne voulait y croire. J'étais, le soir du 21 mars, chez M. Benoist. M. Germain (1), surnuméraire comme moi au ministère de l'intérieur, entra tout troublé et répéta ce qu'il venait d'apprendre chez M. Delessert. Chacun s'écria :

— Quelle horrible invention !

Il insista, et M. Benoist lui dit :

— Finissez donc, Germain, c'est un indigne mensonge !

Le lendemain, le jugement se lisait placardé sur les murailles. Tous les visages étaient consternés ; on s'abordait entre gens qui se connaissaient à peine; on se serrait la main avec expression. Outre les sentimens que provoquait cette iniquité, il faut songer

(1) Créé chambellan en 1806, M. Germain, après avoir fait quelques campagnes comme officier d'ordonnance de l'empereur, se distingua en 1809 par la défense du fort de Kuffstein dans le Tyrol et fut nommé, en 1813, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Wurtzbourg. Revenu à Paris après la défaite de Leipzig, il joua un rôle assez important en 1814 comme officier supérieur de la garde nationale. Préfet de Saône-et-Loire, de Seine-et-Marne sous la restauration, puis pair de France en 1819, le comte Germain mourut en 1821. Il avait épousé, en 1812, M^lle^ Constance de Houdetot, sœur de M^me^ de Barante.

que rien n'y préparait. Les cruautés révolutionnaires, les échafauds de la Terreur, ne survinrent pas tout à coup. Les convulsions populaires, des actes de violence, précédèrent les crimes du pouvoir. Or, on vivait depuis quatre ans sous un régime raisonnable, régulier, despotique peut-être, mais dont l'honneur était d'avoir repoussé les exemples de la révolution. Le prestige s'évanouissait soudainement, quelle illusion on s'était faite sur le premier consul! De quoi était-il capable! Qu'allait-on devenir, si, avec son immense puissance, il entrait dans les voies de la cruauté? On se figurait la guillotine relevée et le sang répandu à flots. Devant l'exaltation des esprits, la police laissait un libre cours à ces imprudentes paroles, il n'y eut aucun incident motivé par des propos séditieux, on n'avait pas sans doute prévu ce soulèvement. Sur ces entrefaites, on apprit que Pichegru venait d'être trouvé mort dans sa prison, le public se refusa à croire au suicide.

Le premier consul considérait de plus en plus indispensable la transformation de la république en monarchie héréditaire. Ce n'était pas par une ambitieuse vanité qu'il désirait ceindre la couronne impériale ; elle lui paraissait nécessaire pour réaliser la grande destinée qu'il avait toujours rêvée. Pour conquérir l'Europe, il fallait être empereur! Le moment venu, le sénat en prit ouvertement l'initiative. Il répondit à la communication faite sur la complicité du ministère anglais dans la conspiration : « Ne différez point, grand homme; achevez votre ouvrage en le rendant immortel comme votre gloire. » Bonaparte répliqua qu'il réfléchirait au moyen de calmer les sollicitudes du sénat.

Le conseil d'état fut consulté. Napoléon assistait à la discussion. Un seul conseiller, Berlier, parla contre l'hérédité. Après quatre séances, l'empire fut voté par vingt voix contre six. Il sembla important d'avoir l'avis du tribunat. Dans cette création de l'empire, tout était réglé, les rôles distribués, les opinions assurées d'avance. Ainsi, au tribunat, on en dévolut la proposition à un conventionnel, M. Curé, appuyé par M. Siméon, désigné lui-même, en 1797, comme ministre de Louis XVIII, en cas de contre-révolution. Enfin, le 17 mai 1804, le consul Cambacérès porta au sénat le projet de sénatus-consulte qui instituait Napoléon Bonaparte empereur des Français, et établissait l'hérédité. Dès le lendemain, cette nouvelle constitution fut adoptée ; et aussitôt après, l'assemblée tout entière se rendit à Saint-Cloud. Cambacérès, qui l'avait présidée, présenta à l'empereur l'acte constitutionnel.

— J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation, je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité, j'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environnera ma famille.

Telle fut sa réponse.

La nouvelle constitution amoindrissait encore le peu de garanties que les lois de l'an VIII semblaient laisser subsister contre le pouvoir absolu. Le sénat recevait en apparence des attributions qui le grandissaient; mais il était facile de voir qu'il ne serait jamais un obstacle aux volontés mêmes les plus illégales de l'empereur.

En se plaçant sur un trône, Napoléon voulut se donner le pompeux appareil des souverains qui dataient du siècle passé. Il eut des grands dignitaires, des connétables, des maréchaux de France, une cour de chambellans, d'écuyers, de maîtres de cérémonies. Peut-être y trouvait-il l'avantage de s'attacher un entourage d'hommes qui lui devraient leur élévation et leur fortune. Il eut aussi l'idée de rappeler à lui la haute aristocratie de l'ancien régime, en restituant à plusieurs de ses membres leur position perdue. Il aurait dû savoir que la révolution à laquelle il succédait avait eu pour cause première, non pas la liberté, mais l'égalité.

Lorsque le sénatus-consulte fut promulgué dans les rues de Paris, le peuple resta froid.

Le même jour, la Comédie-Française donnait la première représentation d'une tragédie intitulée: *Pierre le Grand*. On n'en ignorait pas l'auteur. Marié à une nièce de Cambacérès et membre du tribunat, nul ne s'était montré plus empressé que M. Carrion de Nisas dans la discussion sur l'hérédité et l'empire. Sa tragédie de *Pierre le Grand* avait pour sujet la conspiration du prince Alexis contre son père. L'auteur représentait un souverain qui, après de nombreuses victoires, revient dans sa capitale et fait cesser les désordres et les conjurations. Pierre y figurait comme fondateur de la puissance en Russie. Une foule, telle qu'on n'en avait jamais vu, se pressait longtemps avant l'ouverture des bureaux. La salle fut bientôt comble. Ceux qui n'avaient pu avoir de billets étaient restés dans la rue. Aux sifflets du dedans répondirent bientôt ceux du dehors. Plus d'une fois, Talma supplia le public d'essayer d'écouter un moment. La police ne tenta pas de rétablir l'ordre, et la pièce ne s'acheva même point. Les journaux qui rendirent compte de la représentation attribuèrent cette émeute des spectateurs à un ancien article de M. de Nisas, qui accusait une cabale et le peu de goût du parterre du mauvais sort de *Montmorency* (1).

(1) M. Carrion de Nisas, gentilhomme du Languedoc, était officier de cavalerie lorsque commença la révolution. Favorable d'abord aux idées libérales, il ne se laissa pas entraîner plus loin et fut mis en détention pendant la Terreur. Homme d'esprit et de lettres, il avait fait jouer à Paris en 1800 une tragédie: *Montmorency*. Pour assurer le succès, il convoqua alors les Languedociens présens dans la capitale. Leurs applaudissemens, prodigués à chaque instant, déplurent au parterre: la pièce ne méritait pas un tel triomphe. Les sifflets excitèrent la patience des Languedociens et la représentation fut troublée par des rixes bruyantes.

Mais la politique provoqua évidemment cette manifestation. Je réussis à être placé, et j'assistai à la chute de *Pierre le Grand*. A la seconde représentation, on consigna les élèves de l'École polytechnique, prévenus du tumulte de la veille qui, le lendemain, ne fut pas moindre. *Pierre le Grand* disparut de l'affiche.

Le *Cyrus* de Joseph Chénier eut un sort tout aussi triste. Cette tragédie, continuelle allusion à l'élévation d'un héros qui, pour le bonheur du peuple, allait ceindre le diadème, succomba sous les huées et n'eut même pas de seconde représentation. Chénier (1),

(1) Chénier, en effet, n'était pas seulement un homme de lettres, il appartenait à la politique. Pendant qu'il siégeait à la convention, André périt sur l'échafaud, et, au même moment, il fit paraître une tragédie : *Timoléon*, écrite longtemps avant. On s'étonna qu'il n'eût pas renoncé à produire au public un drame dont le sujet était un frère qui, dans son exaltation patriotique, préside au meurtre de son frère. Dès lors, Chénier fut rangé parmi les plus fougueux révolutionnaires et ne chercha point à démentir cette réputation. Il fut le poète des jacobins. Ses tragédies, qui eurent quelque succès, reproduisaient ses opinions. Au vrai, Chénier porta dans la politique le caractère d'un littérateur vif, irritable, plein d'amour-propre, s'enivrant de son imagination et de ses paroles, cachant peut-être une âme faible sous des habitudes d'emportement. Ses colères étaient redoutables, et c'est par là qu'il eut un grand rôle dans le parti révolutionnaire. Personne n'osait montrer devant lui de la modération, tant on craignait une scène. Jamais il ne participa au gouvernement de son parti, mais il fut un énergique soldat de cette armée, ennemi, comme tout bon jacobin, de la justice et de la liberté. On put supposer un instant qu'il allait devenir plus raisonnable. Ce fut lorsque M^me^ de Staël, après avoir obtenu de lui, en 1795, la radiation de Talleyrand de la liste des émigrés, l'accueillit dans une société où l'amour de la révolution était fort tempéré. Mais il n'avait pas rompu avec ses anciens amis. Partisan, pendant le Directoire, des proscriptions de fructidor : « J'aime mieux, disait-il, la révolution que la liberté. » C'est en professant avec violence de telles doctrines qu'il se fit un ennemi de M. Benjamin Constant qu'il voyait habituellement chez M^me^ de Staël. M. Constant commença alors à le cribler d'épigrammes. Je me souviens de celle-ci :

D'où vient cette démarche altière ?
Est-ce l'orgueil de la vertu ?
— Je n'ai point fait périr mon frère.
— C'est bien, mais l'as-tu défendu ?

Membre du tribunat après le 18 brumaire, il en fut éliminé en 1802 ; il s'y était montré indépendant. Peu de temps après, sachant qu'il n'avait aucune fortune, le premier consul le nomma inspecteur général des études. Dans une de ses plus belles poésies, l'*Épître à Voltaire*, l'empereur crut voir une comparaison, ou du moins une allusion, au règne de Tibère. Il le destitua. Puis, apprenant que la perte de son traitement le laissait en détresse, on lui accorda une pension de 8,000 francs. J'ai vu Chénier une seule fois en ma vie. Un soir, en 1810, au théâtre de l'Opéra-Comique, un homme maigre, pâle, d'une physionomie souffrante et détruite par la maladie, était assis à côté de moi. Il paraissait très sensible à la musique ; ses yeux éteints avaient de la mobilité et parfois exprimaient l'émotion. Je ne sais comment la conversation s'engagea entre nous. Je trouvai un certain charme à l'esprit de mon voisin inconnu ; son langage traduirait d'une façon naturelle des impressions vives et fines. Tout en lui annonçait le poète ou l'artiste. On représentait *Zémire et Azor*, et il comparait avec une critique spirituelle et juste l'œuvre lourde et commune de Marmontel à

conventionnel régicide, devenu le poète officiel, fut assailli de railleries. M. Benjamin Constant ne l'en poursuivit que de plus belle à la joie générale :

C'est donc en vain que le fidèle Arpage
Des fureurs d'un aïeul aura sauvé Cyrus.
Chénier frappe les rois beaucoup mieux qu'Astyage.
Et Cyrus, cette fois, ne reparaîtra plus.

En voici une autre à double tranchant qui fut un peu moins répandue :

Bonaparte, longtemps caporal jacobin,
Chénier longtemps rimeur républicain,
Sont unis pour fonder et pour chanter l'empire,
Tous deux bien mieux exercés à détruire.
Il est sifflé, le couple créateur ;
Entre eux à ce sujet la querelle s'engage.
Lequel des deux est sifflé davantage ?
L'empereur dit : c'est le rimeur ;
Le rimeur dit : c'est l'empereur !

Le peintre David, non moins farouche conventionnel que Chénier, était lui aussi aux pieds de Napoléon, oublieux de sa tendresse pour Marat (1).

l'intérêt naïf du simple conte de *la Belle et la Bête*. Lorsque je sortis, un de mes amis me demanda si je savais avec qui je venais de converser et m'apprit que c'était Chénier. Il a laissé ainsi dans mon souvenir une trace autre que les préventions dont la renommée et beaucoup de témoignages véridiques avaient formé mon jugement. M. Mounier m'a raconté comment son père, préfet à Rennes, subit la même impression. Chénier, inspecteur de l'instruction publique, y vint en tournée. Les répugnances et les rancunes de M. Mounier, témoin de sa conduite passée, étaient autrement fortes que les miennes et pourtant il trouva dans ce votant de la mort du roi, dans ce révolutionnaire furieux, un causeur aimable ; ils passèrent dix jours ensemble. Chénier mourut en 1811.

(1) M. de Forbin m'a raconté à ce propos cette anecdote : venu dans sa première jeunesse chercher asile à Paris, et se sentant déjà une vocation décidée pour la peinture, il fut recommandé à David pour entrer dans son atelier. C'était à la fois un moyen de préservation et la meilleure occasion d'apprendre. J'ai connu d'autres jeunes gens de cette génération qui ont aussi travaillé chez David. Dans ce terrible chaos de la France, on ne prenait pas garde à ces choses-là. Privés de leurs parens émigrés ou emprisonnés, les enfans de nobles ou de riches familles se tiraient d'affaire comme ils pouvaient, employaient leur activité d'une façon quelquefois bien singulière, essayaient toutes leurs fantaisies de carrière ou d'occupation. M. de Forbin avait été si bien recommandé à David que, non-seulement celui-ci l'admit dans son atelier, mais l'engagea à dîner. Il se trouva que, ce jour-là, un ancien ami du peintre était au nombre des convives. M. de Forbin comprit, par la suite de la conversation, qu'après un intervalle de froideur, presque de brouillerie entre eux, il assistait à un dîner de réconciliation. « Mais enfin, disait ce convive, pourquoi as-tu cessé de me parler ?

L'empereur soumit la loi d'hérédité à la sanction du peuple, mais il n'attendit pas que le peuple se fût prononcé. Dans ce temps-là le suffrage universel se manifestait autrement qu'aujourd'hui.

On ouvrit au secrétariat de toute administration, de toute municipalité, au greffe de tous les tribunaux, chez tous les juges de paix et chez tous les notaires, des registres sur lesquels les Français eurent à consigner leurs vœux sur la proposition suivante :

« Le peuple veut l'hérédité et la dignité impériales dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte, ainsi qu'il est réglé par le sénatus-consulte organique. »

A l'expiration du délai fixé, chaque dépositaire d'un registre devait l'arrêter, en additionner les votes, certifier le tout et l'adresser au maire pour être transmis à la sous-préfecture. On expédiait ensuite les registres de l'arrondissement totalisés à la préfecture, et de là, au ministre de l'intérieur avec le relevé général du département.

Ces relevés arrivèrent à Paris au terme indiqué au ministère de l'intérieur. En dépit de toutes les précautions énumérées dans le décret impérial, il était évident que le maire, le greffier ou le notaire pouvaient porter sur leurs registres des votes qui n'avaient pas été écrits ou dictés. Plus la liste serait nombreuse, plus le teneur du registre serait bien venu de ses supérieurs. Quant à la vérification du nombre des votes, malgré l'exactitude certaine des chiffres, elle n'en était pas moins obligatoire pour le ministère de l'intérieur. Cette opération, qui demandait plus de soin que de discernement, fut confiée aux surnuméraires. Nous commençâmes à examiner quelques registres. On ne découvrit aucune erreur.

pourquoi me faisais-tu mauvaise mine ? Je n'ai rien à me reprocher, j'ai toujours été ton admirateur et ton ami. » — « Veux-tu que je te dise la vérité ? répondit David, tu n'aimais pas assez Marat. Je ne t'ai pas vu assez affligé de sa mort, je ne pouvais te le pardonner ! » David était un homme désagréable, dont le hideux visage et les façons rudes rappelaient les souvenirs attachés à sa vie passée, sans esprit et sans bon sens sur toutes choses, hormis sur son art. Il avait un sentiment vif et fin des chefs-d'œuvre et du caractère de chaque grand peintre, de chaque école. Évidemment, son inspiration lui venait plutôt des beaux tableaux ou des statues antiques que de la nature elle-même. Il n'aurait pas été peintre sans les musées ou les églises. On pouvait presque toujours dire, en regardant ses tableaux, ce qui était, à ce moment-là, l'objet de son admiration. Quelques élèves de David, non pas des meilleurs, eurent la manie de revêtir pendant un temps des costumes antiques : le pantalon asiatique et le bonnet phrygien. J'en ai encore vu deux ou trois en 1796. Ils se nommaient les « contemplateurs, » travaillaient peu, avaient la critique tranchante et dédaigneuse, et attendaient l'inspiration qui ne venait guère. David se moquait d'eux. Aucun de ceux de ses élèves qui ont obtenu le moindre succès n'ont été, je crois, de cette mascarade, excepté, ce me semble, Topino-Lebrun, et ce n'est pas la peinture qui l'a rendu un instant fameux.

Nous jugeâmes donc ce travail inutile. Parmi les pièces envoyées du ministère de la guerre, nous remarquâmes la lettre d'un général, alors en inspection. Il avait écrit son vote à Orléans, puis à Angers et enfin à Nantes, où il se rendait, persuadé que cet excellent exemple ne serait pas blâmé.

La proclamation de l'empereur, le changement de la constitution, la création d'une cour, ne détournaient pas l'attention du procès de Moreau, de Cadoudal et de ses complices. L'empereur désirait maintenant voir Moreau condamné à mort, afin d'avoir la magnanimité de le gracier. L'accusé se défendit avec dignité dans les interrogatoires, il prononça un discours qui eut beaucoup d'effet : c'était Garat qui l'avait composé. Les juges résistèrent aux efforts tentés pour obtenir de leur complaisance une peine capitale. La volonté de l'empereur pesait si ostensiblement sur le tribunal que l'intérêt du public se porta sur les accusés. MM. de Polignac et de Rivière firent preuve d'un tel dévoûment à leur cause et aux princes émigrés qu'on excusait leur obéissance. La fermeté, la courageuse résignation, la noble attitude de Cadoudal inspirèrent une émotion véritable à tous ceux qui assistèrent à l'audience.

L'empereur n'en témoigna aucun mécontement, hormis de l'acquittement de Moreau. Il ne s'irrita point de la pitié générale et sembla même s'y associer. Il y avait condamnation, la bataille était gagnée, et il pouvait se montrer généreux pour les vaincus. Tout son entourage de famille sollicita la grâce de M. de Polignac et des autres émigrés; on assura même que Murat lui parla pour Cadoudal. Malgré les remises de peines accordées, ce dernier et onze de ses complices furent exécutés. Triste journée, qui flétrit pour quelque temps la prise de possession de l'empire!

La mort du duc d'Enghien, le procès de Moreau, douze têtes tombant le même jour sur l'échafaud, la consultation dérisoire du suffrage universel; cette cour copiée sans ressemblance sur celle que la révolution avait détruite, n'attachaient guère le pays au nouvel ordre de choses. Il n'existait toutefois aucun sentiment de révolte, on ne souhaitait pas le renversement de l'édifice.

Pour donner une consécration plus efficace à son élévation au trône, l'empereur voulut que le pape vînt à Paris sanctifier son couronnement.

Pie VII ne se rendit pas volontiers à son invitation; il craignait de se mettre entre les mains puissantes d'un souverain qui n'avait jamais ménagé le chef de l'Église que par des motifs politiques. Mais quelles conséquences pouvaient avoir son refus? L'Italie était sous la dépendance de Napoléon; que deviendrait le pouvoir temporel? peut-être pensait-il déjà à le supprimer? Le pape se résigna, l'empereur lui fit un pompeux accueil. La population

de Paris, malgré ses quinze ans d'indifférence, se montra respectueuse dans sa curiosité à contempler le saint pontife. Sa présence était évidemment un acte de l'autorité impériale et le sacre n'ajoutait rien au sentiment d'obéissance. Napoléon, en plaçant lui-même la couronne sur sa tête et en recevant seulement du pape l'onction, constata une fois de plus qu'il devenait empereur par sa propre volonté. Tous les préfets, tous les présidens de canton, les députés des conseils généraux, les présidens des cours de justice, avaient été convoqués à cette solennité.

Les fonctionnaires représentaient la nation.

Le pape ne fut pas libre de retourner à Rome après le couronnement. Il espérait que son voyage à Paris serait récompensé par quelques modifications des articles organiques ; il aurait désiré voir les légations restituées au saint-siège. Il s'aperçut bientôt, au contraire, qu'il n'était pas question de son départ et qu'on cherchait à obtenir de lui d'étonnantes concessions. Un jour, le général Duroc, grand maréchal du palais, lui parla, non pas officiellement, mais en conversation familière, de l'établissement de la papauté à Avignon ou à Paris. On mettrait à sa disposition un palais entouré d'un quartier privilégié ; elle garderait son caractère de souveraineté et recevrait les ambassadeurs accrédités auprès d'elle. A ces surprenantes paroles, le pape répondit :

— Nous avions prévu, lorsqu'on nous appelait à Paris, qu'on songerait peut-être à nous y retenir. Nous avons signé une abdication en règle, le cardinal Pignatelli en est le dépositaire. Quand vous exécuterez vos projets, il ne vous restera plus qu'un pauvre moine qui s'appellera Barnabé Chiaramonti.

Le soir même, le retour du pape était décidé.

L'empereur avait été reconnu par toutes les cours de l'Europe, sauf par la Russie. Mais M. Pitt rentrait au ministère, et allait sans doute rallier les puissances du continent pour faire diversion aux projets et aux préparatifs de descente en Angleterre. Napoléon se disposait donc à cette double guerre. Il commença par occuper le théâtre de ses anciennes victoires et à s'assurer de l'Italie. Il réunit Gênes à la France ; la république italienne devint le royaume d'Italie. Une longue négociation prépara cette annexion. Les Italiens demandaient un gouvernement et une administration séparés du grand empire ; ils consentaient à avoir pour roi Joseph, mais celui-ci ne voulait pas renoncer à la succession de l'empereur, son frère, dont il était l'héritier. Enfin, il fut décidé que Napoléon serait roi de l'Italie, et le prince Eugène de Beauharnais, le fils de l'impératrice, vice-roi.

Dans les premiers jours d'avril, Napoléon partit pour recevoir à

Milan la couronne de fer des anciens rois lombards. Lorsque son frère Joseph vint lui faire ses adieux, il lui dit :

— Vous devriez apprendre l'espagnol.

Le prince répéta le jour même cette parole à M. Andrieux, de l'Institut. C'est de lui que, M. Auger et moi, nous apprîmes ce premier indice de la guerre d'Espagne.

A propos de ces pourparlers pour la création du royaume d'Italie, M. Capefigue et M. Thiers apprécient avec une sévérité malveillante la conduite de M. de Melzy, homme distingué et d'un noble caractère, appartenant à la haute aristocratie milanaise. Ses manières étaient d'un grand seigneur. Nourri dans les idées et les lumières du XVIIIe siècle, lié avec la société française, il avait comme tant d'autres aimé l'indépendance et la liberté de l'Italie. La conquête française lui fit espérer une délivrance. Le général Bonaparte le traita avec une grande distinction et comprit ce qu'il valait. Devenu ainsi le premier personnage et le vice-président de la république italienne, il tarda peu à voir que l'Italie ne devait attendre de Napoléon ni une existence nationale ni des institutions libérales. Lorsque la république disparut pour faire place au royaume d'Italie, M. de Melzy n'était plus en harmonie avec l'empereur. Sa conduite fut alors prudente et convenable. A vrai dire, et dans la conversation intime, il se montrait mécontent et frondeur. Il avait des titres et des dignités ; on lui témoignait constamment beaucoup d'égards, mais il était en disgrâce et ne demandait pas mieux.

Napoléon ne cessait point de se préoccuper de la descente en Angleterre, qu'il conçut réellement. De si énormes dépenses, une application si constante de sa pensée et de ses soins, deux années consacrées aux préparatifs de cette grande entreprise, n'étaient point une vaine démonstration. M. Thiers se complaît à exposer avec détails et intérêt tout ce qui a été fait et projeté pour l'accomplir. Il rappelle les difficultés, les périls, les objections et en même temps la persistance habile de l'empereur. Toutefois, il est évident que, malgré sa force de volonté, son audace à jouer les grandes et aventureuses parties, il voyait de jour en jour davantage combien celle-là était difficile et exposée à des chances contraires. Le propre de son génie était de placer entre une conception hardie et une exécution impétueuse un long intervalle destiné à réunir les moyens de réussite, à les accumuler, à les combiner avec prudence, à tout prévoir, à tout préparer. Il se rendait compte que le succès dépendait de l'apparition imprévue et soudaine dans la Manche, de toutes les escadres françaises et espagnoles, qui auraient protégé le passage de la flotte de transport.

C'est pour cela qu'il avait envoyé l'amiral Villeneuve aux Antilles, afin qu'à son retour inopiné il débloquât tous les ports de l'Océan et en ralliât tous les vaisseaux. Mais bien des circonstances vraisemblables viendraient peut-être à la traverse de cette importante manœuvre. Aussi, dès le commencement de 1805, il tenait en réserve une autre vaste entreprise pour la substituer à la descente, si elle ne pouvait être tentée. La grande armée, campée sur les côtes de France depuis Brest jusqu'à Amsterdam, serait dirigée contre l'Autriche. De ces deux hypothèses, et sans doute au fond de son génie, il préférait la guerre sur le continent. Toujours est-il que l'événement ne le prit pas au dépourvu.

M. Daru m'a raconté que, dans les premiers jours de 1805, l'empereur était au camp de Boulogne, et, comme d'habitude, l'intendant général de l'armée travaillait quotidiennement avec lui. En entrant un matin dans son cabinet, M. Daru le trouva se promenant à grands pas. Sans lui laisser le temps de dire une parole, Napoléon vint à lui tout colère :

— Savez-vous, dit-il, ce que vient de faire votre ami Villeneuve ?

Puis il lui rapporta la nouvelle, qu'il recevait à l'instant, du combat du 22 juillet : deux vaisseaux espagnols pris et l'amiral français contraint à entrer au Ferrol. Impossible alors de faire arriver à l'improviste les flottes dans la Manche avant que les escadres anglaises eussent le temps de survenir. Tout était manqué ! L'Angleterre, désormais rassurée, triomphait maintenant de nos menaces impuissantes. L'empereur parla longtemps sur ce thème, s'animant de plus en plus ; puis il s'arrêta, passa la main sur son front, — son geste ordinaire, — et parut soudainement calme et froid :

— Mettez-vous là et écrivez.

Il commença par lui dicter la levée de tous les camps depuis la pointe du Finistère jusqu'à Utrecht, la marche que suivraient les corps d'armée, les villes que chacun traverserait, les renforts qu'ils y trouveraient en emmenant les dépôts des régimens, quels régimens et combien d'hommes dans chaque dépôt ; les approvisionnemens de vivres et de munitions, d'où on les tirerait, ainsi que les transports et les charrois ; enfin tous les mouvemens de cette armée de deux cent mille hommes, partant de points si distans les uns des autres, pour être à jour fixe sur le Danube au centre de la Souabe.

Cette dictée dura quatre heures sans un manque de mémoire, sans une hésitation. Lorsqu'elle fut terminée :

— Maintenant, dit l'empereur, vous allez partir pour Paris ; vous

monterez en voiture ici sans rentrer chez vous. Envoyez un mot à votre femme pour qu'elle ne s'inquiète pas. Vous arriverez la nuit dans la cour du ministre de la guerre. Avant de descendre de voiture, vous le ferez avertir qu'il vienne vous parler; vous lui demanderez une chambre et vous resterez chez lui sans que personne sache que vous êtes à Paris. A vous deux, vous expédierez sur-le-champ les ordres nécessaires pour que tout se fasse comme je l'ai réglé. Je passerai encore huit ou dix jours à Boulogne; quand je reviendrai, je veux que toute cette besogne soit faite.

On s'est souvent demandé pourquoi l'empereur avait paru dédaigner les propositions de Fulton. Mais hormis dans les fabriques de coton, la vapeur n'était pas encore perfectionnée au point d'être d'une grande utilité pratique. Fulton offrait pour la navigation une machine de force minime qui ne faisait mouvoir qu'une petite chaloupe. L'empereur n'avait pas le temps d'attendre pour la descente en Angleterre qu'il l'eût rendue applicable aux gros navires. J'ai assisté à cet essai sur la Seine devant les Invalides.

C'était à la paix et à l'industrie qu'il appartenait d'obtenir les immenses résultats des inventions divulguées déjà avant l'époque de la révolution et de la guerre. L'expérience sur le Rhône du bateau de M. Jouffroy précéda en effet 1789. Les grandes usines se servaient de rails pour leur service intérieur, et j'ai vu à l'Arsenal, en 1799, un chariot mû par la vapeur. La même année, un ingénieur illumina sa maison par le gaz, répétant en grand une expérience dont on amusait les leçons de physique.

Il ne fallait pas beaucoup de réflexion pour deviner que ces premières découvertes ne tarderaient pas à se développer. C'était un sujet habituel de conversation à l'École polytechnique. Dans les *Lettres d'un Chinois* par le duc de Lévis (1812), apparaissent toutes les merveilles futures des chemins de fer. Mais lorsque des convulsions intérieures préoccupaient tous les esprits; lorsque la guerre absorbait toute l'activité nationale; quand le commerce et l'industrie n'avaient aucune sécurité, que le crédit public n'existait pas, ni par conséquent le crédit commercial et le jeu des gros capitaux, toutes les grandes inventions restaient en germe. Sans la révolution française, avec un gouvernement raisonnable et les libertés conçues par Turgot et Necker, l'ère industrielle serait advenue quarante ans plus tôt. On y tendait déjà au commencement du règne de Louis XVI.

DE BARANTE.

LES

# FACULTÉS FRANÇAISES

## EN 1889

---

## III[1].

### L'AVENIR : LES UNIVERSITÉS.

---

Il reste aux Facultés, disions-nous en terminant notre dernière étude, une phase décisive à traverser. Cette phase, c'est la constitution d'un certain nombre d'Universités. Là est l'aboutissant organique et nécessaire de leur évolution. Ce que tous les ouvriers de leurs progrès, en elles-mêmes et hors d'elles-mêmes, n'ont cessé de voir au bout de leurs efforts, avec une clarté croissante, à mesure que se développait cette épigenèse que nous avons décrite, ce sont ces communautés savantes où s'enseigne, se cultive, se perfectionne et s'accroît la science dans son ensemble, ateliers divers, sans doute, appliqués à des besognes différentes, mais largement ouverts les uns sur les autres, coordonnés les uns aux

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1889 et du 15 février 1890.

autres, desservis par le même arbre de couche et recevant tous la même impulsion de la même force motrice.

Il y a bien des raisons pour que la France, elle aussi, ait enfin des écoles de ce genre. J'indiquerai seulement les principales. La première est d'ordre international. Partout, l'enseignement supérieur a pris la forme universitaire. Il y a des Universités dans les pays de toute race; il y en a chez les plus petits peuples comme chez les plus grandes nations, dans le nouveau monde, comme dans l'ancien; il y en a même au Japon, partout, en un mot, où a pénétré la civilisation occidentale, partout, sauf dans le pays où elles ont pris naissance et où la formule en a été renouvelée à la fin du XVIII^e^ siècle. Aussi quand de l'étranger on nous dit : Université, nous répondons : Académie; et l'on ne nous comprend pas, et nous faisons l'effet de gens qui auraient inventé le système métrique et seraient les seuls à ne pas s'en servir. Ou bien, il nous faut employer un vocable illégal et dire : l'Université de Paris ou l'Université de Lyon, alors qu'il n'y a d'Université ni à Lyon, ni à Paris. Et c'est une nécessité si impérieuse qu'elle s'impose même dans les harangues les plus officielles. Ainsi, à l'inauguration de la nouvelle Sorbonne, M. Gréard n'a pu s'y soustraire, et pour désigner, sans périphrase obscure, cet être complexe formé de cinq Facultés, à la tête duquel il est placé, il lui a bien fallu dire, en dépit de la loi, l'Université de Paris.

Non-seulement on ne nous comprend pas à l'étranger, quand nous parlons de nos Académies et de nos Facultés isolées, mais comme les noms par lesquels nous les désignons n'ont pas cours hors de chez nous, on les ignore. On connaît dans toute l'Europe savante et plus loin, la Sorbonne, l'École de médecine et l'École de droit de Paris, l'École normale et l'École polytechnique. On ne sait pas, ou l'on sait rarement qu'il y a des écoles de haut enseignement ailleurs qu'à Paris. Un étudiant suisse arrivait, il y a quelque temps, à Paris. On lui demande pourquoi il n'est pas allé de préférence à Lyon, à deux pas de chez lui. « A Lyon? répond-il, mais il n'y a pas d'Université. » Il avait raison. A Lyon, il n'y a que des Facultés admirablement installées, comptant ensemble cent dix maîtres et dix-sept cents élèves, c'est-à-dire plus que n'en ont les trois quarts des Universités allemandes.

Ce n'est pas par simple esprit d'imitation que, l'une après l'autre, toutes les nations civilisées se sont donné des Universités, et ne se sont pas contentées, comme nous le faisons depuis un siècle, de Facultés isolées et d'écoles spéciales. Il y a à ce phénomène général des raisons plus profondes, les unes d'ordre scientifique, les autres d'ordre public.

La forme universitaire qui unit en un même faisceau toutes les branches du savoir humain, comme sont unies en fait toutes les puissances de l'esprit et tous les phénomènes de la nature, est pour le développement et le progrès de la science, un milieu autrement favorable que des Facultés séparées. La Faculté isolée ne s'ouvre que sur un côté de la science et des choses. Dans le savoir total, elle ne voit que le fragment qui est sien ; du reste, elle ne prend ou ne reçoit que ce qui peut contribuer à son objet. Il en résulte fatalement qu'elle est spécialiste et professionnelle et que la rigidité est pour elle un état inévitable, et souvent aussi la stérilité. Souvent, en effet, sauf dans les mathématiques, ce n'est pas du dedans d'une science constituée que sortent les germes par lesquels elle se développe et se renouvelle, mais des alentours, des sciences circonvoisines. Voyez la médecine. C'est d'elle-même qu'elle a tiré l'auscultation. Mais, c'est d'ailleurs, de la chimie, de la physique, de la biologie que lui sont venues les méthodes expérimentales, qui pénétrant en elle, souvent malgré elle, en ont changé la face. Voyez aussi le droit. Longtemps la méthode en avait paru fixée d'une façon immuable, sur un type géométrique. Il s'y fait cependant, depuis un certain temps, de notables transformations sous l'influence de l'esprit historique. Mais ce n'est pas du droit lui-même, c'est d'ailleurs qu'a soufflé cet esprit.

Et puis, n'est-il pas dans le savoir humain des parties aux frontières indécises, comme la géographie, l'histoire, la philosophie elle-même, qu'on peut traiter tantôt comme une section des lettres, tantôt comme un chaînon des sciences ? Les placer à demeure fixe, en vertu d'une organisation conventionnelle, soit à la Faculté des lettres, soit à la Faculté des sciences, n'est-ce pas les condamner à d'inévitables arrêts de développement ? Enfin, entre les confins des sciences se rencontrent parfois les coins les plus fertiles. C'est là que se forme, comme dans la dépression des vallées, l'humus le plus fécond; c'est là souvent que germe et que pousse avec le plus de vigueur, la moisson nouvelle. Dans le régime des Facultés isolées, il n'y a pas de ces coins-là.

Tout autre est la forme universitaire. L'idéal serait qu'elle fût modelée sur la classification naturelle des sciences. Nulle part, il n'en est ainsi, parce que partout elle s'est développée historiquement. En France, pas plus qu'ailleurs, il n'en sera ainsi, parce que les facteurs dont se feront les Universités sont donnés depuis longtemps. Mais dans l'Université, les Facultés, tout en restant individuelles, ne sont plus compartimens étanches et impénétrables. Comme ceux des fruits cloisonnés, ces compartimens distincts ont des parois communes et perméables, et tous s'ouvrent sur le même

cœur. Aussi est-ce de l'un et à l'autre un échange perpétuel, une exosmose et une endosmose continues. Tout ce qui se passe dans l'un retentit dans les autres; rien de ce qui surgit de nouveau dans l'un n'est perdu pour les autres. Ainsi agencées, toutes les parties réagissent les unes sur les autres, les mathématiques sur la physique, la physique sur la chimie, la chimie sur la biologie, les sciences de la nature sur les sciences de l'esprit, les sciences proprement dites sur l'art et la littérature. Les milieux les plus propres à l'éclosion et à la diffusion des idées nouvelles sont sans contredit ces *studia generalia*, comme nos anciens appelaient leurs Universités, d'où n'est absent rien de ce qui peut être objet de savoir et de recherche, et d'où se dégage l'esprit complet et vivant de la science.

Nul milieu également qui soit plus propre à la culture des esprits. Sans doute, plus nous allons, plus le travail se divise et se subdivise. Le temps de l'éducation encyclopédique est passé, et l'éducation intégrale est une chimère. Mais si la division du travail s'impose chaque jour davantage, avec elle s'impose aussi de plus en plus la nécessité d'ouvrir aux jeunes esprits, avant l'heure de la spécialisation inévitable, le spectacle total de la science, si l'on veut qu'ils soient autre chose que des manœuvres intellectuels, et qu'ils comprennent la dignité de leur œuvre particulière, en sachant par quels liens elle se rattache au tout, et de quel esprit général elle procède. Personne ne le contestera pour les apprentis savans, pour ceux dont ce sera la mission d'ajouter quelque chose à la science. Ce n'est pas plus contestable pour ceux qui ne demandent à l'enseignement supérieur que les connaissances nécessaires à l'exercice d'une profession déterminée. Il faut qu'ils reçoivent la dose de savoir dont ils auront pratiquement besoin; mais il faut aussi qu'ils emportent cette conviction qu'au-dessus de ces savoirs spéciaux et particuliers, il y a un esprit commun auquel tout aboutit et duquel tout dérive. Or cela, la Faculté isolée ne peut le fournir. Elle enseigne le droit, la médecine, les sciences et les lettres; mais elle tient les esprits comme entre deux murs, ne leur laissant voir qu'une bande de la réalité. Seule, l'Université qui enseigne tout, peut, sans cependant appeler les esprits à tout apprendre, leur donner la vision de la science entière, et leur faire sentir, au-dessus des divers départemens du savoir, leur coordination et leur unité.

Par là, les Universités ne sont pas seulement des foyers de science; elles sont aussi des écoles d'esprit public. De tout temps les politiques les ont tenues pour telles. Vers la fin de la guerre de Cent ans, il était fondé des Universités, par les Anglais, à Bordeaux et à Caen, pour combattre l'influence française. Plus tard, il

en était fondé une, à Douai, par Philippe II d'Espagne, pour un semblable objet. De nos jours, l'Allemagne n'a pas eu de souci plus pressant, à peine les remparts de Strasbourg agrandis, que d'élever derrière eux une vaste Université, comme une forteresse avancée contre l'esprit de la France. Elle savait par expérience ce que peuvent les Universités sur les esprits, et comment elles contribuent à former l'âme des nations.

Les manifestations de cet office national varient sans doute suivant les pays et suivant les époques ; mais toujours elles consistent à mettre dans la jeunesse un idéal commun, à lui inspirer collectivement des façons de penser et de sentir qui soient à la fois un lien et une force. Cela, on ne saurait l'attendre au même degré des Écoles spéciales et des Facultés solitaires. Quand elles créent un esprit collectif, c'est l'esprit de corps, — et l'esprit de corps, si large qu'il puisse être, est exclusif et incomplet. Si l'École normale fait exception, cela tient précisément à ce qu'elle est un microcosme scientifique, où vivent mêlés des philosophes, des historiens, des littérateurs et des savans. Mais il n'y a pas seulement en France ses cent trente élèves : il y a les seize mille jeunes gens qui s'ouvrent à la vie d'homme dans les Facultés. Pour ceux-là, qui seront en majorité les cadres de demain, il importe au plus haut degré, surtout par ce temps de démocratie, d'être élevés au large, dans la vive atmosphère de la science, et non dans l'air confiné d'un compartiment du savoir.

« L'organisation de notre haut enseignement est vicieuse, écrivait, il y a quelques années, le père Didon dans son livre sur *les Allemands ;* elle produit fatalement la division dans l'ordre intellectuel ; et, par voie de conséquence, dans l'ordre politique et social. Tant que cette organisation ne sera pas réformée, nul progrès, nul essor puissant n'entraînera le pays dans des voies nouvelles et meilleures. » J'ai tenu à citer ces paroles, parce qu'elles renferment un grand fonds de vérité. Ce n'est pas qu'il faille s'en remettre aveuglément à la science du soin de pacifier et de rapprocher les esprits. Dans cette œuvre nécessaire, la science, j'entends la science positive, celle qui est constituée d'une façon définitive, peut beaucoup ; mais elle ne peut pas tout, et encore faut-il qu'on se rende un compte exact de ses effets et qu'on n'ait pour elle qu'une foi sans idolâtrie.

Une première illusion serait de croire que, par une sorte de vertu naturelle et irrésistible, la science met l'unité dans les esprits par cela seul qu'elle y pénètre. Par essence, elle est unité. Elle ramène à des lois de plus en plus générales un nombre sans cesse croissant de phénomènes divers. Pour les sens, le monde est un

ensemble de choses dissemblables et irréductibles. Pour la science, toutes ces choses se résolvent les unes dans les autres, la mécanique dans les mathématiques, la physique dans la mécanique, la chimie dans la physique. Partout où elle s'étend, elle porte avec elle l'unité. Le fait qu'elle a saisi a désormais sa place, une place fixe et immuable, dans le système universel des rapports et des lois. Il peut sembler qu'en saisissant les esprits elle doive exercer sur eux son office naturel, et de plusieurs et divers qu'ils sont, les faire concordance et unité. Mais cette unité qu'elle semble mettre partout, elle ne la crée pas; elle la trouve. Elle en est la conséquence et l'expression, non le principe et l'origine. Si elle fait rentrer dans des lois communes les faits les plus divers, c'est qu'au fond ces faits sont semblables et dépendent des mêmes lois. Les esprits, au contraire, et par esprits j'entends surtout les volontés, ont ceci de particulier qu'ils n'obéissent qu'aux lois qu'ils se donnent eux-mêmes ou qu'ils acceptent, et qu'ils sont à leur gré discordans ou concordans. Leur intégration scientifique, si elle était possible, serait leur anéantissement.

Ce serait une autre illusion que d'attendre des doctrines scientifiques l'idéal national et social qui seul pourrait, au-dessus des formules desséchées du passé, dont il n'y a plus qu'à secouer la poussière, rallier les esprits et les volontés dans une formule supérieure et plus large. Il faut soigneusement distinguer entre les doctrines et l'esprit de la science. Les doctrines, ce sont des conceptions générales où se résume à un instant donné, et pour un temps donné, une masse donnée d'observations et de connaissances de détail. Il y a un ou deux siècles, c'étaient les tourbillons, le phlogistique, les créations successives. Aujourd'hui, c'est le déterminisme universel, l'unité des phénomènes, l'évolution du cosmos et la transformation des êtres particuliers; c'est enfin la concurrence vitale, avec la défaite et la disparition des faibles, la victoire et la survivance des forts. Appliquées aux choses morales et sociales, ces doctrines aboutissent fatalement à une conception de ces choses, où les actes se lient et s'enchaînent dans un déterminisme aussi rigide que paraît l'être celui de la nature, où tout ce qui apparaît sort, qu'on le sache ou non, d'antécédens déterminés, où l'homme n'a que le jeu que lui mesurent sa force musculaire et sa force cérébrale, où tout s'évalue en travail mécanique, où, partant, la force remplace le droit comme raison des événemens, où le faible est vaincu d'avance et par défaut originel, où il n'y a ni liberté, ni vertu, ni justice, ni pitié. Ce n'est pas à cette école du laisser-faire et du laisser-passer moral qu'il faut élever notre jeunesse, si nous voulons qu'elle vive et qu'elle agisse.

C'est pour cela, précisément, qu'il faut l'élever dans la pleine clarté de la science, car seule la science peut redresser ses propres mirages. Elle connaît ses pouvoirs, mais aussi ses limites. Elle sait que ses théories générales sont des conceptions provisoires, non des axiomes ou des dogmes, et, qu'en dehors d'un certain domaine, elles ne peuvent qu'égarer. Elle sait aussi qu'elle n'atteint que des faits et des lois, c'est-à-dire des faits encore, mais que le fond des choses lui échappe. Elle sait encore que dans les faits eux-mêmes il en est, — ceux qui nous importent et nous touchent le plus, les faits de l'ordre moral et de l'ordre social,— qui ont de tout autres lois que les phénomènes mécaniques. Elle ne confond pas la nécessité qui s'impose avec l'obligation qui s'accepte, et, se connaissant elle-même, elle n'entreprend pas sur la conscience.

Aussi plus notre esprit public paraît enclin à s'imprégner d'idées aux apparences scientifiques, plus on s'inspire, dans les choses de la politique et de la société, d'analogies ou de métaphores tirées des choses de la science, plus il importe, à l'âge où la jeunesse fait ses convictions, qu'elle vive dans des milieux où circulent librement tous les courans de la science.

C'est là, en effet, que les esprits s'affranchissent avec le plus de facilité, qu'ils se forment le mieux à la réflexion personnelle et s'habituent le plus sûrement à ne pas prendre « la paille des mots pour le grain des choses. » C'est là qu'ils peuvent le mieux acquérir les méthodes précises, et, avec elles, cette information générale et cette droiture de jugement qui dépouillent les réalités des apparences; là encore que, s'appliquant chacun à un ordre particulier de travaux, mais vivant tous au même air, dans un air où se mêlent aux connaissances positives les idées et les sentimens qui viennent de la philosophie, de l'histoire, des lettres et des arts, ils peuvent, plus facilement que dans la demi-claustration et dans le demi-jour des écoles particulières, échapper aux préjugés d'origine, de classe et de métier, et se faire en commun une conception des hommes, des choses et de la vie. Tout les y excite et rien n'y fait obstacle. Tout les excite aussi, et la science, et l'histoire, et la philosophie, à ces énergies intérieures qui sont dans les individus le support des personnes, et dans les peuples celui des patries. Dans ces libres milieux où tout se reflète, le passé et le présent, le vrai et le beau, la patrie et l'humanité, où flottent aussi les germes de l'avenir, tout leur présente aux yeux les divers aspects de la dignité de l'homme, ses devoirs et ses responsabilités.

La belle charte intellectuelle et morale qu'on pourrait écrire pour nos Universités futures !

Aux Universités, les jeunes Français prendront les connaissances

nécessaires à chacun d'eux pour exercer avec compétence et dignité la profession qu'il aura choisie; mais ils apprendront aussi que ces connaissances ne sont que le fragment d'un tout, et qu'au-dessus d'elles il y a des idées générales auxquelles il faut s'élever pour penser par soi-même et librement.

Ils seront jeunes, parce qu'il est contre nature d'être vieux à vingt ans. Ils seront gais, parce que la gaîté est saine et parce qu'elle est française. Ils aimeront la vie, parce que la vie est bonne, et que le pessimisme n'est pas de leur race.

Ils apprendront que la science n'est pas la conscience, que l'esprit n'est pas la volonté, et que la volonté ne se règle pas de la même façon que l'esprit.

Ils apprendront qu'ils ont des devoirs envers leur patrie, le devoir militaire d'abord, puis le devoir civique.

Ils apprendront que leur patrie est un être vivant, qui ne peut vivre que par eux comme elle a vécu par leurs pères, qu'elle sera ce qu'ils voudront qu'elle soit, ce qu'ils seront eux-mêmes, faible s'ils sont faibles, forte s'ils sont forts; qu'elle cesserait d'être s'ils venaient à s'abandonner; et qu'au contraire elle continuera dans le monde sa mission de justice, de liberté et d'humanité, s'ils ont eux-mêmes la claire conscience de cette destinée et les énergies nécessaires pour en assurer le développement.

Ils apprendront aussi qu'ils ont des devoirs envers la démocratie, qu'ils doivent l'aimer, l'éclairer, la servir sans défaillance et sans bassesse, et que, s'ils sont les plus instruits, c'est pour être les meilleurs, et que les meilleurs sont les plus obligés.

Ils apprendront encore qu'il y a des devoirs sociaux; que, dans la société, la nature et l'histoire n'ont pas fait à tous les parts égales, mais que les mieux partagés doivent aux autres bienveillance, justice et allègement.

Voilà ce qu'ont mis dans ce mot, Universités, tous ceux qui l'ont pris pour mot de ralliement. C'est beaucoup d'idéal, je n'en disconviens pas, car de l'idéal il en faut, et il en faut beaucoup, en tout pays, quand il s'agit de l'éducation de la jeunesse; mais c'est moins d'utopie qu'on ne serait peut-être tenté de croire.

Qu'on veuille bien se rappeler nos précédentes études. Entre ce qu'étaient nos Facultés il y a quinze ans et ce qu'elles sont aujourd'hui, le contraste est saisissant. Elles ne vivent plus isolées; elles font corps. En elles est né le sentiment de la solidarité intellectuelle et scientifique. Les décrets de 1885 ont été le produit de ce sentiment à sa naissance, et ils l'ont fortifié. Nos conseils généraux des Facultés ne diffèrent que par le nom des sénats des Universités étrangères: comme ceux-ci, ils sont des organes d'unité. En fait,

nous avons des Universités, et quand la loi interviendra, ce sera non pour créer, mais pour confirmer et sanctionner.

Toute cette affaire aura été menée avec méthode et esprit de suite. Pour peu qu'on eût été aventureux, on pouvait tenter de faire les Universités beaucoup plus tôt. On le pouvait au lendemain même de la loi de 1875. La loi venait d'accorder aux Facultés libres le droit de prendre ce nom d'Universités, à la seule condition qu'elles fussent trois ensemble. Il eût paru tout naturel que l'État fît à ses propres établissemens le même privilège. On eut la sagesse d'attendre. Un projet de loi préparé par M. Waddington, et qui constituait sept Universités, ne fut même pas déposé. Il sembla que ni l'opinion, ni les Facultés elles-mêmes n'étaient encore prêtes à cette transformation. — On le pouvait en 1885, après cette enquête qui avait révélé chez beaucoup de Facultés, chez les plus vivantes et les plus agissantes, un vif désir de la constitution universitaire et un sens exact de ce qu'elle commande et de ce qu'elle peut donner. On attendit encore. On crut qu'il valait mieux mettre les Facultés à même de faire les preuves de leur vocation universitaire. On leur donna, pour les faire, une liberté qu'elles n'avaient jamais connue, des organes de vie commune entièrement nouveaux, et on leur dit : Vivez et agissez. Les Universités seront la fin, et elles seront la récompense.

Voilà cinq ans déjà que dure l'expérience, et sur plus d'un point elle a réussi au-delà des espérances les plus optimistes. Le moment de la consécration ne saurait tarder beaucoup. Peu à peu, nous sommes arrivés à ce point qu'indiquait Paul Bert en 1874 : « ... Si bien qu'un jour puisse venir enfin où il suffira de quelques articles de loi, ou même de quelques règlemens pour donner à ces Facultés d'une même ville une cohésion plus intime entre elles, une autorité plus efficace dans la gestion de leurs affaires, pour constituer en un mot ces centres universitaires dont tant d'esprits libéraux ont signalé les avantages et réclamé la création. »

Il faut donc au fait surajouter le droit. Ce n'est pas, qu'on veuille bien le remarquer, simple affaire de mots ou vanités locales. Il ne faudrait pas dire : telles qu'elles sont aujourd'hui, avec leurs conseils généraux, nos Facultés ont un mode de vie comparable à celui des Universités de l'étranger; elles n'auraient qu'un nom de plus le jour où elles deviendraient des Universités. Non; aux groupes qu'elles forment aujourd'hui, il manque deux choses essentielles : l'unité et la personnalité. Ces groupemens se soutiennent sans doute, car ils reposent sur la bonne volonté et sur une espérance; mais ils ne constituent qu'un état transitoire et non pas un état définitif. Chacun des élémens qui les constituent est

plus fort que le tout. Il a l'unité légale; le groupe ne l'a pas. Il a la personnalité civile; le groupe ne l'a pas davantage. On peut donner à une Faculté; on ne peut pas donner à un groupe de Facultés. Pour en faire un système solide, il faut à ces différens corps une même force de gravitation, capable de tenir en ordre les forces individuelles qu'ils recèlent. Autrement ce pourrait être, à plus ou moins brève échéance, de nouveau la dispersion. On n'est fort qu'en relevant de quelque chose de plus fort que soi-même. Quant à l'amour-propre des villes qui veulent avoir des Universités, il faut, non pas le dédaigner ou le railler, mais s'en réjouir. Il faut se réjouir surtout que les plus animées à en vouloir soient précisément celles qui, dans le passé, ont porté le moins d'intérêt à leurs Facultés, et n'ont vu longtemps en elles que des campemens de fonctionnaires. C'est une preuve qu'elles attendent des Universités autre chose que ce à quoi les avaient habituées autrefois les Facultés, quelque chose qui leur serve et qui vaille pour elles la peine de nouveaux sacrifices. C'est aussi un symptôme de cette décentralisation intellectuelle qu'on célèbre et qu'on réclame depuis cent ans, et pour laquelle il serait grandement temps de faire enfin œuvre efficace.

Du reste, à certains signes, on peut prévoir que le moment approche de la constitution des Universités. Je ne parle pas ici des changemens intérieurs accomplis dans les Facultés, de leur nouvelle façon d'être et de vivre. C'est la preuve expérimentale de leur maturité pour une réforme plus complète. Mais ce ne serait pas un indice qu'en dehors du public très spécial des professeurs, on y prît intérêt. Je parle de l'opinion. Eh bien! partout l'opinion s'intéresse aux Universités de demain. A Lyon, par exemple, dans la presse, dans la société, et jusque dans le peuple des travailleurs, on parle couramment de l'Université lyonnaise; on a foi dans son avenir, dans ses services. A Montpellier, on se prépare à fêter le sixième centenaire de la vieille Université d'autrefois. Ce sera la commémoration de quelque chose qui n'est plus; mais on se propose bien d'en faire aussi une préparation à quelque chose qui n'est pas encore. Je parle aussi du sentiment maintes fois exprimé des ministres, de leurs actes, de leurs paroles. Comment oublier M. Jules Ferry posant aux Facultés, en 1883, la question des Universités; M. Goblet, deux ans plus tard, présentant les décrets de 1885, comme la voie la plus sûre pour y atteindre; M. Berthelot et M. Spuller, portant à Lille, où les appelaient les Facultés des sciences et de médecine, les Facultés de droit et des lettres de Douai; M. Fallières, constatant, en tête de la statistique de 1888, que « déjà sur plus d'un point, se nouent, à n'en pas douter, de

ces corps qui deviendront à un instant donné des Universités; » le même ministre enfin, l'an dernier, dans la plus solennelle des circonstances, à l'inauguration de la nouvelle Sorbonne, en présence du chef de l'État, de la France savante, du monde savant tout entier, donnant bien haut l'assurance que « la constitution universitaire ne serait pas refusée, avec tout ce qu'elle comporte, aux mieux faisantes et aux mieux agissantes » d'entre les Facultés?

## II.

On dira : « C'est aller contre notre tradition. » — On le dira faussement. C'est y revenir. Non pas que j'évoque ici le souvenir de l'antique Université de Paris, qui fut si longtemps la grande clarté du moyen âge, ni celui de ces autres universités moins brillantes, qui s'éteignirent toutes ensemble il y aura bientôt cent ans. Je ne remonte pas au-delà de la Révolution; mais je dis, et les faits m'autorisent à dire, que les conceptions qu'il s'agit aujourd'hui de réaliser viennent en droite ligne de la Révolution et que, dans tout le cours du siècle, jamais, sauf aux périodes de despotisme, elles n'ont cessé d'être un idéal pour les penseurs et pour les politiques.

A la veille de la Révolution, les universités de l'ancien régime agonisaient. L'esprit de la théologie, qui avait fait autrefois leur force et leur vie, ne les animait plus depuis longtemps déjà, et, à sa place, l'esprit nouveau, l'esprit de Descartes et de Newton, l'esprit de la science, qui aurait été pour elles un principe de renouvellement et de durée, n'avait pas pénétré en elles. La Révolution les supprima, et ce ne fut pas un grand vide. Ce qu'elle mit en leur lieu, ce furent, au premier degré, les Écoles centrales, et, au degré supérieur, des Écoles spéciales, vouées chacune à l'enseignement d'une science particulière, le Muséum d'histoire naturelle, l'École polytechnique, les Écoles de santé. Or rien de plus contraire à ses desseins et à ses projets que ces Écoles spéciales. Mais souvent, surtout en temps de révolution, les hommes proposent et les événemens disposent. Ce que les hommes avaient proposé était juste le contraire de ce que disposèrent les événemens. Qu'on lise les projets de Talleyrand à l'Assemblée constituante, de Condorcet à l'Assemblée législative, certaines séances de la Convention, les rapports de Briot (du Doubs), de Roger Martin et de Daunou au Conseil des cinq-cents, partout la même idée, la même conception générale de l'enseignement supérieur, conception issue, à n'en pas douter, de la philosophie encyclopédique et qui était alors

une formule entièrement nouvelle de l'enseignement supérieur. Sans doute le mot Université ne s'y trouve pas. On était à la veille ou au lendemain de la disparition des Universités de l'ancien régime, et ce mot eût été pour les choses si nouvelles qu'on méditait un mauvais passeport. Mais la chose y est. Elle y est pleine et entière, d'une telle plénitude qu'aucune des Universités qui existaient alors à l'étranger n'en avait fourni le modèle et n'en pouvait présenter l'équivalent.

C'est bien, au nom près, l'Université moderne, fille et mère à la fois de la science, que cet Institut national où Talleyrand proposait de réunir, organiquement coordonnés, tous les départemens du savoir, ce corps où se trouvera, disait-il, « tout ce que la raison comprend, tout ce que l'imagination sait embellir, tout ce que le génie peut atteindre, qui puisse être considéré comme un tribunal où le bon goût préside, soit comme un foyer où les vérités se rassemblent,.. qui, par un commerce non interrompu d'essais et de recherches, donne et reçoive, répande et recueille toujours; qui, fort du concert de tant de volontés, riche de tant de découvertes et d'applications nouvelles, offre à toutes les parties des sciences et des lettres, de l'économie et des arts, des perfectionnemens journaliers; qui, réunissant tous les hommes d'un talent supérieur en une seule et respectée famille, par des correspondances multipliées, par des dépendances bien entendues, attache tous les laboratoires, toutes les bibliothèques publiques, toutes les collections, soit des merveilles de la nature, soit des chefs-d'œuvre de l'art, soit des monumens de l'histoire, à un point central et qui, de tant de matériaux épars, de tant d'édifices isolés, forme un ensemble imposant, unique, propre à faire connaître au monde et ce que la philosophie peut pour la liberté, et ce que la liberté reconnaissante rend d'hommages à la philosophie... »

Ce sont bien encore les Universités, toujours au nom près, que ces Lycées où Condorcet, pénétré autant qu'homme de son temps de l'unité organique des sciences et sachant leurs divisions et leurs rapports, les groupait en un seul faisceau et autour d'un même centre, les distribuait en quatre classes : les sciences mathématiques et physiques, les sciences morales et politiques, les sciences appliquées aux arts, enfin les beaux-arts et les belles-lettres, et traçait pour chacune de ces classes un programme rationnel d'une telle ampleur scientifique qu'aucune nation ne peut, même à l'heure qu'il est, dire qu'elle l'a pleinement réalisé.

Sans doute à l'époque de la Révolution, les Universités allemandes valaient mieux que les Universités françaises, et l'esprit de la science y régnait. Mais leur grand éclat date surtout du

XIXe siècle. Ce n'est pas de leur exemple que s'inspiraient Talleyrand et Condorcet. Ils construisaient *a priori*, comme les hommes de leur temps, et, il n'y a pas à dire, ce qu'ils ont construit, c'est la théorie des Universités modernes.

Ainsi la Révolution, sur ce terrain comme sur d'autres, nous a légué des faits et des idées en désaccord. Les faits ont duré; les Écoles spéciales de la Convention sont devenues, en se multipliant, les Facultés de l'Empire. Mais en face des faits, les idées aussi ont duré; et plus d'une fois, au cours du siècle, nous les voyons reparaître en ce qu'elles ont de général et d'essentiel, et bien qu'alors leurs origines historiques soient oubliées ou ignorées, même de ceux qui les remettent en avant, à n'en pas douter, c'est toujours la même filiation doctrinale.

La première fois qu'il en reparaît quelque chose, c'est en 1815, avec la première Restauration. Une ordonnance, préparée par Royer-Collard, supprimait l'Université impériale, cette corporation d'État, une et totale comme l'Empire, qui englobait tout l'enseignement de France, et elle mettait à la place dix-sept Universités régionales qui eussent porté le nom de leurs chefs-lieux et eussent eu chacune son chef et son conseil. Il y avait à cette mesure une fin plus politique que scientifique. On voulait avant tout réagir contre l'absolutisme impérial et contre une institution faite à son image et pour être son instrument. Mais à ce dessein hautement avoué, se mêlait aussi, c'est M. Guizot, un collaborateur de Royer-Collard, qui le dit, « le désir de créer hors de Paris, dans les départemens, de grands foyers d'étude et d'activité intellectuelle. »

Plus tard, sous le Gouvernement de juillet, l'idée reparaît avec deux ministres qui avaient été deux gloires de la Sorbonne, avec Guizot d'abord, puis avec Victor Cousin, et cette fois, c'est bien sans conteste, l'idée des Universités, claire, adulte et dépouillée de tout alliage de soucis politiques. Ni Guizot, ni Cousin ne l'a réalisée. Le temps leur a manqué et aussi une certaine faveur de l'opinion. Mais l'un et l'autre l'ont également tenue avec la même conviction, avec la même hauteur de vues, avec la même préoccupation de décentraliser la science, pour l'idée vraie, seule capable de fournir à l'enseignement supérieur sa forme naturelle. Il y aurait à citer de l'un et de l'autre plus d'une page excellente sur ce sujet. J'en détache quelques fragmens pour l'édification des gens bien informés qui répètent encore que l'idée des Universités est de semence germanique et qu'elle n'aurait jamais germé ni levé dans des cerveaux constitués à la française.

« Paris attire et absorbe moralement la France.... de tous les remèdes à employer en pareil cas, la création de quelques Universités est l'un des plus praticables et des plus efficaces. Qu'il y ait

sur divers points de la France de grands foyers d'étude et de vie intellectuelle, où les lettres et les sciences, dans toute leur variété et leur richesse, offrent à leurs adeptes de solides leçons, les instrumens du travail, d'honorables carrières, les satisfactions de l'amour-propre, les plaisirs d'une société cultivée ; à coup sûr les maîtres éminens et les jeunes gens distingués se fixeront volontiers là où ils trouveront réunis et à leur portée de tels avantages ; ils y attireront et y formeront peu à peu un public animé des mêmes goûts, sensible aux mêmes plaisirs ; et Paris, sans cesser d'être, parmi nous, le théâtre de l'activité littéraire et savante, cessera d'être le gouffre où viennent s'engloutir tant d'esprits capables d'une vie plus utile et dignes d'un meilleur sort. »

« Mais pour répondre à leur destination, de tels établissemens veulent être complets et un peu éclatans ; si la parcimonie scientifique ou économique s'en mêle, elle les tuera au moment même de leur naissance. Il faut que dans les nouvelles Universités et dans leurs diverses Facultés, Lettres, Sciences, Droit, Médecine, Théologie (si l'Église s'y prête), le nombre et l'objet des chaires soient en harmonie avec l'état actuel des connaissances humaines et que la condition des professeurs y soit assurée, commode, digne. » (Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.*)

« Conformément à tout ce que j'avais dit et répété dans mes ouvrages, je me proposais de substituer peu à peu aux Facultés isolées, éparpillées et languissantes sur une multitude de points, un système de grands centres scientifiques où toutes les Facultés fussent réunies, selon la pratique du monde entier. Oui, je ne le cache pas, si j'admire profondément l'unité de la France, je ne crois pas que cette précieuse unité fût en péril parce qu'il y aurait de la vie ailleurs qu'à Paris... Je suis convaincu qu'il est possible d'établir dans un certain nombre de villes des foyers de lumières, qui, en projetant leurs rayons autour d'eux, éclaireraient et vivifieraient de grandes provinces, au profit de la civilisation de la France entière. (V. Cousin, *l'Instruction publique en France sous le Gouvernement de juillet.*)

« L'intention du gouvernement est de créer sur quelques points de la France un certain nombre de grands centres d'instruction supérieure qui puissent devenir des foyers de lumières pour les provinces où ils seront placés. Des Facultés isolées peuvent avoir leur avantage ; mais la plus grande force de ces établissemens se tire de leur réunion. Une Faculté de droit ne peut guère se passer du voisinage d'une Faculté des lettres, et une Faculté des sciences est à la fois le fondement et le couronnement d'une Faculté de médecine. C'est ainsi que toutes les connaissances humaines se lient et se soutiennent l'une l'autre et communiquent à ceux qui les cultivent

une instruction solide et étendue, de véritables lumières. Il n'est pas non plus sans quelque intérêt social et politique de retenir dans nos provinces une foule de jeunes gens dont les talens, mûris dans les grandes écoles de leur pays, peuvent tourner à son profit et concourir à former ou à fortifier cette vie provinciale, jadis si animée, aujourd'hui si languissante, et dont le retour serait un bienfait sans aucun danger dans la puissante unité de la France. » (Victor Cousin, *Exposé des motifs du projet de loi portant création d'une Faculté de médecine à Rennes.*)

S'il faut des ancêtres, en voilà.

Et ce ne sont pas les seuls. — Lorsque le second Empire, près de finir, se montra disposé à concéder la liberté de l'enseignement supérieur, on s'aperçut que les Facultés faisaient eau par plus d'un endroit et l'on sentit qu'on ne pouvait vraiment pas les livrer à la concurrence en cet état de délabrement. On sait qu'une commission, présidée par Guizot, avait été chargée de préparer un projet de loi. Elle conclut à la liberté de l'enseignement supérieur. Mais à cette liberté, elle mit comme condition la réforme préalable des Facultés de l'État. Or, que proposa-t-elle? Justement ce qu'avaient déjà voulu Guizot, Victor Cousin, Dubois (de la Loire-Inférieure), et Duvergier de Hauranne, ce dont nous poursuivons aujourd'hui la réalisation, à savoir : « l'organisation dans quelques-unes des principales villes de l'État, et avec leur concours : d'un enseignement supérieur complet, réunissant toutes les Facultés avec leurs dépendances nécessaires. » Traduisez la périphrase. C'est bien des Universités qu'il s'agit.

Ainsi tout le long du siècle, alors que les faits multiplient et dispersent les Facultés empiriquement, sans raison, sans mesure, sans relation à une conception d'ensemble, en face d'eux l'idée subsiste, et périodiquement elle reparaît pour indiquer la route, comme les feux de ces phares qui brillent et s'éclipsent tout à tour dans l'obscurité des nuits. Elle est aujourd'hui dans sa période de plus grand éclat. Cette fois on s'est laissé guider par elle. Encore un peu, et bientôt on sera dans le port.

On dira sans doute aussi : c'est rompre l'unité de l'Université de France, de ce corps public fait à l'image de la nation, un et indivisible, et fait ainsi pour maintenir par une éducation commune, inspirée du même esprit, l'unité nationale. — Je n'affaiblis pas l'objection. Mais immédiatement cette remarque vient à l'esprit, que, si l'Université de France était vraiment indispensable à l'unité de la patrie, il y a longtemps déjà que la patrie serait en péril de morcellement. Voilà longtemps en effet, au juste quarante ans sonnés d'hier, que l'Université de France, qui fut tour à tour impé-

riale et royale, a légalement disparu. C'etait à l'origine, telle que la firent la loi de 1806 et les décrets de 1808, une corporation laïque, vouée à l'enseignement, investie du monopole de l'enseignement, ayant ses biens propres, son budget indépendant, sa juridiction spéciale, son conseil et son grand-maître. La Restauration fit brèche en elle en transformant son grand-maître en ministre. Le Gouvernement de juillet élargit la brèche, en fondant son budget dans le budget de l'État. Enfin la loi du 15 mars 1850 la démantela complètement. Son monopole fut supprimé; sa dotation fut biffée du grand-livre ; ses biens furent incorporés au domaine public; son nom même fut rayé par prétérition. Lisez cette loi de 1850 : pas une fois vous n'y rencontrerez le nom d'Université. Ce qu'elle crée et ce qu'elle organise, c'est un double régime d'enseignement, d'un côté l'enseignement privé, de l'autre, l'enseignement de l'État. Celui-ci, elle l'appelle l'instruction publique et non plus l'Université ; son chef, ce n'est plus le grand-maître, c'est le ministre de l'instruction publique; son conseil suprême, ce n'est plus le conseil de l'Université, c'est le conseil de l'Instruction publique, et, pour la première fois, il y entre des membres étrangers à l'enseignement. A partir de 1850, c'en est donc fini de la corporation impériale. Elle a fait place à une hiérarchie administrative, et il ne reste plus d'elle qu'un nom, expression courante, dont on se servira désormais pour désigner l'enseignement de l'État par opposition à l'enseignement privé.

Mais eût-elle continué d'exister, qu'il n'y aurait ni contradiction, ni péril à ce que, tout en restant l'Université de France, elle comprît les Universités de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Montpellier, d'autres encore, comme la France comprend Paris, Lyon, Bordeaux, Montpellier. Remarquez en effet qu'il ne s'agit pas ici de l'unité absolue des philosophes, laquelle n'est pas de ce monde, mais bien de l'une de ces unités, concrètes et changeantes, toujours relatives, qui ne sont autre chose qu'un groupement d'elémens multiples et divers. Or, il n'y a pas pour ces groupemens de type absolument immuable ; ils se font de façons fort différentes, suivant les temps, suivant les lieux, et de ces façons la meilleure est celle qui sort de la réalité même et du développement organique des choses. Fait remarquable, en 1807, ce fut tout d'abord en Universités régionales que l'on proposa de subdiviser l'Université impériale dont la loi venait de décréter l'unité et l'indivisibilité. Et plus tard, lorsque Guizot et Victor Cousin songèrent sérieusement à créer des Universités provinciales, ce n'était pas, je pense, pour ruiner l'Université, eux qui l'avaient défendue en toute occasion, et plus d'une fois sauvée de périls imminens.

On dira peut-être encore : les Universités sont incompatibles avec les principes généraux de notre droit public. Ce serait mal entendre ce qu'elles peuvent être, ce qu'elles doivent être, ce qu'elles demandent à être. Outre qu'elles n'auront que la constitution que le législateur voudra bien leur donner, que redouterait-on de leur venue? Un retour à l'ancien régime? Mais nul ne s'est avisé et nul ne s'avisera de réclamer pour elles les privilèges qui furent ceux des Universités d'autrefois. Les professeurs paient et paieront les taxes comme tous les citoyens. Les étudians ne font pas et ne feront pas, comme jadis, entrer en franchise le vin de leurs récoltes. Maîtres et élèves sont et resteront justiciables du droit commun, n'ont et n'auront de juridiction spéciale que pour les fautes contre la discipline. Je ne crois pas non plus qu'ils soient disposés, comme autrefois, à en appeler, à l'occasion, au pape contre le prince. Ils sont hommes de leur temps et citoyens français. Et si ce mot d'Universités remis en circulation a çà et là éveillé d'antiques réminiscences et provoqué de singuliers anachronismes, ce n'est pas chez eux, c'est à côté d'eux. Mais cela ne tire pas à conséquence. Qu'importe, par exemple, que le jour de Pâques dernières, un évêque ait dit en chaire : « Je garde mon titre de chancelier de l'Université, on ne peut pas me l'ôter? » Ce n'est pas chez lui pour cela que le recteur fera signer les diplômes.

Les droits de l'État ne sont pas davantage en péril ou en question. Les futures Universités ne demandent pas la séparation, et je crois qu'elles auraient de bonnes raisons pour la refuser si, par impossible, elle leur était offerte. C'est pour l'État et à ses frais qu'elles cultiveront la science. C'est en son nom qu'elles l'enseigneront. Par suite, elles seront naturellement soumises à son contrôle, à sa tutelle. Elles n'auront pas l'impertinence de dire ou de penser : de tous vos fonctionnaires, je ne puis connaître qu'un, celui qui paie. Elles lui rendront donc compte, non-seulement de l'emploi de ses deniers, mais aussi de leurs travaux, de leur vie, de leurs progrès. Elles ne se recruteront pas sans lui et contre lui.

De son côté, l'État ne se dépouillera d'aucune prérogative en leur donnant la personnalité civile, comme l'ont déjà les Facultés, en les laissant maîtresses de leurs biens, comme les Facultés le sont déjà, en leur permettant de recevoir de toute main, comme font déjà les Facultés, en leur donnant la pleine indépendance scientifique et tout ce qu'elle entraîne de franchises administratives et en les laissant, à leur gré, avec des traits communs à toutes, prendre des physionomies propres, en rapport avec les coins de France où elles seront placées. Elles ne seront donc ni des états dans l'État, ni des églises dans l'État. Elles seront des organes

de l'État, constitués par l'État lui-même, pour remplir, avec toute l'indépendance qu'elle exige, une des fonctions morales de l'État.

## III.

Ici se pose une question à laquelle je ne puis éviter de répondre. Nous avons quinze groupes de Facultés, sans compter les Écoles d'Alger. Faudra-t-il, d'un coup de baguette, en faire autant d'Universités? — Je n'hésite pas à répondre : Non, cent fois non. Tout, plutôt que cette folie; tout, le *statu quo* et même le retour en arrière. L'avenir, du moins, ne serait pas compromis. Considérez chacun de ces groupes. Dans six seulement vous trouverez les quatre Facultés; des autres, sept n'en ont que trois, et deux sont encore plus mal nantis, n'ayant que les sciences et les lettres. Or, comme l'Université est, par définition, l'école universelle, celle où se cultivent, où s'enseignent toutes les parties du savoir, pour avoir rien que les matériaux, je dis les matériaux bruts, de quinze Universités, il faudrait d'un seul coup improviser douze Facultés nouvelles, deux de droit et dix de médecine. A moins qu'on n'inventât des trois quarts d'Université. — Mais de ces quinze Universités, complètes ou incomplètes, combien seraient des touts artificiels et combien des touts naturels?

Je ne sais si cette chimère dangereuse de quinze Universités hante sérieusement les esprits. Dans ce cas, il faudrait la décourager au plus vite. Il ne faudrait pas, en effet, que l'expérience de ces trois quarts de siècle fût entièrement perdue, et que, par ignorance de l'histoire de nos Facultés, par méconnaissance des conditions particulières qui sont faites en France à l'enseignement supérieur, et que nous indiquerons plus loin, on fût, une fois de plus, victime de cette fatalité qui, sous tous les gouvernemens, a fait créer, multiplier, disperser les Facultés à l'aventure, sans proportion, sans suite, sans vue d'ensemble, et le plus souvent pour des exigences qui n'avaient rien à voir avec les intérêts de la science et de l'enseignement supérieur. Ce serait une curieuse histoire à suivre depuis le commencement du siècle. J'en indiquerai seulement quelques épisodes. C'est l'Empire qui, changeant le nom des Écoles spéciales de la Convention, créa les Facultés. Il fit douze Facultés de droit et cinq Facultés de médecine. Ce n'était pas excessif; mais il décréta vingt-sept Facultés des sciences et vingt-sept Facultés des lettres. Il en mit une paire au chef-lieu de chaque académie. Et pourquoi les semait-il sur tout le territoire avec cette profusion? Pour l'unique raison que c'étaient, non pas des écoles

de haut enseignement, mais des jurys de baccalauréat. — Dans ce nombre, la Restauration tailla et abattit. De ces cinquante-quatre Facultés, dont quelques-unes n'avaient d'ailleurs existé que sur le papier, elle ne laissa debout que six Facultés des lettres et sept Facultés des sciences ; mais elle le fit arbitrairement, à l'aveugle, sans souci de l'avenir, sans trace de système, fauchant Lyon, Nancy, Montpellier, Rennes, Bordeaux, mais ne touchant pas, on se demande pourquoi, à Besançon et à Dijon. — De 1830 à 1848, on créa bon nombre de Facultés nouvelles ; il en était de nécessaires, qui répondaient à des besoins de l'enseignement et de la science. Par malheur, ce ne fut pas le cas pour toutes. Le procès-verbal d'une séance de la chambre des pairs, en 1844, en dit long sur cette affaire. On proposait d'abolir les jurys de baccalauréat, par lesquels la Restauration avait remplacé les Facultés supprimées. Un pair, son nom n'importe pas, combattait la mesure et demandait comment on s'y prendrait pour recevoir les bacheliers. « Soyez sans inquiétude, interrompit le ministre, M. de Salvandy, on multipliera les Facultés ! » — « C'est fort grave, cela, monsieur le ministre. » riposta Victor Cousin. — C'était grave, en effet. Ce fut fait, cependant. — Ce fut fait encore sous l'empire, en 1854. D'une seule fournée, on institua huit Facultés nouvelles, cinq pour les sciences, trois pour les lettres, et voilà comment, jusqu'à ces dix dernières années, un si grand nombre de nos Facultés étaient points morts ou languissans ; comment aussi, malgré tant d'efforts pour les animer, plusieurs ne sont pas encore bien vigoureuses aujourd'hui.

La République elle-même, malgré un souci éclairé des intérêts du haut enseignement, n'est pas sans reproche à cet endroit. Elle n'a pas fait, il est vrai, de nouvelles Facultés des lettres ou des sciences; mais elle a fait cinq Facultés de médecine. Sur ce nombre, il en était d'absolument nécessaires. Mais les autres? Je me contente de dire : attendons l'avenir. Cependant, un fait déjà m'inquiète. Nous avons aujourd'hui trois Facultés de médecine de plus qu'en 1876, et, au total, nous ne faisons pas, bon an mal an, beaucoup plus de docteurs en médecine. Et puis, je ne vois pas que la pléthore d'étudians qui encombrait l'École de Paris se soit beaucoup écoulée sur les Facultés de province.

Ainsi, toujours la multiplication outrée, la dispersion, l'éparpillement. Tout autres n'ont cessé d'être les vues des partisans de l'autre système, des universitaires, de ceux qui, avant tout et pardessus tout, ont eu en vue la fonction scientifique et l'office éducateur de l'enseignement supérieur. Quelques centres seulement, mais forts et bien pourvus, voilà ce que toujours ils ont proposé,

réclamé. Condorcet en voulait trois, Guizot cinq, Victor Cousin pas davantage. Lisez et méditez ce fragment d'un discours de Cousin, perdu dans ses œuvres complètes et qu'il eût fallu graver, sur un métal solide, dans le cabinet des ministres de l'instruction publique. « Il ne faut pas croire que l'homme éminent, M. Royer-Collard, qui, en 1816, a diminué le nombre des Facultés des lettres, ait pris cette mesure, comme l'a dit M. le rapporteur, par pure économie. L'économie a pu être un des motifs, mais elle n'a pas été le fondement de cette décision. L'expérience avait prouvé qu'il n'était pas possible de multiplier les Facultés sans mettre en péril leur haute mission, qui est l'enseignement approfondi des sciences... Ce n'est rien de créer des Facultés, il faut les faire grandes et fortes. Les éparpiller, c'est les annuler. Le principe incontestable en cette matière... c'est un petit nombre de grands foyers d'études, qui aient des professeurs éminens et beaucoup d'élèves. Multipliez les Facultés, vous abaissez l'enseignement et vous diminuez le nombre des élèves... Voulez-vous donc renouveler les Universités de Valence et d'Orange? Il vous plaira de créer une Faculté dans telle ville... Fort bien; il suffit pour cela d'une allocation au budget; mais il n'y a qu'un malheur, c'est que les grands professeurs, qui sont la vie des Facultés, vous manqueront; et puis il n'y viendra pas d'élèves. Il faudra mettre les cours le soir, afin d'attirer les dames et un certain nombre d'hommes oisifs, qui viendront y chercher un délassement aux travaux de la journée. C'est là, messieurs, une Faculté d'agrément, c'est une sorte d'athénée où un bénévole auditoire vient écouter un frivole enseignement. Ce n'est pas là une institution sérieuse où se forme et s'élève la jeunesse d'un grand peuple. »

Est-ce d'hier? est-ce d'aujourd'hui? Mais que ce soit d'hier ou d'aujourd'hui, c'est vrai, aujourd'hui comme hier.

Je n'ignore pas qu'au ministère de l'instruction publique, il n'y a pas longtemps encore, ceux-là mêmes qui ont eu le plus à cœur le relèvement de l'enseignement supérieur et qui ont voué à cette noble tâche tout ce qu'ils avaient d'intelligence, de forces et de patriotisme, ont professé d'autres maximes. Je rends hommage à leurs grands services et à l'élévation de leurs intentions; mais cela ne m'empêche pas de dire, sans hésitation et sans embarras, que, sur ce point d'importance capitale, ils ont fait fausse route. Ils s'étaient dit : l'empire d'Allemagne a vingt et une universités pour quarante-six millions d'habitans, et toutes sont prospères, toutes sont vivantes. Est-ce avoir trop d'ambition pour la France que de vouloir pour elle quinze ou seize centres d'études supérieures? Y renoncer, avant de l'avoir tenté, ce serait avoir « peu de souci

de la dignité nationale. » « Avant de nous résigner à un rôle si humble, il faudrait s'être bien assuré qu'une nécessité sans merci nous y condamne. »

Vingt et une Universités et vingt-neuf mille étudians en Allemagne, pour quarante-six millions d'habitans, ce serait pour la France, si l'on raisonnait du même au même, seize ou dix-sept groupes de Facultés et vingt-deux mille cinq cents étudians. Mais ici, on ne peut raisonner de la sorte. C'est uniquement par analogie qu'il faut conclure, et l'on sait que l'analogie, sous peine d'erreur, doit tenir compte des différences autant que des ressemblances. Or, dans l'espèce, entre la France et l'Allemagne, nombreuses et profondes ont été de tout temps les différences; nombreuses et profondes elles sont restées.

Tout d'abord, c'est la façon dont sont organisées les études secondaires. En Allemagne, on les tient pour une partie, non pour un tout, pour un acheminement, non pour une fin, en un mot, pour la préparation aux études supérieures qui se font à l'Université. En France, au contraire, organisées à une époque où, en dehors des études professionnelles de droit et de médecine, il n'y avait pas à proprement parler d'enseignement supérieur, on y a mis, en outre de ce qu'elles devraient normalement contenir, quantité de choses qui rentrent vraiment dans le domaine des Facultés, la philosophie, l'analyse géométrique, certaines parties élevées de la physique et de la chimie. On les y a mises, et on les y laisse, un peu par habitude, beaucoup aussi parce que, pour nombre d'élèves, ce n'est pas la Faculté, mais l'École spéciale, qui est l'aboutissant naturel du lycée. Aussi, qu'en résulte-t-il? En Allemagne, la Faculté de philosophie, sciences et lettres ensemble, est la plus peuplée de toutes. Au sortir du gymnase, les esprits vont s'y mettre pour quelque temps au régime de la science libre. Chez nous, au contraire, le baccalauréat, avec son appareil encyclopédique, est tenu pour une quittance générale et définitive envers les lettres et les sciences. On se spécialise aussitôt, et rarement on s'avise avant de le faire qu'il y a, au-dessus du collège, des écoles largement ouvertes, où il serait bon de passer quelque temps. Par suite, à l'inverse de l'Allemagne, nos Facultés des lettres et des sciences, si longtemps sans élèves réguliers, n'ont encore aujourd'hui entre toutes les autres que le plus faible contingent, et composé pour la majeure partie d'aspirans professeurs, maîtres-répétiteurs, boursiers et candidats aux grades. J'ai confiance que la nouvelle loi militaire, qui donne à la licence ès lettres et aux licences ès sciences une prime égale à celles du doctorat en médecine et du doctorat en droit, apportera à cet état de choses d'heureux changemens. Mais pour longtemps encore nos meilleures recrues,

les plus nombreuses, les plus stables, seront les futurs professeurs.

Si encore ils passaient tous par les Facultés avant d'avoir licence d'enseigner! Mais non, et ceci est un second trait de différence avec l'Allemagne. Là, nul professeur de gymnase qui n'ait étudié à l'Université, et de ce fait résulte maint avantage. Autres sont nos mœurs, autres nos règlemens. Le tout est d'avoir le grade, licence ou agrégation, qu'on y soit parvenu par l'École normale ou par les Facultés, ou bien qu'on l'ait acquis par un travail solitaire. Et encore, je ne vise que l'enseignement public, celui des lycées et des collèges. Car dans l'enseignement libre, inconnu en Allemagne ou du moins fort différent du nôtre, la possession d'un diplôme n'est imposée qu'aux directeurs. On y peut enseigner, et beaucoup y enseignent, surtout dans les maisons ecclésiastiques, sans preuve universitaire d'aucune espèce. Il suffit que le gérant responsable, eût-il vingt maîtres sous ses ordres, soit bachelier. Eux peuvent se passer de l'être. Ainsi l'a permis la loi. Nouvelle cause de pauvreté pour nos Facultés des sciences et des lettres.

Et ce n'est pas la dernière. En voici une autre, des plus puissantes, qui tient à nos mœurs, et de laquelle l'Allemagne, où toute science théorique se donne à l'Université, n'offre pas l'analogue. Je parle des Écoles spéciales, de celles surtout au profit desquelles s'est constitué un monopole inflexible. Il faut louer sans réserve leur glorieux passé, leurs éclatans services. Mais il faut bien aussi constater qu'elles sont, en particulier pour les Facultés des sciences, une terrible concurrence. Quand sur les quinze cents jeunes gens qui chaque année affrontent ses concours, l'École polytechnique a prélevé sa dîme, du meilleur froment, puis après elle l'École centrale, puis après celle-ci l'externat de l'École des ponts et chaussées et de l'École des mines, que peut-il bien rester, à de rares exceptions près, pour les Facultés des sciences? Les échoués, et qui n'ont pas même l'espoir à force de travail, à force de mérite, de se retrouver aux prises, pour l'accès des carrières savantes, avec leurs concurrens heureux de la première heure, à qui s'ouvre une seule perspective, laquelle d'ailleurs va se rétrécissant chaque jour, les fonctions de l'enseignement, car l'École normale, il faut le dire à sa louange, n'a jamais revendiqué de monopole, tandis que l'École polytechnique, qui n'est au fond qu'une Faculté des sciences close et casernée, interdit à quiconque n'a pas franchi son seuil, l'entrée des écoles publiques d'application.

Il est encore toute une catégorie d'étudians, fort nombreuse en Allemagne, qui nous échappe, les théologiens. Ils sont six mille dans les Universités allemandes, près de cinq mille protestans et plus de douze cents catholiques, pour la plupart laborieux, instruits

et appliqués aux études de philologie. En regard, nous n'avons que la toute petite troupe des théologiens protestans de Paris et de Montauban, moins d'une centaine. Les autres, les gros bataillons, tous les catholiques, et ils sont des milliers, sont élevés en vase clos, dans des séminaires, loin du plein air de la vie scientifique, loin des Facultés, et c'est à peine si de loin en loin il en vient quelques-uns aux Facultés des lettres.

Et puis il y a Paris, Paris la ville unique, l'attrait et le gouffre. Nous avons environ seize mille étudians de tout ordre. Bien répartis, ce serait assez pour faire vivre utilement une douzaine de centres. Mais sur ce nombre, combien sont à Paris? Près de dix mille. Allez donc persuader au trop-plein qu'il ferait bien, dans son propre intérêt, d'abandonner une ruche encombrée et d'essaimer vers Caen, Dijon, Besançon, Poitiers, Rennes ou Clermont? On ne peut pourtant pas parquer de force les étudians dans telle ou telle académie, suivant leur lieu d'origine, et leur interdire Paris, ses ressources et ses plaisirs, parce qu'ils sont de Dunkerque ou de Bayonne. L'unique moyen d'opposer à cette force excessive d'attraction, une force centrifuge efficace, ce n'est pas d'affaiblir les contrepoids, en les subdivisant, en les éparpillant, mais d'en avoir seulement quelques-uns, placés aux bons endroits, coordonnés ensemble, et tous d'une masse assez puissante pour être, sur un rayon moins étendu que Paris, des centres d'attraction. C'est le bon sens et c'est aussi l'expérience. En dehors de Paris, où avons-nous le plus d'étudians? A Lyon, à Bordeaux, à Montpellier, c'est-à-dire là où les locaux sont les plus vastes, l'outillage le plus complet, les ressources les plus abondantes, les maîtres les plus nombreux, l'enseignement le plus varié.

Rien en Allemagne, même après l'hégémonie de la Prusse et la colossale croissance de Berlin, rien d'égal à cette aspiration centrale de Paris. L'Université de Berlin s'est beaucoup accrue depuis vingt ans, mais pas au point de rompre tout équilibre avec les autres. Elle a 6,000 élèves et plus; mais il en reste aux autres 23,000; plus de 3,000 à Leipzig; autant à Munich et nulle part moins de 650. Et cette jeunesse circule d'une ville à l'autre, passant un semestre à Berlin, un autre à Leipzig, un troisième à Heidelberg, portant de l'une à l'autre sa curiosité et son mouvement. En France, rien de semblable. On choisit sa Faculté et l'on s'y fixe à demeure, ou, s'il se produit quelque mouvement, c'est un flux de la province sur Paris, jamais un reflux de Paris sur la province, jamais un échange des villes de province entre elles. Cette immobilité a bien des causes; d'abord nos habitudes générales qui sont peu voyageuses, puis l'uniformité de nos programmes d'examen

qui impose l'uniformité des études, et partant empêche de se créer ici ou là de ces spécialités qui seraient des attractions; enfin, l'absence de rivalité entre les Facultés des départemens, et la marche convergente de leurs meilleurs maîtres sur Paris, et sur Paris seulement. Sans doute, on réagira; on réagit déjà. Il ne sera pas impossible d'assouplir les études et de leur donner plus de jeu, de spontanéité et de variété. Rien n'empêchera non plus, une fois les Universités créées, qu'elles prennent chacune sa physionomie propre et qu'il y soit fait aux maîtres de tels avantages moraux et matériels, qu'ils aiment à y rester et à y faire école. Les associations d'étudians pourront aussi devenir quelque chose comme ce qu'étaient les *mères* pour les compagnons du tour de France et inviter les étudians à être à leur façon de ces compagnons-là. Mais tout cela, c'est l'espérance, c'est l'avenir, et un avenir que l'on compromettrait d'une façon irrémédiable en faisant trop d'Universités. Le fait d'hier, le fait d'aujourd'hui, c'est, sur ce point encore, une dissemblance marquée avec l'Allemagne.

Ce serait donc mal raisonner que de conclure, en cette matière, du même au même, entre les deux pays. Il a été légitime de s'inspirer de l'Allemagne d'une façon générale. Il serait faux et dangereux de transformer les analogies en identités. Il sera bon d'avoir des Universités comme l'Allemagne en a. Il serait détestable d'en vouloir en proportion de ce qu'elle en a. Il faut tenir compte des conditions de temps et de lieu, des mœurs et de l'expérience, et pas un de tous ces faits qui n'aboutisse droit à cette conclusion : pour être vivantes, pour être viables, les Universités françaises devront être en petit nombre.

Mais de cette conclusion sort aussitôt la plus grosse des difficultés. Nous avons quinze groupes de Facultés. S'il faut de quelques-uns seulement faire des Universités, que deviendront les autres? La solution la plus logique, et, je n'hésite pas à le dire, la plus efficace, ce serait de les supprimer. Mais elle n'a qu'un défaut : c'est d'être impraticable. Je ne parle pas des résistances qu'y opposerait le régime parlementaire, de la coalition qui ne manquerait pas d'unir contre elle les représentans des centres menacés. Rien que pour transférer à Lille les Facultés de Douai, il a fallu tout le courage de M. Berthelot et de M. Spuller. Que ne faudrait-il pas le jour où il s'agirait de supprimer sur huit ou dix points à la fois! Mais, encore un coup, je ne parle pas de cela. Je parle seulement de la probité de l'État. L'État doit être honnête homme. Le serait-il le jour où, au mépris des sacrifices faits par certaines villes pour leurs Facultés, il viendrait les leur enlever? Cela était possible, cela eût été souhaitable, il y a quinze ou vingt ans, alors que l'ensei-

gnement supérieur, mal logé, mal outillé, languissait à peu près partout dans les départemens. On pouvait alors, si l'on avait eu un plan d'ensemble, bien arrêté, et si l'on s'était proposé, comme les faits y poussent aujourd'hui, de constituer sur certains points d'élection quelques Universités bien pourvues et bien dotées, tirer argument des charges de l'État et de la nécessité de n'éparpiller ni les ressources ni les forces. Qu'avaient fait alors la plupart des villes pour leurs Facultés? Si peu qu'elles n'eussent pu sans invraisemblance crier à la spoliation. Mais aujourd'hui, c'est autre chose. On a pendant dix ans soufflé l'émulation entre elles; on leur a demandé beaucoup pour l'enseignement supérieur, et elles ont donné beaucoup, les petites proportionnellement plus que les grandes, parce que, pressentant qu'un jour elles pourraient être menacées, elles sentaient bien aussi que leurs sacrifices seraient ce jour-là leur plus forte défense. Voilà des villes comme Grenoble, comme Caen, comme Rennes, pour n'en pas citer d'autres, qui ont dépensé des millions à bâtir des palais ou des ateliers à la science. Elles l'ont fait à la demande de l'État, avec l'aide de l'État. Entre elles et l'État, il y a contrat tacite, et, pour le rompre, il faudrait de ces nécessités publiques qui changent parfois l'assiette du droit. Sans compter que le jour où l'État viendrait à retirer ses Facultés de tel ou tel lieu, immédiatement y surgiraient des Facultés catholiques, les seules qu'ait enfantées jusqu'à présent la liberté de l'enseignement supérieur.

Il faudra donc une autre solution. M. Waddington, après la loi de 1875, en avait imaginé une qui avait le mérite de ne rien détruire, de ne rien supprimer. On eût fait de tous les établissemens d'enseignement supérieur, Facultés et Écoles préparatoires, disséminées sur tout le territoire, un certain nombre, assez limité, de groupes. Chaque groupe se fût appelé Université. Chaque Université eût eu comme un siège métropolitain et des sièges suffragans. C'eût été une sorte de système sidéral, avec un astre central et des satellites. Ainsi, l'Université de Paris eût compris autour des Facultés de Paris, les Facultés de Caen, l'École de médecine de Rouen et celle de Reims; l'Université de Lyon eût englobé, autour des Facultés de Lyon, celles de Grenoble, celles de Dijon, celles de Clermont; l'Université de Montpellier eût fait graviter, autour des Facultés de Montpellier, celles de Toulouse, celle de Montauban, celles d'Aix, celle de Marseille, et jusqu'aux écoles d'Alger. Au centre de chaque Université, un chancelier, un curateur et un conseil, un conseil où eussent siégé deux fois l'an, des représentans de tous les établissemens compris dans l'Université. De la sorte, tout était conservé et tout s'ordonnait autour de quelques points.

Mais était-ce bien là l'ordonnance universitaire? — L'Université est un être vivant. Toutes les parties doivent en être disposées comme des organes, se toucher, s'unir, vivre ensemble, se compléter l'une par l'autre, réagir l'une sur l'autre et concourir harmoniquement à une résultante commune. Est-ce à cela qu'eussent conduit les idées que je viens d'esquisser? N'auraient-elles pas plutôt constitué, sous le nom d'Universités, de simples juridictions, des circonscriptions géographiques et administratives, quelque chose comme les garnisons de nos corps d'armée?

Il ne m'appartient pas d'indiquer de solution. Mais peut-être, quand le moment sera venu, songera-t-on que, s'il n'est pas possible de supprimer nombre de nos Facultés, il n'est pas nécessaire de leur laisser à toutes, à celles qui seront dans les Universités et à celles qui seront en dehors, même constitution et mêmes prérogatives. A la fin de l'ancien régime, il y avait en France vingt-deux Universités. C'était trop pour qu'elles fussent prospères. Dès le milieu du XVII$^{e}$ siècle, on avait réclamé contre cet excès : « Ce grand nombre d'Universités, avait dit en 1645 François le Maire, conseiller au présidial d'Orléans, ce grand nombre d'Universités, en France, n'apporte que désordre, trouble et mépris des bonnes lettres. » Cent ans plus tard, Guyton de Morveau disait de même: « La multiplicité des Facultés... serait peu favorable, peut-être même inutile et souvent pernicieuse aux progrès des sciences. » Il parut alors à un réformateur, sage et prudent entre tous, au président Rolland, que le meilleur remède serait d'avoir deux sortes d'Universités, les unes complètes et les autres incomplètes, celles-ci pourvues des enseignemens fondamentaux et essentiels, mais de ceux-là seulement, les autres « réunissant dans leur sein l'enseignement de toutes les sciences. » « Les Universités qui seraient complètes devraient être très rares, et placées seulement dans les villes principales, que leur grandeur, leur opulence, leur position, semblent destiner au dépôt des sciences. »

N'y aurait-il pas là les élémens d'une solution? L'enseignement supérieur a une double fonction, l'une professionnelle, l'autre savante. Il faut que l'éducation professionnelle soit dirigée d'après des principes et des méthodes scientifiques ; mais il ne s'ensuit pas que partout où elle se donne doive être aussi tout le vaste appareil des enseignemens savans et des recherches scientifiques. Il suffit que les maîtres chargés de la donner aient été formés à l'école de la science et soient imbus de son esprit. Partant de cette distinction, serait-il déraisonnable d'avoir deux sortes de Facultés, et comme le doctorat est le grade scientifique par excellence, d'en faire le privilège des Facultés d'universités? A celles-ci, outre les

enseignemens relativement élémentaires et professionnels qui doivent être partout, on donnerait avec toute l'ampleur et toute la multiplicité qu'exige la science, les enseignemens purement scientifiques, ceux qu'on ne doit pas disséminer faute de ressources et de sujets. Y aurait-il donc si grand mal à ce qu'un étudiant commençât ses études à Poitiers ou à Clermont, et, une fois sa vocation affermie et éclairée, allât la compléter ailleurs? N'y aurait-il pas au contraire à cette pratique toute sorte d'avantages? Ne deviendrait-il pas possible par elle de constituer fortement quelques centres savans, de les mieux doter, de les pourvoir de ce luxe qui est le nécessaire de la science, d'en faire pour la carrière des maîtres un degré et un intermédiaire entre les autres Facultés et Paris, de susciter de l'un à l'autre de ces rivalités qui tournent au profit du pays tout entier, et de provoquer d'un point à l'autre, au lieu de l'immobilité quasi-générale d'aujourd'hui, une circulation incessante des étudians? Serait-ce d'ailleurs bien autre chose que confirmer, renforcer et généraliser des faits existant déjà? Toutes nos Facultés des lettres et des sciences sont-elles également pourvues? N'en est-il pas qui ont deux fois plus d'enseignemens que les autres? N'en est-il pas qui n'ont jamais fait un docteur? N'en est-il pas qui ont le privilège, parce qu'elles ont plus de ressources, de préparer à l'agrégation? Ne prend-on pas soin, depuis quelques années, de leur envoyer, à elles seules, les boursiers de cet ordre? Ne reçoivent-elles pas, des Facultés voisines, moins complètement outillées, des licenciés dont elles font des agrégés? N'en est-il pas de même dans la médecine? Des centaines d'étudians ne commencent-ils pas leurs études dans les écoles, pour aller les compléter ensuite auprès des Facultés? — Il n'y aurait là rien d'impossible, puisqu'en partie déjà c'est fait, et, en somme, il n'y aurait là rien que de conforme à la fois aux intérêts de la science et aux exigences des faits accomplis.

## IV.

Jusqu'ici, je n'ai envisagé les Universités que dans leurs rapports avec l'État. Pour qu'elles soient, pour qu'elles vivent, pour qu'elles prospèrent, il faut qu'elles en aient d'autres, solides et multipliés, avec leurs propres milieux, et ceux-là, si l'État peut en favoriser l'établissement par une large liberté, il n'est en son pouvoir ni de les créer, ni de les soutenir. C'est des Universités elles-mêmes et de leurs milieux qu'ils doivent sortir.

On s'est demandé plus d'une fois déjà, et l'on se demandera certainement encore, si ce n'est pas une chimère que de rêver des

Universités sans la vie provinciale et sans son cortège d'institutions particulières. J'avoue que l'objection, ainsi formulée, m'inquiète peu. Il y a cent ans, nous avions des provinces, des institutions provinciales, et partout, à cette date, je trouve les Universités pauvres, languissantes et presque éteintes. Mais, au fond, il reste vrai que notre centralisation politique peut être un obstacle, sinon à l'établissement, du moins au succès de ces institutions. Dans un pays unifié comme le nôtre, l'État agit partout par les mêmes voies, et sous peine d'être un dispensateur partial des ressources communes, il doit agir partout avec égalité, deux conditions, ce semble, qui se prêtent assez mal à l'expansion de ces corps qu'on voudrait voir rivaliser entre eux de vie et de fécondité. Il ne peut non plus se passionner pour ceci ou pour cela, contre ceci ou contre cela. La passion est essentiellement individuelle, et si l'État moderne est une personne, il l'est à la façon dont les panthéistes conçoivent la personnalité divine, diffuse et rayonnante. Il est donc à craindre que les Universités provinciales, car c'est de celles-là seulement qu'il s'agit, Paris étant hors de pair et hors de cause, manquent de ces stimulans qui dans l'ancienne Europe ont fait longtemps la force des Universités. Dans l'Allemagne unifiée, si Berlin est l'empire en même temps que la Prusse, Leipzig reste toujours la Saxe et Munich la Bavière.

« La question, disait Albert Dumont, est de savoir si la démocratie française trouvera pour les Universités des principes de vie différens de ceux que le passé a connus. » Ces principes, ce n'est pas de l'État qu'il faut les attendre. Quand il aura donné aux Universités toutes les libertés compatibles avec leur caractère d'établissemens publics, quand il leur aura garanti des subventions en rapport avec leur importance et leurs services, il serait chimérique à elles de lui demander la vie, parce que la vie ne s'ordonnance pas à distance comme un paiement, et parce que, pour naître, grandir et produire, il lui faut, sur un point donné, des germes, un milieu et des forces intérieures.

Or de tout cela, rien, *a priori*, n'est interdit par la forme de notre État moderne. Rien n'empêche qu'en dehors de ce cerveau qui est Paris, il ne s'organise de puissans ganglions. La centralisation a son contrepoids dans les départemens, dans les communes et surtout dans les individus. Pourquoi, sur certains points et, autour de ces points, sur des régions entières, départemens, communes et individus ne contribueraient-ils, sous les formes les plus variées, à donner aux Universités aliment, substance et force?

Pour cela, il faut tout d'abord que les Universités, outre leurs devoirs généraux envers le pays, sachent qu'elles ont des devoirs

particuliers envers la cité qui les porte et la région sur laquelle elles rayonnent. Sans doute, M. Renan a eu raison de dire que « l'esprit humain n'a pas de région » et que « la bonne méthode n'a rien de local. » Sans doute, il n'y a pas une science parisienne et une science provinciale, pas plus qu'il n'y a, au fond, une science allemande et une science française. Mais il y a un génie allemand et un génie français, et, dans le génie français, à des traits communs se mêlent, suivant les régions, des traits particuliers de race et de terroir qui n'ont rien d'inquiétant pour l'unité de la patrie, qui sont au contraire une richesse et un charme. De plus, si la science est une et générale, il ne s'en fait pas partout les mêmes applications. Il n'y a qu'une chimie : on l'enseigne à Bordeaux et à Lyon, la même qu'à Paris ; mais à Bordeaux elle guérit la vigne et les vins ; à Lyon, elle forme des chimistes pour les industries de l'agglomération lyonnaise.

Que les Universités, et, avant qu'elles soient, les Facultés qui les constitueront, se pénètrent bien de ces devoirs particuliers, qu'elles les remplissent avec zèle, qu'autour d'elles on sente leur action, leur influence ; que cette influence soit surtout une influence morale, et nul doute que, par un effet de la loi des actions en retour, leurs milieux ne comprennent qu'ils ont, eux aussi, des devoirs envers elles. Le rôle de ces milieux n'est pas simplement de les porter, mais de les réchauffer et de les nourrir en partie. Elles conserveront toujours avec l'État un cordon nourricier ; mais il faut aussi qu'elles soient enveloppées d'un placenta local. Il faut qu'elles trouvent sur place des sympathies, des stimulans, des sucs particuliers et de l'argent, beaucoup d'argent s'il se peut. L'argent, pour elles, ce sera l'indépendance, et l'indépendance est une condition essentielle de tous les services moraux. On a peu donné jusqu'ici aux Facultés. Malgré les décrets de 1885, elles n'ont encore, au total, pour toute la France, que 200,000 francs de revenus, dont les deux tiers en subventions sans perpétuité, alors que l'Institut jouit de 550,000 francs de rentes perpétuelles, sans compter Chantilly. On donnera plus aisément et davantage aux Universités, précisément parce qu'elles tiendront davantage au cœur des villes et des régions, et qu'elles ne seront plus considérées comme des colonies de fonctionnaires.

Mais, de tout ceci, est-ce vraiment au futur qu'il faut parler ? Ne voyons-nous pas déjà de ces adoptions et de ces assimilations, et là justement où les Facultés sont le plus près d'être des Universités ? Pour montrer comment une Université vit, autant par les citoyens que par l'État, je pourrais citer l'exemple de Bâle. A quoi bon sortir de France ? Nous n'en sommes plus à prêcher et à former

des vœux. Sur plus d'un point, les réalités espérées sont sorties de terre et commencent à s'épanouir. Voyez Lyon, par exemple. Nulle part n'est plus visible cette double épigenèse, à la fois interne et externe, par laquelle se forme, comme un être vivant, une Université adaptée à son milieu. Des Facultés venues au monde l'une après l'autre, se rapprochant, s'unissant, mettant en commun certains de leurs enseignemens, s'imprégnant peu à peu de l'esprit de solidarité, ne négligeant aucune occasion de l'accroître et de le manifester, créant des publications communes pour leurs travaux, groupant autour d'elles, à leur propre image, des étudians chaque année plus nombreux; en dehors d'elles, une municipalité, soucieuse de tous ses devoirs, bâtissant pour elles, largement, splendidement, tout un quartier; une Chambre de commerce leur demandant des chimistes et leur allouant des subventions; une Société se constituant sous ce nom si expressif d'*Amis de l'Université lyonnaise,* pour leur donner patronage et assistance; l'idée de l'Université germant peu à peu dans l'âme pensive et profonde de la cité, y poussant des ramifications partout, à la Croix-Rousse comme aux Brotteaux, pénétrant des classes riches dans les classes laborieuses, si bien que naguère un groupe d'ouvriers tisseurs parlait de donner mandat impératif aux conseillers municipaux de la faire, cette Université de Lyon; les représentans les plus authentiques de l'esprit lyonnais disant d'elle: « Si nous pouvons obtenir pour notre ville la fondation de la première Université provinciale, ce sera peut-être une grande date dans l'histoire morale de notre pays (1), » voilà des faits, des faits qui prouvent que, créer des Universités, ce ne sera pas courir une aventure, mais répondre à des aspirations réelles et donner un état civil à des êtres déjà formés.

J'ai pris Lyon comme exemple. J'aurais pu prendre aussi Bordeaux ou Montpellier, d'autres villes encore. Partout l'examen des faits aurait montré qu'aux quatre coins de la France, comme au centre, on se rend compte, avec les nuances inévitables et nécessaires, du rôle et des services des Universités. L'idée, qui est essentiellement une idée de décentralisation, est décentralisée. C'est une preuve qu'elle est mûre. Ceux qui la réaliseront peuvent avoir la certitude qu'ils ne feront rien d'artificiel, et l'espérance qu'ils feront œuvre durable. Je ne redirai pas qu'en mettant ce faîte à l'édifice de nos lois scolaires ils feront œuvre nationale.

LOUIS LIARD.

(1) Aynard, *Lyon en 1889.*

# L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

DEPUIS

## LA FONDATION DE L'INSTITUT

### VII[1].

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

Nous avons, dans une étude précédente, rappelé le temps d'arrêt que dut subir la marche de l'art français, au lendemain de la révolution de 1830, et la situation incertaine à laquelle les artistes, y compris les membres de l'Académie eux-mêmes, semblaient alors se trouver condamnés. Était-ce donc que le nouveau chef de l'État fût personnellement étranger ou indifférent à des questions de cet ordre? De tout temps, au contraire, il avait manifesté un goût très vif pour les arts, pour la peinture au moins, et la riche galerie de tableaux modernes que le duc d'Orléans s'était formée au Palais-Royal garantissait assez les dispositions du roi à l'égard des artistes capables d'honorer notre école. Quelques mesures, d'ailleurs, prises de bonne heure par lui, étaient de nature à confirmer sur ce point les espérances. En attendant la généreuse et patriotique

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 juillet, du 15 août, du 1er et du 15 septembre 1889, et du 15 avril 1890.

création du musée de Versailles, dont la pensée occupait déjà son esprit, mais que les circonstances ne lui permettaient pas encore d'entreprendre, Louis-Philippe, à la suite de la première exposition ouverte sous son règne (1831), avait décidé de rendre annuels les Salons qui, jusqu'alors, ne s'étaient succédé qu'à deux ou trois années d'intervalle. Il avait, de plus, prescrit à ses ministres de demander aux chambres les crédits nécessaires, soit pour hâter l'achèvement de l'École des Beaux-Arts, de l'église de la Madeleine, de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, de quelques autres grands édifices dont la construction avait été commencée sous les gouvernemens précédens, soit pour décorer la Chambre des Députes et l'Hôtel de Ville de peintures relatives à des événemens récens de notre histoire. Quant à l'Académie des Beaux-Arts, lorsque, au commencement de l'année 1831, elle s'était pour la première fois rendue en corps auprès du roi, elle avait reçu de lui l'assurance formelle qu'aucune modification ne serait apportée aux lois qui la régissaient depuis la réorganisation de 1816 (1); et comme bon nombre des membres présens avaient eu, sous le gouvernement de la restauration, des relations directes avec le prince qui les accueillait en souverain aujourd'hui, celui-ci avait ajouté à sa déclaration officielle l'expression bienveillante et presque familière des souvenirs qu'il gardait en commun avec eux.

Cependant, le membre de l'Académie des Beaux-Arts dont la présence au milieu de ses confrères eût pu le mieux raviver ces souvenirs, le peintre de qui le roi, avant son avènement au trône, avait le plus particulièrement apprécié et le plus souvent employé le talent, Horace Vernet, n'assistait pas à l'entrevue. Il était alors à Rome, où, depuis deux ans, il avait remplacé Guérin comme directeur de l'Académie de France. Jeune encore et déjà universellement célèbre, — entouré d'une famille dont la distinction et la bonne grâce attiraient à la villa Médicis les Français et les étrangers de passage à Rome, et jusqu'aux membres les plus récalcitrans de la vieille aristocratie romaine (2); — enfin, usant, avec une

(1) A partir de cette époque, en effet, jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, la composition et les attributions de l'Académie des Beaux-Arts demeurèrent telles qu'elles avaient été réglées par l'ordonnance de Louis XVIII. Il en fut de même pour chacune des trois autres Académies. La seule réforme introduite dans l'organisation de l'Institut, — et encore n'y avait-il là qu'un retour à la constitution primitive, — fut le rétablissement, en 1832, sous le titre d'*Académie des Sciences morales et politiques*, de l'ancienne Deuxième Classe, fondée en 1795 et supprimée au bout d'un peu plus de sept ans.

(2) On trouvera, dans les *Lettres* de Mendelssohn à sa famille, notamment dans celles qui portent les numéros XIX et XXIV, les détails les plus piquans et en même temps les plus exacts sur les habitudes qui régnaient à l'Académie de France sous le directorat de Vernet.

libéralité sans réserve, des ressources matérielles que lui procurait l'extrême fécondité de son pinceau, Horace Vernet avait donné aux fonctions qu'il remplissait un éclat extérieur qu'elles n'avaient jamais eu avant lui. Rien de mieux; mais, dans ses rapports officiels avec l'Académie qui l'avait délégué, il n'arrivait pas toujours qu'il réussît à s'acquitter aussi heureusement de son rôle.

Sans rien abdiquer de sa juste autorité personnelle, le directeur précédent, Guérin, s'était toujours appliqué à se conformer ponctuellement aux avis de ses confrères, tant sur les questions générales de règlement ou de discipline que sur la valeur des envois soumis à leur examen. Horace Vernet, au contraire, crut devoir, à la première occasion qui se présenta, non-seulement discuter, mais ouvertement réprouver un jugement que l'Académie venait de prononcer. Il s'agissait alors d'un travail sur les *Temples de Pæstum*, envoyé en 1829 par un pensionnaire architecte, M. Henri Labrouste, qui, soit dit en passant, devait, trente-huit ans plus tard, siéger parmi les membres de l'Académie : travail important, dont l'Académie avait dans son rapport constaté les mérites, mais en mêlant aux éloges des réserves sur ce qu'il contenait à ses yeux d'erroné ou de contestable. De là le très imprévu mécontentement de Vernet et, de sa part, des réclamations au moins insolites. Au lieu de se borner, comme il en avait simplement la mission, à donner à l'intéressé communication de ce rapport, il écrivit à l'Académie une lettre dans laquelle il prenait parti contre elle, la sommant en quelque sorte de reconnaître au pensionnaire auteur du travail « le droit de réfuter les accusations d'inexactitude qui avaient été portées, » et il ajoutait : « Je n'ai point hésité à m'assurer par mes propres yeux du degré de confiance qu'on pouvait accorder à l'envoi de M. Labrouste. Je me suis rendu *exprès* à Pestum, les monumens seuls pouvant servir de preuves. J'ai examiné, touché et même fouillé. Cet examen scrupuleux m'a démontré que les parties jugées douteuses du grand travail de M. Labrouste sont entièrement conformes à la vérité et que, dans l'ouvrage de Lagardette, » — cité par l'Académie à l'appui de son opinion, — « les incorrections sont sans nombre. »

L'Académie, naturellement, ne laissa pas de s'émouvoir de cette mise en demeure d'avoir à discuter après coup l'œuvre d'un pensionnaire avec ce pensionnaire lui-même. Dans une réponse en termes très courtois, mais très nets, adressée au directeur au nom de la compagnie, le secrétaire perpétuel faisait ressortir « le danger qu'il y aurait à autoriser des répliques aux jugemens que l'Académie consigne dans ses rapports annuels... Ces jugemens sur les travaux des pensionnaires n'étant d'ailleurs, ajoutait Quatremère de Quincy, que des avis transmis confidentiellement, des

conseils donnés de professeurs à élèves et dont ceux-ci sont libres d'user à leur gré, il me paraît inutile de dire que toute controverse entamée, surtout d'aussi loin, toute explication fournie par la plume d'un pensionnaire, serait sans résultat. » Le différend n'en continua pas moins entre l'Académie des Beaux-Arts et le directeur de l'Académie de France à Rome. Bientôt, nouvelles instances de Vernet, nouvelle lettre qu'il eut le tort, cette fois, de faire ou de laisser insérer dans un journal très répandu, comme pour en appeler à l'opinion publique des résistances qu'il rencontrait; enfin, au bout de quelques semaines, troisième et dernière dépêche ainsi conçue : « S'il est dans les convenances de l'Académie des Beaux-Arts de refuser d'entendre la justification d'un pensionnaire du roi à Rome, lorsque cette justification est présentée par le directeur de l'Académie de France, il est de l'honneur de ce dernier de ne pas s'associer à un acte qu'il regarde comme inique. J'ai, en conséquence, donné ma démission motivée à M. le ministre de l'intérieur. » Les choses, toutefois, devaient en rester là, fort heureusement pour tout le monde. La révolution de Juillet, qui avait éclaté sur ces entrefaites, coupa court à la correspondance, devenue plus que jamais difficile, sur la question soulevée par Vernet, et celui-ci, justement occupé d'autres soins, oublia vite ses projets de retraite.

Le moment, en effet, eût été mal choisi pour abandonner le poste de directeur de l'Académie de France, et Vernet n'était pas homme à se dérober, en pareil cas, à son devoir. Les événemens politiques qui venaient de s'accomplir dans notre pays avaient eu leur contre-coup en Italie, notamment dans plusieurs villes des États de l'Église où l'agitation des esprits, parfois des commencemens de troubles dans les rues, semblaient présager quelque tentative prochaine de soulèvement à Rome même. Les inquiétudes à ce sujet du gouvernement pontifical étaient vives, mais elles n'allaient pas jusqu'à l'égarer sur les moyens d'écarter le péril et sur les gens du côté desquels pourraient venir les attaques. Aux yeux du peuple, au contraire, ou tout au moins d'une partie du peuple, tout le mal était imputable aux Français établis ou se trouvant passagèrement à Rome, chacun d'eux étant nécessairement un révolutionnaire et l'Académie de France un foyer permanent de conspiration (1). Déjà, vers la fin du siècle précédent, au

(1) « Chose étrange! écrivait Mendelssohn le 1er mars 1831, toute la populace de Rome concentre sa haine sur les pensionnaires français, qu'elle croit capables de faire aisément à eux seuls une révolution... » Et, à ce propos, Mendelssohn dépeignait en termes singulièrement vifs l'attitude plus que timide, suivant lui, des artistes allemands qui l'entouraient et qui, après avoir, sur l'ordre de la police, « coupé tous leurs moustaches, leurs favoris, leurs barbiches petites ou grandes, disaient sans ver-

lendemain du meurtre de Basseville, les mêmes préjugés, les mêmes passions aveugles avaient poussé la populace romaine à se ruer sur l'Académie de France, d'où les pensionnaires, dépourvus de tout moyen de défense et menacés de mort, n'avaient pu s'échapper qu'à grand'peine. Le souvenir de ces violences passées et, dans le présent, les sinistres avertissemens qu'apportaient chaque jour des lettres anonymes, n'autorisaient-ils pas amplement Vernet à prémunir contre une agression éventuelle le grand établissement dont il avait la garde et à en mettre le personnel en état, le cas échéant, d'y résister? Le directeur de l'Académie de France entendait d'ailleurs faire assez ostensiblement ses préparatifs pour donner à penser à ceux qui eussent été tentés d'engager la lutte. Aussi, quand il se fut approvisionné en quantité suffisante de poudre et de fusils, ne manqua-t-il pas de rapporter le tout à travers les rues de Rome, en voiture découverte; de même que, les jours suivans, sous prétexte de régime hygiénique, il exerçait publiquement les pensionnaires au maniement des armes dans les jardins de la villa Médicis.

Peut-être, il faut bien le dire, les mesures prises par Vernet, si opportunes qu'elles fussent, n'avaient-elles pas pour principe unique les conseils de la prudence; peut-être s'y mêlait-il quelque chose d'une satisfaction donnée à ce besoin d'activité personnelle si naturel chez lui, à ces instincts militaires qui, jusqu'alors, avaient le plus habituellement inspiré son talent, et qui devaient plus tard le pousser à se faire en Afrique le compagnon de nos officiers dans leurs expéditions; plus tard encore, à briguer l'honneur d'être placé comme colonel à la tête d'une légion de la garde nationale. Quoi qu'il en soit, le résultat essentiel fut obtenu. L'Académie de France ne cessa pas un moment d'être respectée, dans son indépendance morale aussi bien que dans ses conditions matérielles. Lorsque, au dehors, toutes les inquiétudes furent dissipées, toutes les agitations de l'esprit public calmées, elle reprit, pour les garder jusqu'à la fin du directorat de Vernet, cette physionomie d'élite, ce caractère de « salon de l'Europe, » — comme M^me^ de Staël le disait de Rome même, — qu'elle avait eus au commencement, et dont le souvenir, malgré le temps écoulé, ne s'est effacé encore ni à l'étranger, ni chez nous.

Le contraste au surplus allait être grand entre le brillant règne, maintenant achevé, de Vernet, et celui de l'austère successeur que

gogne qu'ils les laisseraient repousser dès que le danger serait passé... Ces grands et gros gaillards, ajoutait-il, rentrent chez eux à la nuit tombante et s'y enferment... Ils traitent Horace Vernet de bravache : quelle différence, pourtant, entre lui et ces tristes sires!.. » (*Lettres*, n° XXIII.)

l'Académie des Beaux-Arts venait de lui donner. Appelé à rentrer en qualité de directeur dans cette Académie de France où il avait fait ses débuts comme pensionnaire plus de trente ans auparavant, dans cette ville de Rome où il avait ensuite passé de longues années, tout entier à ses studieux efforts, à ses luttes contre la pauvreté et, — tâche plus rude encore, — contre les injustes dédains du public, Ingres y rapportait la même opiniâtreté dans sa foi, la même intolérance si l'on veut. Il y rapportait aussi des habitudes de vie fort peu mondaines, les goûts les plus modestes là où son art ne se trouvait pas directement intéressé, en un mot les mœurs recueillies d'un solitaire plutôt que les dispositions d'un homme heureux de se montrer sur un grand théâtre et d'y jouer, sous les regards de tous, un rôle nouveau pour lui.

Il y avait loin sans doute de ces inclinations et de ces habitudes à l'humeur expansive et aux coutumes élégantes d'Horace Vernet. Au point de vue des doctrines, la différence était aussi tranchée entre les deux maîtres, le genre d'influence qu'il appartenait à chacun d'eux d'exercer aussi nettement caractérisé. Si bien fondé qu'il fût à compter sur le facile succès de ses ouvrages, Vernet n'en avait pas moins la passion du travail pour le travail lui-même, le besoin de produire plus encore que le besoin d'être loué. Par là, par cette ardente application à la tâche de chaque jour (1), il donnait aux jeunes artistes qui l'entouraient une leçon de sincérité toute pratique; il leur enseignait à sa manière, sans nulle arrière-pensée quant au reste, sans la moindre prétention dogmatique, le devoir pour chacun de s'interroger de près et, la lumière intérieure une fois faite, d'exprimer tout uniment ce qu'il a senti. La doctrine d'Ingres était à la fois moins simple et plus impérieuse. Si Ingres n'exigeait pas absolument des autres qu'ils vissent par ses propres yeux, au moins entendait-il bien les assujettir à ses croyances; s'il pensait que l'imitation pieuse de la nature est la condition première et indispensable de toute œuvre d'art, il pensait aussi que cette imitation ne pouvait avoir son éloquence qu'autant qu'elle procéderait dans les formes des souvenirs de Raphaël et de l'antiquité. Hors de là, point de salut : comme, dans le domaine de la musique, tout ce qui ne tendait pas à continuer la pure tradition des maîtres consacrés devait, suivant Ingres, être réprouvé sans merci, y compris les ouvrages de Rossini lui-même. Que dans la pratique il lui arrivât fort heureusement de démentir ces principes de subordination à outrance aux exemples du passé, c'est ce que

(1) « Il tombe sur la besogne comme un affamé sur du pain, » écrivait Mendelssohn au sortir de l'atelier où il l'avait vu travailler.

prouvent de reste, entre autres témoignages concluans, les études d'après nature peintes ou dessinées par lui pour ses tableaux et ces admirables *portraits* au crayon dont on ne trouverait les équivalens dans aucune école. Toujours est-il que, en théorie, l'art aux yeux d'Ingres était une religion qui avait eu ses prophètes et ses lois révélées, — le beau, un article de foi précis, irrévocablement imposé à la conscience humaine, et dont les artistes modernes avaient pour tâche de maintenir et de répandre la formule orthodoxe.

C'était le plus ordinairement sur ce thème ou sur des questions du même ordre que la conversation roulait dans le salon de la villa Médicis, ou plutôt qu'Ingres discourait, car il n'était guère fait pour se plaire aux hasards et au laisser-aller de la causerie, encore moins pour s'accommoder de la discussion. Souvent aussi quelque morceau de musique, mais, bien entendu, de musique « vertueuse, » comme il disait, quelque fragment de *Don Juan* ou d'*Alceste* exécuté au piano par un des pensionnaires, — M. Ambroise Thomas ou, un peu plus tard, M. Gounod, — lui fournissait une occasion nouvelle de célébrer, avec son enthousiasme accoutumé, l'inviolable souveraineté du génie et l'excellence du « grand art. » Certes, cette parole si profondément convaincue, si sincère jusque dans l'exagération, cette parole enflammée ne pouvait manquer d'échauffer le zèle des jeunes artistes qui l'entendaient. Si quelques-uns ne l'acceptaient pas sans réserve, tous du moins en subissaient l'empire ; tous, quelles que fussent leurs inclinations propres et la différence de leurs aptitudes, se sentaient, au contact d'un tel maître, plus confians dans la dignité de leur art, plus dévoués à leurs devoirs présens, mieux préparés pour les luttes à venir. Aussi, parmi les pensionnaires qui se sont succédé à la villa Médicis au temps où Ingres en était le directeur, combien n'en citerait-on pas dont la carrière semble s'être ressentie jusqu'au bout de cette haute influence, et dont la gloire personnelle ou la notoriété se rattache par là dans une certaine mesure à la mémoire du grand artiste qu'ils avaient eu l'heureuse fortune d'approcher dans leur jeunesse (1) ! Sans parler d'Hippolyte Flandrin, le plus

(1) Pour plusieurs d'entre eux, d'ailleurs, les relations commencées à Rome devaient se continuer à Paris de plus en plus étroites, et enfin achever de se resserrer un jour par les liens de la confraternité académique. Parmi les pensionnaires de l'Académie de France à l'époque où Ingres la gouvernait, huit se sont vus, dans la seconde moitié de ce siècle, appelés à siéger comme membres de l'Académie des Beaux-Arts à côté de leur ancien directeur. Ce sont, par ordre chronologique, MM. Ambroise Thomas, Simart, Hippolyte Flandrin, Lefuel, Jouffroy, Signol, Victor Baltard et Gounod. Deux autres, MM. Pils et Hébert, sont entrés à l'Académie dans le cours des années suivantes. En outre, ne conviendrait-il pas d'inscrire, à côté de ces noms, celui d'un on-

fervent à Rome aussi bien qu'à Paris, le plus fidèle en tout temps comme le plus éminent des disciples directs du maître, combien de ceux-là mêmes qui n'étaient ni peintres ni sculpteurs ont puisé auprès de lui le courage de résister aux mauvaises tentations de l'intelligence, et se sont fortifiés par ses exemples dans le culte du vrai et du beau!

Les six années (1835-1840) qu'Ingres passa à Rome comme directeur de l'Académie de France furent donc aussi profitables aux progrès de ceux qui l'entouraient qu'à la bonne renommée de l'établissement lui-même. Elles marquent dans l'histoire de celui-ci, et par conséquent dans l'histoire de l'Académie des Beaux-Arts dont on ne saurait la séparer, une période d'autant plus mémorable que les talens qui la représentent encore parmi nous ont plus largement tenu leurs premières promesses, et que d'ailleurs quelques-unes des œuvres d'Ingres les plus célèbres aujourd'hui, — la *Stratonice* entre autres, — appartiennent à la même époque. Ce n'est pas néanmoins que ces années si bien employées par lui et autour de lui n'aient eu, elles aussi, leurs jours difficiles, sombres même; non plus, comme au temps de Vernet, en raison des circonstances politiques, mais parce que des dangers d'une autre sorte étaient venus menacer les hôtes de la villa Médicis et imposer au directeur un surcroît de préoccupations et de devoirs.

Lorsque, vers le milieu de l'été de 1837, le choléra eut éclaté à Rome, la villa Médicis semblait d'autant plus exposée au péril que les quartiers environnans étaient déjà plus particulièrement atteints. Dans le couvent de la Trinité-des-Monts, presque contigu à l'Académie de France, six religieuses avaient succombé dans l'espace de quelques heures; dans plusieurs maisons voisines d'autres cas foudroyans s'étaient produits. Ingres, qui se sentait jusqu'à un certain point responsable des inquiétudes que pourraient concevoir les pensionnaires et des conséquences funestes qu'elles entraîneraient peut-être pour eux, n'hésita pas à payer d'exemple en se montrant aussi calme et aussi résigné que sa nature impétueuse lui permettait de l'être (1). Seulement, comme il avait lu dans les journaux que la distraction était le meilleur des moyens

zième académicien, M. Lehmann, qui, sans avoir obtenu le grand prix, n'en avait pas moins été rejoindre Ingres à Rome, pour y travailler sous ses yeux?

(1) « Moi et ma femme, nous sommes calmes, écrivait-il alors à l'un de ses amis. Il n'en a pas été de même des pensionnaires, qui d'abord voulaient tous s'éloigner; mais cela ne leur a pas été possible, attendu que nous sommes traqués et bloqués dans Rome... Enfin, nous et notre nombreuse famille, nous vivons serrés les uns contre les autres à la villa, comme des oiseaux qui attendent sous un grand arbre que l'orage soit passé. »

préservatifs contre le fléau, il résolut de mettre l'avertissement à profit pour ses subordonnés et pour lui-même. Il informa donc les pensionnaires que dorénavant il les réunirait chaque soir dans son salon, afin de travailler en commun à chasser les idées noires et à se tenir en belle humeur par la lecture à haute voix de... « Plutarque. » — Qui sait au surplus? Peut-être, en procédant ainsi, Ingres entendait-il reprendre quelque chose de la tradition fondée, cinq siècles auparavant et dans des circonstances à peu près pareilles, par les jeunes Florentins que Boccace a mis en scène. En tout cas, cette tradition d'hygiène intellectuelle, c'était bien à sa manière qu'il la renouvelait, et par le choix d'un moyen pratique dont les héros et les héroïnes du *Décaméron* ne se fussent certes pas avisés.

Tandis qu'Ingres continuait à Rome la tâche que l'Académie lui avait confiée et dont elle suivait l'accomplissement avec un intérêt croissant d'année en année, à Paris plusieurs des membres les plus illustres de la compagnie, — Gros, Gérard, Percier, — étaient successivement enlevés par la mort, et l'un d'eux, Gros, par une mort aussi imprévue que tragique. Qui eût dit, au temps où le peintre des *Pestiférés de Jaffa* et de la *Bataille d'Aboukir* rajeunissait sa gloire par ses tableaux de *Charles-Quint à Saint-Denis*, de *Louis XVIII quittant les Tuileries* et par ses vastes travaux à Sainte-Geneviève ; où ce chef d'une école plus nombreuse qu'aucune autre semblait environné du respect et de l'admiration universels, — qui eût dit qu'un tel maître en viendrait tout à coup à fléchir sous le poids du découragement et à se débarrasser de la vie comme d'un fardeau désormais au-dessus de ses forces? C'est que l'on ignorait ou que l'on dédaignait de remarquer qu'une sorte de conspiration s'ourdissait dès lors contre cette gloire si légitime et si vaillamment conquise. Cependant les attaques, d'abord essayées dans l'ombre, ne tardèrent pas à se produire au grand jour. Plusieurs articles de journaux parurent où des juges de rencontre, en condamnant les plus récens ouvrages de Gros, se donnaient, les uns le ridicule de se poser en précepteurs d'un homme qui avait tant de fois et avec tant d'éclat fait ses preuves, — les autres, le tort plus impardonnable encore de le prendre avec lui sur le ton du persiflage. En bonne justice, de pareils actes d'ingratitude ou de sottise n'auraient dû avoir de conséquences fâcheuses que pour ceux qui les avaient commis : Gros eut la faiblesse de se sentir atteint par ces injures, de s'en désoler même et de s'y tromper au point de voir dans ces cruelles paroles d'un journaliste: « Gros est un homme mort » l'expression de l'opinion publique. « Vous venez visiter un mort dans

son cimetière, » disait-il amèrement à l'un de ses amis, en lui ouvrant la porte de son atelier. Quelques jours plus tard, le chagrin avait achevé d'enivrer et de vaincre cette âme impressionnable à l'excès. Le 25 juin 1835, Gros, qui bien peu auparavant s'était écrié en apprenant la fin volontaire de Léopold Robert : « Un peintre ne doit pas se tuer, il n'est jamais sûr d'avoir dit son dernier mot, » Gros, se démentant lui-même, se réfugiait à son tour par le suicide dans le repos qu'il désespérait de trouver ici-bas. Le lendemain, le corps du malheureux maître était retiré des eaux de la Seine, et rapporté du Bas-Meudon à Paris.

Gros n'était âgé que de soixante-quatre ans lorsqu'il se donna la mort. Gérard, son ancien condisciple dans l'atelier de David, et, de tout temps, le plus renommé de ses émules, avait à peu près le même âge à cette époque (1) ; il ne lui survécut que bien peu, comme s'il fallait que la carrière fournie parallèlement par les deux artistes aboutît fatalement au même terme et que, presque du même coup, la fin de l'un et de l'autre laissât dans notre école un double vide. Toutefois, en dehors de ce rapprochement des dates et de cette simultanéité des réputations, l'analogie n'existe guère entre la vie des deux rivaux. Plus encore que leurs talens, leurs caractères et leurs habitudes différèrent. Très fier et très timide tout ensemble, ombrageux jusqu'à l'emportement et embarrassé de sa personne jusqu'à la gaucherie, Gros ne subissait qu'à son corps défendant le commerce des hommes, de ceux-là surtout qui cherchaient à l'attirer dans leurs salons pour se parer de lui et de sa célébrité. Presque toujours seul, même aux heures où il ne travaillait pas, assez indifférent, quoique marié, aux obligations ou aux joies de la vie domestique, il l'était aussi, et peut-être plus encore, aux distractions mondaines ; en sorte que, une fois hors de son atelier ou de l'atelier de ses élèves, il s'appliquait à disparaître avec autant de soin que d'autres à sa place en eussent mis à se montrer. Même à l'Académie, où il était pourtant et où il se sentait lui-même l'un des premiers par le talent, il semblait qu'il voulût, sinon s'effacer, au moins s'isoler de ses confrères ; ne se mêlant presque jamais à leurs discussions ou, quand il lui arrivait par hasard d'intervenir, se bornant à exprimer son opinion en termes brusques, souvent agressifs, comme s'il éprouvait le besoin de faire payer aux autres l'effort qu'il avait dû s'imposer pour prendre la parole. Aussi, malgré les sentimens unanimes de déférence que Gros inspirait d'ailleurs, cette parole, irritée, incon-

(1) Gérard était né le 16 mars 1770, un an presque jour pour jour avant Gros. Il mourut dix-huit mois après lui, le 11 janvier 1837.

séquente, demeurait-elle la plupart du temps sans influence sur les décisions de l'Académie : tandis que par les formes toujours mesurées de son langage, par la prudence de ses avis, par l'habile usage qu'il savait faire en toute occasion du crédit attaché à sa haute situation personnelle, Gérard exerçait sur ses confrères une autorité d'autant plus sûre qu'il évitait plus soigneusement de l'afficher.

En outre, et fort contrairement à Gros, Gérard avait toutes les aptitudes et il avait eu de bonne heure toute l'expérience d'un homme du monde, dans le sens le moins frivole du mot. Même avant que son salon fût devenu ce qu'il devait être pendant trente ans, un centre où se réunissaient chaque semaine à jour fixe les personnages les plus éminens par leurs talens dans tous les genres, les plus considérables par la naissance ou par le rang auquel ils s'étaient élevés (1), celui qu'on appelait un peu fastueusement, « le peintre des rois et le roi des peintres » avait réussi, à force de tact et d'esprit de conduite, à acquérir comme homme une importance presque égale à la réputation que lui avaient value ses travaux d'artiste. Et pourtant les obstacles, — et des obstacles en apparence insurmontables, — n'avaient pas manqué pour entraver cette marche de Gérard à la conquête de tous les succès et de tous les honneurs. A l'époque par exemple où Louis XVIII rétablissait le titre de « premier peintre du roi » avec l'intention de le conférer à Gérard, certaines gens à la cour s'étaient hâtés de crier au scandale et d'invoquer, comme une objection sans réplique, les antécédens « politiques » du candidat. Celui-ci, en célébrant jadis dans une composition sur le *Dix-Août* le triomphe de l'insurrection qui avait chassé Louis XVI des Tuileries, ne s'était-il pas rendu coupable à sa manière du crime de lèse-majesté? Bien plus : n'avait-il pas, au temps de la Terreur, fait partie comme juré du tribunal révolutionnaire et accepté ainsi, disait-on, l'abominable rôle d'un auxiliaire de Fouquier-Tinville? Enfin, on allait jusqu'à l'accuser formellement d'avoir voté la mort de la reine Marie-Antoinette. C'était là une pure calomnie puisque Gérard n'avait pas même assisté à ce lamentable procès; quant au reste, si tout n'était pas strictement exact, rien du moins n'était complètement erroné.

Gérard, en effet, dans un dessin très remarqué au moment où il parut, avait retracé la scène dont l'assemblée législative avait été le théâtre, le 10 août 1792; il avait représenté le roi et la famille

(1) « On a souvent entretenu le public du salon de Gérard, écrivait M. Charles Lenormant, en 1846, dans *le Correspondant*... C'était une création admirable et presque une institution pour les arts que ce rendez-vous de toute l'Europe, où la plus exquise politesse ne servait qu'à mieux faire constater la royale indépendance de l'artiste qui se maintient dans son domaine. »

royale relégués et déjà captifs dans la loge du journal *le Logographe*, mais, quoi qu'on en ait dit, sans donner pour son propre compte à cette image du fait le caractère d'un outrage à d'augustes victimes (1). Il est également vrai qu'il avait été, en 1793, appelé aux fonctions de juré près le tribunal révolutionnaire ; mais ces sinistres fonctions, qu'il n'avait certes pas sollicitées, qui lui avaient été au contraire imposées par David, son maître, comme l'unique moyen pour lui d'échapper à la réquisition militaire dans laquelle il venait d'être compris, ne s'était-il pas soustrait comme il avait pu à l'obligation de les remplir? Tantôt une maladie feinte dont il obtenait à grand'peine la constatation officielle de la complaisance ou de la naïveté des médecins, tantôt les suites d'une prétendue chute qui le condamnaient à ne marcher qu'avec des béquilles (2), lui avaient servi de prétextes pour se dispenser de paraître aux séances de l'odieux tribunal. Dans deux occasions pourtant, il lui arriva de siéger parmi les jurés et de participer aux jugemens rendus ; mais, — les procès-verbaux en faisaient foi, — ces jugemens concluaient l'un et l'autre à l'acquittement des prévenus.

Gérard se devait à lui-même de réfuter une fois pour toutes les accusations dont il était l'objet. C'est ce qu'il fit avec autant de précision que de dignité dans un mémoire qui fut mis sous les yeux du roi et dont celui-ci approuva si hautement les termes que les meneurs de la campagne entreprise durent, au moins par prudence, s'arrêter court et désarmer. Le mémoire se terminait par ces mots : « Les hommes qui me connaissent depuis longtemps et qui sans doute auront apprécié mes opinions et mes principes, peuvent dire dans quels sentimens j'ai vu arriver l'époque de la Restauration... Me sera-t-il permis d'ajouter que cet événement mémorable m'a présenté des chances aussi flatteuses pour mon amour-propre que favorables à ma tranquillité? »

Il est clair en effet qu'on eût été mal venu à traiter après coup en ennemi un homme aux talens duquel, dès les premiers jours de

(1) On a prétendu et l'on répète encore quelquefois que, dans ce dessin, Louis XVI était représenté mangeant gloutonnement, tandis que les membres de l'assemblée délibèrent sur sa déchéance. Rien de plus faux, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur le *fac-simile* de la composition dont il s'agit dans le tome III du recueil intitulé : *Œuvres du baron Gérard;* Paris, 1852-1857.

(2) M^me^ de Wailly, au temps où elle était devenue comtesse de Fourcroy, racontait qu'un jour, en 1793, elle se trouvait dans un des escaliers du Louvre, à quelque distance de Gérard. Celui-ci, se croyant seul, montait lestement devant elle, ses béquilles sous le bras. Tout à coup, le faux impotent se retourne, et, à la vue d'un témoin qui peut-être dénoncerait sa ruse, il s'arrête, effrayé : « Rassurez-vous, lui dit M^me^ de Wailly en le rejoignant, je ne vous trahirai pas ; mais une autre fois, jouez donc mieux votre rôle. »

la Restauration, tous les grands personnages de l'époque s'étaient empressés de recourir, — depuis les princes de la Maison de France et les souverains étrangers que les événemens avaient amenés à Paris jusqu'aux ministres et aux ambassadeurs (1). Gérard, tant que dura le gouvernement des Bourbons de la branche aînée, continua donc de jouir auprès de ses cliens couronnés et de ceux qui les entouraient d'un crédit exceptionnel. En pleine faveur aux Tuileries, où Charles X lui commandait le tableau du *Sacre*, comme Louis XVIII l'avait chargé de peindre *l'Entrée d'Henri IV à Paris*, — au Palais-Royal, où le duc d'Orléans le consultait sur le choix des artistes auxquels il devait confier des travaux pour sa galerie (2), — le premier peintre du roi gardait auprès du public une popularité qu'entretenait d'ailleurs incessamment la reproduction par les plus habiles graveurs de tous les ouvrages sortis de son pinceau. Les choses ne laissèrent pas de changer pour lui après 1830. Si ces dernières années ne s'écoulèrent pas, comme celles de Gros, dans un sombre isolement, elles furent du moins attristées par le déclin graduel du pouvoir qu'il avait si longtemps exercé sur l'opinion et quelquefois par la défection sans vergogne de ceux-là mêmes qui affectaient naguère le plus d'admiration pour ses œuvres et le plus de respect pour sa personne.

Gérard soutint jusqu'au bout, et en apparence avec sérénité, une épreuve rendue plus pénible encore par les infirmités, par l'affaiblissement de la vue surtout; mais la mélancolie qui le minait sourdement envahit de plus en plus son âme. Si la fin volontaire de Gros le trouva aguerri contre la contagion de l'exemple, elle fut pour lui comme un avertissement lugubre. Un de ses amis accourt chez lui au moment même où la fatale nouvelle venait de se répandre dans Paris : « Gros et moi, lui dit Gérard, nous avons été condisciples, nous avons été rivaux, nous avons été ennemis (3); quels souvenirs ravive en moi la mort d'un pareil homme!... La

(1) Sans compter les tableaux de Gérard appartenant à la même époque, le nombre des *portraits* peints par lui dans le cours des six premières années seulement du règne de Louis XVIII s'élève à vingt-deux, dont quatorze en pied.

(2) Voir à ce sujet les lettres du duc d'Orléans, depuis le roi Louis-Philippe, dans *la Correspondance de François Gérard*, publiée par M. Henri Gérard, son neveu; Paris, 1867.

(3) Cette inimitié, d'ailleurs, ne se traduisit jamais ni d'un côté ni de l'autre par des actes d'injustice aveugle. Lorsque, en 1815, Gros posa sa candidature à l'Académie des Beaux-Arts, Gérard, qui faisait partie de la compagnie depuis plusieurs années déjà, s'y montra si ouvertement favorable que Gros, malgré ses anciens ressentimens, ne put s'empêcher d'en être touché et de le lui dire : « Je vous croyais, lui écrivait-il, si mal disposé à mon égard que j'avais regardé la visite d'usage à vous rendre comme impraticable pour moi. Je désire que mes remercîmens sincères réparent cette omission... »

mort! Elle vient aussi pour moi; elle est là, elle frappe à ma porte... » Les pressentimens de Gérard ne le trompaient pas. Encore un peu de temps et la tombe allait se fermer sur le seul maître qui représentât encore l'ancienne école, sur le dernier de cette génération de peintres à laquelle avaient appartenu Girodet, Gros et Guérin.

C'était aussi, dans son art spécial, un des représentans les plus éminens du passé que ce vieil ami de Gérard, Charles Percier, qui succombait après lui à une année seulement d'intervalle. Mieux qu'aucun autre parmi les architectes ses contemporains, il personnifiait les idées qui avaient prévalu et le mouvement qui s'était accompli dans notre école depuis la fin du XVIII[e] siècle; mieux qu'aucun d'eux, — quelle que puisse être la part à faire dans ses ouvrages à son fidèle collaborateur Fontaine, — il avait réussi à renouveler notre architecture nationale en substituant à la pure contrefaçon des monumens antiques ou des monumens de la renaissance des formes plus discrètement classiques, plus ingénieusement appropriées aux exigences de l'esprit moderne et aux besoins de notre civilisation. Les grands travaux exécutés sous la direction de Percier depuis le commencement du Consulat jusqu'à la fin de l'empire, ses nombreux *projets* dessinés, l'influence qu'il exerça sur des élèves, dont plusieurs, devenus des maîtres à leur tour, devaient le rejoindre à l'Académie, en un mot, ce qu'il a fait personnellement ou ce que ses exemples ont suscité, résume presque l'histoire de l'architecture en France à cette époque. Quant aux souvenirs de sa propre vie, ils se concentrent dans les murs de ce palais du Louvre où il était né (1), qu'il ne cessa pas d'habiter depuis le jour où il eut entrepris d'en compléter les bâtimens ou d'en transformer les aménagemens intérieurs, et dont la mort seule put le séparer.

On se méprendrait fort néanmoins si l'on se figurait l'architecte du Louvre installé dans quelqu'une des principales parties de l'édifice qu'il avait si magnifiquement restauré. L'humble logis qu'il s'était réservé et qu'il occupa jusqu'au dernier moment, consistait dans quatre ou cinq petites pièces de l'entresol qui s'étend, à la gauche du guichet de la rue de Rivoli, le long de la cour du Louvre, et auquel il n'était possible alors d'accéder que par un escalier en bois, raide et étroit comme une échelle. Au point de vue du luxe et du confortable, l'appartement lui-même était à l'avenant. Point de papier de tenture pour recouvrir des murs restés tout uniment dans l'état où le maçon les avait laissés, et, quant au mobilier, force tables de travail composées chacune de deux tréteaux et d'une

(1) Le père de Percier était un des concierges du palais; sa mère, une des femmes attachées à la lingerie de la reine.

planche; mais peu de chaises, encore moins de fauteuils. En revanche, d'énormes volumes contenant, depuis le premier jusqu'au dernier, les milliers de dessins ou de croquis faits par Percier en Italie, à l'époque où il avait séjourné comme pensionnaire du roi (1786-1792), volumes conservés aujourd'hui pour la plupart dans la bibliothèque de l'Institut à laquelle ils ont été légués, en 1882, par le neveu de Percier, M. Villain; quantité de portefeuilles où le maître avait classé par ordre chronologique toutes les études, tous les documens relatifs aux travaux qu'il avait successivement menés à fin ou projetés. Enfin sur ces murs sans autre revêtement qu'une couche de plâtre, d'admirables dessins ou gravures d'anciens maîtres, des esquisses peintes, des ébauches en bas-relief, des estampes offertes à Percier par ses confrères à l'Académie, — tout donnait à ce logement si modeste en lui-même le caractère d'un lieu privilégié, la majesté d'un sanctuaire de l'art.

L'homme, si célèbre au dehors, qui vivait confiné dans cette retraite, n'en sortait guère que pour aller à l'atelier de ses élèves remplir ses devoirs de professeur ou à l'Institut ses devoirs d'académicien. Dès les premières années de la restauration, il avait laissé à Fontaine le soin de diriger sur les chantiers mêmes l'exécution des travaux conçus en commun. Pour lui, tout entier à ses études, désintéressé jusqu'au détachement complet de tout ce qui aurait pu être une satisfaction pour son amour-propre ou une occasion de profit matériel, il passait ses journées à restaurer sur le papier, tantôt les monumens antiques qu'il avait vus à Rome dans sa jeunesse, tantôt les monumens les plus importans de la renaissance en Italie ou en France : le grand *Hôpital de Milan*, par exemple, ou le palais de Fontainebleau, dont il a reproduit ou reconstitué les diverses parties dans une suite de dessins exécutés par la main d'un maître avec le zèle et la conscience d'un débutant. Il semble que, à mesure qu'il avançait dans la vie, Percier était de moins en moins disposé à se contenter des ressources innées de son talent, et que chez lui le besoin de s'instruire croissait en proportion du vaste savoir dont il s'était approvisionné déjà. « Jamais artiste peut-être, a-t-on dit de lui justement (1), avec des mœurs plus simples, des manières plus douces, une bienveillance plus sincère, ne montra tant de dignité dans sa conduite, tant de fermeté dans toute la suite de sa vie; jamais homme ne fut à la fois plus modeste et plus indépendant, non pas de cette indépendance hautaine qui s'affiche et qui se prône,.. mais de cette in-

(1) *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Charles Percier,* lue dans la séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts. 1840.

dépendance paisible qui se montre égale dans toutes les positions et qui se contente de jouir d'elle-même... M. Percier avait acquis par ses travaux une fortune honorable qu'il eût pu rendre énorme si, avec sa renommée, qui était immense, il eût, au lieu de dessiner des restaurations idéales, employé ses loisirs à bâtir, sur le pavé de Paris, des hôtels ou des bazars. Mais, en devenant riche, il ne fut pas plus esclave de sa fortune qu'il ne l'avait été, en d'autres temps, de sa pauvreté. Il ne changea jamais rien à ses habitudes; il vieillit avec les mêmes principes et avec les mêmes amis, travaillant toujours, comme s'il avait toujours eu besoin de travailler pour vivre, et il laissa 100,000 francs à l'école gratuite de dessin où les enfans du peuple reçoivent cette première éducation de l'artiste dont il avait lui-même éprouvé le bienfait. »

Le secrétaire perpétuel qui rendait à la mémoire de Percier cet hommage si bien mérité n'était plus Quatremère de Quincy. Celui-ci, depuis un an déjà, s'était démis (1er juin 1839) des fonctions auxquelles il avait été appelé en 1816, et l'Académie lui avait donné pour successeur un autre membre de l'Académie des Inscriptions, M. Raoul-Rochette, élu d'ailleurs à la majorité d'une voix seulement, après un premier tour de scrutin aussi favorable à son compétiteur, l'architecte M. Lebas, qu'à lui-même, puisque chacun des deux candidats avait obtenu la moitié des suffrages exprimés par les trente-six membres présens. Le nouveau secrétaire perpétuel ne prenait donc pas possession de sa charge dans des conditions aussi encourageantes pour lui que celles qui, vingt-trois ans auparavant, avaient été faites à son prédécesseur (1). De plus, en raison des mérites personnels de celui-ci, l'héritage à recueillir était assez lourd, le maintien des traditions léguées assez difficile pour déconcerter, au moins au début, la confiance en soi la plus robuste. Peu à peu, cependant, M. Raoul-Rochette réussit à se rendre maître de sa tâche. Pendant quinze ans (29 juin 1839-5 juillet 1854), il s'en acquitta, non plus, il est vrai, avec cette autorité particulière qu'avait eue Quatremère de Quincy, mais avec un succès d'autant plus honorable que les souvenirs de l'homme qu'il remplaçait étaient, par la comparaison, plus périlleux pour lui-même. Aussi, lorsqu'il eut disparu à son tour, son successeur, Halévy, dans le premier discours public qu'il prononça, put-il, sans excès de complaisance, louer, en même temps que « la science étendue de M. Raoul-Rochette, » le dévoûment à l'Académie dont il avait fait preuve et les services qu'il avait rendus.

Quatremère de Quincy avait atteint l'âge de quatre-vingt-quatre

(1) Quatremère de Quincy avait été élu secrétaire perpétuel, en remplacement de Lebreton, à la presque unanimité des voix.

ans lorsqu'il se décida à se séparer de ses confrères pour aller passer dans la retraite les derniers jours d'une existence si active jusque-là, si constamment vouée au travail. Nous avons, dans un des chapitres précédens, essayé de résumer les titres qui lui avaient valu les suffrages de l'Académie en 1816. Le zèle, sans démenti d'aucune sorte, avec lequel il remplit, à partir de cette époque, les fonctions qui lui avaient été confiées; la haute influence qu'il ne cessa d'exercer sur ses confrères par la sagesse de ses avis, aussi bien que par la certitude de son érudition; enfin, — sans parler des ouvrages publiés par lui en dehors de ses écrits académiques proprement dits (1), — ses savans *Mémoires*, ses *Rapports*, ses nombreuses *Notices historiques* sur des membres de l'Académie des Beaux-Arts : tout cela, certes, explique et justifie de reste les termes d'une lettre par laquelle le président de l'Académie exprimait au secrétaire perpétuel démissionnaire les sentimens d'affection et les regrets unanimes de la Compagnie.

« Monsieur et illustre confrère, lui écrivait-il en réponse à l'envoi de sa démission, la lecture de votre lettre a produit la plus vive sensation. Mais l'Académie, par un mouvement spontané, vous ayant nommé secrétaire honoraire, conserve l'espoir de profiter longtemps encore de ce vaste savoir et de ces sages conseils qui, pendant tant d'années, ont été comme le génie tutélaire de ses travaux. Votre présence au milieu de confrères qui vous sont si profondément attachés sera encore pour l'Académie un sujet d'orgueil... »

Si les éloges contenus dans cette lettre n'exagéraient nullement l'importance, dans le passé, de l'homme éminent auquel on les adressait, les espérances qu'elle exprimait devaient être bien complètement déçues. La vie de Quatremère de Quincy se prolongea pendant dix ans encore ; mais ce ne fut plus qu'une vie inconsciente, ne se continuant que par la résistance d'un organisme physique exceptionnellement vigoureux; ce ne fut plus qu'une succession de jours stériles et mornes. Cette intelligence si active naguère s'immobilisa peu à peu et finit par s'engourdir au point de devenir incapable du plus léger effort. De cette mémoire surprenante, qui gardait avec une sûreté imperturbable jusqu'au moindre des faits qu'elle avait une fois enregistrés, il ne resta plus rien, — pas même le souvenir des noms que portaient les amis les plus intimes, les visiteurs les plus familiers de l'ancien secrétaire perpétuel. Quelque lueur par mo-

(1) L'*Histoire*, entre autres, *de la vie et des ouvrages de Raphaël* (1824), les *Vies des plus célèbres architectes de tous les temps* (1830), *Canova et ses ouvrages* (1834), l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Michel-Ange* (1835), etc.

mens dissipait-elle un peu de ces ténèbres, quelque courte suspension venait-elle à se produire dans le cours de ces progrès sinistres, dans cet affaiblissement graduel et implacable des facultés d'un puissant esprit? celui qui se trouvait ainsi rappelé un instant au sentiment de sa propre déchéance n'en éprouvait que plus amèrement ce besoin d'être oublié qu'il traduisait un jour par cette tragique parole adressée, presque comme un reproche, à l'un de ses confrères qui était venu le voir : « J'ai le droit d'être mort, faites comme si je l'étais ; » après quoi il retombait dans sa torpeur accoutumée, dans un sommeil de la pensée plus profond et plus lugubre de jour en jour.

A Dieu seul appartient le secret de ces mystérieuses épreuves d'une âme qui semble s'être séparée avant l'heure du corps qu'elle animait et à laquelle on dirait que ce corps survit. Lui seul a le mot de ces sombres énigmes. Ceux sous les yeux de qui elles se posent ne peuvent que les accepter sans les comprendre, et, témoins impuissans de la mort partielle qui atteint ainsi un des leurs, pressentir tristement le moment où ils auront achevé de le perdre, où la mort l'aura pris tout entier. Cette seconde fin, pour ainsi dire, de Quatremère de Quincy, ce dernier coup porté à ce qui restait encore de lui, se fit attendre jusqu'au 28 décembre 1849, deux mois après le jour où il était entré dans sa quatre-vingt-quinzième année, trente-trois ans après celui où l'Académie des Beaux-Arts lui avait confié la tâche dont il s'était, pendant près d'un quart de siècle, si loyalement et si savamment acquitté. — Mais revenons au temps où l'Académie ne se trouvait pas encore privée de son concours, à cette époque précise où, après la mort de Percier (5 septembre 1838), les cinq sections de la Compagnie, déjà presque entièrement renouvelées depuis la réorganisation de 1816, ne comptaient plus dans leurs rangs que quatre des membres élus alors ou nommés par ordonnance royale : Bosio, Fontaine, Desnoyers et Cherubini. Des trente-six autres, huit étaient entrés à l'Académie avant la fin du règne de Louis XVIII, treize sous celui de Charles X, et quinze dans le cours des huit premières années du règne de Louis-Philippe.

Si, après la révolution de juillet, l'esprit et le caractère essentiels de la quatrième classe de l'Institut n'avaient pas changé, si son rôle officiel et ses attributions étaient restés les mêmes, le personnel dont elle se composait présentait, au point de vue des inclinations et des talens, plus de diversité qu'aux époques antérieures. Ainsi, dans la section de peinture il n'y avait guère eu place jusqu'alors que pour les anciens élèves de David ou pour des artistes

qui, sans avoir été directement formés par lui, se ressentaient plus ou moins de l'influence qu'il avait exercée. Maintenant, c'est-à-dire parmi les peintres entrés à l'Académie depuis 1830, trois seulement, — MM. Drolling, Abel de Pujol et Picot, — continuaient, sans s'y asservir d'ailleurs et chacun à sa manière, la tradition fondée par le peintre de la *Mort de Socrate* et des *Sabines*. Avant d'accorder ses suffrages à ces « classiques » de la dernière génération, l'Académie avait appelé à elle d'autres peintres « d'histoire, » mais d'une histoire fort étrangère à l'antiquité grecque ou romaine : Paul Delaroche, par exemple, élu dès 1832 à la suite des expositions où avaient figuré ses tableaux de la *Mort d'Élisabeth* et de la *Mort du président Duranti*, de *Richelieu* et de *Mazarin*, des *Enfans d'Édouard* et de *Cromwell*. Dans des genres secondaires si l'on veut, mais qu'en tout cas personne avant eux ne s'était avisé de traiter, deux autres nouveaux venus à l'Académie, riches d'ailleurs d'un passé déjà long, Schnetz et Granet, représentaient, le premier la robuste sincérité dans la transcription des scènes rustiques italiennes, le second le sentiment original et profond des effets pittoresques produits, à l'intérieur des monumens, par les contrastes de l'ombre et de la lumière. Enfin si l'unique place réservée dans l'Académie à la peinture de paysage restait occupée depuis vingt-cinq ans par M. Bidault, en qui se personnifiaient l'art de convention et les doctrines surannées des anciens émules de Valenciennes, le moment était proche où l'Académie, en lui donnant pour successeur M. Brascassat, se montrerait ouvertement favorable au mouvement des idées et, — bien que le mot n'eût pas cours encore à cette époque, — au *naturalisme* de bon aloi qui tendaient à régénérer notre école de paysage.

Tout en n'étant pas aussi variés peut-être que dans la section de peinture, les talens réunis dans les autres sections n'en contribuaient pas moins, chacun par sa physionomie propre, à rompre l'uniformité qu'avait pu donner naguère à l'ensemble du corps la communauté des origines et des habitudes ; mais ces différences individuelles n'avaient nullement eu pour conséquence d'introduire dans le sein de l'Académie des divisions analogues à celles qu'entretenaient ailleurs les mécontentemens ou les ambitions des partis. En un mot, il n'y avait à l'Académie ni une gauche, ni une droite ; il n'y avait, comme il n'y a encore aujourd'hui, que des hommes travaillant, avec des aptitudes diverses, à soutenir ensemble la cause de l'art et à en encourager loyalement les progrès sous toutes les formes. Quelque dissemblables au fond que pussent être les doctrines d'Ingres et les instincts d'Horace Vernet, le style des sculptures de David d'Angers et celui de l'architecture de Huyot ou

de Debret, l'esprit étincelant d'Auber et le caractère des inspirations musicales d'Halévy, — rien ne paraissait plus de ces divergences entre les talens là où il s'agissait pour l'Académie de se prononcer sur des questions de principe ou sur des faits d'un intérêt général. En toute occasion, l'Académie se comportait avec la même indépendance ; elle se montrait animée du même esprit sagement libéral. Pour peu qu'on se rappelle aujourd'hui la part qu'elle a prise sous la monarchie de juillet au développement de l'enseignement des beaux-arts, à l'établissement des conseils ou des comités chargés de pourvoir à la conservation des anciens monumens de l'architecture française ou de réconcilier le goût public avec l'emploi, si longtemps abandonné, de la peinture et de la sculpture monumentales, on ne pourra que lui tenir grand compte des services qu'elle a rendus alors et des progrès de plus d'un genre qu'elle a provoqués ou confirmés.

D'où vient pourtant qu'à cette époque plus qu'à aucune autre peut-être, l'Académie ait été accusée de s'immobiliser dans la routine et de se refuser obstinément aux plus nécessaires concessions? Suspecte pour le moins, malgré sa constitution même et ses origines, aux journaux d'opinion républicaine, systématiquement dénigrée dans d'autres journaux que le dévoûment désintéressé à la cause de l'art n'inspirait pas autant, à ce qu'il semble, que le désir de servir celle de certains artistes amis de la maison, l'Académie était représentée tantôt comme le séjour de la léthargie, tantôt comme le boulevard d'une résistance intraitable aux légitimes aspirations de l'esprit moderne. Avait-elle eu à remplacer un des siens? le nouvel élu, quelque sérieux que fussent ses titres, devenait du jour au lendemain pour la presse un homme usé, et le plus justement évincé de ses compétiteurs une victime de l'aveuglement ou de l'envie. Apprenait-on que les premiers résultats de la découverte de Daguerre n'avaient été accueillis à l'Académie qu'avec une réserve prudente, avec le sentiment de la confusion qu'ils risqueraient d'introduire, entre l'éloquence des moyens propres à l'art et la véracité brute des appareils mécaniques? on ne manquait pas de crier aussitôt à l'obscurantisme, peu s'en fallait qu'on ne vît dans la quatrième classe de l'Institut un tribunal renouvelé de ceux de l'inquisition au XVI[e] siècle et dans Daguerre un autre Galilée. Mais c'était surtout à l'occasion des jugemens rendus avant l'ouverture des salons annuels que l'indignation des opposans se donnait carrière et qu'elle incriminait avec violence les membres de l'Académie. On sait que ceux-ci composaient alors exclusivement le jury appelé à décider du sort des ouvrages présentés. Comment remplissaient-ils en réalité leur mandat, et jus-

qu'à quel point méritaient-ils les reproches d'intolérance et de partialité préconçue qu'on leur adressait si bruyamment? C'est ce qu'il convient de rechercher ici et d'examiner avec sang-froid, à la distance où nous sommes des hommes et des faits en cause.

Et d'abord, était-on bien venu en principe à récuser des juges qui, par leur longue expérience, par l'importance exceptionnelle de leurs travaux et de leurs succès passés, par leur situation officielle, la plus haute dans le domaine de l'art qui se pût conquérir, offraient certes plus de garanties d'indépendance que des artistes qui auraient eu encore des ambitions à satisfaire, des intérêts personnels à soutenir? D'un autre côté, ces juges une fois investis, était-on en droit d'exiger d'eux qu'ils acceptassent indifféremment ce qui pouvait à leurs yeux élever ou abaisser le niveau de l'art contemporain, ou tout au moins celui des œuvres qu'il s'agissait de donner en spectacle au public? Qu'on leur demandât de reconnaître le mérite sous toutes ses formes, le talent à tous ses degrés, rien de plus naturel ni de plus juste : pourvu toutefois que ces témoignages de talent ne se réduisissent pas à de simples indices et que ce mérite ne consistât pas uniquement dans les intentions. Les *salons*, tels que l'Académie et le public lui-même les comprenaient il y a un demi-siècle, ne devaient pas être accessibles à la fois aux maîtres et aux apprentis; il ne suffisait pas, pour constituer des droits à une place à côté des tableaux ou des sculptures signées de noms justement estimés, qu'il y eût quelques qualités dans une pochade ou des lueurs d'originalité dans l'esquisse d'un bas-relief.

Or, quoi qu'on en ait dit, parmi les œuvres refusées par le jury académique, celles qui se distinguaient des ouvrages absolument plats n'étaient le plus souvent qu'à l'état d'esquisses ou d'ébauches, souvent aussi à l'état de purs sophismes pittoresques. Si Théodore Rousseau à ses débuts, si Diaz, si Delacroix lui-même, — que d'ailleurs il eût été plus politique peut-être de laisser se montrer au public dans ses mauvais jours, au lieu de le dérober à cette périlleuse épreuve par une mesure qui le transformait en victime, — si quelques autres peintres encore, plus ou moins renommés aujourd'hui, ont eu parfois à subir les rigueurs du jury, est-il bien sûr que ces rigueurs fussent injustes, à ne tenir compte que de la valeur intrinsèque des œuvres écartées, et non de la notoriété déjà acquise ou de la notoriété prochaine de ceux qui les avaient faites?

En admettant même que quelques arrêts fâcheux aient été rendus, que l'exclusion de certaines toiles ait dû paraître aussi inexplicable que l'admission de certaines autres, où trouver la preuve que ces erreurs aient été commises volontairement? Ne saurait-on

les attribuer tout uniment à la fatigue, à l'espèce de satiété que finissent par ressentir, à un moment donné, des regards devant lesquels ont passé sans relâche des centaines et des centaines de tableaux? J'en appelle sur ce point aux souvenirs de quiconque a fait partie d'un jury de peinture pour les expositions, à quelque époque et à quelque titre que ce soit; il saura par expérience quelles distractions on peut avoir, malgré la meilleure volonté du monde de rester attentif et équitable jusqu'au bout. Comme tous ceux qui ont été après eux chargés des mêmes fonctions, les membres du jury en exercice au temps de la monarchie de juillet ont pu n'être pas toujours infaillibles : mais ce qu'il faut bien reconnaître, ce qu'il n'y a que justice à proclamer, c'est que, dans la mesure où elles se sont produites, leurs défaillances n'ont jamais été préjudiciables à des œuvres tout à fait importantes par leurs propres mérites ou par les longs efforts qu'elles avaient coûtés.

En tout cas, à l'époque où ils composaient seuls le jury officiel, les membres de l'Académie des Beaux-Arts ne songeaient guère à faire acte de courtisans, puisqu'il leur est arrivé plus d'une fois de refuser d'admettre au Salon des tableaux commandés par le roi pour le musée de Versailles. Ils condamnaient ainsi implicitement, — ou les choix qui s'étaient portés sur des artistes encore inexpérimentés, — ou l'indulgence, compromettante pour la dignité du nouveau musée, dont l'administration se rendrait coupable, si elle donnait place dans le palais à des ouvrages défectueux en eux-mêmes, bien qu'ils portassent les noms d'artistes recommandés par des succès antérieurs. « Il y a trop d'Autrichiens dans le ciel, » disait Horace Vernet pour justifier le rejet d'une certaine *Bataille* dont M. Jules Dupré avait peint le paysage et dans laquelle des nuages figurés par des touches blanchâtres, heurtées, mal à propos violentes, rappelaient en effet le tumulte des troupes autrichiennes engagées sur le terrain et la couleur de leurs uniformes; mais en même temps Horace Vernet et ses confrères s'empressaient d'applaudir à l'heureuse transformation du talent de M. Couder, qui avait renoncé aux doctrines un peu étroites de sa jeunesse pour peindre des tableaux d'une signification pittoresque aussi franche et d'un faire aussi large que la *Bataille de Lawfeldt*, la *Prise de York-Town* en 1781 et l'*Ouverture des États-Généraux* en 1789. Enfin, par leurs propres travaux, par les toiles où ils avaient retracé, pour l'ornement du palais de Versailles, soit des événemens anciens de notre histoire, soit des faits de guerre récemment accomplis, les membres du jury ne prêchaient-ils pas assez bien d'exemple pour avoir le droit de se montrer sévères à l'égard de ceux qui comprenaient mal leur tâche ou qui s'en acquittaient négligemment?

On ne saurait prétendre sans doute que l'influence de l'Académie sur la formation du musée de Versailles ait eu pour résultat de n'en peupler les galeries que de chefs-d'œuvre, ni même d'œuvres toujours dignes d'y figurer. Il est certain que, sur plus d'un point, ce musée se ressent de la précipitation avec laquelle il a fallu agir, afin d'être en mesure d'en ouvrir les portes au public au bout de quelques années seulement. Le roi Louis-Philippe lui-même, quelque prix qu'il attachât au succès immédiat de son entreprise, reconnaissait tout le premier ce qu'elle avait à certains égards d'insuffisant ou d'inachevé. « Après moi, disait-il, on refera mieux ce que je n'ai pu faire exécuter qu'imparfaitement. » En attendant, l'effet de l'ensemble était assuré, la pensée hautement patriotique qui l'avait préparé assez bien définie déjà pour être comprise de tous. Aussi, lorsque, au commencement de l'été de 1837, quelques jours après le mariage du duc d'Orléans, l'inauguration solennelle eut lieu de ce musée de Versailles dédié, suivant les termes mêmes de l'inscription sur le frontispice du palais, « à toutes les gloires de la France, » personne n'accueillit avec froideur un tel hommage rendu aux grands souvenirs de notre histoire et, — soit dit en passant, — rendu, sans regarder à la dépense, par un prince auquel on ne s'est pas fait faute pourtant de reprocher sa parcimonie (1).

Cette fête, donnée à Versailles le 10 juin 1837, et qui dura la journée et la soirée entières, avait été, de l'aveu de tous, magnifique. Ceux des assistans qui ont survécu en gardent encore aujourd'hui un souvenir d'autant plus vif que la majesté historique des lieux qui en étaient le théâtre et la destination si imprévue qu'ils venaient de recevoir lui imprimaient un caractère plus particulier. Rien ici de cette physionomie contrainte, de cette dignité un peu artificielle propres en général aux cérémonies de cour; rien de cette étiquette intraitable qui assigne à chacun sa place fixe sur les banquettes d'un salon royal ou son rang dans la formation d'un cortège. La solennité du 10 juin 1837, au contraire, avait l'aspect animé et, pour tout le monde, la signification émouvante d'une fête vraiment nationale dans laquelle, comme l'a dit un éminent historien (2), « la France du passé et celle du présent paraissaient se rejoindre. » Tous exprimaient l'admiration et le légi-

(1) Le roi Louis-Philippe, comme les comptes publiés après la révolution de 1848 l'ont irréfragablement établi, avait, à cette époque, dépensé déjà près de vingt millions, entièrement pris sur sa liste civile, pour la restauration du palais de Versailles et pour l'exécution ou le placement des œuvres d'art qui en décoraient les galeries. Dans le cours des années suivantes, le chiffre de ces dépenses, faites en dehors de tout concours de l'État, s'accrut de plusieurs autres millions.

(2) M. Paul Thureau-Dangin. *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. III, p. 203.

time orgueil que leur inspirait le spectacle des magnificences du grand siècle, en regard des œuvres où se déroulait l'histoire si souvent glorieuse du nôtre; tous usaient avec empressement de la liberté laissée à chacun d'aller et de venir à peu près à son gré, de s'arrêter de préférence dans telle salle ou devant tel tableau, sans que pour cela la respectueuse réserve qu'imposaient la présence du roi et celle de la famille royale se trouvât, en quoi que ce fût, compromise.

Le nombre des invités s'élevait à plus de quinze cents personnes, parmi lesquelles les membres des deux chambres, du conseil d'état, des cinq classes de l'Institut et, — depuis le plus célèbre jusqu'au plus obscur, — tous les artistes qui avaient participé à la réalisation du projet conçu par le roi. Après une première visite aux nouvelles galeries et aux appartemens de Louis XIV complètement rendus à leur ancienne splendeur, un banquet fut servi en plein jour dans les salles attenant à la Galerie des glaces. Ensuite on se réunit dans la salle de spectacle tout éblouissante de lumières, pour assister à la représentation de quelques actes du *Misanthrope* et d'*Esther* mis en scène comme ils l'étaient au temps de Molière et de Racine, avec un intermède composé par Scribe et dont Auber avait écrit la musique : intermède où tous les grands Français du XVIIe siècle réapparaissaient pour rendre hommage à la gloire de Louis XIV dans les murs mêmes qui la consacraient de nouveau. La soirée se termina, pour les invités, par une promenade aux flambeaux, à la suite du roi, dans les salles et dans les galeries qu'ils avaient parcourues aux diverses heures de la journée.

De tous les membres de l'Académie qui, à cette époque, avaient travaillé pour le musée de Versailles ou qui devaient, dans le cours des années suivantes, l'enrichir de nouveaux ouvrages, le plus fécond, comme le plus populaire encore aujourd'hui, était assurément Horace Vernet. Sans parler des mérites mêmes d'un talent dont la prodigieuse facilité ne constitue pas uniquement, quoi qu'on en ait dit, la valeur, cette popularité s'explique de reste par la nature des sujets traités, par l'intérêt tout actuel que présentaient à l'origine des scènes reproduites presque au lendemain du jour où elles s'étaient passées; par l'authenticité en un mot de ces procès-verbaux pittoresques dressés au fur et à mesure de chaque fait d'armes contemporain, depuis le *Siège d'Anvers* ou l'*Assaut de Constantine* jusqu'à la *Smalah d'Abd-el-Kader*, jusqu'à la *Bataille d'Isly*. Toutefois, si fort en faveur qu'elles fussent auprès du public, les œuvres d'Horace Vernet n'absorbaient pas si bien l'attention que d'autres œuvres moins récentes, mais toutes nouvelles aussi pour bon nombre des visiteurs du palais de Versailles, n'eus-

sent leur part, et leur large part, dans le succès de cette exposition.

N'était-ce pas, en effet, une véritable révélation pour bien des gens que cette série de tableaux épiques où Gros, Gérard, Girodet, Guérin, d'autres encore parmi les prédécesseurs de Vernet à l'Académie, avaient jadis célébré les triomphes militaires de la France au temps de la république ou sous l'empire? La renommée de David lui-même ne semblait-elle pas rajeunie par l'apparition du tableau représentant le *Sacre de Napoléon*, et les plus opposés d'ordinaire aux doctrines du maître ne se sentaient-ils pas forcés de s'incliner devant ce témoignage aussi éloquent qu'imprévu de son talent? Toutes les toiles, toutes les statues de l'époque consulaire ou de l'époque impériale, rassemblées maintenant dans les salles du palais de Versailles, avaient disparu depuis les premiers jours de la restauration : le gouvernement de juillet, ou plutôt le roi Louis-Philippe personnellement, s'était imposé le devoir de les remettre en lumière. De plus, et fort contrairement aux exemples donnés en pareil cas par Louis XVIII et par Charles X, il avait voulu que, malgré la révolution qui venait de s'accomplir, les souvenirs se rattachant aux règnes de ces deux princes fussent publiquement conservés et que, — toute proportion gardée d'ailleurs entre l'importance relative des faits ou celle des personnages, — la *Prise du Trocadéro* par exemple et les portraits de tous les Bourbons de la branche aînée figurassent à leur rang historique, aussi bien que la *Bataille d'Austerlitz* et que les portraits des membres de la famille impériale.

L'Académie des Beaux-Arts, bien entendu, n'avait pas qualité pour louer officiellement le roi de cet acte d'impartialité politique; mais elle tenait, et elle avait raison de tenir, à le remercier du service qu'il avait rendu à la cause de l'art français. Quelques jours après l'ouverture du musée de Versailles, l'Académie au grand complet alla donc porter au prince qui l'avait créé l'hommage de sa reconnaissance et ses félicitations respectueuses. Ce devoir une fois accompli, on en vint de part et d'autre à aborder diverses questions; on parla des tentatives faites ou à faire pour restaurer le goût de la peinture monumentale, et pour activer en ce sens le mouvement que l'administration municipale cherchait depuis quelque temps à déterminer à Paris. L'entretien devait porter ses fruits, puisque, bien peu après, les grands travaux de Paul Delaroche dans la *Salle de l'hémicycle*, à l'École des Beaux-Arts (1838-1841), de Delacroix à la chambre des députés et au palais du Luxembourg (1837-1847), d'Hippolyte Flandrin, dans le sanctuaire de Saint-Germain-des-Prés (1842-1844), venaient consacrer la renaissance dans

notre pays de la peinture monumentale et ouvrir la voie que devaient à leur tour suivre si brillamment des académiciens appartenant à la génération suivante, MM. Lehmann, Lenepveu, Cabanel, Delaunay, et, avec un éclat particulier, Paul Baudry.

Déjà, il est vrai, sous le gouvernement de la restauration, la décoration sur place, et par les procédés de la peinture à fresque, de trois chapelles dans l'église de Saint-Sulpice avait été, sinon très heureuse, à n'en considérer que les résultats, au moins plus judicieuse en soi et plus logique que l'usage d'accrocher des tableaux aux murs, souvent même aux piliers d'une église. On s'en était tenu là toutefois. Il fallut que plus de dix années s'écoulassent avant que l'achèvement de la nouvelle église de Notre-Dame-de-Lorette permît d'appliquer, et cette fois à l'ensemble d'un monument, le principe qu'on n'avait fait à Saint-Sulpice que mettre partiellement en pratique. Puis, les peintures murales de l'église de la Madeleine, dont l'exécution avait été d'abord confiée à Paul Delaroche et que l'on avait ensuite réparties entre sept artistes différens, avaient été une épreuve assez peu concluante encore, mais néanmoins faite pour familiariser le public avec le système de décoration que l'on entendait dorénavant adopter. Nombre de travaux commencés ou menés à fin dans la seconde moitié du règne de Louis-Philippe, soit aux frais de l'état, soit pour le compte de la préfecture de la Seine, vinrent successivement convertir en usage ce qui n'avait été au début qu'une mesure d'occasion et un essai. Les murs des plus vieilles églises de Paris, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Séverin, Saint-Merry, d'autres encore, se couvrirent de peintures dont plusieurs méritent d'être comptées parmi les œuvres qui honoreront le plus sûrement l'école française du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ne suffit-il pas par exemple de prononcer ici le nom d'Hippolyte Flandrin pour rappeler les progrès accomplis de notre temps dans un ordre d'art qui participe à la fois des traditions consacrées par les anciens maîtres, au point de vue du style et de l'harmonie architectonique, des aspirations de l'esprit moderne, au point de vue de la poésie ou de l'invention ? Si les peintres chargés de décorer les églises ont en réalité mieux à faire que d'emprunter au paganisme des beautés tout extérieures et des formes muettes ; si, suivant le mot d'Orsel, « il faut baptiser l'art grec ; » si, d'un autre côté, il est tout aussi nécessaire pour eux de ne pas s'en tenir à la pure contre-façon des procédés pittoresques du moyen âge, — c'est là une tâche dont Flandrin s'est acquitté avec plus de succès que personne. A quoi bon insister d'ailleurs ? Les ouvrages de sa main qui ornent les murs de Saint-Germain-des-Prés

et de Saint-Vincent de Paul, à Paris, de Saint-Paul, à Nîmes, et de l'église d'Ainay, à Lyon, précisent trop bien cette heureuse alliance entre l'orthodoxie des intentions et la grâce des moyens d'expression employés pour qu'il ne soit pas superflu de chercher à faire ressortir des mérites que nul sans doute ne songerait à contester.

Nous avons dit que la révolution opérée sous le gouvernement de juillet dans la décoration des édifices par la peinture, avait été due en grande partie à des membres de l'Académie. Un d'entre eux, en effet, l'architecte de Notre-Dame-de-Lorette, M. Lebas, avait pris l'initiative du mouvement en substituant d'un bout à l'autre, pour l'ornement de cette église, l'emploi de la peinture sur place à l'usage traditionnel des tableaux de simple ameublement. Un peu plus tard, c'était à la sollicitation de la compagnie tout entière que le roi et le ministre de l'intérieur, chargé alors du département des beaux-arts, avaient prescrit l'exécution de grandes peintures monumentales dans divers bâtimens civils. Enfin, — il n'y aura que stricte justice à le rappeler ici, — pour les travaux du même genre commandés au nom de la ville de Paris, ce fut surtout grâce à un membre de l'Académie, membre aussi du conseil municipal, M. Gatteaux, que les réformes purent être introduites et les entreprises se poursuivre dans le sens le plus favorable aux intérêts de l'art et des artistes.

Sans lui peut-être, tel peintre, tel sculpteur, tel architecte même, devenu célèbre en quelques années, n'aurait pas trouvé aussi sûrement, ni en tout cas aussi tôt, l'occasion de donner pleinement sa mesure; peut-être, pour ne citer que ces trois noms, Simart, Victor Baltard, Hippolyte Flandrin lui-même, auraient-ils couru le risque de voir leur jeunesse s'écouler dans l'attente de travaux dignes de leurs talens, si, presque au lendemain du jour où ils avaient cessé d'être pensionnaires de l'Académie de France, M. Gatteaux ne s'était spontanément emparé d'eux en quelque sorte pour les révéler à ses collègues du conseil municipal, et obtenir successivement de ceux-ci qu'ils leur confiassent des tâches d'une importance croissante. Quelques années plus tard, tous trois devenaient à l'Académie les confrères de l'homme dont ils avaient été les cliens; mais si M. Gatteaux dès lors ne voulut plus voir en eux que des égaux, de leur côté ils n'en continuèrent pas moins à le traiter comme si rien n'eût été changé dans leur propre situation, et à garder vis-à-vis de lui en toute occasion une attitude de déférence qui marquait assez leur fidélité au souvenir des anciennes obligations contractées.

Cependant aux pertes que l'Académie avait subies avant la seconde moitié du règne de Louis-Philippe, d'autres étaient venues s'ajouter

qui achevaient de clore l'histoire même des progrès accomplis dans notre école à partir du consulat et de l'empire jusqu'aux derniers jours de la restauration. Un des plus glorieux représentans de cette époque, et, parmi les académiciens le seul, avec l'architecte Fontaine, qui la personnifiât encore, Cherubini, était mort le 15 mars 1842 (1). Né à Florence en 1760, il y avait plus d'un demi-siècle qu'il habitait la France où le succès d'abord contesté du premier ouvrage écrit par lui pour la scène de l'Opéra, *Démophon* (1788), avait été, de 1789 à 1800, suivi des succès de plus en plus retentissans d'ouvrages représentés au théâtre Feydeau, *Lodoïska,* le *Mont Saint-Bernard*, *Médée*, les *Deux journées*, etc. Enfin, dans les années comprises entre le commencement et la fin de l'empire, Cherubini avait confirmé par la production de six autres opéras la haute réputation qu'il s'était acquise et déterminé dans la musique française, au point de vue de la grandeur ou de la nouveauté des combinaisons harmoniques et des dispositions instrumentales, cette révolution que tous les compositeurs contemporains, depuis Grétry jusqu'à Berton, saluaient comme une ère de progrès décisifs. Méhul lui-même, dans une lettre adressée à un journaliste qui avait, bien malencontreusement il est vrai, reproché à Cherubini de n'avoir guère que des « réminiscences, » Méhul se faisait généreusement le champion de la cause de son dangereux rival. « Je le dis et je le prouverais devant l'Europe entière, écrivait-il en 1803, l'incomparable auteur de *Démophon,* de *Lodoïska* et de *Médée* n'a jamais eu besoin d'imiter pour être le grand artiste qu'il est, pour être ce Cherubini enfin que quelques personnes pourront bien qualifier d'imitateur, mais qu'elles ne manqueront pas d'imiter à la première occasion. » Et, de son côté, Beethoven, qui avait entendu à Vienne l'opéra de *Faniska*, écrit en 1806 pour le théâtre de cette ville, n'hésitait pas à en proclamer l'auteur « le premier compositeur dramatique de son temps. »

Si éclatans toutefois que fussent les mérites dont Cherubini avait fait preuve en composant ses opéras, c'était dans des œuvres d'un autre ordre qu'il devait déployer plus manifestement encore les mâles qualités de son génie. La seconde moitié de la carrière du maître a été presque exclusivement consacrée à des composi-

(1) Il faudrait, à la rigueur, joindre aux noms de Cherubini et de Fontaine celui de Spontini, puisque l'auteur de *la Vestale* et de *Fernand Cortez* vécut jusqu'au commencement de l'année 1851; mais en 1842 Spontini n'était encore qu'un académicien en service extraordinaire, pour ainsi dire. Bien qu'il eût été élu en 1839, il ne vint, — et cela sur l'injonction formelle de ses confrères, — prendre possession de son siège que quatre ans plus tard, lorsqu'il se fut décidé à quitter Berlin, où il était fixé depuis 1820.

tions religieuses, et l'on sait de reste avec quelle supériorité il a traité un genre de musique que, depuis Gossec, Le Sueur, dans notre pays, avait à peu près seul osé aborder (1); mais peut-être ne sait-on pas aussi généralement qu'une circonstance toute fortuite amena ce changement dans la direction de ses travaux et que, en quittant le théâtre pour l'église, Cherubini obéit bien moins à un calcul de sa volonté qu'à une inspiration suggérée d'abord par autrui.

Malgré tous ses succès dramatiques, malgré même son origine italienne, qui d'ordinaire était, en matière de musique, la recommandation la plus sûre auprès de Napoléon, Cherubini n'avait nullement réussi à se concilier la bienveillance impériale. Fort mauvais courtisan, il est vrai, mais artiste profondément convaincu, il n'avait pas craint, dans quelques conversations avec l'empereur, de refuser très nettement de souscrire aux opinions musicales émises par celui-ci. Un jour même où son auguste interlocuteur vantait, à l'exclusion du reste, la musique « capable de le bercer doucement, » il lui avait fait cette verte réponse : « Je comprends. Votre Majesté n'aime que la musique qu'elle peut entendre sans s'occuper d'elle et sans cesser de songer aux affaires de l'état. » Napoléon avait puni Cherubini de son indépendance en le tenant obstinément à l'écart des faveurs qu'il répandait sur des musiciens d'humeur plus complaisante ou d'une science moins rébarbative à ses yeux. Non-seulement il arriva au terme de son règne sans avoir accordé au compositeur le plus éminent de tous ceux qui survivaient alors à Méhul, cette croix de la Légion d'honneur dont il n'avait pas hésité, dès l'institution de l'ordre, à récompenser l'agréable talent de Dalayrac; mais ses préventions à l'égard de Cherubini étaient devenues assez publiques pour que, de peur de quelque disgrâce personnelle, les directeurs de théâtre eux-mêmes s'abstinssent de représenter les ouvrages d'un homme aussi mal en cour.

Ainsi dépossédé sous l'empire de la situation que ses premiers succès lui avaient acquise, réduit pour toutes ressources au modique traitement d'inspecteur au Conservatoire, Cherubini avait presque renoncé à produire. Pour faire diversion à ses chagrins, il partageait son temps entre la pratique, d'ailleurs assez peu heureuse, du dessin, et l'étude de la botanique, dont il avait pris le goût dans un séjour à la campagne, chez le prince de Chimay. Or

(1) Quelques-unes des œuvres de musique religieuse dues à Le Sueur, sa *Messe de Noël* entre autres, — la plus originale peut-être de ses productions en ce genre, — sont antérieures à l'année 1790, tandis que la première *Messe* de Cherubini, la *Messe à trois voix en fa*, a été composée par lui en 1809.

il était arrivé que, pendant ce séjour, Cherubini, cédant aux instances réitérées de la famille de son hôte, avait consenti à interrompre ses nouvelles occupations pour écrire le *Kyrie* et le *Gloria* d'une messe qui devait être chantée dans l'église voisine du château. Une fois mis en train par ce premier essai, le maître avait poursuivi, en la développant chaque jour de plus en plus, la tâche dont il s'était chargé d'abord à contre-cœur et avec l'intention de ne la remplir que dans la proportion strictement convenue. La musique de la messe, complétée par lui après son retour à Paris, fut exécutée dans l'hôtel de Chimay, d'où l'admiration qu'elle avait provoquée se répandit si bien au dehors que, au bout de quelques mois, l'ouvrage était accueilli dans l'Europe entière non-seulement comme un chef-d'œuvre en lui-même, mais comme la révélation d'un art tout nouveau. La pensée qui avait dirigé le compositeur dans ce travail différait, en effet, de tous points, a dit M. Fétis, « des principes et des inspirations propres à la musique de l'ancienne école romaine. Celle-ci avait été conçue comme l'émanation d'un sentiment dépouillé de toute passion humaine : Cherubini, au contraire, voulut que sa musique exprimât le sens dramatique des paroles, et, dans la réalisation de cette pensée, il a fait preuve d'un si haut talent qu'il est resté, en ce genre, sans rival. La réunion des beautés sévères de la fugue et du contre-point, avec l'expression dramatique et la richesse des effets d'instrumentation, est un fait qui appartient en propre à son génie. »

Encouragé par le succès de sa première tentative, Cherubini ne se détourna plus de la voie où il était entré. Lorsque l'espèce de proscription qui avait pesé sur lui au temps de l'empire eût pris fin avec le règne de Napoléon, il put d'autant mieux se donner carrière qu'il rencontra, en toute occasion, plus de faveur auprès du gouvernement de la restauration. Nommé, en 1816, surintendant de la musique du roi en remplacement de Martini ; puis, six ans plus tard, directeur du Conservatoire, Cherubini, dans la période comprise entre le retour de Louis XVIII et la révolution de 1830, composa, outre plusieurs messes et un grand nombre de morceaux détachés pour la chapelle royale, ces quatre *Messes solennelles* qui devaient mettre le sceau à sa renommée et rester désormais des modèles classiques de la grandeur dans l'invention et de l'élévation dans le style.

En perdant l'auteur de ces chefs-d'œuvre, l'Académie des Beaux-Arts se voyait privée d'un des principaux soutiens de sa propre gloire. Aussi pour signaler le caractère tout particulier du deuil que cette perte lui imposait, voulut-elle recourir à des mesures en dehors de ses règlemens et de ses usages. Jusqu'alors la no-

tification à l'Académie du décès d'un de ses membres était faite sans entraîner rien de plus que l'insertion de la funèbre nouvelle au procès-verbal de la séance : après quoi la séance continuait jusqu'à ce que l'ordre du jour fût épuisé. Le jour où la mort de Cherubini fut annoncée, l'Académie réclama unanimement la levée immédiate de la séance, et, de plus, dans une des séances suivantes, elle décida que, au lieu de commencer dès que le délai réglementaire serait écoulé, c'est-à-dire à partir de la cinquième semaine, les opérations qui devaient aboutir au remplacement du maître seraient ajournées à six mois.

Si bien motivée qu'elle fût en apparence par l'importance exceptionnelle de celui qui en était l'objet, une pareille dérogation aux statuts et aux coutumes académiques n'en était pas moins au fond en désaccord avec l'esprit de l'institution même, avec cette parité légale que constitue entre les académiciens l'unité du titre qu'ils portent et des privilèges qui y sont attachés. Que, au point de vue des mérites relatifs et du crédit personnel des membres de la compagnie, cette égalité soit jusqu'à un certain point extérieure, fictive même, si l'on veut, aux yeux du public ; que celui-ci use en toute liberté du droit qui lui appartient de mesurer son admiration ou son respect à la valeur intrinsèque de chaque talent, — rien de mieux : mais convient-il que cette sorte de classement résulte de manifestations émanant de l'Académie elle-même ? Convient-il qu'en proclamant la supériorité, si réelle qu'elle soit, d'un des siens, elle semble par là rabaisser d'autant le mérite des autres ? Où s'arrêter, d'ailleurs, dans cette voie ? Si l'on jugeait nécessaire de reculer l'époque où la succession de Cherubini serait ouverte, pourquoi, le cas échéant, ne pas rendre le même hommage à la mémoire d'un peintre ou d'un sculpteur aussi éminent dans son art ; puis, de proche en proche, à des artistes moins célèbres, de telle sorte que ce dont on avait voulu faire à l'origine une exception se convertît par l'usage à peu près en règle ?

C'est ce qui arriva, en effet. Conformément à l'exemple donné lors de la mort de Cherubini, les candidats au fauteuil d'Horace Vernet et à celui d'Ingres ne furent, sous le second empire, admis à se présenter qu'au bout de six mois ; mais, d'autres décès étant survenus peu après, l'Académie se trouva presque forcée d'adopter la même procédure, sous peine d'établir publiquement une gradation fâcheuse, au moins pour les familles, dans les témoignages de ses regrets. Pour couper court à un abus qui menaçait de se perpétuer, l'Académie elle-même décida, il y a quelques années, qu'à l'avenir aucun retard ne pourrait être apporté à la stricte application du règlement, en ce qui concerne la succession des mem-

bres décédés ; que tous sans distinction seraient remplacés dans le même délai et que, de plus, la notification de la mort d'un académicien, quel que fût au dehors le degré de popularité attaché à son nom, serait, en signe de deuil, immédiatement suivi de la levée de la séance. C'est ainsi que les choses se passent aujourd'hui et qu'il est régulièrement satisfait à de pieuses convenances aussi bien qu'aux lois essentielles de la confraternité académique.

La mort de Cherubini demeure par sa date le dernier événement considérable dans l'histoire de l'Académie, sous la monarchie de juillet. Durant les cinq années qui s'écoulèrent encore avant la chute de ce gouvernement, aucune difficulté extérieure ne se produisit, aucune question ne fut soulevée qui tendît à modifier l'exercice des droits consacrés de l'Académie ou qui interrompît le cours ordinaire de ses travaux. Tout se borna dans le sein de la compagnie aux délibérations sur les affaires courantes et à l'accomplissement des devoirs imposés par le retour périodique des expositions et des concours. Le nombre de ceux-ci d'ailleurs et, par conséquent, le nombre des jugemens à rendre chaque année n'avaient pas laissé de s'accroître, en raison de certaines fondations destinées soit, comme le *prix Bordin*, à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet choisi par l'Académie, soit comme le *prix Maillé-la-Tour-Landry* et le *prix Deschaumes*, à secourir des artistes particulièrement dignes d'intérêt. Le premier exemple de libéralités de cette sorte avait été donné en 1817 par un modeste bienfaiteur, M. Alhumbert, qui, dans des termes un peu vagues, s'était proposé, en instituant un prix, « d'encourager les perfectionnemens des arts. » Malheureusement, la modicité de la somme léguée à cette époque n'avait pas permis d'en employer utilement les revenus. Ce ne fut que beaucoup plus tard, — à cinquante ans environ d'intervalle, — que, par l'accumulation des intérêts produits, l'Académie se trouva en mesure de réaliser les généreuses intentions du donateur, tandis que d'autres legs ou d'autres donations venaient augmenter les ressources matérielles mises à la disposition de l'Académie pour stimuler les progrès des jeunes artistes ou pour récompenser leurs talens.

HENRI DELABORDE.

# POÉSIE

## SONNETS ANTIQUES.

### NYMPHÉE.

Sic niger, in ripis errat quum forte Caystri,
Inter Ledæos ridetur corvus olores.
MARTIAL.

C'est un vallon sauvage abrité de l'Euxin;
Au-dessus de la source un noir laurier se penche
Et la Nymphe, riant, suspendue à la branche,
Frôle d'un pied craintif l'eau froide du bassin.

Ses compagnes, d'un bond, à l'appel du buccin,
Dans l'onde jaillissante où s'ébat leur chair blanche
Plongent et, de l'écume, émergent une hanche,
De clairs cheveux, un torse ou la rose d'un sein.

Une gaîté divine emplit le grand bois sombre.
Mais deux yeux, brusquement, ont illuminé l'ombre.
Le Satyre!.. Son rire épouvante leurs jeux.

Elles s'élancent. Tel, lorsqu'un corbeau sinistre
Croasse, sur le fleuve éperdument neigeux,
S'effarouche le vol des cygnes du Caÿstre.

## MARSYAS.

Ton père Hyagnis ne t'aurait pas pleuré.
ANTIPATER.

Les pins du bois natal que charmait ton haleine
N'ont pas brûlé ta chair, ô malheureux ! Tes os
Sont dissous et ton sang s'écoule avec les eaux
Que les monts de Phrygie épanchent vers la plaine.

Le jaloux Citharède, orgueil du ciel hellène,
De son plectre de fer a brisé tes roseaux
Qui, domptant les lions, enseignaient les oiseaux ;
Il ne reste plus rien du chanteur de Célène.

Rien qu'un lambeau sanglant qui flotte au tronc de l'if
Auquel on l'a lié pour l'écorcher tout vif.
O Dieu cruel ! O cris ! Voix lamentable et tendre !

Non, vous n'entendrez plus sous un doigt trop savant
La flûte soupirer aux rives du Méandre...
Car la peau du Satyre est le jouet du vent.

---

## LA PRIÈRE DU MORT.

Au nom de Zeus hospitalier !
DAMAGÈTE.

Arrête ! Écoute-moi, voyageur. Si tes pas
Te portent vers Cypsèle et les rives de l'Hèbre,
Cherche le vieil Hyllos, et dis-lui qu'il célèbre
Un long deuil pour le fils qu'il ne reverra pas.

Ma chair assassinée a servi de repas
Aux loups. Le reste gît en ce hallier funèbre.
Et l'Ombre errante aux bords que l'Érèbe enténèbre,
S'indigne et pleure. Nul n'a vengé mon trépas.

Pars donc. Et si jamais, à l'heure où le jour tombe,
Tu rencontres au pied d'un tertre ou d'une tombe,
Une femme au front blanc que voile un noir lambeau ;

Approche-toi sans peur, parle-lui sans alarmes :
C'est ma mère, Étranger, qui, sur un vain tombeau,
Embrasse une urne vide et l'emplit de ses larmes.

## LE LABOUREUR.

Ces dons sont consacrés à la Déesse.
PHILIPPE DE THESSALONIQUE.

Le semoir, la charrue, un joug, des socs luisans,
La herse, l'aiguillon et la faulx acérée,
Qui fauchait en un jour les épis d'une airée,
Et la fourche qui tend la gerbe aux paysans;

Ces outils familiers, aujourd'hui trop pesans,
Le vieux Parmis les voue à l'immortelle Rhée
Par qui le germe éclôt sous la terre sacrée.
Pour lui, sa tâche est faite; il a quatre-vingts ans.

Près d'un siècle, au soleil, sans en être plus riche,
Il a poussé le coutre au travers de la friche;
Ayant vécu sans joie, il vieillit sans remords.

Mais il est las d'avoir tant peiné sur la glèbe
Et songe que peut-être il faudra, chez les morts,
Labourer des champs d'ombre arrosés par l'Érèbe.

---

## LE COUREUR.

Sur une statue de Myron.

Tel que Delphes l'a vu, quand, Thymos le suivant,
Il volait par le stade aux clameurs de la foule,
Tel Ladas court encor sur le socle qu'il foule
D'un pied de bronze, svelte et plus vif que le vent.

Le bras tendu, l'œil fixe et le torse en avant,
Une sueur d'airain à son front perle et coule;
On dirait que l'athlète a jailli hors du moule,
Tandis que le sculpteur le fondait, tout vivant.

Il palpite, il frémit d'espérance et de fièvre,
Son flanc halète, l'air qu'il fend manque à sa lèvre
Et l'effort fait saillir ses muscles de métal;

L'irrésistible élan de la course l'entraîne;
Et passant par-dessus son propre piédestal,
Vers la palme et le but il va fuir dans l'arène.

## VILLULA.

Ecquis vivit fortunatior?
TÉRENCE.

Oui, c'est au vieux Gallus qu'appartient l'héritage
Que tu vois au penchant du coteau cisalpin;
La maison tout entière est à l'abri d'un pin
Et le chaume du toit couvre à peine un étage.

Il suffit pour qu'un hôte avec lui le partage.
Il a sa vigne, un four à cuire plus d'un pain
Et dans son potager foisonne le lupin.
C'est peu? Gallus n'a pas désiré davantage.

Son bois donne un fagot ou deux tous les hivers
Et de l'ombre, l'été, sous les feuillages verts;
A l'automne, on y prend quelque grive au passage.

C'est là que, satisfait de son destin borné,
Gallus se laisse vivre où jadis il est né.
Va, tu sais à présent que Gallus est un sage.

---

## LA FLUTE.

Est mihi disparibus septem compacta cicutis
Fistula...
VIRGILE.

Voici le soir. Au ciel passe un vol de pigeons.
Rien ne vaut pour charmer une amoureuse fièvre,
O chevrier, le son d'un pipeau sur la lèvre
Qu'accompagne un bruit frais de source entre les joncs.

A l'ombre du platane où nous nous allongeons,
L'herbe est plus molle. Laisse, ami, l'errante chèvre
Sourde aux chevrotemens du chevreau qu'elle sèvre,
Escalader la roche et brouter les bourgeons.

Ma flûte faite avec sept tiges de ciguë
Inégales que joint un peu de cire, aiguë
Ou grave, pleure, chante ou gémit à mon gré.

Viens. Nous t'enseignerons l'art divin du Silène
Et tes soupirs d'amour, de ce tuyau sacré,
S'envoleront parmi l'harmonieuse haleine.

## LA TREBBIA.

Recentis animi Sempronius, eoque ferocior.
TITE-LIVE.

L'aube d'un jour sinistre a blanchi les hauteurs.
Le camp s'éveille. En bas, roule et gronde le fleuve
Où l'escadron léger des Numides s'abreuve.
Partout sonne l'appel clair des buccinateurs.

Car malgré Scipion, les augures menteurs,
La Trebbia débordée, et qu'il vente et qu'il pleuve,
Sempronius Consul, fier de sa gloire neuve,
A fait lever la hache et marcher les licteurs.

Rougissant le ciel noir de flamboîmens lugubres,
A l'horizon, brûlaient les villages Insubres;
On entendait au loin barrir un éléphant.

Et, là-bas, sous le pont, adossé contre une arche,
Hannibal écoutait, pensif et triomphant,
Le sourd piétinement des légions en marche.

---

## APRÈS CANNES.

Augebant metum prodigia.
TITE-LIVE.

Un des Consuls est mort, l'autre fuit vers Linterne
Ou Vénuse. L'Aufide a reflué, trop plein
De nos cadavres. La foudre au Capitolin
Tombe, le bronze sue et le ciel rouge est terne.

En vain le Grand Pontife a fait un lectisterne
Et consulté deux fois l'oracle sibyllin;
D'un long sanglot, l'aïeul, la veuve et l'orphelin
Emplissent Rome en deuil que la terreur consterne.

Et chaque soir, la foule allait aux aqueducs;
Plèbe, esclaves, enfans, femmes, vieillards caducs
Et tout ce que vomit Subure et l'ergastule;

Tous anxieux de voir surgir au dos vermeil
Des monts Sabins où luit l'œil sanglant du soleil,
Le Chef borgne monté sur l'éléphant Gétule.

## A UN TRIOMPHATEUR.

Bellorum exuviæ, victæque triremis
Aplustre...

JUVÉNAL.

Fais sculpter sur ton arc, Imperator illustre,
Des files de guerriers barbares, de vieux chefs
Sous le joug, des tronçons d'armures et de nefs
Et la flotte captive et le rostre et l'aplustre.

Quel que tu sois, issu d'Ancus ou né d'un rustre,
Tes noms, famille, honneurs et titres, longs ou brefs,
Grave-les dans la frise et dans les bas-reliefs
Profondément, de peur que l'avenir te frustre.

Déjà le Temps brandit l'arme fatale. As-tu
L'espoir d'éterniser le bruit de ta vertu?
Un vil lierre suffit à disjoindre un trophée;

Et seul, aux blocs épars des marbres triomphaux
Où ta gloire en ruine est par l'herbe étouffée,
Quelque faucheur Samnite ébrèchera sa faulx.

JOSÉ-MARIA DE HEREDIA.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai.

Manifestations, grèves, agitations et confusions, finirons-nous par en sortir, pour rentrer dans la vérité et dans l'ordre, pour revenir tout simplement aux affaires sérieuses et pratiques du pays? C'est déjà du moins un premier avantage d'avoir passé sans trouble cette journée du 1er mai qui devait être, disait-on, une journée historique, et si rien d'extraordinaire ne s'est passé à Paris, il faut savoir le reconnaître, c'est qu'il y a eu dans le gouvernement assez de vigilance pour tout prévoir avec la résolution de tout empêcher si la prévoyance ne suffisait pas. Quelques bagarres, quelques échauffourées, Paris en a vu bien d'autres; il en a été quitte cette fois pour assister à une représentation manquée, pour voir tout au plus deux ou trois députés socialistes, accompagnés de quelques délégués, allant porter, sous l'escorte de la police, une pétition, la pétition des revendications ouvrières, au Palais-Bourbon. La moralité de cette journée est que, quand il y a un gouvernement qui sait ce qu'il veut, il n'y a pas même une apparence de sédition sérieuse à Paris. Quelques meneurs sont mis d'avance en sûreté, la masse se tient tranquille; les curieux, cherchant partout la manifestation, se trouvent déçus, — et le soir les sceptiques ont la ressource de se moquer de la police et des gendarmes qui ont encombré la rue, qui ont fait manquer le spectacle! Qu'aurait-on dit, cependant, si le gouvernement, faute d'avoir pris ses précautions et d'avoir prévenu à propos, avait été obligé de reconquérir l'ordre de vive force, par toutes les rigueurs d'une répression nécessaire?

Non sans doute, cette journée du 1er mai n'a été à peu près rien ni à Paris, ni en province, là où le gouvernement a été servi comme il le voulait. Elle aurait pu toutefois tourner autrement; et si, en définitive, elle s'est passée sans trouble, elle ne garde pas moins sa gravité par la signification cabalistique qu'elle a prise dans le monde du travail, comme par les faits qui lui survivent, par toutes ces grèves qui, depuis ce jour, se sont multipliées ou ont pris un nouvel essor. De toutes

parts, en effet, dans la plupart des régions industrielles de la France, ces grèves se succèdent et se répandent à un signal insaisissable ou spontanément, avec l'invariable mot d'ordre des revendications ouvrières qui court l'Europe. La contagion gagne plus ou moins presque tous les corps de métiers. Mineurs, verriers, tisseurs, gaziers, mégissiers, quittent l'usine ou l'atelier, s'excitant mutuellement, organisant de véritables campagnes, dangereuses et ruineuses campagnes. Leur programme n'a rien de compliqué, au moins sur le papier. Ils demandent la diminution des heures de travail et l'augmentation des salaires, moins de peine et plus de rémunération; ils demandent aussi à faire un peu la loi aux patrons dans leurs ateliers. C'est ainsi un peu partout, avec des degrés divers d'intensité, du nord au midi, dans la région minière de Bessèges, dans le centre, à Commentry, comme à Saint-Étienne. Dans le nord, à Lens, à Roubaix, à Tourcoing, autour de Lille, la grève a mis sur pied peut-être plus de cent mille ouvriers surexcités, et a pris sur certains points une allure de violence menaçante, si bien qu'il a fallu envoyer de toutes parts des forces militaires pour protéger la paix publique et garantir autant que possible la liberté du travail. Il est bien clair que ces grèves, ces incidens d'agitation qui éclatent sur tant de points à la fois, ne sont plus ou moins qu'une suite ou un épilogue de la journée du 1er mai, et que tous ces faits réunis ne sont que le symptôme de ce vaste mouvement ouvrier, devenu un des plus curieux phénomènes du temps. La manifestation du 1er mai est passée, les grèves elles-mêmes pourront passer; le mouvement reste, d'autant plus redoutable qu'il est visiblement plein de confusions, que ce qu'il peut y avoir de sérieux dans les revendications ouvrières est obscurci et dénaturé par les excitations factices, par toute sorte de promesses ou d'aspirations chimériques.

Évidemment, tout n'est pas fiction et artifice dans ces agitations trop retentissantes du monde du travail. A travers tout, il peut y avoir parmi les populations qui sont à la peine et au dur labeur, qui participent à l'œuvre dévorante de l'industrie moderne, il y a sûrement des souffrances, des besoins réels, des vœux légitimes : personne ne le méconnaît, et c'est justement un des plus généreux soucis de notre temps de se préoccuper de tout ce qui peut relever la condition sociale et économique de ces populations laborieuses. On ne se refuse à rien, pas même aux expériences peut-être plus périlleuses que profitables. Le malheur est que souffrances et besoins réels des populations vouées au travail ne sont que des prétextes, des thèmes de déclamations, et que les ouvriers eux-mêmes ne sont le plus souvent sans le savoir que les instrumens d'agitateurs, artisans intéressés de révolution et d'anarchie. Qu'on regarde de près ces grèves ou ces manifestations partout où elles se produisent, à Lens, à Roubaix, à Bessèges, à Commentry ou ailleurs : la plupart des vrais ouvriers n'ont eu aucune initiative et

ne demanderaient pas mieux que de rester au travail; ils n'osent pas résister aux pressions violentes, ils cèdent à quelques meneurs, parfois étrangers, qui ne cherchent qu'à prolonger des crises meurtrières et se font une importance avec les misères des pauvres gens. Ce qui n'est pas moins évident, c'est qu'au lieu de s'attacher aux intérêts sérieux et pratiques de ceux qui travaillent, on les abuse en leur livrant ce mot d'ordre chimérique et décevant de huit heures de travail, qu'on leur promet de faire consacrer par une loi internationale. Est-ce que la loi peut disposer de la liberté du travail, des nécessités si variées de l'industrie? Est-ce que les conditions sont les mêmes partout, dans tous les pays et dans toutes les fabrications? Est-ce qu'on ne voit pas qu'avec ces imaginations on s'expose à mettre les chefs d'industrie dans l'impossibilité de lutter avec la concurrence étrangère, à tarir la production et, par cela même, à ruiner les ouvriers eux-mêmes en affaiblissant la puissance industrielle et commerciale de la France? Les Anglais, qui sont gens pratiques, ne se soucient pas du tout d'une législation internationale. Ils prétendent rester libres chez eux. S'ils demandent les huit heures de travail pour les autres, c'est que par la supériorité de leur outillage ou par des raisons qui leur sont propres, ils se croient en mesure de faire en huit heures plus de travail que les ouvriers du continent, et ils sont sûrs ainsi de garder toujours l'avantage. Ils font leurs affaires! Les vrais ouvriers français sentent bien que l'amélioration de leur sort tient à d'autres conditions.

Que ces questions qui intéressent le travail s'agitent sans cesse et soient toujours devant les yeux des hommes prévoyans, rien de mieux, assurément. Elles s'éclairciront sans doute par une étude attentive, par la discussion, elles mûriront avec le temps. Ce n'est sûrement pas par des manifestations comme celle du 1er mai, par des grèves ou des utopies qu'elles seront résolues. En cela comme en tout, la première condition est qu'il y ait une politique dans le gouvernement, dans les pouvoirs publics. Quelle sera cette politique? C'est une autre question que nos assemblées ont retrouvée plus que jamais devant elles en se réunissant, il y a quelques jours, au lendemain de tous ces récens incidens. A y regarder de près, peut-être ces chambres, jusqu'ici passablement divisées et incohérentes, sont-elles revenues de leurs vacances avec un esprit nouveau; peut-être y a-t-il quelque changement, ou, si l'on veut, une apparence de dispositions nouvelles. Qu'est-il arrivé, en effet? à peine les chambres ont-elles été rentrées, on s'est hâté, — c'était inévitable, — d'interpeller le gouvernement sur les mesures de précaution sévère qu'il avait prises le 1er mai à Paris, sur ses procédés un peu sommaires à l'égard de la grande manifestation, sur ses déploiemens de forces militaires à l'occasion des grèves; on l'a interrogé sur tout, et M. le ministre de l'intérieur Constans, sans s'émouvoir, sans se laisser aller à de vaines déclamations,

avec une calme liberté d'esprit, a répondu sur tout en homme de prévoyance et de gouvernement. M. Constans est de ceux qui ne prennent rien au tragique. Il s'est moqué un peu des manifestans, peut-être aussi un peu de ceux qui l'interpellaient. Il a galamment défendu la police et les gendarmes, revendiquant sans embarras la responsabilité de tout ce qu'il avait fait et de ce qu'il était prêt à faire encore pour assurer la paix publique à Paris comme dans les départemens envahis par les grèves. Il y a mieux : M. le ministre de l'intérieur a saisi cette occasion de la journée du 1[er] mai et d'une intervention au moins étrange de quelques anciens conseillers municipaux, pour rétablir à l'Hôtel de Ville M. le préfet de la Seine avec son administration, ses services, ses bureaux, en déclarant que le préfet avait seul le droit d'être en permanence au palais municipal. Et qu'est-il résulté de cette attitude plus décidée? M. le ministre de l'intérieur n'a peut-être pas satisfait quelques radicaux, il en avait pris son parti, il le leur a même dit gaîment. Le gouvernement, d'un autre côté, a rallié bon nombre de conservateurs qui n'ont point hésité à souscrire au vote d'approbation et de confiance qu'une immense majorité lui a accordé. Tout cela s'est fait assez simplement, sans trop de bruit, sans récriminations entre les principaux partis. Avec un peu de bonne volonté ou d'optimisme, on pourrait y voir le commencement d'une situation nouvelle, tout au moins le signe de dispositions meilleures; mais ce n'est peut-être aussi qu'un accident, un vote de circonstance, et ce ne serait, dans tous les cas, qu'un commencement.

Au fond, il est bien clair que la question reste provisoirement incertaine, qu'il y a toujours deux politiques en présence. Les radicaux, quoique visiblement atteints et assez inquiets pour un ascendant qu'ils sentent ébranlé, qu'ils se flattaient de reconquérir dans la chambre nouvelle, les radicaux n'ont certainement pas désarmé. Ils l'ont bien montré l'autre jour par une mauvaise humeur sensible, bien qu'à demi contenue, à l'égard de M. le ministre de l'intérieur osant déclarer tout haut sa résolution de faire respecter la loi par ceux qui passent leur vie à la bafouer, qui hier encore, dans un banquet, encourageaient le nouveau conseil municipal de Paris à la violer en usurpant le rôle d'un pouvoir politique. Ils ne peuvent arriver à s'avouer que les événemens qui se sont succédé depuis quelques années sont le plus éclatant témoignage qui puisse s'élever contre eux, et ils en sont encore à rêver une concentration qui n'a été que la longue subordination des modérés à la malfaisante influence du radicalisme désorganisateur. Un ancien ministre du règne radical qui n'a pu se faire réélire ni dans son département, ni à Paris, ni ailleurs, M. Goblet, laissait échapper tout récemment les plus sombres pronostics sur les destinées prochaines de la république, et il ne voyait de salut que dans le retour de la grande politique, celle des réformes radicales, des laïcisations à outrance, de

la séparation de l'église et de l'état! Ainsi, voilà tout ce qu'ils ont à proposer : continuer ou reprendre une expérience qui a déjà failli jeter la France dans les plus désastreuses aventures, qui a soulevé et ne cesse de soulever les résistances de la moitié du pays. Et ils se flattent peut-être encore de réussir, en profitant des faiblesses, des préjugés d'une majorité indécise et inexpérimentée! L'autre politique est celle qui a fait l'autre jour une demi-apparition, qui consiste ou qui consisterait, si elle était pratiquée avec suite, à maintenir d'abord la paix publique, à faire sentir la puissance de la loi au conseil municipal de Paris, à apaiser les animosités, à rassurer les croyances et les intérêts, sans craindre l'alliance des forces modérées et conservatrices qui ont été jusqu'ici sans direction et sans confiance. C'est là toute la question!

Entre ces deux politiques, la lutte n'est point finie sans doute. Elle se renouvellera plus d'une fois à tout propos, à l'occasion de quelque interpellation, du budget, d'un incident imprévu ou des lois nouvelles qu'on essaiera de proposer. Elle peut se retrouver dans des affaires comme cette discussion assez malheureuse qui s'est élevée récemment en plein Palais-Bourbon sur le Crédit foncier et son administration. Un sous-gouverneur qui a mis du temps à s'éclairer et à préparer sa retraite a cru pouvoir signaler publiquement des irrégularités dans les affaires du Crédit foncier. Le gouverneur, M. Christophle, a défendu avec énergie son administration. M. le ministre des finances, devant un parlement un peu ému de ces révélations et de ces conflits, s'est tiré d'embarras, non sans peine, non sans avoir besoin du secours de M. le président du conseil, en promettant de faire vérifier par ses inspecteurs les opérations du Crédit foncier. L'inspection, il faut le croire, ne dira rien que de favorable. Qu'on remarque seulement le danger de soulever légèrement de tels débats, de livrer à des contestations imprudentes ou intéressées, aux passions de parti la bonne renommée d'un des plus puissans établissemens financiers. Le plus sage est certainement d'en finir le plus tôt qu'on pourra, et ce qu'il y aurait de mieux, ce serait que le gouvernement eût assez d'autorité pour prévenir par sa vigilance ou arrêter au passage par sa décision des incidens qui ne sont pas toujours sans inconvéniens pour le crédit public.

Heureusement, dans nos affaires, tout n'est pas livré à l'imprévu, au hasard des querelles bruyantes ou stériles, et s'il y a bien du temps perdu à disputer sur tout au risque de tout ébranler, il y a aussi du temps mieux employé; il y a des œuvres qui s'accomplissent à travers les vaines contestations, presque sans bruit, au profit et à l'honneur du pays. On a donné, il faut l'avouer, à M. le président du conseil, ministre de la guerre, une loi militaire bien extraordinaire à appliquer, une loi d'ostentation et d'apparence imaginée et bâclée pour assouvir de vulgaires passions de parti encore plus que pour augmenter les forces

réelles de la France. M. le ministre de la guerre aura peut-être, il a déjà, à ce qu'il semble, quelque peine à s'y reconnaître. Il ne fera pas l'impossible, il appliquera ce qui est applicable ; il tirera ce qu'il pourra de ce qu'on pourrait appeler la loi des grandes cohues. Le seul moyen, dans tous les cas, d'atténuer autant que possible l'inévitable et dangereuse incohérence de cet amas d'hommes inexpérimentés qui ne font que passer sous les drapeaux, c'est de préparer de nouveaux cadres ; c'est de donner plus de fixité et de vigueur à tous les ressorts du commandement, à commencer par la tête, et c'est là justement ce qui a inspiré à M. le président du conseil un récent décret par lequel il réalise une des plus sérieuses et des plus prévoyantes réformes. M. de Freycinet a certes ses faiblesses et ses fluidités en politique ; il met visiblement autant d'esprit de suite que de zèle, lui ministre civil, aux affaires militaires dont il a la direction. Dès son entrée au ministère, on peut le voir maintenant, il s'est proposé avant tout de refaire les organes essentiels du commandement. Il a reconstitué le conseil supérieur de la guerre en lui donnant plus d'autorité. Il a recomposé ou coordonné tout cet ensemble du commandement général, des commandemens d'armée. Aujourd'hui cette réforme nouvelle qui vient d'être décrétée complète les autres en faisant de ce qui s'est appelé jusqu'ici l'état-major général du ministre un véritable état-major général de l'armée. Les mots ici ont leur importance. Rien d'ailleurs de plus habilement combiné que cette œuvre qui, sans affranchir le nouvel état-major de l'autorité ministérielle, le met cependant autant que possible à l'abri des oscillations de la politique, qui précise ses attributions toutes militaires, qui fait de lui, dès le temps de paix, l'organe essentiel de l'action, au jour de la guerre, sous la main du généralissime. Et à la tête de ce nouveau service, M. le président du conseil a placé un homme depuis longtemps désigné par ses rares mérites de chef militaire, par son esprit d'initiative, pour ce poste d'élite, M. le général de Miribel.

Un des caractères de cette création nouvelle, dont M. le ministre de la guerre décrit avec art les traits essentiels dans son rapport à M. le président de la république, c'est que rien ne paraît avoir été improvisé ; tout semble au contraire avoir été médité, calculé et patiemment préparé. M. le général de Miribel lui-même, désigné d'avance comme le major-général éventuel de la guerre, avait été envoyé depuis deux ans au 6$^{e}$ corps, sur la frontière, et là, dans ce poste avancé, il a pu étudier toutes les ressources de la défense, le théâtre des opérations possibles. Il a été un énergique et intelligent commandant de corps ; il devient aujourd'hui le chef d'état-major général pour la paix comme pour la guerre : de sorte que notre organisation militaire semble heureusement complétée. Que tout ce qui est sur le papier ne soit pas une réalité, qu'il y ait encore des lacunes, des imperfections, cela se peut,

c'est peut-être même vraisemblable. Du moins les grands ressorts sont créés, la défense au jour voulu est assurée, et il y a certes dans un tel acte de quoi compenser ou effacer bien des fautes, bien des misères ou des versatilités d'une politique intérieure trop souvent réduite à chercher sa voie à travers les agitations sans issue et les débats stériles du parlement.

Aussi bien, s'il faut tout dire, ce n'est pas seulement dans notre pays qu'il y a depuis quelque temps des agitations et des confusions. Ce qui s'est passé en France à l'occasion du 1er mai, ce qui s'est même passé depuis par ces grèves multipliées au nord et au midi, s'est produit à peu près dans les mêmes conditions, presque partout, avec des nuances diverses d'originalité nationale ou locale. De toutes parts, d'une extrémité à l'autre de l'Europe, le 1er mai a été le signal de manifestations plus ou moins animées, et ces manifestations elles-mêmes ont été suivies de grèves plus ou moins sérieuses dans la plupart des industries. Le chômage d'un jour pour la prétendue fête du travail est devenu une protestation organisée et prolongée par la désertion des ateliers et des usines.

L'Angleterre est toujours un pays à part. Ce n'est pas le 1er, c'est le 4 mai seulement, jour de dimanche, que les ouvriers ont fait leur manifestation, réunis à Londres au nombre de 300,000 hommes, guidés par leurs chefs, marchant pacifiquement, bannières au vent, sur Hyde-Parke, gardant d'ailleurs dans leurs revendications un esprit tout anglais. En Belgique, quoique le mouvement ait été assez vif à Bruxelles, à Anvers, à Liège, il n'y a eu ni désordres sérieux, ni incidens inquiétans, ni, à ce qu'il semble, chômage complet parmi les populations ouvrières. Les anarchistes belges ont pris leur revanche en se jetant dans le nord de la France. Au-delà des Pyrénées, manifestations et grèves ont éclaté à la fois, un peu à Madrid, beaucoup plus dans certaines provinces toujours promptes à s'enflammer. L'agitation s'est répandue dans quelques villes du midi et sur le littoral méditerranéen; elle s'est un moment concentrée surtout à Valence et à Barcelone; elle a même pris en Catalogne un caractère assez violent pour que le capitaine-général ait cru devoir s'armer en guerre par la proclamation de l'état de siège. Les excitations révolutionnaires et fédéralistes n'ont probablement pas été étrangères à ces tentatives encore mal apaisées. En Italie aussi, du moins dans certaines villes, même à Turin, il y a eu quelques échauffourées promptement réprimées, assez graves cependant pour provoquer des charges de police ou de cavalerie. Dans tout ce mouvement, l'Autriche n'est peut-être pas, au moment présent, la région de l'Europe la moins exposée aux agitations. Vienne, il est vrai, a pu passer en paix la journée du 1er mai et voir la promenade traditionnelle au Prater, où figurent d'habitude l'empereur et les archiducs; mais dans les provinces, en Moravie, en Silésie, les

grèves deviennent de plus en plus violentes. Des usines ont été incendiées. Des collisions sanglantes ont déjà éclaté entre les troupes, réduites à se servir de leurs armes, et les populations, exaspérées. La grève a pris, à Budapest, une allure plus originale. Les boulangers ont déserté la ville et se sont retirés en masse, avec toute sorte de provisions, dans une île du Danube, où ils campent encore, attendant qu'on ait fait droit à leurs réclamations. C'est plus pittoresque et moins sombre qu'en Moravie. En Allemagne, enfin, où le socialisme a certes une force singulière et où l'on a chômé le 1er mai, la paix n'a pas été troublée, soit qu'on craignît une répression décisive, soit qu'on attendît ce que l'empereur allait dire à l'ouverture de son parlement.

C'est il y a peu de jours, en effet, au lendemain des grandes manifestations, que l'empereur Guillaume a ouvert à Berlin le Reichstag récemment élu, le premier parlement impérial du nouveau règne. C'était un moment attendu avec quelque curiosité. Le jeune souverain a déjà fait assez pour qu'on s'attende avec lui à de l'imprévu? Il a accoutumé l'Allemagne et même l'Europe aux coups de théâtre. Le discours qu'il a prononcé l'autre jour en souhaitant la bienvenue à son parlement n'est peut-être pas un coup de théâtre de plus; il n'est pas moins curieux et original surtout par l'accent si vivement personnel qui perce dans ce langage altier et décidé. C'est bien clair, Guillaume II aime à parler et à dire « ma politique; » il aime à écarter toutes les fictions et à répéter le *me, me adsum!* Il a aussi quelque plaisir, on peut le croire, à se sentir affranchi de la tutelle de l'homme jadis puissant qui est aujourd'hui à Friedrichsruhe et dont le souverain n'a même pas prononcé le nom devant le parlement. Par lui-même, d'ailleurs, en dehors de cet accent personnel d'un prince impatient de faire sentir son action, ce discours impérial n'a sans doute rien d'absolument nouveau: il ne fait que résumer sous une forme plus vive les affaires du jour. L'empereur Guillaume parle avec une évidente sincérité de son désir de « maintenir la paix d'une façon durable, » de ses efforts dans l'intérêt de la paix; il parle en même temps, il est vrai, de la nécessité d'augmenter les effectifs des corps de troupe, l'artillerie de campagne, — toujours pour mieux assurer la paix : euphémisme invariable désormais en usage pour déguiser l'émulation des armemens! L'empereur parle aussi, mais rapidement, sans trop insister, de la politique coloniale, des entreprises allemandes dans l'est africain. Il n'y met pas on le sent, une passion bien vive.

En réalité, ce discours par lequel Guillaume II a inauguré son nouveau parlement est tout plein de la préoccupation qui lui a déjà inspiré et ses rescrits et la réunion de la conférence de Berlin, — la préoccupation des questions sociales et ouvrières qui éclipsent toutes les autres. Et le jeune souverain ne s'est pas borné à remplir son discours de cette pensée dominante; il a déjà fait présenter au Reichstag des pro-

jets par lesquels il propose une série de réformes sur le repos obligatoire du dimanche, sur la réglementation du travail des femmes et des enfans, sur l'institution de l'arbitrage entre patrons et ouvriers. En un mot, l'empereur poursuit cette œuvre qu'on peut appeler une œuvre de socialisme d'état, sans négliger toutefois de prendre ses précautions contre les « revendications excessives et irréalisables, » sans dissimuler qu'il serait au besoin résolu à réprimer toute tentative de violence « avec une énergie inébranlable. » C'est là justement la difficulté de concilier les satisfactions dues aux revendications légitimes et les répressions qui peuvent sembler nécessaires. Guillaume II a encore la force, cela n'est pas douteux ; il a aussi devant lui une force qui a grandi singulièrement en Allemagne et qui ne paraît pas disposée à désarmer. En Allemagne plus que partout peut-être, le problème reste entier après comme avant le discours impérial.

Les affaires étrangères ou internationales, les questions qui touchent à l'état diplomatique de l'Europe, aux relations politiques de puissance à puissance, aux antagonismes des peuples, ne sont pas pour le moment, à ce qu'il semble, ce qui préoccupe le plus les gouvernemens. Elles n'ont que peu de place, elles sont à peine effleurées dans le dernier discours de l'empereur d'Allemagne. Elles ne donnent pas, depuis quelque temps, beaucoup de travail aux chancelleries. La plus grande, la plus sérieuse affaire internationale, à dire vrai, est ce mouvement socialiste et ouvrier qui est commun à tous les pays, qui les intéresse, les agite ou les émeut encore plus qu'il ne les divise. En dehors de ce mouvement, qui est la grande, l'universelle préoccupation du jour, la paix politique règne assez visiblement entre les états, qui paraissent provisoirement peu disposés à susciter des incidens et des querelles sur notre continent fatigué.

Il y a cependant des questions qui ne cessent de se reproduire, parce qu'elles sont restées jusqu'ici sans solution, qui ne sont, si l'on veut, qu'épisodiques et ne sont pas moins un des élémens des rapports entre de grandes puissances, comme la France et l'Angleterre. C'est l'histoire de cette vieille affaire d'Égypte qui a si souvent joué un rôle dans les conflits du monde et qui reparaît aujourd'hui, non pas directement, mais sous la forme d'un règlement financier, d'une conversion de la dette qui nécessite un certain accord des puissances intéressées. Si ce n'était qu'une affaire financière, ce serait peut-être encore assez simple. Le malheur est que, par une suite d'événemens qui datent déjà de sept ou huit années, cette question égyptienne s'est terriblement compliquée, que la politique se mêle aux finances, que la conversion de la dette ne va pas sans le problème bien autrement épineux de l'occupation anglaise dans la vallée du Nil, et qu'il y a maintenant à revenir de loin pour rentrer dans une situation plus régulière. Que la France ait commis à l'origine et expie encore aujourd'hui la faute de

s'être effacée dans un moment critique, d'avoir laissé aux Anglais la responsabilité et les avantages d'une intervention pacificatrice qui a décidé l'occupation temporaire de l'Égypte, c'est possible. Elle n'a pas moins sur les bords du Nil des traditions et des intérêts qui gardent leur force, qu'elle ne peut pas abandonner même devant l'Angleterre, qu'elle a le droit de défendre, d'autant mieux qu'on ne peut rien sans elle. La difficulté est de retrouver un terrain où les deux politiques puissent se rapprocher et s'accorder pour reprendre d'intelligence autant que possible, fût-ce en commençant par des arrangemens financiers, une œuvre profitable pour l'Égypte en même temps que rassurante pour les puissances intéressées à l'indépendance de la vice-royauté du Nil.

Ce n'est point, à la vérité, la première tentative qui est faite pour une réorganisation financière certainement utile aux intérêts égyptiens. Plus d'une fois, déjà, des négociations se sont engagées entre l'Angleterre, le gouvernement du khédive, son protégé, et la France, justement pour cette conversion de la dette à laquelle on revient : elles ont toujours échoué jusqu'ici ; elles ont fini, le plus souvent, par des récriminations. On n'a rien fait, peut-être parce qu'on a tout mêlé, parce qu'on a voulu trop faire à la fois. Ces négociations, jusqu'ici assez malheureuses, viennent de se rouvrir par l'envoi récent à Paris de deux plénipotentiaires, l'un égyptien, Tigrane-Pacha, l'autre anglais, M. Palmer, qui ont trouvé le meilleur accueil auprès de M. le ministre des affaires étrangères Ribot, et elles paraissent avoir quelques chances de succès. Ce n'est point dans tous les cas le ministre des affaires étrangères de France qui aura retardé la solution et créé des difficultés par un vain esprit d'obstruction, par des subterfuges évasifs.

L'art de M. Ribot est d'aller droit au fait, de simplifier et de dégager la question en la divisant, en séparant la partie politique, qui est en ce moment l'objet d'une négociation particulière entre Constantinople et Londres, de la partie financière soumise à l'examen de la France. Sans insister pour le moment sur des réserves qui auront l'occasion de se produire sous une autre forme, en s'en tenant uniquement à la question financière, M. Ribot a du premier coup accepté le principe de la conversion des dettes, de la proposition anglo-égyptienne. Ici même seulement il a eu la prévoyance de préciser les conditions dans lesquelles l'opération devrait se réaliser, les garanties qu'elle devrait assurer à tous les intérêts. De ces conditions, deux n'ont rien d'absolu et pourraient être modifiées : la fixation du taux de la conversion et le délai de quinze ans pendant lequel aucune conversion nouvelle ne pourrait se faire. Deux autres conditions ont une importance évidente. Au lieu de demander, comme elle l'a fait jusqu'ici, que l'économie de six ou sept millions qui pourra résulter de la conversion soit affectée à la réorganisation militaire de l'Égypte, la France demande que cette somme soit déposée à la caisse de la dette et que l'emploi en soit déterminé

par les puissances intéressées dans les emprunts égyptiens. C'est la mise en action du contrôle européen! Dernière condition, enfin : l'Angleterre, conseillère et inspiratrice du gouvernement du khédive, proposait de fondre en une seule et même dette tous les titres qui existent en Égypte, dette privilégiée, daïra, domaines; la France demande le maintien de la distinction entre ces dettes d'origine diverse qui ont pour ainsi dire leur existence indépendante, leur administration et leurs garanties spéciales. En un mot, par l'acceptation du principe de la conversion, la France fait la concession essentielle et enlève tout prétexte à ceux qui ne cessaient de l'accuser de retarder une réforme bienveillante pour l'Égypte ; par les conditions qu'elle met à son acceptation, elle sauvegarde tous les intérêts. De toute façon, M. le ministre des affaires étrangères a su habilement simplifier la situation.

Reste toujours sans doute la question épineuse de l'occupation qui est au fond de tout. Cette question même, elle n'est point oubliée, elle est réservée; elle se traite à l'heure qu'il est, dit-on, entre la puissance suzeraine de l'Égypte, la Porte ottomane et le cabinet de Londres. Tout dépend de cette négociation délicate. Que les Anglais ne soient pas pressés de quitter la vallée du Nil où ils règnent à peu près en maîtres depuis quelques années, c'est bien évident. Il est certain que les agens britanniques se trouvent bien au Caire, et le premier de tous, sir Evelyn Baring, dans un rapport assez récent, s'efforçait de démontrer la nécessité de prolonger l'occupation. Le gouvernement anglais lui-même cependant n'a cessé de déclarer que cette occupation n'était que temporaire, que la mission de l'Angleterre devait finir avec le rétablissement de l'ordre en Égypte. L'ordre n'est-il pas rétabli? Les ministres anglais sont les premiers à se faire un mérite des progrès qui ont été accomplis sous la prépotence britannique. Les mesures financières qu'on propose aujourd'hui, sur lesquelles on semble près de se mettre d'accord, sont elles-mêmes présentées comme un complément de la réorganisation égyptienne, comme la condition d'une situation régulière. Comment concilier avec ces déclarations, avec cet état de choses, l'obstination que mettraient aujourd'hui les Anglais à s'éterniser sur le Nil? Ils ne pourraient plus guère invoquer que le commode axiome du *Beati possidentes*. On n'en est peut-être pas encore au point où cela pourrait suffire pour toutes les puissances, où l'Europe verrait sans s'émouvoir l'Égypte passer au rang d'un état de Lahore sous le protectorat de l'empire britannique!

CH. DE MAZADE.

# LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

Notre marché a passé, depuis quinze jours, par de fortes émotions qu'il a supportées avec beaucoup de vaillance. La manifestation du 1er mai n'avait, à vrai dire, inspiré aucune crainte sérieuse à la spéculation. Ce jour même, la rente française était portée brusquement de 89 francs à 89.40. La Bourse manifestait à sa façon, par la hausse des fonds publics. On disait bien que le 1er mai étant justement un jour de liquidation, et le gouvernement ayant intérêt à soutenir les cours, qui représentent le niveau du crédit de l'État, on avait profité de l'occasion et d'un concours assuré pour forcer le découvert à des rachats précipités. Mais la hausse générale des fonds internationaux sur toutes les places étrangères, la facilité des reports, l'abondance des capitaux, le maintien des cours acquis, sont venus témoigner contre l'interprétation attribuant au mouvement de notre 3 pour 100 un caractère purement artificiel.

Le 1er mai a laissé après lui sur divers points, à Barcelone, à Valence, à Tourcoing, à Bessèges, en Italie, en Autriche, une agitation ouvrière qui aurait pu avoir pour conséquence d'assez graves désordres si les gouvernemens n'avaient été partout en éveil. Ces troubles passagers n'ont empêché la hausse ni de l'Extérieure, ni de la rente italienne, ni du 4 pour 100 hongrois. On était donc bien en face d'un mouvement général, plus nettement caractérisé encore par le magnifique essor des fonds russes vers le pair, et il est assez probable que la rente française se serait déjà dirigée vers le cours de 90 francs, si l'incident du Crédit foncier n'était venu arrêter sa marche.

L'annonce de la démission de M. Lévêque, sous-gouverneur du Crédit foncier, n'a d'abord produit qu'une très légère impression sur les cours des titres de cet établissement. Mais les porteurs d'actions et d'obligations commencèrent à s'émouvoir après la publication de la lettre de M. Lévêque au ministre des finances, de la réponse de M. Christophle et de l'attestation de confiance donnée par le conseil d'administration au gouverneur. La réaction fut encore plus vive lorsque l'incident, envahissant le terrain politique, occupa toute une séance de la chambre et faillit provoquer une crise ministérielle, conjurée non sans quelque peine par l'habileté de M. de Freycinet. Aujourd'hui une enquête se poursuit, confiée par le gouvernement à trois

inspecteurs de finances. Le public en attend avec curiosité les résultats, mais déjà tout danger de panique a disparu et les cours des valeurs du Crédit foncier se sont relevés. Les actions pourront avec le temps fléchir de telle ou telle fraction sur l'éventualité d'une diminution de dividende. Quant aux obligations, elles ne sauraient en aucun cas être atteintes; les garanties sur lesquelles repose la sécurité qu'on leur attribue avec raison étant au-dessus de toute contestation. L'action a baissé de 1,320 à 1,245 et s'est relevée ensuite à 1,280.

La spéculation baissière a saisi l'occasion inespérée de tenter un mouvement de recul sur nos fonds publics. Le 3 pour 100 a été ramené de 89.50, cours extrême en hausse, à 88.90; on cote aujourd'hui de nouveau 89.50. L'Amortissable vaut 93 fr. 20; le 4 1/2 se tient un peu au-dessus de 106 fr., après détachement, le 1er courant, d'un coupon trimestriel de 1 fr. 12 1/2.

La hausse des fonds étrangers ne s'est pas arrêtée pendant que se développait chez nous l'incident intérieur. Les fonds russes tiennent toujours la tête, le 4 pour 100 arrivant à 96 fr. 50 (ex-coupon de 2 pour 100 détaché le 13 courant) et les autres catégories le suivent de près. C'est une hausse de trois points en deux mois, résultat d'une série de conversions heureusement effectuées et d'une situation financière et économique en constante amélioration. Le rouble a monté, d'autre part, jusqu'à 2 fr. 85.

La rente italienne a été soutenue au-dessus de 95 francs par le syndicat Bleichrœder. Le 4 pour 100 hongrois s'est enlevé de 89 à 90. L'Extérieure espagnole a été de plus en plus recherchée et gagne depuis douze jours près d'une unité et demie à 75 fr. 25. Il s'agit encore ici surtout d'une chasse au découvert, la situation budgétaire dans la péninsule ne s'étant nullement modifiée.

Les fonds turcs ont été l'objet d'un vif mouvement de spéculation en hausse, à l'occasion de l'annonce officielle, pour le 22 courant, du nouvel emprunt de conversion sous le patronage de la Banque ottomane et des grands établissemens de crédit français et étrangers, groupés autour de cette société. L'emprunt a été sanctionné par un iradé du 27 avril. Il comprend 392,000 obligations nouvelles, privilégiées comme les anciennes, et reposant sur les mêmes gages, mais rapportant 20 francs par an et remboursables à 500 francs en quarante-quatre ans, alors que les obligations actuelles, qui vont être converties ou remboursées, rapportent 25 francs par an et étaient amortissables en seize années.

Le bénéfice de l'opération, 145,000 francs, sera affecté à l'amortissement des diverses séries de la dette générale. Le Turc a été porté de 18.60 à 19.15, l'obligation de priorité de 502.50 à 515, l'obligation Douane de 442.50 à 450, la Banque ottomane de 570 à 584.

La réponse de M. Ribot aux propositions des délégués du khédive a commencé à dégager la question de la conversion des dettes privilégiées égyptiennes des nuages qui l'obscurcissaient. La France est disposée à consentir à la conversion, à la condition que l'emploi du bénéfice soit déterminé par un accord des grandes puissances. M. Ribot déclare en outre que les trois types distincts de valeurs, obligations privilégiées (chemins de fer), Daïra et Domaines, ne doivent pas être convertis en titres d'un type unique, mais conserveront au contraire leur individualité. Bien que les dépêches du Caire permettent de présager aux contre-propositions de M. Ribot un accueil favorable sur les bords du Nil, les négociations ne sont pas encore terminées. L'Unifiée est en hausse de 7 francs à 587, ex-coupon de 10 francs.

Le Portugais est le seul fonds d'État qui ait été coté en baisse. De 62.40 il a reculé lentement d'abord à 62, puis brusquement à 61. C'est l'hostilité de la spéculation anglaise et des intérêts groupés autour de l'ancien emprunt Dom Miguel qui a valu cette déconvenue à cette rente 3 pour 100 qui, au cours actuel, donne un rendement, devenu rare, de 5 pour 100 plein, le cours de 61 comprenant le coupon semestriel de 1.50 à détacher dans six semaines.

La reprise sur les valeurs argentines s'est bien soutenue. L'agio de l'or est, il est vrai, encore très élevé, mais l'administration à Buenos-Ayres semble disposée à quelques efforts pour améliorer la situation. Les droits de douane vont être payés prochainement moitié en or, moitié en papier. Le mieux serait d'arrêter résolument toute nouvelle émission de cédules.

Les titres de nos établissemens de crédit ont subi des fortunes diverses. La Banque de France a monté de 50 francs à 4,250 et le Crédit lyonnais de 6 francs à 726.25. L'ancien Comptoir d'escompte, pour lequel la hausse continue du cuivre améliore les chances de liquidation, a été porté de 146.25 à 160. Le nouveau Comptoir se tient à 610, le Crédit mobilier a baissé de 15 francs à 452.50. Parmi les sociétés de crédit étrangères, le Crédit foncier d'Autriche, à 1,020, est en hausse de 37 fr. 50. La Lænderbank reste à 475.

Le Suez est en reprise à 2,330. L'action de Panama a baissé de 53 à 40 sur la publication du rapport de la commission d'études, document qui permet de se rendre compte des énormes difficultés auxquelles se heurtera toute tentative d'achever l'œuvre. Il y faudrait huit à dix ans et plus de 1 milliard.

*Le directeur-gérant :* C. Buloz.

